





NOMS DES AUTEURS qui ont travaillé à la
STATISTIQUE DE LA FRANCE, avec l'Indication des
différentes Parties que chacun d'eux a traitées.

PEUCHET, Membre du Conseil de Commerce au Ministère de l'Intérieur, et de plusieurs Sociétés Savantes — *Le Discours Préliminaire ; l'Industrie, les Arts et Métiers, les Manufactures et Fabriques ; le Commerce intérieur, extérieur, colonial ; la Navigation extérieure ; la Diplomatie commerciale et politique ; la Description et le Commerce des Colonies et Possessions Françaises dans les deux Indes et en Afrique.*

SONNINI, de la Société d'Agriculture de Paris, de celle de Statistique, et de plusieurs autres Sociétés Savantes nationales et étrangères, etc. ; Éditeur et Continuateur de l'Histoire Naturelle de Buffon. — *Le Climat, la Météorologie, les Lacs, Montagnes ; le Sol, les Productions Végétales et Animales*

DELALAUZE, Coopérateur du Cours d'Agriculture de l'Abbé ROZIER. — *L'Agriculture.*

GORSSE, Élève de l'École des Mines de France, Auteur de plusieurs Mémoires Géologiques et Minéralogiques, couronnés en l'an IX, et rédigés d'après ses Voyages, faits dans les Départemens pour l'Inspection des Mines, par ordre des Ministres de l'Intérieur et du Conseil des Mines. — *Les Productions Minérales.*

AMAURY-DUVAL, Chef du Bureau des Sciences et Arts, au Ministère de l'Intérieur ; de plusieurs Sociétés Savantes et Littéraires. — *L'Instruction Publique, les Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

DUMUYS, Homme de Lettres ; — *Les Monumens et Édifices Publics*, etc.

PARMENTIER ET DEYEUX, Membres de l'Institut National. — *Les Eaux Minérales.*

P. E. HERBIN, Employé au Ministère du Grand-Juge ; Membre de la Société de Statistique, et de celle d'Encouragement pour l'Industrie Nationale. — *La Topographie Générale, la Situation, les Limites, l'Étendue, les Rivières, Canaux ; les Anciennes et Nouvelles Divisions ; la Population ; le Tableau de la Géographie industrielle ; les Établissmens et plusieurs Tableaux relatifs au Commerce et à la Navigation française ; la Banque de France, les Bourses et Chambres de Commerce ; les Routes, la Navigation Intérieure ; les Mesures, Poids et Monnaies ; la Religion, le Caractère, les Mœurs ; le Gouvernement actuel, les Finances, l'Administration Civile ; le Développement des Systèmes Judiciaire, Forestier, Militaire et Maritime ; et la Description Topographique, Physique, Politique, Industrielle et Commerciale de la France, par Département.*

STATISTIQUE

GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE

DE

LA FRANCE ET DE SES COLONIES,

AVEC UNE

NOUVELLE DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, AGRICOLE, POLITIQUE,
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE CET ETAT;

OUVRAGE QUI DONNE UNE CONNAISSANCE DÉTAILLÉE:

- | | |
|--|--|
| <p>1°. Des anciennes divisions Civiles, Militaires, Financières et Ecclésiastiques; des nouvelles et de leur rapport aux anciennes;</p> <p>2°. De la superficie et étendue, tant du Territoire que des Forêts nationales, communales et particulières, par chaque Département, d'après les anciennes et nouvelles Mesures;</p> <p>3°. Du Climat, de la nature du Sol, de l'état de l'Agriculture; des Productions Végétales, Animales et Minérales;</p> <p>4°. De la Population, tant ancienne que nouvelle, de ses divers rapports au Territoire, aux Sexes, aux Naissances, aux Décès; avec des Tables de Longévitè;</p> <p>5°. De l'Industrie, des Manufactures et Fabriques, de l'état du Commerce tant d'importation que d'exportation, et de la Diplomatie commerciale et politique;</p> <p>6°. Du nouveau système des Monnaies, Poids et Mesures, comparé à l'ancien;</p> | <p>7°. Des principales Routes; de la Navigation intérieure et maritime; du cours des Fleuves, Rivières et Canaux;</p> <p>8°. De l'Instruction publique, des Sciences, Belles-Lettres et Arts, des Monumens, Edifices Publics, et des Eaux minérales;</p> <p>9°. De la forme du Gouvernement actuel et des systèmes Administratif, Financier, Judiciaire, Militaire, Maritime et Forestier;</p> <p>10°. Des Revenus; des Contributions Foncière, Mobiliaire, Personnelle et Somptuaire; de l'Impôt des Portes, Fenêtres et des Patentes, des dépenses Administratives, Judiciaires et d'Instruction publique; le tout présenté par chaque Département;</p> <p>11°. Du caractère, des Mœurs, de la Religion, et des Forces de Terre et de Mer;</p> <p>12°. De l'État politique, agricole et commercial de chacune des Colonies et possessions Françaises dans les deux Indes et en Afrique, etc.</p> |
|--|--|

Où l'on trouve aussi un très-grand nombre de Tableaux, présentant, sous un seul coup-d'œil, toutes les Anciennes et Nouvelles Divisions Géographiques, Militaires, Ecclésiastiques, etc.; le Commerce intérieur et extérieur; les Localités, le Nombre et le Produit des Mines, Forges, Fonderies, Usines, Salines; les Forces de Terre et de Mer, etc. etc.

Avec un *Atlas* grand in-4°, contenant 19 Tableaux, et 9 grandes et belles Cartes enluminées, tant de la France et de sa Navigation intérieure, que des Colonies et Etablissements Français dans les quatre parties du Monde; dressées par J. B. POIRSON, et gravées en taille-douce par TARDIEU l'aîné, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANS;

ET PUBLIÉ PAR P. E. HERBIN,

Employé au Ministère du Grand-Juge, et Membre de la Société de Statistique de Paris, et de celle d'Encouragement pour l'Industrie nationale.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, N°. 20

AN XII (1805).

STATISTIQUE
GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE
DE LA FRANCE
ET DE SES COLONIES.

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE
ET COMMERCIALE DE LA FRANCE,

D'après sa Nouvelle Division en Départemens,
Arrondissemens communaux, et Cantons ou
Justices de Paix.

SIXIÈME RÉGION,
DITE DU SUD, OU DU MIDI,

Comprenant les 9 Départemens du Midi de la France.

PREMIER DÉPARTEMENT (la Corrèze).

LE département de la *Corrèze*, formé du Bas-Limosin, et dont le chef-lieu est à *Tulle*, tire son nom de la rivière de *Corrèze*, qui y coule en partie du nord au sud, en tirant un peu à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Creuse ; à l'est, ceux du Cantal et du Puy-de-Dôme ; au sud, celui du Lot ; au sud-ouest, celui de la Dordogne ; et au nord-ouest, celui de la Vienne.

Les *principales Rivières* sont : la Corrèze, qui prend sa source au nord, dans le canton de Meymac, passe à Tulle, à Brives, et se jette dans la Vézère à l'Arche ; la Vézère qui passe à Trignac, à Uzerche, à l'Arche, à Terrasson, où elle commence à porter bateaux, et se jette dans la Dordogne près de Limeuil ; la Dordogne qui, coulant à l'est, sépare ce département de ceux du Puy-de-Dôme et du Cantal ; la Diège, la Luzège, la Trivussonne et le Doustre.

Toutes ces rivières fournissent une grande quantité de poissons, en truites, barbeaux, etc. Les saumons y remontent de la Dordogne, et la pêche en est abondante.

Le département de la Corrèze, quoiqu'arrosé par un assez grand nombre de rivières, n'est cependant pas susceptible de jouir des bienfaits d'une navigation intérieure, aucune des rivières qui y coulent n'étant navigable, mais seulement quelques-unes flottables sur de petites longueurs. Cependant, au moyen du volume d'eau qu'elles contiennent, il serait possible d'y construire quelques canaux.

Celui qui présente le plus d'utilité publique, ouvrirait une communication depuis Brives jusqu'à Limeuil, où la Vézère se jette dans la Dordogne.

Ce canal commencerait à Brives, et se terminerait à l'îlot de Brest, en-deçà de la ville de Terrasson, sur une longueur de 13 mille 736 mètres (6 mille 868 toises), dans le département de la Corrèze. Il serait alimenté par les eaux réunies de la Corrèze et de la Vézère, et se continuerait dans le département de la Dordogne.

Ce nouveau canal serait très-utile pour le commerce de Lyon à Bordeaux et des départemens intermédiaires. Il

en résulterait une grande économie pour les transports, par une navigation sûre et facile en tout temps, depuis Brives jusqu'à Bordeaux, sur une longueur d'environ 200 kilomètres (40 lieues); tandis que, de Brives à Lyon, il n'y a à peu près que 300 kilomètres (60 lieues). Ainsi, sur une distance totale de 500 kilomètres (100 lieues), qui séparent les deux cités les plus commerçantes de la France, les deux cinquièmes formeraient un canal de navigation, et le surplus une route de terre facile à entretenir, à cause de la solidité du terrain qu'elle aurait à parcourir. Outre ces avantages, on aurait encore celui de la brièveté, en ce que la route de Lyon à Bordeaux, passant par Clermont, Limoges et Périgueux, fait un détour, et alonge d'une grande journée.

Le département de la Corrèze est assez généralement coupé par des montagnes; il y en a même de très-élevées du côté du nord: telles sont celles de Mille-Vaches, dont le mont Oudouze qui les couronne, rivalise de hauteur avec le Puy-de-Dôme.

Tout porte à croire que le plateau de Mille-Vaches et ses environs étaient autrefois couverts de forêts qui, en défendant le pays contre les vents glacés du nord, le rendaient plus fertile et plus habité qu'il ne l'est aujourd'hui.

Le climat de ce département est assez tempéré; il est même chaud dans quelques cantons, entr'autres dans les environs de Brives. Son sol est en général plus mauvais que bon: il est maigre ou argileux dans certains cantons; dans d'autres, il est sablonneux ou pierreux. Les terres produisent en général peu de froment; les seigles et le sarrasin sont les grains qui y abondent le plus. On y cultive aussi avec succès la rave, qui y sert à engraisser les bestiaux.

Les *meilleurs terrains* sont les prairies, qui y sont bonnes, ce qui provient du grand nombre de rivières et de ruisseaux

qui les arrosent. On y recueille d'excellent foin, et on y nourrit beaucoup de gros bétail, sur-tout des bœufs, des chevaux, des mulets et des bêtes à laine, qui forment la principale branche de commerce. Ce département produit du vin assez bon ; celui qu'on recueille dans les environs de Brives passe pour approcher de la bonté du vin de Bourgogne. Les hauteurs sont couvertes de bois de hêtres, de chênes, de charmes et d'ormes. Les châtaigniers sont l'espèce d'arbres qui abondent le plus dans certains cantons ; et les habitans trouvent dans le fruit de cet arbre, une ressource pour suppléer en partie à la stérilité du sol. Le gibier et le poisson y sont assez abondans.

Ce département possédait autrefois un superbe établissement, dont la ruine s'est fait sentir dans toute la République : nous voulons parler du haras de Pompadour. Il fut établi en 1763, et avait pour objet de faire élever des chevaux, soit pour le service de la cour, soit pour celui des haras de la ci-devant province du Limosin. On y plaça en conséquence des étalons des meilleures races de l'Europe.

Cet établissement était parvenu à un très-haut degré de splendeur, lorsqu'il fut supprimé en 1791. L'on ne tarda point à sentir la perte qu'on venait de faire. Sur la fin de l'an III, l'on essaya de le recréer, en y plaçant de nouveau quelques étalons : le gouvernement a même cherché depuis à le ramener à son premier état de prospérité ; mais les circonstances s'y sont opposées, et n'ont permis d'y employer jusqu'à présent que des demi-moyens. D'ailleurs, les différentes réquisitions de chevaux qui ont eu lieu pour le service des armées, ayant successivement enlevé les mères de bonne race, l'ont retenu dans un état de langueur.

Il était composé en l'an IX de 14 étalons de race limosine, 3 de race anglaise, 1 navarain et 1 sarde, 2 bardots toscans, 7 jumens poulinières, 6 poulins et 4 pouliches.

Le conseil-général du département a demandé qu'il fût composé de 60 étalons et de 12 baudets, qui seraient ensuite distribués dans chaque arrondissement, en proportion de ses besoins. Il observe qu'il conviendrait aussi d'accorder des primes aux propriétaires, pour les encourager à tenir dans leurs biens des poulinières de race.

Le troupeau de bêtes à laine, race pure d'Espagne, établi près du château de Pompadour, s'élève avec le plus grand succès, et donne de grandes espérances pour l'amélioration des troupeaux de ce département, dont la race est d'ailleurs belle.

Pour ce qui concerne les productions intérieures, outre les carrières de pierres ordinaires, on trouve d'autres pierres qui ne sont pas communes, des bols et talcs.

Il y a aussi des mines de différens métaux et minéraux; les plus communes sont celles de fer, d'acier, de plomb, d'étain, de cuivre et d'antimoine. On y trouve des sources d'eaux minérales, des forges à chaudières, des manufactures d'armes à feu, de mouchoirs de soie imprimés, et de fil et coton, fond rouge et bon teint; de mousselines, de gaze de soie, de satins, argentines croisées, siamoises imprimées en indiennes, des fabriques de bougies, des pape-teries, etc.

Le principal commerce consiste en chevaux, bœufs et mulets; en huile de noix, en toutes sortes d'ouvrages en fer et en cuivre, et dans le produit des manufactures qui y sont établies.

(Pour les *Foires* de ce département, il faut voir le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales *Villes* du département de la Corrèze sont : Tulle, Meymac, Ussel, Neuvic, Brives, Uzerche.

L'*Etendue en superficie* du département est de 594 mille

717 hectares (1 million 165 mille 235 arpens), ou de 5 mille 947 kilomètres carrés, (299 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 13 mille 469 hectares 96 ares (26 mille 391 arpens), dont 1 mille 778 hectares 29 ares (3 mille 484 arpens) de bois nationaux, et 11 mille 691 hectares 73 ares (22 mille 907 arpens) appartenans à des particuliers.

La *population* est évaluée à 243 mille 654 individus, ce qui fait 845 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,588,354 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.....	1,171,000 ^f
Contribution Personnelle, Mobiliaire et Somptuaire	107,800
Portes et fenêtres.....	62,579
Patentes.....	42,376
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	<u>204,608</u>
TOTAL égal.....	<u>1,588,354^f</u>

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 6 francs 51 centimes 8 neuvièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 207,196 francs 71 centimes;

SAVOIR:

Dépenses {	d'Administration.....	96,207	38 ^c
	de l'Ordre judiciaire.....	86,169	33 ^c
	d'Instruction publique.....	25,000	»
TOTAL égal.....	<u>207,196^f</u>	<u>71^c</u>	

Le département de la *Corrèze* est divisé en 3 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. d' *Ussel* ; 2°. de *Tulle* ; 3°. de *Brives* ; en 29 cantons ou justices de paix, et en 294 communes.

Le collège électoral du département est composé de 244 membres.

ARRONDISSEMENT D'USSEL,

Contenant 75 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Bugeat, Sornac, Eygurande, Ussel, Bort, Neuvic, Meymac.

La population de cet arrondissement est de 47 mille 248 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Ussel en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Sarsonne et près celle de Diège.

Elle a une population de 3 mille 36 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement, où l'on ne rencontre par-tout que des monts, des vallées, des torrens et des rivières, contient fort peu de terre végétale. Il est cependant assez productif en seigle, avoine, sarrasin, chanvre et lin : on y sème aussi du froment de mars, qui donne un pain léger et nourrissant. La vigne n'y végète qu'avec peine : les fruits y sont rares et sans qualité.

Les terrains incultes et élevés fournissent une excellente pâture pour les bêtes à laine ; aussi y sont-elles plus belles et plus multipliées que dans aucune autre partie du département.

On y trouve des mines de charbon de terre.

Le commerce principal consiste en grains, en chanvres et toiles, en bêtes à laine, en cuirs et pelleteries, en cire, etc.

ARRONDISSEMENT DE TULLE,

Contenant 118 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : la Pleau, Servières, Argental, Mercœur, Seilhac, Uzerche, Tulle nord et sud, la Roche-Canillac, Treignac, Corrèze, Egletons.

La population de cet arrondissement est de 105 mille 930 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Tulle en est le chef-lieu. C'est une grande ville située au confluent des rivières de Corrèze et de Solane, partie sur le penchant et partie au pied d'une montagne, dans un pays montagneux et affreux par ses précipices. Elle a une population de 9 mille individus, et elle est distante de Paris de 485 kilomètres (119 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux; l'un de première instance, l'autre de commerce, et le troisième criminel; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, et d'un capitaine de la huitième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement produit peu de grains, beaucoup de châtaignes et de vins. Il y a une manufacture d'armes à feu, et une mine de plomb et de soufre, des fabriques d'eau-de-vie, de liqueurs fines, de chocolat, de drogues simples et composées, des filatures et fabriques de diverses étoffes de laine et de dentelles, des fabriques d'huile de noix, qui ont un débit considérable; de toute espèce de bougies et chandelles.

Tulle commerce aussi en fer et en fil de fer, propre à garnir les chaudrons ; en papiers, dont il y a des fabriques, et en cuirs de bœufs et de vaches.

A R R O N D I S S E M E N T D E B R I V E S ,

Contenant 101 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Lubersac, Vigeois, Donzenac, Beynat, Beaulieu, Larche, Ayen, Juillac, Brives.

La population de cet arrondissement est de 90 mille 476 individus, et le collège électoral est composé de 181 membres.

Brives en est le chef-lieu. C'est une jolie ville située vis-à-vis d'une île formée par la rivière de Corrèze, que l'on y passe sur deux beaux ponts. La situation charmante de cette ville, dans une belle et fertile plaine, environnée de coteaux riens et bien cultivés, lui a sans doute fait donner le nom populaire de la *Gaillarde*. Elle a une population de 5 mille 762 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le terroir de cet arrondissement est fertile en grains de toutes espèces, en châtaignes, et sur-tout en vins, dont quelques-uns approchent de la bonté des vins de Bourgogne. Les fruits y sont abondans et d'une excellente qualité.

On y trouve des mines de cuivre, de fer, d'antimoine, etc. des carrières d'ardoises et de pierres à aiguiser, dont il se fait un grand débit.

Il y a des forges à chaudières, des fabriques de bougies, des manufactures de mouchoirs de soie imprimés, de mousselines, de gazes, etc. de siamoises imprimées en indienne, de mouchoirs de fil et coton fond rouge et bon teint. On

y commerce aussi en vins, châtaignes, huile de noix, bois de merrain et de construction, etc.

(*Pour plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

II^e DÉPARTEMENT (le Cantal).

LE département du *Cantal*, formé d'une partie de la Haute-Auvergne, et dont le chef-lieu est à *Aurillac*, tire son nom d'une montagne considérable qui en occupe à peu près le centre : elle s'élève de 1 mille 917 mètres (984 toises) au-dessus du niveau de la mer.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui du Puy-de-Dôme ; au nord-est, celui de la Haute-Loire ; au sud-est, celui de la Lozère ; au midi, celui de l'Aveyron, et à l'ouest, ceux du Lot et de la Corrèze.

Les *principales Rivières* sont : la Rue, l'Arcenil, la Trulère, la Celle, le Cer, etc.

Ce département est très-montagneux. M. Desmarest, qui a examiné ces montagnes avec toute l'attention d'un naturaliste éclairé, et la sagacité d'un philosophe, a remarqué que toutes, ou presque toutes, avaient été des volcans éteints à différentes époques ; mais le temps où ils étaient en activité doit être fort éloigné, puisque l'expérience des volcans d'Italie nous apprend combien à peu près il s'écoule de siècles jusqu'à ce que des nappes de laves soient arrivées à l'état de terre végétale.

Le climat de ce département est très-froid, et la terra

y est couverte de neige pendant sept ou huit mois de l'année. Il est d'ailleurs sujet aux vents ; mais on remarque, comme une chose singulière, qu'il n'y en règne point de généraux : c'est l'effet des montagnes et de leur situation, qui font qu'aussitôt qu'un vent s'est déclaré, il s'en élève un autre qui le contrarie ; et cette contrariété des vents fait qu'on ne voit pas un seul moulin à vent dans tout le département, quoiqu'on ait tenté plus d'une fois d'y en établir.

Le sol est peu fertile en grains ; cependant on y recueille du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin ; mais la culture y est encore conduite par la routine et l'ignorance, quoiqu'à force de soins de la part de l'administration, elle ait fait quelques pas vers l'amélioration.

Les pâturages y sont abondans et de bonne qualité. Il est cependant nécessaire d'y introduire la culture des fourrages artificiels, sur-tout dans les plaines élevées. Le trèfle de Hollande et le sainfoin, ainsi que la luzerne ne paraissent pas propres au climat : les ray-gras offrent plus d'avantages à l'agriculture.

On y élève des chevaux ; mais il faudrait y établir des haras. On pense que la race normande y réussirait mieux que toute autre. Les communes dont les pacages ne conviennent pas aux beaux chevaux, élèvent des mulets ; mais il conviendrait également d'y introduire des baudets de belle espèce. On observe que ces deux objets forment une branche de commerce très-intéressante pour ce département.

On y nourrit aussi beaucoup de gros et de menu bétail : on y améliorerait ce dernier en y introduisant des moutons de race espagnole, qui réussiraient parfaitement sur le sol du Cantal.

Les fromages que l'on fait dans ce département forment

une branche considérable de son commerce : on pourrait l'accroître en changeant le mode de leur fabrication. On propose de donner aux fromages la préparation et la forme de ceux de Gruyère, auxquels ils seraient alors supérieurs par la qualité des herbages. Le caillé, non-soumis à la cuisson, donnerait un fromage propre à l'assaisonnement des macarronis et autres pâtes d'Italie : on l'exporterait à peu de frais à Paris par l'Allier.

On trouve dans ce département des mines de cuivre, d'antimoine et de charbon de terre ; des carrières de marbres et d'ardoises, et beaucoup de sources d'eaux minérales. Les plus fréquentées sont celles de Chaudes-Aigues et de Vic-en-Candales. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, de bas de laine, de dentelles, de fil, de toiles, de tanneries, des papeteries, verreries, etc.

Le commerce principal consiste en bestiaux, fromages, huile de noix, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département du Cantal sont : Mauriac, Murat, Saint-Flour, Aurillac.

L'Etendue en superficie du département du Cantal est de 574 mille 31 hectares (1 million 124 mille 802 arpens), ou 5 mille 740 kilomètres carrés (294 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 29 mille 142 hectares 26 ares (57 mille 97 arpens), dont 4 mille 488 hectares 86 ares (8 mille 794 arpens 81 perches) de bois nationaux; 5 mille 239 hectares 52 ares (10 mille 265 arpens 54 perches) communaux, et 19 mille 413 hectares 88 ares (38 mille 36 arpens 62 perches) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 237 mille 224 individus, ce qui fait 807 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,038,302 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,533,000 ^{fr.}	0.
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	147,300	
Portes et fenêtres.....	45,793	
Patentes.....	43,341	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire..	268,868	
TOTAL égal.....	2,038,302^{fr.}	0.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 8 fr. 59 cent. 2 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 241,261 fr. 17 cent. ;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	125,329 ^{fr.}	84.
		de l'ordre judiciaire.....	92,931	33
		d'instruction publique.....	23,000	»
TOTAL égal....		241,261^{fr.}	17.	

Le département du *Cantal* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Mauriac* ; 2°. de *Murat* ; 3°. de *Saint-Flour* ; 4°. d'*Aurillac* ; en 23 cantons ou justices de paix, et 270 communes.

Le collège électoral du département est composé de 237 membres.

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC,

Contenant 63 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Champs, Saignes, Riom, Salers, Pleaux, Mauriac.

La population de cet arrondissement est de 56 mille 554 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Mauriac en est le chef-lieu. C'est une petite ville située près de la Dordogne, et dont la population est de 2 mille 572 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le commerce de cet arrondissement consiste en bétail, et principalement en chevaux, qui passent pour être très-bons.

ARRONDISSEMENT DE MURAT,

Contenant 31 Communes divisées en 3 Cantons ou Justices de Paix : Allanche, Murat, Marcenat.

La population de cet arrondissement est de 32 mille 817 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Murat en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur l'Alagnon, au pied d'un rocher. Elle a une population de 2 mille 557 individus, et elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Il y a plusieurs carrières d'ardoises dans cet arrondissement.

Le commerce principal consiste en draperies, et en fabriques de dentelles, façon d'Angleterre.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR,

Contenant 82 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Massiac, Ruines, Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour nord et sud.

La population de cet arrondissement est de 60 mille 586 individus, et le collège électoral est composé de 121 membres.

Saint-Flour en est le chef-lieu. Cette ville est située sur une haute montagne, de difficile accès, et dont la population est de 5 mille individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un évêché, de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance et le 3^e de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Il y a des sources d'eaux minérales chaudes et nitreuses à Chaudes-Aigues.

Le commerce principal de cet arrondissement consiste en seigle, chevaux, mules et mulets; il y a des tanneries, où l'on prépare beaucoup de peaux de veau, de moutons, pour basannes et de chèvre qu'on expédie en poil pour Paris. Il y a des fabriques de colle-forte qui est excellente, et une verrerie où on fait du verre blanc de toutes espèces.

ARRONDISSEMENT D'AURILLAC,

Contenant 94 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Aurillac nord et sud, Vic-sur-Céré, Mont-Salvy, Maurs, la Roquebroue, Saint-Cernin, Saint-Mamet.

La population de cet arrondissement est de 87 mille 267

individus, et le collège électoral est composé de 175 membres.

Aurillac en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rivière de Jordanne, dans une vallée fertile. Elle a une population de 10 mille 357 individus, et elle est distante de Paris de 524 kilomètres (133 lieues et demie).

C'est le chef-lieu d'une préfecture ; le siège de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux, des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 11^e légion de gendarmerie.

Les eaux de la fontaine minérale du territoire de Vic-en-Carladès, communément appelée dans le pays *Fontsalade*, contient un sel nitreux (alkali et fixe), et quelques parties ferrugineuses. Elles sont excellentes pour dissoudre les obstructions des viscères, débarrasser les reins de toutes sortes de glaires et de graviers : elles adoucissent le sang et sont très-bonnes contre les douleurs de tête les plus invétérées.

Le principal commerce de cet arrondissement consiste dans le produit de ses manufactures d'étoffes de laines et de bas, de dentelles, et en bestiaux et fromages.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

 III^e DÉPARTEMENT (la Lozère).

LE département de la *Lozère*, formé des pays de Gevaudan et d'une partie des Cevennes, dépendans de la province de Languedoc, et dont le chef-lieu est à *Mende*, tire son nom d'une *petite chaîne de montagnes* qui fait partie de celles connues sous le nom de *montagnes des Cevennes*. Elle s'étend du sud au nord, à partir d'Ispanhac sur le Tarn.

La plus haute de ces montagnes est élevée de 473 mètres (243 toises) au-dessus du niveau de la mer.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Haute-Loire; à l'est, celui de l'Ardèche; au sud, celui du Gard; et à l'ouest, ceux de l'Aveyron et du Cantal.

Les *principales Rivières* sont : le Tarn, qui y coule de l'est à l'ouest; le Lot, l'Allier qui le sépare des départemens du Gard et de la Haute-Loire; le Gardon, le Chassezat, qui, y coulant de l'est à l'ouest, prend sa source dans la commune de Belvezet : elle reçoit l'Altier et se joint avec le Born à Planchamp; la Truyère, qui a sa source à la Margéride, près Villedieu, coule du sud au nord, passe à Serverette, Saint-Alban, au Melzin, et se jette dans le Lot à Antraigues; le Bez, qui prend sa source dans la montagne d'Aubrac, au pied du mont Mailliabian, coule du sud au nord, arrose Sainte-Urcize, Saint-Jueri, sépare la partie nord-ouest du département de la Lozère de celui du Cantal, et se jette dans la Truyère à un kilomètre au-dessous de Malet; départemant du Cantal; le Tarnon, qui a sa source dans la montagne d'Aire, court du midi au septentrion et se perd dans le Tarn au-dessus de Florac;

la Mimente, qui descend de la montagne de Ventaloux, coule de l'est à l'ouest et se jette dans le Tarnon ; la Jonte, qui prend sa source à la montagne de Laigonal, se dirige de l'orient à l'occident, et se perd dans le Tarn à Pierrelot, vis-à-vis le Rosier ; la Colagne, qui a sa source à la Margéride, arrose les vallons de Marvejols et de Chirac et s'embouche dans le Lot à Moriès ; l'Altier, etc. Toutes ces rivières sont très-poissonneuses : on y pêche des truites et des anguilles, ainsi que du Saumon dans l'Altier.

Il n'est aucune de ces rivières qui soit navigable dans l'intérieur de ce département ; leur peu de profondeur, leur rapidité, les cascades et les obstacles que présentent les rochers sur lesquels elles roulent, ôtent jusqu'à l'espoir de réaliser le moindre projet de navigation.

On trouve dans les montagnes d'Aubrac quatre lacs appelés *Soubeyrol*, *Saillans*, *Born* et *Saint-Andéol*. La forme régulièrement circulaire de celui de Born, porte à croire qu'il est le cratère d'un ancien volcan. Quant à celui de Saint-Andéol, il paraît avoir été, sinon creusé, du moins augmenté de mains d'hommes. Ces lacs sont très-poissonneux ; il est cependant à désirer qu'on les dessèche, ce qui rendrait l'air plus salubre, et à l'agriculture une assez grande étendue de terrain pour en former d'excellentes prairies. Le dessèchement de ceux de Saillans et de Soubeyrol, qui communiquent ensemble par la rivière de la Garde, pourrait d'autant plus facilement s'effectuer, qu'ils ont peu de profondeur : cette opération formerait une superbe prairie de 4 kilomètres de long sur un de large, près d'une lieue de longueur sur un cinquième de largeur.

La température de l'atmosphère est très-variable dans ce département. Quelquefois et à certains degrés de hauteur, on éprouve deux ou trois températures différentes dans la même journée. Au nord, l'hiver dure six mois, et il est des

années où cette saison en dure neuf; vers le sud, l'hiver n'est guère que de quatre mois. En général, les chaleurs n'y sont pas considérables.

L'élévation du sol et l'abondance des eaux rendent le pays froid et humide; c'est la température commune à ce département; les hivers y sont ordinairement rigoureux; les printemps, pluvieux; les étés, souvent orageux; et les automnes belles vers la fin seulement: car le commencement de l'équinoxe amène assez communément des pluies si abondantes, que les torrens qu'elles produisent causent chaque année les plus grands dégâts. En général, ce département est assez sain pour les hommes comme pour les animaux.

Le département de la Lozère, pour la nature de son sol, doit être divisé en trois régions. Le territoire de celle du nord est de basalte ou de granit: on l'appelle *Montagnes*. Celui qui forme celle du centre, s'étendant du sud à l'ouest, est calcaire: on le nomme *Causses*. La troisième, dont le territoire est de schiste, est formé des *Cevennes*; elle s'étend du midi au levant.

La première région, indiquée sous le nom de *Montagnes*, produit du seigle et des fourrages, très-peu d'orge et d'avoine. La seconde, ou de *Causses*, est productive en froment, orge ou avoine, peu de seigle, des fourrages et des fruits; c'est la partie la plus fertile du département. On récolte dans celle des *Cevennes* beaucoup de châtaignes, très-peu de seigle, une assez grande quantité de pommes de terre; et les habitans, en se livrant à la culture du mûrier, élèvent des vers à soie, dont le produit, sans être considérable, leur fournit néanmoins des ressources pour se procurer une partie des denrées de première nécessité qui leur manquent.

L'agriculture est encore au berceau dans ce départe-

ment, et l'ignorance du cultivateur l'attache invinciblement à la routine qui lui a été transmise par ses pères. Les moyens en grande culture qui économisent les bras, ne peuvent y être employés, parce qu'il est hérissé de montagnes dans sa presque totalité, et qu'une grande partie n'est pas même susceptible de culture, puisque la sommité de ces montagnes ne peut donner que des pâturages, et que les parties moyennes qui devraient être conservées et aménagées en bois, ne présentent, à quelques exceptions près, qu'un sol nu ou des hermes inutiles; parce que le cultivateur, détruisant sur les pentes les plus roides les bois qui pourraient les conserver et les embellir, perd à jamais son pays pour la jouissance d'un moment. Il ne reste plus qu'un rocher stérile; alors plus de pâturages pour les bestiaux, plus d'abris, plus de récoltes. Pour remédier à ce grave inconvénient, on demande la répression des défrichemens inconsiderés qui sont malheureusement très-communs dans ce département, et la stricte exécution des réglemens, pour arrêter la dévastation des forêts: au surplus, la dégradation du sol du pays montueux, et la destruction des arbres qui en sont la suite, doivent sur-tout fixer toute l'attention du gouvernement.

On cultive du chanvre dans plusieurs cantons; le lin vient bien dans le vallon de Marvejols; la garance est spontanée dans ce département, où il y avait autrefois des garancières: on ignore pourquoi elles ont été abandonnées. On y cultivait aussi le safran, qui n'était pas moins estimé que celui du Gatinais: on a renoncé à cette culture. Le tabac prospère dans les montagnes d'Aubrac.

Les races des chevaux, des mulets et des mules sont abâtardies; il est indispensable de les régénérer en y introduisant de beaux étalons.

Ce département offre, par la nature de son sol, tous

les moyens d'y entretenir de nombreux troupeaux de moutons. Ils sont en assez grand nombre, et les laines qu'ils fournissent sont d'une assez bonne qualité. Le seul moyen de régénérer également cette espèce abâtardie serait de la croiser avec la race espagnole.

Les montagnes offrent des mines de fer, de plomb, de cuivre, d'antimoine, et de plomb tenant argent, ainsi que des eaux minérales et thermales.

Le principal commerce consiste en bestiaux, en laines, en toiles de coton et étoffes de laine, telles que cadis, serges; on observe que les laines se travaillent dans ce département, sans huile comme en Angleterre. On les sépare en deux parties: l'une appelée *estame*, et l'autre *trame*; et comme la première est la plus précieuse, on en tire le plus possible; et chargeant, par ce moyen, cette partie de toute la crasse, et des bouchons qui devraient rester à la trame, on la rend défectueuse; ce qui n'arriverait pas, si on se contentait de tirer la première pincée de l'estame, et qu'on laissât avec le peignon le reste de la laine, sans le remplacer; mais la modicité du prix des étoffes où ces matières sont employées, n'encourage pas les habitans à les perfectionner. Cependant ce département seul trouve, dans son climat, les causes qui favorisent les fabriques des petites étoffes de laine en Angleterre, puisque ce n'est que dans cette contrée où les laines puissent se travailler avec cette délicatesse et cette propreté, et que les eaux y sont très-propres pour y établir de bonnes et belles teintures.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département de la Lozère, sont : Langogne, Mende, Villefort, Florac, Marvejols, et Saint-Chély.

L'Etendue en superficie du département est de 509

mille 343 hectares (997 mille 961 arpens), ou de 5 mille 93 kilomètres carrés (269 lieues et demi carrées).

Celle des *Forêts* est de 26 mille 208 hectares (42 mille 348 arpens), dont 5 mille 289 hectares 43 ares (1 mille 363 arpens 33 perches) de bois nationaux, 408 hectares 32 ares (800 arpens) communaux, et 20,510 hectares 25 ares (40,184 arpens 67 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 155 mille 936 individus, ce qui fait 579 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 892,776 francs;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	663,000 ^{f.}	» ^{ca.}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	51,700	»
Portes et fenêtres.....	33,957	»
Patentes.....	29,767	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	114,352	»
TOTAL égal.....	892,776^{fr.}	»

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 5 francs 72 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 179,687 francs ;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	75,263 ^{f.}	» ^{ca.}
		de l'ordre judiciaire.....	79,424	
		d'instruction publique.....	25,000	»
TOTAL égal.....		179,687 f.	»	

Le département de la *Lozère* est divisé en 3 arrondissemens communaux , savoir : 1°. de *Marvejols* ; 2°. de *Mende* ; 3°. de *Florac* ; en 24 cantons ou justices de paix , et en 193 communes.

Le collège électoral du département est composé de 200 membres.

ARRONDISSEMENT DE MARVEJOLS,

Contenant 76 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Malzieu , Saint-Alban , Marvejols , Chanaç , la Canourgue , Nesbinals , Fournels , Saint-Chély , Aumont , Chirac.

La population de cet arrondissement est de 60 mille 750 individus , et le collège électoral est composé de 122 membres.

Marvejols en est le chef-lieu. C'est une ville située dans un beau vallon arrosé par la rivière de Colagne. Elle a une population de 3 mille 611 individus , et est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance , et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement produit des grains , des fruits de toute espèce , du vin de médiocre qualité. On y trouve d'excellens pâturages , où l'on élève des bestiaux. Il y a des fabriques de serges , de cadis , etc.

Le commerce consiste en bestiaux et en serges , cadis et autres étoffes de laine.

ARRONDISSEMENT DE MENDE,

Contenant 62 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Langogne , Villefort , Mende , Saint-Amand , Châteauneuf-Randon , Grandrieux , Bleynard.

La population de cet arrondissement est de 52 mille

813 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Mende en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une montagne et la rive gauche du Lot. Elle a une population de 5 mille 14 individus et est distante de Paris de 540 kilomètres (13 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre criminel; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, et d'un capitaine de la onzième légion de gendarmerie.

Son commerce consiste en cadis, serges et autres étoffes, en bétail, etc.

Il y a des eaux minérales dans le canton de Bagnols-les-Bains, et des mines d'argent, d'étain et de cuivre dans celui de Villefort.

On y trouve aussi la belle forêt de Mercoire, près Langogne, remarquable par les beaux sapins dont elle est remplie: ils sont d'une hauteur prodigieuse, et très-propres à faire des mâts, si l'on pouvait trouver le moyen de les transporter des montagnes que couvre cette forêt, jusqu'à la rivière de la Loire, qui est à trois myriamètres de là au bas de la montagne de Mesen.

ARRONDISSEMENT DE FLORAC,

Contenant 55 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix: Sainte-Énimie, Pont-de-Montvert, Saint-Germain-de-Calberte, Meyrueis, Saint-Georges-de-Lévesac, Barre, Florac.

La population de cet arrondissement est de 42 mille 364 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Florac en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur

le Tarnon , dont la population est de 1 mille 905 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est assez fertile. Il produit des fruits de toutes espèces, des grains et des fourrages, mais en petite quantité. Il y a une mine de soufre dans le canton de Saint-Germain-de-Calberte.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

IV^e DÉPARTEMENT (l'Hérault).

LE département de l'*Hérault*, formé d'une partie du Bas-Languedoc, et dont le chef-lieu est à *Montpellier*, tire son nom de la rivière de l'*Hérault*, qui le traverse du nord au sud.

Les *Limites* de ce département sont : au nord-est, celui du Gard ; au sud-est, la Méditerranée ; au sud-ouest, les départemens de l'Aude et du Tarn ; et au nord-ouest, celui de l'Aveyron.

Les *principales Rivières* sont : l'*Hérault*, qui prend sa source dans le département du Gard, coule du nord au sud, passe à Sainte-Bauzille, Pézenas, Agde, où un peu au-dessous il se jette dans la Méditerranée ; l'*Orbe*, qui prend sa source dans le département de l'Aveyron, coule à l'ouest, du sud au nord, passe à Bédarrioux, ensuite de l'est à l'ouest, et de l'ouest au sud, arrose Béziers,

et se perd dans la Méditerranée, au-dessous de Sérignan, etc.

Outre ces rivières, il y a encore le *canal du Midi*, formant la jonction de la Méditerranée à l'Océan. Ce canal commence à *Cette* et se termine un peu au-dessous de Toulouse, où il aboutit à la Garonne. Il a environ 400 kilomètres (80 lieues) depuis la Garonne jusqu'à *Cette*, et la Garonne, depuis sa jonction avec le canal jusqu'à la tour de Cordouan, peut avoir 600 kilomètres (120 lieues), ce qui fait mille kilomètres (200 lieues) de canal pour la jonction des deux mers. Ce canal, qui est un des ouvrages dont doit le plus se glorifier notre nation, surpasse ce qu'ont fait les anciens Romains, dont l'univers admire les grands et utiles travaux.

Il a fallu, pour son exécution, couper des montagnes et élever des fonds infiniment trop bas. A Norouze, qui est l'endroit le plus élevé entre les deux mers, dont on a fait le point de partage, on a pratiqué un bassin de 389 mètres (200 toises) de long, sur 292 mètres (150 toises) de large. L'on a construit un réservoir immense à Saint-Ferréol, pour y pouvoir entretenir les eaux qui servent à la navigation, et réparer la perte que l'on fait à l'ouverture des écluses. Ce réservoir, pratiqué entre deux montagnes, a 2 mille 348 mètres (200 toises) de long, sur 974 mètres (500 toises) de large, et 38 mètres (20 toises) de profondeur. Il a la forme d'un triangle, dont une forte digue forme la base.

Ce canal a 60 écluses, dont 15 du côté de l'Océan, et 45 du côté de la Méditerranée. Celles qu'on voit auprès de la ville de Béziers, et qui sont au nombre de huit, forment une cascade de 302 mètres (156 toises) de longueur sur 20 mètres (11 toises) de pente.

Ce grand ouvrage, commencé en 1666 par le sieur

Riquet , sur le plan et les mémoires du sieur Andréossy , célèbre mathématicien , ne fut terminé qu'en 1681 , qu'on en fit les premiers essais. Les frais de construction montèrent à 13 millions de livres tournois.

Le *canal de Grave* , rendu navigable jusqu'à Montpellier , communique aux étangs , et à la mer par la rivière de Lez.

Le *canal ou robine de Lunel* aboutit pareillement aux étangs et à la mer depuis la ville de Lunel.

Quoique ce département , ait une assez grande étendue de côtes sur la Méditerranée , c'est cependant celui maritime de France le moins fourni de ports , la mer offrant des obstacles aux bâtimens par les sables dont elle est remplie , et qui mettent en danger d'échouer tous les gros vaisseaux qui en approchent.

Le cap de *Cette* est le seul de toute la côte qui ait été jugé propre à former un port , parce que la mer paraissait y avoir un meilleur fond , et que la hauteur de la montagne y mettait les vaisseaux suffisamment à couvert. Ce port communique aux étangs par un canal de 38 mètres (20 toises) de large.

Le sol de ce département est extrêmement varié : il consiste partie en montagnes , partie en vallées et partie en plaines. Le territoire situé à l'est de l'Hérault , est généralement sec et aride , et les terres situées à l'ouest sont communément fort bonnes et fertiles. On y recueille des blés en petite quantité , toutes sortes de fruits , des vins excellens , sur-tout des muscats.

L'huile d'olive était une des principales richesses du département avant l'hiver de 1789 , pendant lequel les oliviers ont péri. Il faudrait , pour réparer en partie cette perte former des pépinières , et sur-tout encourager la plantation de cet arbre précieux ,

Il y a beaucoup de mûriers pour la nourriture des vers à soie. Les pâturages y sont abondans, ainsi que le bétail.

Cependant le nombre des bêtes à laine est diminué depuis la révolution. On attribue la cause de cette diminution aux défrichemens, au partage, ainsi qu'à la mise en culture des biens communaux et à la multiplication des vignes.

Nous ne saurions trop répéter qu'il est nécessaire de mettre un terme aux défrichemens trop multipliés, et sur-tout au dépouillement des montagnes, qui perdent toute leur humidité avec leur bois.

Ce département a de belles forêts de chênes, qui fournissent des bois propres au bordage des vaisseaux et à faire du merrain. Il produit beaucoup de simples et de plantes médicinales et propres à la teinture. Les plus utiles sont le pastel, le salicot, la mancelle, le tamaris, etc.

La pêche des rivières, des étangs, et celle qui se fait le long de la côte, sont à peu près les mêmes que partout ailleurs. La pêche des sardines, que l'on fait près de Cette, est la plus considérable, et il s'en fait un grand commerce.

Il y a des mines d'argent, de plomb, d'azur, du vernis, et de charbon de terre, des carrières de marbre, etc., ainsi que plusieurs sources d'eaux minérales très-renommées.

Le commerce de ce département est fort considérable. Il consiste dans ses nombreuses manufactures de draps, et autres étoffes de laines, en soieries, en soie, en laines crues, dans ses fabriques de toiles, de dentelles, dans ses blanchisseries de cire, ses tanneries, ses poteries et faïançeries, en bois de construction et de merrain, en vins muscats très-estimés, eaux-de vie et différentes liqueurs; en raisins secs, en bestiaux, en marbre, etc., et

dans son *verdet* ou vert-de-gris, qui lui est particulier.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales *Villes* du département de l'Hérault sont : Lodève, Montpellier, Beziers et Saint-Pons.

L'*Étendue en superficie* du département est de 630 mille 935 hectares (1 million 236 mille 198 arpens), ou de 6 mille 309 kilomètres carrés (317 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 28 mille 65 hectares 86 ares (54 mille 988 arpens), dont 6 mille 913 hectares 36 ares (13 mille 545 arpens) de bois nationaux, 9 mille 394 hectares 93 ares (18 mille 407 arpens) communaux, et 11 mille 757 hectares 57 ares (23 mille 36 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 291 mille 957 individus, ce qui fait à peu près 921 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,060,543 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,727,000 ^{fr.}	» ^{°.}
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire	388,100	»
Portes et fenêtres	173,327	»
Patentes	273,700	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	498,416	»
TOTAL égal.....	4,060,543^{fr.}	»^{°.}

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 13 francs 90 centimes 4 cinquièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant

l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 334,317 francs 33 centimes ;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration	131,024 ^{fr}	33 ^o .
		de l'ordre judiciaire	166,793	»
		d'instruction publique	36,500	»
TOTAL égal			334,317 ^{fr} .	33 ^o .

Le département de l'*Hérault* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1^o. de *Lodève* ; 2^o. de *Montpellier* ; 3^o. de *Beziers* ; 4^o. de *Saint-Pons* ; en 36 cantons ou justices de paix , et en 333 communes.

Le collège électoral du département est composé de 292 membres.

ARRONDISSEMENT DE LODÈVE,

Contenant 75 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Caïlar, Gignac, Clermont-de-Lodève, Lodève, Lunas.

La population de cet arrondissement est de 48 mille 280 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Lodève en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la petite rivière de Lergne , au pied des montagnes.

Elle a une population de 7 mille 843 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance , et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

On trouve encore dans cet arrondissement la ville de Clermont-de-Lodève , dont la population est de 5 mille 430 individus. Elle est le siège d'un tribunal de commerce , et possède des manufactures de draps que l'on exporte dans le Levant.

Le territoire de cet arrondissement est sec , stérile , et en partie couvert de montagnes. Il produit peu de blés ; mais les pâturages y sont abondans , et on y nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a des manufactures de draps pour les troupes et pour le commerce du Levant ; des fabriques de toiles qui sont en réputation , et d'autres de chapeaux. Il y a une source d'eaux minérales qui est assez fréquentée.

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER ,

Contenant 117 Communes divisées en 14 Cantons ou Justices de Paix : Ganges , Claret , Lunel-la-Ville , Mauguio , Montpellier , Frontignan , Cette , Mèze , Aniane , Saint-Martin-de-Londres , les Matelles , Castries.

La population de cet arrondissement est de 100 mille 815 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Montpellier en est le chef-lieu. C'est une grande et forte ville située sur une colline , à 10 kilomètres (2 lieues) de la mer. Sa proximité du port de Cette et du *canal du Midi* , avec lequel elle communique , par la rivière de Lez qui est navigable , contribue à donner de l'étendue à son commerce. Elle a une population de 33 mille 913 individus , et elle est distante de Paris de 730 kilomètres (182 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une préfecture , le siège d'un évêché , de quatre tribunaux , l'un d'appel , l'autre criminel , le troisième de première instance , et le quatrième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques , des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes , du conservateur de la quatorzième conservation des forêts nationales , d'un général de division commandant la neuvième division militaire , d'un général de brigade commandant du département et d'un capitaine de la vingt-quatrième légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement n'est que médiocrement bon. On y cultive cependant beaucoup de vignes qui produisent d'excellens vins, sur-tout les muscats de Lunel et de Frontignan; quantité d'oliviers. On y élève aussi des mûriers pour la nourriture des vers à soie.

Cet arrondissement a un commerce qui lui est particulier, et principalement à la ville de Montpellier; c'est celui du *verdet*, ou *vert-de-gris*. On n'en a jamais fait ailleurs que dans cette ville et dans quelques villages des environs. Il sert à la teinture, à la peinture, et même dans la chirurgie.

Il y a une fabrique considérable de futaines et de couvertures de laines; mais le plus grand commerce est celui des laines qui viennent de Smyrne, de Constantinople, de Salé, de Tunis et d'Espagne. On y blanchit la cire jaune qui vient du Levant, et qui est infiniment plus estimée que celle de Hollande. Il y a beaucoup de tanneries, et le commerce des cuirs est très-étendu. Celui des vins, eaux-de-vie, eaux de canelle, et autres liqueurs, est aussi très-considérable. On y fait également commerce de préparations de vipères, qu'on appelle *trochisques* ou *pastilles*.

ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS,

Contenant 97 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Bédarioux, Montagnac, Florensac, Agde, Béziers, Capestang, Murviel, Roujan, Pezenas, Servian, Saint-Gervais-la-Ville.

La population de cet arrondissement est de 106 mille 176 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Béziers en est le chef-lieu. C'est une belle ville, fort agréablement située sur une colline, au bas de laquelle on passe l'Orbe sur un pont de pierre assez beau.

Elle a une population de 14 mille 211 individus.

C'est

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement, qui est un des plus fertiles du département, produit des vins excellens, surtout des muscats, et plus de blé qu'il n'en faut pour les habitans. On y recueille aussi beaucoup de soie.

Il y a une mine d'argent à Villemagne, des mines de plomb au Montcoudour, des mines d'azur, du vernis et de charbon de terre à Roquebronne, d'une qualité supérieure, etc., et des carrières de marbre. A Gabian, on trouve une source, dont on tire une huile minérale qui surnage sur l'eau, et qui est excellente pour les blessures et pour d'autres usages, particulièrement pour les chevaux. A peu de distance du même bourg, sur le bord d'un ruisseau, dans un vallon formé par deux petites montagnes, est la source de l'huile de pétrole, ainsi nommée, parce qu'elle sort d'un rocher.

Entre une infinité de sources d'eaux minérales, celles de Vendres, situées sur le bord et au nord de l'étang de même nom, sont le plus en réputation. Une entr'autres est estimée bonne pour la goutte. Dans ce même endroit, on tire des charbons de pierre, et une espèce de gomme propre à faire du goudron, etc.

Le commerce de cet arrondissement consiste en grains, vins, eaux-de-vie, soie; il y a des manufactures de draps et autres étoffes, et plusieurs clouteries.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PONS,

Contenant 44 Communes divisées en 5 Cantons ou Jus-

tices de Paix , la Salvetat , Olargues , Saint-Chinian , Olonzac , Saint-Pons.

La population de cet arrondissement est de 36 mille 686 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Saint-Pons en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rivière de Jaur , dans un vallon entouré de montagnes.

Elle a une population de quatre mille 506 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture ; le siège d'un tribunal de première instance , et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est très-montagneux et peu fertile. On y recueille peu de blé , encore les habitans le vendent-ils , et vivent de millet. On y nourrit beaucoup de bestiaux. Les montagnes renferment des carrières de marbre.

On a découvert des mines de houille , d'une qualité supérieure à la Canette , Azillet et Ouppia , canton d'Olonzac , qui paraissent n'en former qu'une d'une grandeur immense. Celle d'Ouppia n'est qu'à vingt mètres , et les deux autres , à deux kilomètres du canal ; ce qui en facilitera beaucoup l'exploitation.

Il y a plusieurs manufactures de draps , qui forment le principal commerce de cet arrondissement.

(*Pour plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

V^e DÉPARTEMENT (Pyrénées-Orientales).

LE département des *Pyrénées-Orientales*, formé de la ci-devant province de Roussillon, et dont le chef-lieu est à *Perpignan*, tire son nom de la *partie orientale des Pyrénées*, où il est situé.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de l'Aude ; à l'est, la Méditerranée ; au sud, les Monts-Pyrénées qui séparent la France de l'Espagne ; à l'ouest, le département de l'Ariège.

Les *montagnes* les plus connues et les plus hautes qui bornent ce département sont la *Massane*, qui a 794 mètres (408 toises) de hauteur, sur la surface de la terre ; le *Canigou*, qui a deux mille 780 mètres (1 mille 440 toises de haut ; et le mont *Perdu du Marboré*, et la *Maladetta*, au sud de Bagnères-de-Luchon, qui ont 3 mille 435 mètres (1 mille 718 toises.) Ces dernières montagnes sont non-seulement les plus grandes et les plus hautes de tout le département, mais encore les plus élevées de toutes les Pyrénées. La cime en est couverte de neige pendant sept mois l'année. Ces hautes et vastes montagnes se voient à plus de 150 kilomètres (30 lieues), tant du côté de France, que du côté d'Espagne. Il y croît quantité de simples et des plus rares. On y trouve de grandes cavités, et même des indices extérieurs, qui font conjecturer qu'elles pourroient contenir des mines riches.

Les *principales rivières* qui arrosent ce département sont : la Tet, qui prend sa source dans les montagnes sur les confins du département de l'Ariège ; coule de l'ouest à l'est, passe près de Mont-Louis, à Olette, Prades, Vinça,

Pille, Millas et Perpignan, où, à quelques kilomètres, elle se jette dans la Méditerranée; la Tech, qui a sa source dans les montagnes des Pyrénées, sur les frontières d'Espagne, coule du sud à l'est, passe à Arles, Ceret, Elne, où à peu de distance elle se jette dans la Méditerranée; la Gly qui prend sa source sur les confins du département de l'Aude, coule de l'ouest à l'est, arrose la Tour, Rivesaltes, et se jette dans la Méditerranée près de l'étang de Leucate, après s'être grossie des eaux des rivières de Ségur et de Reboul; la Cantarana, le Réart qui se perd dans l'étang de *Saint-Nazaire*, etc.

Presque toutes ces rivières que l'on devrait appeler des fleuves, puisque la plupart gardent leur nom jusqu'à la mer, ne sont que des torrens fort bas en été, qui grossissent considérablement en hiver et au printemps, lorsque les neiges des montagnes se fondent. Ces rivières n'ont pas même de lit bien fixe; aussi comme elles se gonflent extraordinairement au temps des grandes pluies et de la fonte des neiges, elles se débordent et font malheureusement trop souvent de grands ravages dans les campagnes.

La côte de ce département n'offre que quelques mouillages assez mauvais, si ce n'est le *Port-Vendre*, le *Lafranquin* et *Collioure*.

Les marais des Solces et de Canet, qui sont assez considérables, infectent l'air, et nuisent à la population. Le dessèchement de ceux de Canet, outre qu'il remédierait à ces graves inconvéniens, permettrait le rétablissement des salines, et ouvrirait une nouvelle branche d'industrie et de commerce.

Le climat du département des Pyrénées-Orientales est plutôt chaud que tempéré. L'hiver y est une espèce de printemps; les chaleurs de l'été y sont quelquefois excessives; ce qui provient en partie de ce que les mon-

tagnes qui environnent cette contrée y réverbèrent les rayons du soleil. L'air même y serait peu sain s'il n'était souvent purifié par un vent du nord-nord-ouest, que les gens du pays appellent *Tramontane*.

Le terroir est fertile en blé, vin qui est assez bon, huile, orge, millet, lin, chanvre et légumes. Il y a des melons d'hiver et d'été. Tous les fruits y sont beaux, surtout, au territoire de la ville d'Ille, quoiqu'ils n'aient pas tout le goût qu'on devrait attendre d'un climat aussi heureux, faute de culture. On fait communément, dans les cantons où les terres s'arrosent, deux récoltes, trois et même quatre par an. Les grenadiers y forment une grande partie des haies. Les orangers et les citronniers croissent par-tout en pleine terre. Les collines et les endroits incultes y sont couverts de thim, de romarin, de serpolet, de lavande, de genièvre, et de beaucoup de mûriers.

Le bois est fort rare dans ce département, parce qu'il n'y a, à proprement parler, que des buissons, que les défrichemens ont dépouillé les montagnes de leurs arbres, et encombré les rivières et les cours d'eau, et que, faute de rivières, on ne peut en amener qu'à dos de mulet; ces animaux servent aussi au labour des terres. Il y a peu de vaches, parce que leur lait y est de mauvaise qualité, et qu'il y a peu de personnes qui en usent. On nourrit quantité de moutons, dont la chair est excellente et la toison très-fine. Il y a beaucoup de volaille; les pigeons, les perdrix et les cailles y sont d'un goût exquis.

La mer, qui baigne la côte, y est assez poissonneuse, et il y passe, vers la fin de thermidor, une quantité prodigieuse de thons, dont les habitans de Collioure font une pêche et un salage considérable, ainsi que de sardines, etc. On fait du sel auprès de Canet et de l'étang de *Saint-Nazaire*.

Les mines de fer abondent dans ce département, et leur produit forme une branche importante de son commerce ; mais il est à craindre que les forges ne cessent leur travail faute de bois. Il faudrait lui substituer la houille de la riche mine d'Esclavar, et rétablir les bois et les forêts qui couvraient les montagnes. Il y a des sources d'eaux minérales, chaudes et froides. Les premières sont en plus grand nombre.

Le commerce de ce département n'est pas bien considérable. Il consiste dans l'importation des piastres, et l'exportation des bestiaux en Espagne ; des vins à l'étranger et dans l'intérieur ; dans la vente des laines et des fers ; des soies, des blés, du millet, etc.

(Pour les *Foires* de ce département. Voyez le *Tableau Général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département des Pyrénées-Orientales sont : Perpignan, Collioure, Ceret, Arles, Mont-Louis, Prades, Saint-Paul, Port-Vendre.

L'Étendue en superficie du département est de 411 mille 376 hectares (806 mille 13 arpens) ou 4 mille 114 kilomètres et demi carrés (212 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 23 mille 927 hectares 53 ares (46 mille 880 arpens), dont 2 mille 665 hectares 30 ares (5 mille 222 arpens) de bois nationaux ; 9 mille 424 hectares 53 ares (18 mille 465 arpens) communaux, et 11 mille 837 hectares 70 ares. (23 mille 193 arpens) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 117 mille 764 individus ; ce qui fait 555 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,010,520 fr. ;

S A V O I R :

Contribution foncière	726,000	francs.
Contribution personnelle , mobilière et sompuaire.....	61,200	
Portes et fenêtres.....	41,514	
Patentes.....	55,854	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, per- sonnelle, mobilière et somptuaire.....	125,952	
TOTAL égal.....	1,010,520	francs.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque in-
dividu 8 francs 58 centimes un onzième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an
XI, prises en partie sur le produit des centimes addition-
nels, se montent à la somme de 181,966 fr. 85 centimes;

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration.....	89,113 ^{fr.}	52 ^{o.}
	de l'ordre judiciaire.....	67,853	33
	d'instruction publique.....	25,000	
TOTAL égal....	181,966^{fr.}	85^{o.}	

Le département des *Pyrénées-Orientales* est divisé en
trois arrondissemens communaux, savoir; 1^{o.} de *Perpi-
gnan*; 2^{o.} de *Ceret*, et 3^{o.} de *Prades*; en 17 cantons ou
justices de paix, et 249 communes. Le collège électoral du
département est composé de 200 membres.

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN,

Contenant 85 Communes divisées en 7 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Saint-Paul-de-Fenouillet , la Tour, Rivesaltes , Perpignan est et ouest , Thuir , Millas.

La population de cet arrondissement est de 51 mille 961 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Perpignan en est le chef-lieu. C'est une ville forte, située sur la rive droite de la Tet, qu'on y passe au moyen d'un beau pont, et sur le ruisseau de la Basse, partie dans une plaine, partie sur une colline, dans un terroir fertile.

Elle a une population de 11 mille 100 individus, et elle est distante de Paris de 928 kilomètres (232 lieues.) C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un général de brigade commandant du département, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la dixième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement produit de bons vins rouges et blancs, des eaux-de-vie, des graines et fruits de toute espèce, des laines fines, de la soude, et du salicot pour la fabrication des savons et pour les verreries, des soies, huiles et miels blancs. Il y a des marais salans. Son commerce consiste dans le produit de quelques fabriques de petites étoffes de laine et de soie, de bas de laine et de soie. On y fait aussi des parfums et des savonnettes, et un grand débit de vins et de fers.

ARRONDISSEMENT DE CERET,

Contenant 46 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix ; Ceret, Arles, Prats-de-Mollo, Argelès.

La population de cet arrondissement est de 24 mille 750 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Ceret en est le chef-lieu. C'est une petite ville située au pied des Pyrénées, sur la rivière de Tech, sur laquelle il y a un pont de pierres d'une seule arche, la plus large, la plus haute et la plus hardie qu'il y ait en France, si on excepte peut-être celle de Besançon.

Elle a une population de 2 mille 332 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture; le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est remarquable par ses sources d'eaux minérales, très-salutaires pour diverses maladies, et si chaudes qu'un cochon qu'on y trempe est échaudé en un moment, sans qu'un œuf cependant puisse y cuire, y restât-il 24 heures. La principale de ces sources est au bas d'une montagne dans le canton d'Arles.

ARRONDISSEMENT DE PRADES,

Contenant 118 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Sournia, Vinça, Prades, Olette, Saillagouse, Mont-Louis.

La population de cet arrondissement est de 41 mille 53 individus; et le collège électoral est composé de 120 membres.

Prades en est le chef-lieu. C'est une jolie petite ville, située sur la rivière de la Tet, dans une plaine.

Elle a une population de 2 mille 332 individus; et est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de

première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est assez fertile, sur-tout dans les vallées, où il y a d'excellens pâturages.

Il y a une mine de cuivre au col de la Cadère, une de plomb près Prades, ainsi qu'une d'alun ou veine de terre alumineuse à lessiver.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VI^e DÉPARTEMENT (l'Aude).

LE département de l'*Aude*, dont le chef lieu est *Carcassonne*, est formé d'une partie du Bas-Languedoc, et tire son nom de la rivière d'*Aude*, qui y coule du sud au nord jusqu'à Carcassonne, et ensuite de l'ouest à l'est.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui du Tarn; au nord-est, celui de l'Hérault; au sud-est, la Méditerranée; au sud, celui des Pyrénées-Orientales, et à l'ouest, ceux de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

Les *principales Rivières* sont : l'*Aude*, qui a sa source dans une vallée des Pyrénées, dans le département des Pyrénées-Orientales, passe par Puy-Val-d'Or, Quillan, Auch, Limoux, Carcassonne, Trèbes, près de Narbonne, où elle commence à être navigable pour de grands bateaux, après avoir reçu les eaux de quantité de ruis-

seaux et de petites rivières. A cinq kilomètres nord-ouest de Narbonne, cette rivière se divise en deux bras, dont l'un conserve le nom d'*Aule*, et va se perdre dans l'étang de *Vendres*, par *Cuxac*, *Coursan*, etc. et l'autre prend le nom de *Robine*, arrose Narbonne, et se jette dans l'étang de *Sigean*. Depuis Carcassonne, pendant l'espace d'environ 40 kilomètres (8 lieues), cette rivière coule à une petite distance du *canal du Midi*, presque toujours en ligne parallèle. Les autres rivières sont l'*Orbieu*, la *Vixiège*, etc.

Le long de la côte on trouve les marais salans de *Mardirac*, *Peirac* et *Sigean*, où l'on fait du sel.

Ce département est fertile en grains, en fruits, en vins et en pâturages. Il y a des oliviers, et des mûriers pour la nourriture des vers à soie.

L'agriculture a perdu dans ce département : on en attribue la cause au défaut de bras, à la diminution des troupeaux et au mode de culture. On observe que ce mode est vicieux ; qu'il n'est point approprié à la nature des terres ; que sur-tout il n'est pas varié dans ses produits en proportion des besoins des habitans ; qu'il y a trop de terres labourées et de vignes, et pas assez de prairies et de pâturages.

Il serait possible d'y établir des haras, si l'on apportait quelques changemens dans le mode actuel de culture, qui détruit les prairies. La diminution des troupeaux a suivi celle des pâturages, et les terres, privées des engrais nécessaires, sont devenues moins fertiles. Il faudrait y introduire des moutons de race pure espagnole pour la croiser avec celle du pays.

On y trouve des forêts qui fournissent des bois de charpente et de construction. Il y a des mines de différens mé-

taux, des carrières de marbre et des sources d'eaux minérales. Mais il est nécessaire de restreindre le nombre des forges et des usines, dont la multiplicité, hors de proportion avec les ressources en bois du département, amènerait rapidement la disette et la cherté des combustibles.

Il y a quantité de manufactures de draps et d'étoffes de laine, des fabriques de soieries et de toiles, des tanneries et papeteries, etc. des forges, etc.

La fabrication du verdet et celle du salicot, inconnues avant la révolution, commencent à devenir très-actives et très-importantes.

Le commerce consiste en grains, vins, huiles d'olive, raisins secs, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de l'Aude sont : Carcassonne, Narbonne, Quillan, Aleth, Limoux, Saint-Papoul, Castelnaudary.

L'*Etendue en superficie* du département, est de 650 mille 996 hectares (1 million 275 mille 503 arpens), ou de 6 mille 509 kilomètres et demi carrés (324 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 47 mille 280 hectares 87 ares (92 mille 635 arpens), dont 27 mille 225 hectares 62 ares (53 mille 341 arpens 75 perches) de bois nationaux, 2 mille 739 hectares 82 ares (5 mille 368 arpens) communaux, et 17 mille 313 hectares 43 ares (33 mille 925 arpens 25 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 226 mille 198 individus; ce qui fait 698 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,843,809 francs;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,010,000 ^{fr.}	» ^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.	242,300	»
Portes et fenêtres.....	105,853	»
Patentes.....	125,288	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	360,368	»
TOTAL égal.....	2,843,809^{fr.}	»^{c.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 12 francs 57 centimes un quart.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 232,445 francs;

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration.....	103,955 ^{fr.}	» ^{c.}
	de l'ordre judiciaire.....	101,490	»
	d'instruction publique.....	27,000	»
TOTAL égal.....	232,445^{fr.}	»^{c.}	

Le département de l'*Aude* est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Castelnaudary*; 2°. de *Carcassonne*; 3°. de *Narbonne*; 4°. de *Limoux*; en 31 cantons ou justices de paix, et 436 communes.

Le collège électoral du département est composé de 226 membres.

ARRONDISSEMENT DE CASTELNAUDARY,

Contenant 74 Communes divisées en 5 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Fanjeaux , Belpech , Salès , Castelnaudary nord et sud.

La population de cet arrondissement est de 45 mille 733 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Castelnaudary en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une petite éminence au pied de laquelle est un bassin du *canal du Midi* , qui passe au sud de cette ville. Elle a une population de 7 mille 610 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège de deux tribunaux , l'un de première instance et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Les plaines de cet arrondissement sont fertiles en blés , dont les habitans font un grand commerce.

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE ,

Contenant 141 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Saissac , le Mas-Cabardès , Conques , Carcassonne , Tuchan , Montréal , la Grasse , Alzonne , Cappendu , Peyrac , Monthoumet.

La population de cet arrondissement est de 79 mille 365 individus , et le collège électoral est composé de 159 membres.

Carcassonne en est le chef-lieu. C'est une grande ville située sur l'Aude , qui la partage en deux parties.

Elle a une population de 15 mille 219 individus , et elle est distante de Paris de 888 kilomètres (222 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture , le siège d'un évêché , de trois tribunaux , l'un criminel , l'autre de première instance , et le troisième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions

directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, et d'un capitaine de la dixième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est entrecoupé de montagnes, de côteaux et de petites plaines. Il produit peu de grains; on y recueille de l'huile d'olive, et des vins qui sont assez bons.

Il y a plusieurs carrières de marbres de toutes sortes de couleurs. On trouve à Canne une carrière d'incarnat et de blanc, qui est d'une grande beauté.

Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, fruits, et principalement dans le grand nombre des manufactures de draps et autres étoffes de laine qui sont établies dans cet arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE NARBONNE,

Contenant 70 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Ginestas, Coursan, Narbonne, Sigean, Lezignan, Durban.

La population de cet arrondissement est de 41 mille 239 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Narbonne en est le chef-lieu. C'est une ville très-ancienne, située dans un fond, sur un canal tiré de la rivière d'Aude, appelé la *Robine*, à un myriamètre de la mer.

Elle a une population de 9 mille 86 individus, et elle est distante de Paris de 948 kilomètres (237 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance et l'autre de commerce; et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est entre-coupé de montagnes et

de plaines. On y recueille du blé en très-grande abondance. Il y a des oliviers et la récolte de l'huile y est très-considérable. On y fait peu de vins. Le miel que l'on y recueille est fort estimé, parce qu'il croît beaucoup de thim, de romarin et d'autres plantes aromatiques dans le territoire de Corbières, où il se prépare. Il est très-recherché, et il s'en fait des envois dans toute la France sous le nom de *miel de Narbonne*.

Les salines de Peyriac et de Sigean donnent des sels dont il se fait un grand commerce.

On trouve dans cet arrondissement des carrières de marbre tacheté de jaune et de blanc sur un fond violet.

Le commerce principal consiste en blé, dont Narbonne est l'entrepôt, en miel, en cuirs, en draperies, etc.

ARRONDISSEMENT DE LIMOUX,

Contenant 151 Communes, divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Chalabre, Arques, Quillan, Roquefort, Belcaire, Limoux, Alaigne, Saint-Hilaire.

La population de cet arrondissement est de 59 mille 861 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Limoux en est le chef-lieu. C'est une ville située sur l'Aude, dont la population est de 5 mille 142 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des vins blancs en abondance.

Il y a une source d'eaux minérales chaudes, près Aleth, bonne pour la guérison de plusieurs maladies.

Le principal commerce de cet arrondissement consiste

en fers, dont Limoux est l'entrepôt de tous ceux qui se tirent des forges des environs. On y fabrique aussi des draps et des ratines.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VII^e DÉPARTEMENT (le Tarn).

LE département du *Tarn*, formé d'une partie du Haut-Languedoc, et dont le chef-lieu est *Alby*, tire son nom de la rivière de *Tarn*, qui y coule de l'est à l'ouest, et le divise en deux parties inégales; l'une septentrionale, l'autre méridionale.

Les *Limites* de ce département sont : au nord-est, celui de l'Aveyron; au sud-est, celui de l'Hérault; au midi, celui de l'Aude, et à l'ouest, ceux de la Haute-Garonne et du Lot.

Les *principales Rivières* sont : le Tarn, qui prend sa source près de Florac, dans le département de la Lozère, traverse celui de l'Aveyron, d'où, en entrant dans celui auquel il donne son nom, il passe à Albi, Gaillac, Rabastens, reçoit l'Agout, entre dans le département de la Haute-Garonne, passe à Bessières et Villemur, sépare ce département de celui du Lot, arrose Montauban et Moissac et se perd dans la Garonne.

Cette rivière, qui présente quelquefois l'aspect d'un torrent, est très-encaissée. Elle ne commence à porter bateaux qu'à Gaillac; mais la navigation en est souvent

entravée par le mauvais état des *pas navigaux* ouverts sur les différentes digues élevées pour le service des moulins construits sur ladite rivière. Ces pas navigaux rendent d'ailleurs la navigation dangereuse, et l'intérêt public, et principalement celui du commerce, exigent qu'on leur substitue des écluses. On observe aussi que le Tarn étant flottable au-dessus de Milhau, dans le département de l'Aveyron, on peut espérer que sa navigation pourra remonter un jour jusqu'à cette ville, et que, dans ce moment, elle peut être prolongée jusqu'à Albi sans de très-grands frais.

L'Agout, qui prend sa source dans les montagnes, près la Caune, passe à Brossac, Roquecourbe, Castres, Lavaur, et se jette dans le Tarn, à peu de distance de Saint-Sulpice.

Cette rivière est navigable depuis Castres jusqu'à son embouchure dans le Tarn. Il serait aisé de la rendre flottable jusqu'au fort de Ferrières, 19 mille 484 mètres (10 mille toises) au-dessus de Castres. Les travaux déjà faits, depuis Saint-Sulpice jusqu'à cette ville, et qui consistent en écluses, dont plusieurs sont assez bien conservées, rendraient la dépense moindre de près de moitié, les ouvrages sous l'eau étant achevés.

Le Thauré, qui a sa source dans le département de l'Hérault et se perd dans l'Agout, près de Saix. On peut le rendre flottable à Mazamet, 19 mille 484 mètres (10 mille toises) au-dessus de son embouchure, et à 2 kilomètres (une demi-lieue) au-dessous de Castres.

Le Viaur, qui descend du département de l'Aveyron et se jette dans la rivière de ce nom, au-dessous de Milhars. Cette rivière peut également être rendue flottable et hallable depuis Saint-Just, dans le département de

L'Aveyron, 58 mille 452 mètres (30 milles toises au-dessus de son embouchure).

La Vère, qui prend sa source dans la Taix, et se jette dans l'Aveyron. Cette rivière peut être rendue navigable depuis le dessus de la forêt de Grévine, jusqu'à Bruniquel, lieu de son embouchure dans l'Aveyron.

Le Dadou, qui prend sa source près de Saint-Salvy, et se jette dans l'Agout, au-dessous de Lavaur. Cette rivière peut être rendue flottable depuis Réalmont, 35 mille 71 mètres (18 mille toises) au-dessus de son confluent avec l'Agout.

La Sor, qui prend sa source à Sorèze, et se jette dans l'Agout, à Vielmur.

Il n'existe point de canaux dans ce département; mais les besoins de l'agriculture et l'intérêt du commerce exigent qu'il en soit construit plusieurs. Alors, ses communications avec les départemens environnans, deviendront très-actives, et ses relations commerciales s'étendront à la fois jusqu'aux deux mers.

Les deux plus importans seraient ceux qui iraient d'Albi à Gaillac, et de Castres à Saint-Sulpice.

Dans la partie méridionale, on remonte l'Agout, de la pointe Saint-Sulpice jusqu'à la Sor: cette dernière rivière fournit à la Rigole de la Plaine, qui se perd dans le bassin de Norouze, qui, comme nous l'avons dit, alimente le fameux *canal du Midi*. Si donc on rendait la Sor navigable jusqu'à la Rigole de la Plaine, et cette dernière, également navigable jusqu'au canal, on sent quels débouchés on ouvrirait au commerce de tout l'arrondissement de Castres.

Un autre moyen de communication du Tarn avec la Méditerranée, serait, après avoir rendu cette rivière navigable jusqu'à son embouchure, de la joindre avec

l'Hérault. Ces deux rivières se trouvant très-rapprochées, près de Merueys, dans le département de la Lozère.

La partie septentrionale pourrait être vivifiée par la communication très-facile du Tarn avec le Cérou et l'Aveyron : les eaux du canal de communication seraient fournies par la Vère, à 3 mille 896 mètres (2 mille toises) au-dessus de Puiceley. L'exécution de ce projet serait très-avantageuse au commerce de toutes les contrées environnantes.

Le département du Tarn, situé partie dans les montagnes, partie dans de belles plaines, abonde en denrées de toutes sortes. Les parties montagneuses y produisent du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des pommes de terre, des raves, des navets et des fourrages. Les fruits qu'on récolte dans la basse montagne, sont en général meilleurs que ceux de la plaine : là, les revers de certains coteaux y sont couverts de pruniers, de cerisiers, de pommiers, de châtaigniers ou de chênes. On recueille dans les plaines, et sur les coteaux, du froment, de l'orge, du seigle, des avoines, et des menus grains de toutes espèces, du lin, du chanvre et du vin.

Il y a encore des récoltes propres à certains cantons ; celle du pastel, dans les plaines d'Albi et aux environs ; celle de l'anis et de la coriandre, dans dix ou douze communes des arrondissemens d'Albi et de Gaillac : celle du safran est presque abandonnée.

La découverte de l'indigo a beaucoup diminué celle du pastel.

On observe que les terres pourraient être fertilisées par la marne qui se trouve presque à la surface sur les coteaux ; mais les premières dépenses sont considérables, et il faudrait les encourager par de légères primes.

Les pâturages sont abondans dans les vallons ou gorges

des montagnes pendant la belle saison. Les prairies naturelles fournissent les fourrages nécessaires à la nourriture des bestiaux gardés pendant l'hiver ; mais, dans les plaines, cette récolte est insuffisante ; ce qui rend, dans cette partie du département, les bestiaux moins nombreux.

Il serait infiniment utile d'encourager la culture des prairies artificielles, soit dans les plaines, soit dans les montagnes. Cette culture, produisant une augmentation de fourrages, donnerait les moyens d'élever un plus grand nombre de bestiaux : on multiplierait aussi les bêtes à laine, qui, nourries dans les étables, pendant la saison rigoureuse, donneraient des toisons plus belles et plus abondantes ; au lieu que, dans l'état actuel, le peu qu'on élève ne donne qu'une très-petite quantité de laine, attendu que leur nourriture, pendant l'hiver, est de fougère, de feuilles d'arbres et de très-peu de foin.

Ce département est un de ceux du Midi où il y a le plus de forêts ; elles ne fournissaient pas de bois de construction pour la marine, mais il est propre à la charpente et pour le merrain. Son prix augmente chaque jour, et l'on s'aperçoit qu'il devient rare ; ce que l'on attribue à la dévastation des forêts et aux défrichemens, qu'il est nécessaire de réprimer.

Il y a des mines de fer, de cuivre, de plomb, de manganèse, de charbon de terre ; des carrières de marbre, de plâtre, et des terres argileuses, propres à la faïence, à la porcelaine, et des sables pour les verreries.

Il y a des fabriques d'étoffes de laines, telles que draps fins, londons, molletons, ratines, casimirs, flanelles, cadis, couvertures de laine, etc. ; d'étoffes de soie, fil et laine ; de coton, de fil, filoselle et coton ; de bonneterie, de toiles, de chapeaux, des tanneries, papeteries, verreries, martinets et forges, etc.

Le commerce principal consiste en grains, vins, prunes.

sèches, soies, bestiaux, bois, fers, miel, cire, et dans le produit des diverses fabriques qui y sont établies.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Tarn sont : Albi, la Caune, Castres, Lavaur et Gaillac.

L'*Étendue en superficie* du département est de 576 mille 821 hectares (1 million 130 mille 172 arpens), ou de 5 mille 768 kilomètres carrés (269 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 46 mille 322 hectares 34 ares (90 mille 757 arpens), dont 21 mille 630 hectares 61 ares (42 mille 379 arpens 76 perches) de bois nationaux, 10 mille 101 hectares 44 ares (19 mille 791 arpens 24 perches) communaux, et 14 mille 590 hectares 29 ares (28 mille 586 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 272 mille 163 individus; ce qui fait à peu près 1 mille 12 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,693,820 fr. ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,951,000 ^{fr.} 2 ^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	210,000
Portes et fenêtres.....	112,277
Patentes.....	74,783
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	345,760
TOTAL égal.....	2,693,820^{fr.} 2^{c.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 89 centimes 4 cinquièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 252,749 francs 18 cent.;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.	109,076	85 ^{c.}
		de l'ordre judiciaire.	115,672	33
		d'instruction publique.	28,000	»
		TOTAL égal.	252,749 ^{fr.}	18 ^{c.}

Le département du *Tarn* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Gaillac* ; 2°. d'*Albi* ; 3°. de *Castres* ; 4°. de *Lavaur* ; en 35 cantons ou justices de paix, et 356 communes.

Le collège électoral du département est composé de 272 membres.

ARRONDISSEMENT DE GAILLAC,

Contenant 84 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Cordes, Cadalen, Lille, Rabastens, Salvagnac, Castelnau-de-Montmirail, Gaillac, Vaour.

La population de cet arrondissement est de 59 mille 501 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Gaillac en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière du Tarn.

Elle a une population de 6 mille 465 individus, et elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est sur-tout fertile en vins blancs dont on fait un grand commerce.

ARRONDISSEMENT D'ALBI,

Contenant 105 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Pampelonne, Valence, Alban, Villefranche, Réalmont, Albi, Monesties, Valderies.

La population de cet arrondissement est de 63 mille 64 individus, et le collège électoral est composé de 126 membres.

Albi en est le chef-lieu. Cette ville, située sur le Tarn, renferme une population de 9 mille 649 individus; elle est distante de Paris de 654 kilomètres (163 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre de commerce, et le 3^e criminel; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 10^e légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains, vins, fruits, pastel, et pâturages.

Le commerce consiste en blés, en prunes sèches, en bêtes à laine. Il y a des fabriques de cordelas et toiles grises.

ARRONDISSEMENT DE CASTRES,

Contenant 106 Communes divisées en 14 Cantons ou Justices de Paix : Lautrec, la Caune, Murat, Angles, Brassac, Saint-Amans, Mazamet, la Bruguière, Dourgne, Vielmur, Castres, Roquecourbe, Montredon, Vabre.

La population de cet arrondissement est de 106 mille 918 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Castres en est le chef-lieu : c'est une grande ville, située sur la rivière d'Agout, qui la sépare en deux parties ; la population y est de 15 mille 386 individus : elle est distante de Paris de 688 kilomètres (172 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est peu fertile, mais fournit cependant ce qui est nécessaire à la subsistance des habitans. Il y a des fabriques d'étoffes de laine.

Le commerce consiste en bestiaux, en burats, cordelas, bayettes, serges, crépons, etc.

ARRONDISSEMENT DE LAVAUUR,

Contenant 61 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Graulhet, Puylaurens, Cuq - Toulza, Lavaur, Saint-Paul.

La population de cet arrondissement est de 42 mille 680 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Lavaur en est le chef lieu : cette ville, située sur la rivière d'Agout, a une population de 6 mille 237 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est un des plus fertiles du département. Il abonde en toutes sortes de blés ; il y croît du vin.

Le commerce consiste principalement dans les étoffes de soie pour meubles, que l'on fabrique dans les manufactures de Lavaur : ces étoffes sont des damas, façon de Gènes, ou impériales aux trois couleurs ; en africaines,

soie et fil, soie et fleuret; en brocatelle, en satinades, moires et serges, etc.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VIII^e. DÉPARTEMENT (le Lot.)

LE département du *Lot*, formé du Quercy, dépendant de la ci-devant province de Guienne, a pour chef-lieu *Cahors*, et tire son nom de la rivière de *Lot*, qui, y coulant de l'est à l'ouest, le sépare en deux parties : l'une septentrionale, l'autre méridionale.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Corrèze; à l'est, ceux du Cantal, de l'Aveyron et du Tarn; au midi, celui de la Haute-Garonne; et à l'ouest, ceux de Lot et Garonne et de la Dordogne.

Les *principales Rivières* sont : le Lot, qui prend sa source dans les montagnes du département de la Lozère, au-dessus de Mende, arrose une partie de ce département, entre dans celui de l'Aveyron, passe à Saint-Geniès-de-Rivedolt, Entraigues, coule dans celui auquel il donne son nom, passant à Bouillac, Cajard, Cahors, etc., et se jette dans la Garonne, à Aiguillon. Le Lot ne commence d'être navigable qu'à Cahors, et quoiqu'il ne le soit que par le moyen des écluses, sa navigation est cependant très-utile pour la communication commerciale : la Dordogne, la Selle, l'Aveyron, le Tarn, etc.

Le climat de ce département est sain, mais plus froid que

tempéré, parce que le sol est très-montagneux. Il y a cependant quelques plaines et de fort belles vallées.

C'est un pays extrêmement fertile et abondant; on y recueille une grande quantité de blés et de vins : les blés y sont de très-bonne qualité. Les vins de la côte du Lot sont fort estimés. On y récolte aussi des menus grains de toutes espèces, des fruits en abondance et d'une très-bonne qualité, du chanvre, du safran, des truffes; on y cultive aussi des mûriers blancs, et la soie qu'on y prépare forme un objet de commerce.

Il y a des fabriques considérables de draps, de ratines, de cadis, de serges, etc.; d'étoffes de soie, de bonneterie, de toiles, de dentelles, des tanneries, des papeteries, des faïenceries et verreries, etc.

Le gibier, la volaille et le poisson y abondent; et l'on y nourrit quantité de cochons et d'autres bestiaux. On y trouve des mines de fer et d'autres métaux; de charbon de terre, ainsi que des sources d'eaux minérales.

Le commerce consiste en blés, farine, vins, eaux-de-vie, fruits, truffes, huiles de noix, chanvres, lins et en bestiaux, ainsi que dans les produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Lot sont : Martel, Saint-Céré, Figeac, Montauban, Lauzerte, Cahors, Gourdon.

L'*Étendue en superficie* du département est de 714 mille 619 hectares (1 million 400 mille 160 arpens), ou de 7 mille 146 kilomètres carrés (362 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 37 mille 306 hectares 65 ares (73 mille 93 arpens), dont 2 mille 471 hectares 35 ares (4 mille 842 arpens) de bois nationaux; 7 hectares 65 ares (15 ar-

pens) communaux, et 34 mille 827 hectares 65 ares (68 mille 236 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 383 mille 683 individus; ce qui fait 1 mille 60 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,235,544 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.....	2,305,000 ^{fr.}	»
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	287,600	»
Portes et fenêtres.....	119,922	»
Patentes.....	108,206	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire,	414,816	»
TOTAL égal.....	3,235,544^{fr.}	»^o

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 8 francs 43 centimes 1 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 272,533 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	{	d'administration.....	116,226 ^{fr.}	e.
		de l'ordre judiciaire.....	129,207	33
		d'instruction publique.....	27,000	»
TOTAL égal.....		272,533^{fr.}	33^o	

Le département du *Lot* est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1^o. de *Montauban*; 2^o. de

Figeac ; 3°. de *Gourdon* ; 4°. de *Cahors* ; en 41 cantons ou justices de paix , et en 440 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN,

Contenant 95 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : *Montpezat* , *Caylux* , *Caussade* , *Molières* , la *Française* , *Nègrepelisse* , *Montclar* , *Montauban* est et ouest , *Lauzerte* , *Moissac* , le *Bourg-de-Viza*.

La population de cet arrondissement est de 115 mille 954 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Montauban en est le chef-lieu. C'est une ville considérable , avantageusement située sur le *Tarn* , qui la divise en trois quartiers.

Elle a une population de 21 mille 959 individus , et elle est distante de *Paris* de 668 kilomètres (167 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture ; le siège de deux tribunaux , l'un de première instance et l'autre de commerce , et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est très-fertile ; il produit des grains de toutes espèces , des vins de bonne qualité , du tabac , du safran , des prunes , du pastel , d'excellens pâturages où l'on élève une grande quantité de chevaux. On y cultive les mûriers blancs , et la soie qu'on y récolte est un objet très-considérable de commerce.

Il y a de nombreuses manufactures de draps croisés et de ratines , d'étoffes de soie , de bonneteries ; des ateliers de teinturiers , où l'on teint les étoffes du pays et toutes celles dont *Montauban* est l'entrepôt. Le noir , à froid , est sur-tout très-estimé. Des tanneries considérables où l'on

prépare très-bien les cuirs ; des fabriques de faïence , des manufactures de carton pour passer les étoffes ; des mineries , dans lesquelles on prépare les farines pour nos colonies , etc.

Le commerce principal consiste en grains , farines , vins , soie , bestiaux , cuirs et en étoffes de laine et de soie , etc.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC ,

Contenant 116 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Bretenoux , Saint-Céré , la Tronquière , la Capelle - Marival , Livernon , Figeac est et ouest , Cajare.

La population de cet arrondissement est de 80 mille 373 individus , et le collège électoral est composé de 161 membres.

Figeac en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la Selle , dont la population est de 6 mille 452 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance , la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est fertile en grains , vins , fruits et en pâturages.

Le commerce principal consiste en vins , grains et menu bétail.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON ,

Contenant 103 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Martel , Vayrac , Souillac , Gramat , Payrac , Gourdon , Salviac , Saint-Germain , la Bastide.

La population de cet arrondissement est de 75 mille 861 individus , et le collège électoral est composé de 152 membres.

Gourdon en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur une hauteur, à 10 kilomètres (2 lieues) de la rive gauche de la Dordogne.

Elle a une population de 3 mille 703 individus, et elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de premier instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est assez fertile en grains, fruits et en pâturages où l'on élève des bestiaux.

Le commerce consiste en grains et en bestiaux.

Il y a des fabriques de burats, de cadis, de grosses serges, de droguets, de toiles et de chapeaux.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS,

Contenant 126 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Lauzès, Limonhe, l'Albenque, Castelnau, Moncuq, Luzech, Cahors nord et sud, Catus, Puy-l'Évêque, Cazals, Saint-Géry.

La population de cet arrondissement est de 111 mille 496 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Cahors en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le Lot, dont elle est environnée presque de tous côtés.

Elle a une population de 11 mille 728 individus, et elle est distante de Paris de 606 kilomètres (151 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de deux tribunaux, l'un criminel et l'autre de première instance; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la 11^e légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement est peu fertile en froment,

mais la récolte des avoines et des menus grains y est abondante. On y recueille beaucoup de chanvre et de lin ; les fruits y sont excellens. Il y a de bons pâturages où l'on nourrit une grande quantité de bétail. On y élève aussi un grand nombre de porcs. La quantité de vins qui s'y récoltent forment la principale richesse du pays.

Il y a des manufactures de draps fins et superfins , de ratines ordinaires fines et superfines , des fabriques de dentelles , des tanneries et des papeteries , etc.

Le commerce consiste en grains , vins , eaux-de-vie , en fruits , huile de noix , en bétail et dans les produits de ses manufactures et fabriques.

(*Pour de plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

IX^e DÉPARTEMENT (l'Aveyron).

LE département de l'*Aveyron* , formé du Rouergue , dépendant de la ci-devant province de Guyenne , dont le chef-lieu est à *Rodez* , tire son nom de la rivière d'*Aveyron* , qui , coulant de l'est à l'ouest , le sépare en deux parties.

Les *Limites* de ce département sont : au nord , celui du Cantal ; à l'est , ceux de la Lozère et du Gard ; au midi , ceux de l'Hérault et du Tarn , et à l'ouest , celui du Lot.

Les *principales Rivières* sont : l'*Aveyron* , qui a sa source au sud-est de Severac , remonte au nord , coule à l'ouest , passe à *Rodez* , à *Villefranche* , redescend au sud,

sud, passe à Najac, reçoit la Viaur, tourne à l'ouest, passe à Varen, à Saint-Antonin, entre dans le département du Tarn, dans lequel elle se jette au nord-est de Montauban; la Trueyre, le Lot, la Viaur, le Tarn, la Dourbie, la Sorgues, le Dourdou.

Ce département est entrecoupé de hautes montagnes, souvent couvertes de neige. Le froid, en hiver, y est toujours excessif; l'air y est très-sain. Le sol n'y est pas absolument fertile, et ce n'est qu'à force de travail et d'industrie qu'on peut y faire croître des blés et autres grains nécessaires à la subsistance des habitans.

L'utilité de la marne est connue: il en existe dans ce département; mais nulle part elle n'est en exploitation. Il faudrait accorder des primes aux habitans qui en feraient usage pour l'engrais des terres.

Les terres du département de l'Aveyron peuvent être divisées, par rapport à l'agriculture, en terres à froment, appelées, dans le pays, *causse*; en terres à seigles, nommées *segala*, et en terres de rivières.

Les premières sont en général calcaires; on en trouve cependant d'argileuses, de volcaniques et de plusieurs autres qualités. On y sème du froment, de l'orge, de l'avoine, du méteil, du maïs et du blé sarrasin.

Les secondes sont plus communément schisteuses, sablonneuses, quartzieuses, glaiseuses et granitieuses. Elles produisent du seigle, de l'avoine et du blé noir.

Les terres de rivières sont formées par les détritons des montagnes; elles admettent indistinctement tous les genres de culture.

L'étendue des vignobles s'accroît tous les jours. La plus grande partie des vignes est plantée sur des coteaux tellement en pente, qu'on est obligé d'en soutenir les terres avec des murs en terrasse.

On y recueille du vin au-delà de la consommation ; mais, à quelques cantons près, il est de médiocre qualité : il a un goût de terroir, désagréable à ceux qui n'y sont pas habitués ; on lui reproche aussi de n'être pas assez spiritueux.

On y récolte du chanvre et des simples ; il y a d'excellens pâturages. Les prairies artificielles y réussissent très-bien ; mais elles ont besoin d'être encouragées. L'on y élève une grande quantité de bestiaux, sur-tout des mules et mulets. On y fait des fromages, connus sous le nom de *Roquefort*, qui sont très-estimés : ces deux objets font la principale richesse de ce département. Les forêts y sont communes, et produisent des bois de charpente et de construction ; mais leur dévastation fait craindre d'en manquer.

On y trouve des mines de cuivre, de fer, de plomb, de soufre, d'alun, de couperose, d'antimoine, et sur-tout de charbon de terre, ainsi que des sources d'eaux minérales.

Le commerce consiste principalement dans les produits du sol, les laines, les troupeaux qu'on y élève ; en mules, mulets, etc. en fromages, étoffes de laine et autres ouvrages qu'on y fabrique : tels que draps pour l'habillement des troupes, serges, rases fines, étamines et burats, cadis, flanelles imprimées, fils, toiles, tannerie, chapellerie, bonneterie, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France*.)

Les *principales Villes* du département de l'Aveyron sont : Espalion, Milhau, Saint-Affrique, Sauveterre, Villefranche, Rodez.

L'*Étendue en superficie* du département est de 902 mille 64 hectares (1 million 767 mille 424 arpens), ou de 9 mille 26 kilomètres carrés (474 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 59 mille 587 hectares 64 ares (116 mille 547 arpens), dont 6 mille 861 hectares 81 ares

(13 mille 444 arpens) de bois nationaux, 10 mille 869 hectares 22 ares (21 mille 295 arpens 52 perches) communaux, et 41 mille 856 hectares 61 ares (82 mille 7 arpens appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 328 mille 195 individus, ce qui fait 692 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,198,635 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,373,000	francs.
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	227,500	
Portes et fenêtres.....	118,415	
Patentes.....	63,640	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	416,080	
TOTAL égal.....	3,198,635	francs.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 9 fr. 74 c. 2 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 293,081 fr. 66 cent. ;

S A V O I R :

Dépenses {	d'Administration.....	138,203 ^{f.}	»
	de l'Ordre judiciaire.....	126,878	66
	d'Instruction publique.....	28,000	
TOTAL égal.....	293,081^{f.}	66^{c.}	

Le département de l'*Aveyron* est divisé en 5 arrondis-

semens communaux : 1°. d'*Espalion* ; 2°. de *Milhau* ; 3°. de *Saint-Affrique* ; 4°. de *Rodez* ; 5°. de *Villefranche* ; en 43 cantons ou justices de paix , et en 589 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT D'ESPALION,

Contenant 101 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Mur - de - Barrès , Sainte - Geneviève , Saint-Amans-de Copts , la Guiolle , Entraigues , Espalion , Saint-Chély , Saint-Geniès , Estaing.

La population de cet arrondissement est de 58 mille 855 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Espalion en est le chef-lieu. C'est une petite ville sur le Lot. Elle a une population de 2 mille 622 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Il y a des fabriques de grosses étoffes de laine pour l'habillement des habitans de la campagne.

Le commerce de cet arrondissement consiste en blés , vins , garance et draperies.

ARRONDISSEMENT DE MILHAU,

Contenant 79 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Laissac , Severac le-Château , Vezins , Salescuran , Saint-Beauzely , Peyrelau , Nant , Milhau , Campagnac.

La population de cet arrondissement est de 56 mille 272 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Milhau en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive droite du Tarn.

Elle a une population de 6 mille 77 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est peu fertile en grains ; mais il y a d'abondans et excellens pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. Il produit aussi du vin et des amandes.

Les fromages de *Roquefort*, estimés dans toute l'Europe, se préparent dans cet arrondissement. Ils sont faits de lait de brebis, dont on nourrit de grands troupeaux sur la montagne de Larzac, qui fournit d'excellens pâturages. On porte ces fromages dans des grottes qui sont à Roquefort, et dans celles appelées des *Côtes-Rouges* ; qui sont sur le penchant de la montagne, et séparées des premières par un vallon. C'est pendant le séjour qu'ils font dans ces grottes, qu'ils acquièrent le degré de bonté qui les fait estimer.

Le commerce de cet arrondissement, consiste en vins et en bétail, en fromages et en laine.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AFFRIQUE,

Contenant 83 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Rome-de-Tarn, Cornus, Camarès, Belmont, Saint-Sernin, Saint-Affrique.

La population de cet arrondissement est de 50 mille 201 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Saint-Affrique en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le ruisseau de Sorgues ; et la population y est de

4 mille 616 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture ; le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est peu fertile. Il y a des pâturages où l'on élève des bestiaux.

Il y a des sources d'eaux minérales dans le canton de Camarès. Elles participent du vitriol, et sont purgatives et rafraîchissantes.

Le commerce consiste en bestiaux, laine, et étoffes de laine, dont il y a quelques fabriques.

ARRONDISSEMENT DE RODEZ,

Contenant 186 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Conques, Mareillac, Pont-de-Salars, Cassagnes-Bégonhès, la Selve, la Salvetat, Sauveterre, Naucelle, Rignac, Rodez, Bozouls.

La population de cet arrondissement est de 80 mille 622 individus, et le collège électoral est composé de 161 membres.

Rodez en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une colline environnée de montagnes, au bas de laquelle coule l'Aveyron.

Elle a une population de 6 mille 233 individus, et elle est distante de Paris de 564 kilomètres (141 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce ; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, du chef de légion, et d'un capitaine de la onzième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est peu fertile en grains ; mais on y recueille beaucoup de chanvre ; les pâturages y sont abondans , et on y élève un grand nombre de bestiaux et de bêtes à laine.

On y cultive aussi des mûriers blancs pour la nourriture des vers à soie.

Il y a des fabriques de draps pour l'habillement des troupes , de draperies ordinaires , de bonneterie , de toiles et linge de table , de bougies , de papeteries.

Le commerce principal consiste en mules et mulets , en chanvre , soie , laine , et dans le produit des diverses fabriques qui y sont établies.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE ,

Contenant 140 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Montbazens , Rieupeiroux , Najac , Saint-Antonin , Villefranche , Villeneuve , Asprières , Saint-Aubin.

La population de cet arrondissement est de 82 mille 245 individus , et le collège électoral est composé de 164 membres.

Villefranche en est le chef-lieu. Cette ville , située sur l'Aveyron , a une population de 9 mille 331 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance , et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est assez fertile en grains , mais il produit beaucoup de chanvre et de fruits. Les pâturages y sont bons , et on y élève des bestiaux. On y engraisse aussi des cochons.

Il y a des mines de cuivre rouge et de plomb dans le canton de Najac.

Le commerce de cet arrondissement consiste principalement en toiles , dont il y a beaucoup de fabriques ; en prunes , pommes , porcs , safran , cuivre , etc.

(*Pour de plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE
ET COMMERCIALE DE LA FRANCE, etc.

SEPTIÈME RÉGION,

DITE DU SUD-OUEST ou DE LA GARONNE,

Comprenant les 9 Départemens du Sud-Ouest de la France.

PREMIER DÉPARTEMENT (la Gironde) (1).

LE département de la *Gironde*, formé d'une partie de la ci-devant province de Guienne, dont le chef-lieu est à *Bordeaux*, tire son nom de la rivière de *Gironde*. Ce nom de *Gironde* est donné à la partie de la *Garonne* qui s'étend de l'embouchure de la *Dordogne* à l'Océan, et forme une espèce de bras de mer ou grande baie, capable de recevoir les plus gros bâtimens. L'embouchure en est très-dangereuse, et il est très-expressément recommandé à tous les capitaines de navire de ne la remonter qu'à l'aide d'un pilote-côtier. C'est à cette entrée qu'est située la tour de *Cordouan*, au haut de laquelle est un fanal qui dirige les vaisseaux pendant la nuit.

(1) Depuis le mois de juillet 1793, jusqu'à celui de septembre 1795, ce département a porté le nom de département du *Bec-d'Ambesc*, au lieu de celui de la *Gironde*.

Les *Limites* de ce département sont : au nord-est, celui de la Charente ; à l'est, celui de la Dordogne ; au sud-est, celui de Lot et Garonne ; au sud, celui des Landes ; à l'ouest, l'Océan.

Les *principales Rivières* sont : la Garonne, qui l'arrose du sud-est au nord - ouest ; la Dordogne, qui y coule de l'est à l'ouest ; l'Ille, le Drops, l'Eyre.

On trouve aussi plusieurs étangs ou marais le long de la côte qui offre elle-même quelques ports, comme le Cap-Breton, le Vieux-Boucaut, le bassin d'Arcachon, etc.

La majeure partie de ces marais appartient à des communes, dont les habitans dépensent à plaider des sommes qui seraient suffisantes pour les dessécher et les rendre à l'agriculture.

Le *Sol* de ce département est assez uni ; l'air y est sain et tempéré ; la pluie y est très-souvent incommode par sa continuité, principalement à Bordeaux et aux environs.

La qualité du terroir est variée ; tout ce qui est à l'orient et au nord, est de la plus grande fertilité. Dans la vallée, depuis Agen jusqu'à Bordeaux, le sol est excellent ; il consiste principalement en un tuf friable et sablonneux, assez humide pour la production de toutes sortes de végétaux. Cependant la majeure partie est calcaire. Les cantons situés à l'ouest et au sud, habituellement mouillés à bas fond de glaise et de marne sont, en général, assez secs et arides.

Dans cette partie, les sables, chassés par les vents, envahissent, tous les ans, 23 mètres (12 toises) de largeur sur 300 kilomètres (60 lieues) de long. Ils rendent stériles les terres qu'ils avoisinent et les amaigrissent à une grande distance. Ils ont couvert des villages et des villes.

Cependant, les habitans ont tiré de ce sol ingrat le seul parti convenable. Toute son étendue est couverte de pins.

qui y réussissent assez bien , et qui fournissent au commerce une grande quantité de térébenthine et de goudron , dont la qualité est fort estimée. Le liége est aussi une branche de l'industrie de quelques habitans. La culture du seigle s'y fait également avec quelque succès , à l'aide de troupeaux nombreux qu'ils élèvent. Ils y ont introduit l'usage des prairies artificielles , les seules que l'on puisse y avoir.

Les autres parties de ce département sont de la plus grande fertilité. Les grains s'y cultivent avec le plus grand succès , sur-tout vers les frontières des départemens du Lot et de la Dordogne. On y recueille beaucoup de chanvre et de fruits.

Les vins y sont une source de richesses qu'on ne peut apprécier.

Ceux qui tiennent le premier rang parmi les rouges , sont connus sous les noms génériques de vins de Médoc , de Haut-Brion , de Saint-Emilion , de Grave , etc. Les vins de Médoc les plus estimés sont ceux de Lafitte , Latour et Margaux. Les plus recherchés parmi les vins de Grave , et qu'on expédie pour tous les pays , sont ceux de Haut-Brion , du Haut-Talence , de Mérignac , Pessac , Langon , Villenave , etc.

Ceux qui tiennent le premier rang parmi les vins blancs , sont ceux de Carbonnieux , Serons , Barsac , Prignac , Sauterne , Baume et Sainte-Croix-du-Mont.

Tous ces vins sont délicieux : ils ne ressemblent ni à ceux de Bourgogne , ni à ceux de Champagne ; ils ont un caractère de bonté qui leur est particulier et qui les rend d'autant plus précieux pour le département.

Le bétail y est généralement assez nombreux. On y élève une grande quantité de bêtes à laine , sur-tout dans les prairies qui avoisinent la mer. Les chevaux y sont peu communs ; ils rendent peu de service à l'agriculture ; les

bœufs les remplacent , et tout le travail se fait par leur secours.

Les bois dans ce département sont considérables , mais ils consistent principalement en pins ; le reste est en taillis , et sert pour la consommation. Au sud , à l'extrémité du département , il y a quelques traces d'une mine de fer que l'on a mise en exploitation. Ce département possède aussi de belles carrières de pierres à bâtir de différentes qualités. On assure qu'il renferme plusieurs sources d'eaux minérales , que le voisinage de celles du département des Landes a fait négliger.

L'industrie du département de la Gironde consiste dans la construction des bâtimens de mer , les armemens pour la pêche , raffineries de sucre , fabriques d'eaux-de-vie et de vinaigre , d'anisette , de bière , d'eau-forte très-estimée , de tabac , résine , cendres gravelées , salpêtre , salin , moulins à poudre , fournaux pour la fonte des boulets et autres mobiles de guerre , épingles , boutons , coutellerie , serrurerie , clouterie , fonderies de chandelles , cire , savon , filature de coton et de laine , fabriques de cadis blanc , mêlés , teints , unis et ratinés d'une fort bonne qualité ; fabriques d'indiennes et de bonneteries , couvertures de laine et de coton , toiles de ménage , teintures en étoffes et toiles , tentures en papiers , cuirs , chapellerie , verrerie , faïencerie , tuilerie , briqueterie , poterie de terre , plâtre , chaux , carton , amidon , corderie pour la marine , etc.

Le commerce principal de ce département consiste en vins , dont on exporte , année commune , par Bordeaux seul , 100 mille tonneaux ; en vinaigre , eaux-de-vie , prunes et autres fruits , grains de toutes espèces , farines , pois , salpêtres , résine , goudron , tabac , riz , toiles de chanvre , bas , serges , tiretaines et autres étoffes qu'on y fabrique ; en mulets , chevaux , cochons et autres bestiaux ;

en safran, fromages dit de *Roquefort*, amandes, laines d'Espagne, sucre et autres denrées coloniales, etc.

Outre ces différens objets de commerce, le département de la Gironde fait encore des armemens pour les colonies françaises de l'Amérique, où il porte les marchandises de son cru ou celles qu'il rassemble d'ailleurs; enfin, la pêche de la baleine et de la morue, soit verte, soit salée, soit sèche, dont ses vaisseaux rapportent une partie pour sa consommation et distribuent l'autre dans différens ports d'Espagne, d'Italie et autres endroits de l'Europe. On peut encore ajouter le commerce qu'il fait de proche en proche, particulièrement avec les Espagnols et les Italiens, et celui qu'il entretient dans l'intérieur de la France, mais ces deux derniers sont les moins considérables.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales *Villes* du département de la Gironde sont : Bordeaux, Blaye, Libourne, la Réole, Bazas, Lesparre, etc.

L'*Étendue en superficie* du département est de 1 million 82 mille 552 hectares (2 millions 121 mille 55 arpens) ou de 10 mille 825 kilomètres et demi carrés (537 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 99 mille 581 hectares 6 ares (195 mille 104 arpens), dont 16 mille 801 hectares 34 ares (32 mille 918 arpens) de bois nationaux; 10 mille 279 hectares 45 ares (20 mille 140 arpens) communaux, et 72 mille 500 hectares 27 ares (142 mille 46 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 519 mille 685 individus; ce qui fait 968 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 5 millions 853 mille 53 francs;

SAVOIR :

Contribution foncière.....	3,125,000 ^{fr.} » ^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	680,100 »
Portes et fenêtres.....	473,132 »
Patentes.....	966,005 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	608,816 »
TOTAL égal.....	<u>5,853,053^{fr.} »^{c.}</u>

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 11 francs 26 centimes 1 quart.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 533,643 francs ;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	217,954 ^{fr.} » ^{c.}
		de l'ordre judiciaire.....	260,689 »
		d'instruction publique.....	55,000 »
		TOTAL égal.....	<u>533,643^{fr.}</u>

Le département de la *Gironde* est divisé en 6 arrondissemens communaux ; savoir : 1^o. de *Blaye* ; 2^o. de *Libourne* ; 3^o. de la *Réole* ; 4^o. de *Bazas* ; 5^o. de *Bordeaux* ; 6^o. de *Lesparre* ; en 48 cantons ou justices de paix, et 580 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE BLAYE,

Contenant 61 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices

de paix : Saint-Ciers-Lalande , Saint-Savin , Bourg , Blaye.

La population de cet arrondissement est de 52 mille 26 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Blaye en est le chef-lieu. C'est une petite et forte ville située sur la rive droite de la Gironde , sur laquelle elle a un port. Elle a une population de 3 mille 580 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège de deux tribunaux , l'un de première instance , et l'autre de commerce , et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement n'était autrefois que des marais qui ont été desséchés depuis environ cinquante ans. Il est fertile en blés , en pâturages et en bons vins.

Le commerce consiste en grains , vins et eaux-de-vie.

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE,

Contenant 143 Communes , divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Coutras , Castillon , Sainte-Foy-la-Grande , Pujols , Guitres , Branne , Fronsac , Libourne , Lussac.

La population de cet arrondissement est de 102 mille 576 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Libourne en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive droite de la Dordogne , au-dessus de son confluent avec la rivière de l'Ille.

Elle a une population de 8 mille 76 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège de deux tribunaux , l'un de première instance , et l'autre de commerce , la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est sur-tout fertile en grains et en bons vins : ceux du canton de Saint-Émilien

sont-très recherchés. Il y a une verrerie très-considérable, dont les ouvrages sont fort estimés.

Le commerce consiste principalement en grains, vins, eaux-de-vie et en bétail.

ARRONDISSEMENT DE LA RÉOLE,

Contenant 118 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Pellegrue, Mont-Ségur, la Réole, Saint-Macaire, Targon, Sauveterre.

La population de cet arrondissement est de 53 mille 705 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

La *Réole* en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive gauche de la Garonne, la population y est de 3 mille 808 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques. Cette ville peut être regardée comme le lieu d'approvisionnement de tout le département.

Le sol de cet arrondissement est fertile en blé et autres grains, en fruits et en vins. Il y a plusieurs ateliers de coutellerie, dont la qualité est très-estimée.

Le commerce consiste en grains, vins et eaux-de-vie.

ARRONDISSEMENT DE BAZAS,

Contenant 68 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Grignols, Captieux, Préchac, Saint-Symphorien, Langon, Auros, Bazas.

La population de cet arrondissement est de 47 mille 549 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Bazas en est le chef-lieu. C'est une petite ville située

sur une montagne, à 20 kilomètres (4 lieues) au midi de la Garonne.

Elle a une population de 4 mille 215 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en blé, fruits, vins, et en chanvre. On y élève beaucoup de bétail, et il y a plusieurs tanneries considérables.

Le principal commerce consiste en seigle, bois à brûler, tan, chanvre, eaux-de-vie, bétail et cuirs.

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX,

Contenant 153 Communes divisées en 18 Cantons ou Justice de Paix : Saint-André-de-Cubzac, Créon, Cadillac, Belin, la Tête-de-Busch, Castelnau-de-Médoc, Blanquefort, Bordeaux (six justices de paix), Podensac, Pessac, Audenge, la Brède, Carbon-Blanc.

La population de cet arrondissement est de 233 mille 21 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Bordeaux en est le chef-lieu. C'est une grande, belle et riche ville, située sur la rive gauche de la Garonne. Son port est admirable; c'est le lit même de la rivière, mais un lit de plus de 1 mille 169 mètres (600 toises) de largeur, formant une espèce de croissant.

La ville de Bordeaux a une population de 112 mille 844 individus, et elle est distante de Paris de 608 kilomètres (152 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un archevêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance, et le quatrième

de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques , des directeurs des contributions directes , et des domaines nationaux ; du conservateur de la onzième conservation des forêts nationales ; d'un général de division , commandant la onzième division militaire ; d'un général de brigade , commandant du département ; du chef de légion , et d'un capitaine de la septième légion de gendarmerie.

Bordeaux est en temps de paix une des villes les plus commerçantes de la République. Les communications qui lui ouvrent l'Océan avec les peuples du Nord et les colonies ; celles que lui procure le canal des deux mers , avec tout le Midi et la Méditerranée , la rendent , pour ainsi dire , l'entrepôt du commerce d'une partie de la France. Les vins que le sol du département produit , forment d'un autre côté une branche considérable du commerce.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en blés , en fruits , en excellens vins. Il produit aussi de très-bons pâturages , et des pins dont on tire de la résine.

Le commerce est très-considérable ; il consiste principalement en vins , farines , eaux-de-vie , miel , bœufs et porcs salés , morue sèches et salées ; en étoffes de soie , toiles et siamoises pour les colonies ; en indigo , café , plomb , étain , cuivre , fer , savon , goudron et mâtures de navires.

C'est à Bordeaux que se fait une grande partie du commerce des sucres , cotons , indigo , cacao et autres marchandises coloniales qui viennent de la Martinique , et de Saint-Domingue.

ARRONDISSEMENT DE LESPARRE,

Contenant 37 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Vivien , Lesparre , Pauillac , Saint-Laurent-de-Médoc.

La population de cet arrondissement est de 30 mille 808 individus, et son collège électoral est composé de 120 membres.

Lesparre en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur un ruisseau, vers le cap de Sainte-Marie, à 10 kilomètres (2 lieues) de la rive gauche de la Gironde.

Elle a une population de 800 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

L'air de cet arrondissement est mal-sain, à cause des marais qui y sont situés. Le sol, sablonneux en certains endroits, y est très-fertile et produit abondamment du blé, du vin, des pins, d'où l'on tire de la résine; il y a aussi de gras pâturages, où l'on élève des chevaux et quantité de moutons.

Le principal commerce consiste en vins, dit de *Médoc*, très-estimé; en bétail, chevaux, bœufs et cochons, et en résine.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

II°. DÉPARTEMENT (la Dordogne.)

Le département de la *Dordogne*, formé du Périgord, dépendant de la ci-devant province de Guienne, dont le chef-lieu est à *Périgueux*, tire son nom de la rivière de *Dordogne*, qui le traverse au sud, de l'est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord-est, celui

de la Haute-Vienne ; à l'est celui de la Corrèze ; au sud-est, celui du Lot ; au midi, celui de Lot-et-Garonne ; au sud-ouest, celui de la Gironde ; à l'ouest, celui de la Charente-Inférieure ; et au nord-ouest, celui de la Charente.

Les *principales Rivières* sont : la Dordogne, qui prend sa source à l'est, dans le département du Puy-de-Dôme, au pied du Mont-d'Or, d'où elle coule d'abord au nord, puis à l'ouest, ensuite au midi jusqu'à Bort ; d'où elle dirige son cours au sud-ouest, jusqu'à Beaulieu qu'elle arrose : c'est au nord de Rocamadour qu'elle coule définitivement à l'ouest ; passe à Souillac, Saint-Cyprien, Limeuil, la Linde, Bergerac, Sainte-Foy, Gensac, Castillon, Branne, Libourne, où elle reçoit à sa droite l'Ille ; enfin à Bourg, où elle se jette dans la Garonne, qui alors prend le nom de Gironde.

L'Ille, qui commence au nord-est de Saint-Yriex, dans le département de la Haute-Vienne, coule au sud-ouest, passe à Périgueux, Mucidan, Mont-Pont, et se jette dans la Dordogne à Libourne. Elle reçoit la Houe, la Haute-Vezère, le Baudiat, la Dronne, le Vezère, le Céon, etc.

Le climat de ce département est pur, sain, mais un peu froid, à cause du grand nombre de montagnes dont ce pays est couvert. Il y a cependant quelques plaines et de belles vallées. Le sol y est assez généralement pierreux.

Les terres qui avoisinent l'Ille et la Dordogne produisent des grains ; mais le reste du pays en manque, sur-tout de blés, et l'on est obligé d'y suppléer par les châtaignes, dont la récolte est toujours abondante, et qui servent autant à la nourriture des habitans de la campagne qu'à celle des troupeaux. On y recueille du vin dans quelques cantons, du seigle, de l'orge, des truffes, des noix, etc. Il y a quelques pâturages où l'on nourrit beaucoup de bestiaux. On y élève aussi une grande quantité de volailles.

Mais nous devons observer que l'agriculture est peu avancée dans ce département ; à peine un tiers des terres est-il en culture. La routine , et les espèces de productions qu'on y cultive , s'opposent également à ses progrès. La disette des fourrages s'y fait sentir , et il faudrait accorder des encouragemens aux propriétaires et aux cultivateurs qui y introduiraient la culture des prairies artificielles, et à ceux qui dessécheraient les prairies inondées. Il y a beaucoup de bois ; mais ils se dégradent chaque jour davantage. Il est nécessaire d'empêcher le défrichement de ceux placés sur les flancs des montagnes et des collines.

Le gibier , sur-tout les perdrix rouges , y abondent. On y exploite des mines de fer , qui est excellent, et dont on fait des canons qu'on estime presque aussi bons que ceux de bronze. On y trouve aussi plusieurs sources d'eaux minérales , etc.

Le commerce consiste principalement en châtaignes, eaux-de-vie, volailles, cochons et autres bestiaux qu'on y engraisse ; en bois, fer, bonneterie à l'aiguille, faïenceries, papeteries et teintureries , etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département de la Dordogne sont : Périgueux , Nontron, Excideuil, Sarlat, Monpasier, Bergerac, Mussidan, Ribérac.

L'Étendue en superficie du département est de 898 mille 274 hectares (1 million 135 mille 322 arpens), ou de 8 mille 982 kilomètres et demi carrés (451 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 69 mille 105 hectares 64 ares (133 mille 339 arpens), dont 4 mille 586 hectares 45 ares (8 mille 986 arpens) de bois nationaux, 51 hectares 4 ares (100 arpens) communaux, et 64 mille 468 hectares 15 ares (126 mille 313 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 410 mille 350 individus ; ce qui fait à peu près 910 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,171,642 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,319,000 ^{f.}	«
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	250,000	»
Portes et fenêtres.....	107,635	»
Patentes.....	83,967	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	411,040	»
TOTAL égal.....	<u>3,171,642</u>	<u>f. c.</u>

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 77 centimes 10 onzièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 322,486 fr. 33 cent ;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	149,957 ^{fr.}	» ^{c.}
		de l'ordre judiciaire.....	144,529	33
		d'instruction publique....	28,000	»
TOTAL égal. ...		<u>322,486</u>	<u>33^{c.}</u>	

Le département de la *Dordogne* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Nontron* ; 2°. de *Périgueux* ; 3°. de *Sarlat* ; 4°. de *Bergerac* ; 5°. de *Ribérac* ; en 47 cantons ou justices de paix, et en 642 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE NONTRON,

Contenant 90 Communes, divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Bussière-Badil, Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière ; le Grand - Jumilhac, Thiviers, Champagnac-de-Belair, Mareuil, Lanouaille.

La population de cet arrondissement est de 68 mille 393 individus, et le collège électoral est composé de 137 membres.

Nontron en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Baudiat. La population y est de 2 mille 809 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal, de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX,

Contenant 126 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Brantôme, Savignac-les-Eglises, Excideuil, Hautefort, Thenon, Saint-Pierre-de-Chignac, Grignols, Périgueux, Saint-Jean-de-Vergt.

La population de cet arrondissement est de 82 mille 936 individus, et le collège électoral est composé de 166 membres.

Périgueux en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive droite de la rivière d'Ille, que l'on y passe sur un beau pont. Elle a une population de 5 mille 733 individus, et elle est distante de Paris de 480 kilomètres (120 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance et le troisième de commerce ; la résidence des directeurs

des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, d'un général de division, commandant la vingtième division militaire; d'un général de brigade, commandant du département; du chef de légion et d'un capitaine de la huitième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en vins. Il y a des mines de fer et beaucoup de forges.

Le commerce consiste principalement en cochons, châtaignes, truffes, vins, eaux-de-vie, bois, volailles, bestiaux, fer, et en excellens pâtés connus sous le nom de *Périgueux* qui ont beaucoup de réputation.

ARRONDISSEMENT DE SARLAT,

Contenant 146 communes divisées en 10 cantons ou Justices de Paix : Terrasson, Salignac, Carlux, Domme, Villefranche-de-Belvès, Belvès, Saint-Cyprien, Bugue, Montignac, Sarlat.

La population de cet arrondissement est de 93 mille 458 individus, et le collège électoral est composé de 187 membres.

Sarlat en est le chef-lieu. C'est une ville située au bord d'un ruisseau dans un sol ingrat et environné de montagnes.

Elle a une population de 5 mille 924 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

ARRONDISSEMENT DE BERGERAC,

Contenant 187 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de Paix : Montagnac, Cadouin, Monpasier, Beaumont, Issigeac, Eymet, Cunèges, Bergerac,

Lalinde, Laforce, Velines, Villefranche-de-Louchapt
Saint-Alvère.

La population de cet arrondissement est de 103 mille 927 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Bergerac en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une grande plaine, sur les deux rives de la Dordogne, dans l'endroit précisément où le passage de cette rivière est le plus aisé.

Elle a une population de 8 mille 54 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains, vins, fruits et pâturages. Il y a des mines de fer.

Le commerce principal consiste en vins, eaux-de-vie, grains, étoffes et denrées de différentes espèces; en faïenceries et papeteries. Il y a des fabriques de bonneterie à l'aiguille, des forges et des fonderies de canons.

ARRONDISSEMENT DE RIBERAC,

Contenant 93 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Montagrier, Neuvic, Mussidan, Saint-Aulaye, Ribercac, Verteillac, Monpon.

La population de cet arrondissement est de 61 mille 636 individus, et le collège électoral est composé de 123 membres.

Riberac en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive gauche de la rivière de l'Ille, dont la population est de 2 mille 985 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement produit des grains, du vin, des fruits. Il y a mines de fer.

Le principal commerce consiste en vins, bestiaux et fers.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

III^e. DÉPARTEMENT (Lot et Garonne).

LE département de *Lot et Garonne*, formé de l'Agénois, dépendant de la ci-devant province de Guienne, et dont le chef-lieu est à *Agen*, tire son nom des rivières de *Garonne* et de *Lot*, qui l'arrosent; la première, du sud-est au nord-ouest, et l'autre, du nord-est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Dordogne; à l'est, celui du Lot; au midi, ceux de la Haute-Garonne et du Gers; à l'ouest, ceux des Landes et de la Gironde.

Les *principales Rivières* sont : la Garonne, le Lot, qui toutes deux, sont navigables dans toute l'étendue qu'elles parcourent dans le département auquel elles donnent leurs noms réunis.

La Baise qui coule du sud au nord : elle est navigable depuis Nérac jusqu'à son embouchure dans la Garonne, par le moyen de plusieurs écluses. Cette navigation pourrait être étendue par la construction de plusieurs autres écluses, jusqu'à Saint-Jean-de-Puch, au-dessus de Condom, sur plus de 30 kilomètres (6 lieues) d'étendue.

Le Drop, qui peut être rendu navigable, depuis son embouchure dans la Garonne jusqu'à Castillonès. Trente-trois écluses opéreraient cet avantage immense; et cette navigation, par l'ouverture d'un nouveau canal et la construction de trente autres écluses, pourrait être prolongée jusqu'à Villeréal, non loin des limites du département de la Dordogne.

La Barguelonne, l'Auvignon, l'Avance qui se jettent dans la Garonne; l'Armance et la Lède qui s'embouchent dans le Lot, et la Gelise qui se perd dans la Baise.

Toutes ces rivières sont en général poissonneuses; la lamproie, le saumon, l'esturgeon et l'alose remontent la Garonne. Les tanches et les anguilles se trouvent en quantité dans les étangs des Landes.

Le climat du département de Lot et Garonne est assez tempéré; l'air y est en général très-sain, excepté dans le voisinage des marais qui n'ont pu être desséchés dans les basses plaines, et si l'on en excepte encore la partie des Landes, à cause des eaux stagnantes qu'elle contient. Quoique le ciel de ce département soit regardé comme l'un des plus beaux de la France, il est cependant sujet à de longues alternatives de pluies et de sécheresse qui dérangent souvent le cours des saisons et nuisent beaucoup aux récoltes. Une sorte de météore, appelé *brouillard* dans le pays, afflige et ruine fréquemment les campagnes depuis germinal jusqu'en messidor. Pour faire éprouver ses funestes effets, il suffit quelquefois qu'une matinée sombre et vaporeuse, qu'une bruine légère soit immédiatement suivie d'un coup de soleil vif et brillant; alors les plus belles récoltes de blé et l'espérance des vendanges sont à l'instant détruites. Ce fléau paraît plus particulier aux plaines fertiles, et n'étend pas si complètement ses ravages sur les départemens voisins.

La nature du sol de ce département ne doit pas être jugée d'après les larges et fertiles vallées qu'arrosent la Garonne et le Lot. Si sa surface est variée par des coteaux rians et productifs, il en est beaucoup d'autres dont le sommet ne présente que des terres médiocres, quelquefois totalement stériles et souvent incultes.

Vers la partie orientale, à peu de distance de la Garonne et sur les bords du Lot, ces coteaux deviennent hi-deux et repoussent tous les travaux de l'agriculture. Dans toute la partie du ci-devant Haut-Agenois, le pays change tout-à-coup d'aspect et de nature, et la terre n'offre plus dans ces cantons qu'une argile ingrate fortement colorée par le fer; enfin, la portion des Landes, assez étendue pour former le huitième du département, ne se compose presque par-tout que de sables mobiles, où végète, à force d'engrais, un peu de seigle et de panis, et où la vue égarée sur de vains pâturages, n'est fixée que par la sombre verdure des liéges et des pins.

Tel est au vrai le sol du département de Lot et Garonne; il s'en faut peut-être des deux tiers de sa surface, qu'il ne mérite la réputation de fertilité qui lui a été trop légèrement accordée.

Ce département produit beaucoup de froment et de seigle, de l'orge et de l'avoine en quantité, des pois, fèves, vesces et haricots.

La culture de la vigne s'y est considérablement accrue depuis la révolution; mais elle est loin de s'être améliorée, et les vins, à quelques exceptions près, sont d'une qualité médiocre.

On y recueille une grande quantité de chanvre, surtout dans l'arrondissement de Marmande. Ce chanvre, d'après des expériences authentiques, a été reconnu d'une qualité supérieure à celui du nord. On y cultive aussi du lin

et du tabac : cette dernière culture qui ne s'y est introduite que depuis 1789, s'est singulièrement accrue. Il y a beaucoup de fruits.

Les pâturages sont peu abondans et les prairies artificielles peu connues. On y cultive cependant du sainfoin et un peu de trèfle annuel. On y élève des bestiaux et du bétail. L'espèce des bœufs employés aux travaux des terres est belle et forte ; ces animaux utiles sont bien soignés et bien entretenus ; mais la race des bêtes à laine est chétive et très-négligée ; il serait à souhaiter qu'on l'améliorât en la croisant avec des moutons de race espagnole.

Les bois y deviennent d'autant plus rares qu'on ne fait nulle part le moindre effort pour multiplier ou conserver cette précieuse production. Il n'existe plus de hautes futaies ; le bois de charpente y est rare : celui propre aux constructions de la marine, ne se trouve aujourd'hui qu'en petite quantité, et dispersé dans les Landes, où bientôt on le cherchera en vain, si l'on ne s'empresse de mettre un frein aux dévastations qui se renouvellent chaque jour, et si l'administration chargée de la conservation des forêts ne s'occupe promptement de leur repeuplement.

Il y a des mines de fer et des carrières de plâtre.

Le commerce de ce département consiste plus particulièrement dans l'exportation du superflu de ses denrées, que dans le produit des manufactures, fabriques et usines qui y sont établies, savoir : en blés, farines, vins, eaux-de-vie, chanvre, fruits, tabac, bétail. Il y a cependant des fabriques de linge de table, de camelot, étamines, serges, en laine et soie, ainsi que des manufactures de toiles à voile et corderies pour la marine, etc. ; des tanneries, des bonneteries, papeteries, boulangeries de biscuit pour la marine, d'ustensiles de cuisine de cuivre, de martinets pour le cuivre, des verreries, faïenceries, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez l'article *Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* du département de Lot et Garonne sont: Villeneuve-d'Agen, Agen, Nérac, Marmande.

L'*Etendue en superficie* du département est de 569 mille 703 hectares (1 million 116 mille 225 arpens), ou de 5 mille 697 kilomètres carrés (285 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 25 mille 281 hectares 21 ares (49 mille 532 arpens), dont 995 hectares 27 ares (1 mille 950 arpens) de bois nationaux, et 1 mille 257 hectares 62 ares 2 mille 464 arpens) communaux, et 230 mille 28 hectares 22 ares (45 mille 118 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 352 mille 908 individus ; ce qui fait 1 mille 238 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,807,413 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,781,000	fr. c.
Contribution personnelle, mobilière et sompuaire.....	314,600	»
Portes et fenêtres.....	112,189	»
Patentes.....	104,328	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire	495,296	»
TOTAL égal.....	3,807,413	fr. c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 78 centimes 7 huitièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels se montent à la somme de 292,739 francs 33 centimes ;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	139,048 »f.
		de l'ordre judiciaire.....	124,691 33
		d'instruction publique.....	29,000 »
		TOTAL égal.....	<u>292,739^{f.} 33^{c.}</u>

Le département de *Lot et Garonne* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. d'*Agen* ; 2°. de *Marmande* ; 3°. de *Nérac* ; 4°. de *Villeneuve - d' Agen* ; en 38 cantons ou justices de paix , et en 469 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

A R R O N D I S S E M E N T D' A G E N ,

Contenant 127 Communes, divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : *Montaigut*, *Beauville*, *la Roque - Taimbaut*, *Valence*, *Astafort*, *Laplume*, *Port-Sainte-Marie*, *Pressac*, *Agen*, *Auvillard*, *Puymirol*.

La population de cet arrondissement est de 107 mille 840 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Agen en est le chef-lieu. C'est une belle et riche ville , située sur la rive droite de la *Garonne*.

La population y est de 10 mille 820 individus ; elle est distante de Paris de 648 kilomètres (162 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture , le siège d'un évêché , de quatre tribunaux , l'un d'appel , l'autre criminel , le troisième de première instance , et le quatrième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes , d'un conservateur des hypothèques , d'un général de brigade commandant du département ;

d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la huitième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en blés, fruits, chanvres et vins.

Le commerce principal consiste en grains, farines, fruits, chanvres et vins; en fabriques de linge pour table, de camelots, d'étamines, serges en laine et soie; en toiles à voiles, dont il y a une manufacture considérable.

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE,

Contenant 136 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Duras, Lauzun, Seiches, Marmande, Meilhan, Bouglon, Castel-Jaloux, Mas-d'Agenois, Damazan, Tonneins, Castelmoron.

La population de cet arrondissement est de 112 mille 91 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Marmande en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive droite de la Garonne, dont la population est de 5 mille 598 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en blés, vins, chanvres, tabac. Il y a des tanneries, de nombreuses corderies et des manufactures de tabac.

Le commerce consiste en grains, farines, vins, eaux-de-vie, chanvres, cuirs et tabacs.

ARRONDISSEMENT DE NÉRAC,

Contenant 72 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Houeilles, Francescas, Mezin, Nérac, Lavardac.

La population de cet arrondissement est de 43 mille 119 individus,

individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Nérac en est le chef-lieu. C'est une jolie petite ville située sur la rivière de Baise, où cette rivière commence à devenir navigable, et dont la population est de 5 mille 587 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est fertile en grains, fruits et vins.

Le commerce consiste principalement en grains, farines, tanneries, bonneteries, boulangeries de biscuits pour la marine, en ustensiles de cuisine en cuivre, et en martinets pour le cuivre, etc.

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE-D'AGEN,

Contenant 134 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Castillonès, Villeréal, Fumel, Tournon, Penne, Sainte-Livrade, Monclar, Cancon, Montflanquin, Villeneuve-d'Agen.

La population de cet arrondissement est de 89 mille 858 individus, et le collège électoral est composé de 180 membres.

Villeneuve-d'Agen en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le Lot que l'on y passe sur un beau pont.

Sa population est de 5 mille 118 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est d'une fertilité étonnante. Il produit du blé, des grains de toutes espèces, des fruits, des vins, du chanvre, d'excellens pâturages, etc.

Son commerce consiste en blé, farine et chanvre.

(Pour de plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IV^e. DÉPARTEMENT (la Haute-Garonne).

LE département de la *Haute-Garonne*, formé du ci-devant Haut-Languedoc, et dont le chef-lieu est à *Toulouse*, tire son nom du cours physique du fleuve de la Garonne, qui le traverse du sud-ouest au nord-ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux de Lot et Garonne et du Lot ; au nord-est, celui du Tarn ; à l'est, celui de l'Aude ; au sud-est, celui de l'Ariège ; au midi, les Pyrénées, qui séparent la France de l'Espagne ; à l'ouest, les départemens des Hautes-Pyrénées et du Gers.

Les *principales Rivières* sont : la Garonne, qui commence au Val-d'Aran, traverse dans les Pyrénées, coule au nord ; passe à Saint-Béat, où, pour la première fois, elle coule sous un pont à Saint-Bertrand ; passe entre Valentine et Saint-Gaudens, à Martres, Cazères, Rieux, Carbonne, Noë, Muret, Toulouse, où aboutit le *canal du Midi* (ci-devant du Languedoc) ; monte au nord-ouest, passe à Grenade, Verdun, Saint-Nicolas ; sort du département, passe à Aurillac, Leyral, Agen, Sainte-Marie, Aiguillon, Tonneins, Marmande, la Réole, Cadillac, Bordeaux, où elle a plus d'un kilomètre de large ; prend à Bourg le nom de Gironde, et s'embouche dans la mer Océane, à la

Tour-de-Cordouan. Le Tarn , le Giron , le Ger , la Pique , la None , la Longe , la Nèze , le Louche , l'Aussonelle , la Sarre , la Gimone et la Serre.

Le *Sol* de ce département est composé , en partie , de belles plaines entrecoupées de rivières et de ruisseaux , et en partie de hautes montagnes. Il est très-fertile et produit sur-tout du blé , du millet , du pastel , des fruits , etc. On y recueille aussi du vin , mais de médiocre qualité , et qui se consomme dans le pays : les prairies y sont admirables , et les pâturages excellens. On y nourrit une grande quantité de gros et de menu bétail , entr'autres des mulets fort estimés. Il y a de belles forêts qui fournissent des bois propres à la construction des vaisseaux ; mais il est instant d'arrêter toute espèce de défrichemens des pacages et des forêts , seul moyen de prévenir les suites effrayantes de l'imprévoyance des propriétaires , ou des spéculations avides de l'intérêt particulier.

Il faudrait aussi y encourager les semis et plantations de toutes les espèces de pins et autres arbres résineux ; ils réussiraient parfaitement dans des terres d'une nature particulière , nommées dans le pays *boulbères*.

On y trouve de belles carrières de marbre et des sources d'eaux minérales.

Il y a des manufactures de draps fins , calmoucks , cadis et autres étoffes en laine ; de couvertures de laine et de coton ; des imprimeries en indiennés , des fabriques de mouchoirs et flanelles , basins , mousselinettes , nanquinettes , velours , serges en soie , étoffes de soie de différentes qualités ; de bonneterie , de rubans , de galons en soie et en laine , de toiles , de chapeaux , d'amidon , de chandelles ; des tanneries , papeteries , corderies , poteries d'étain , plomb laminé , faïenceries , poteries de terre , tuileries , verreries , grosses forges , aciéries , etc.

Le commerce de ce département consiste en grains , légumes , bois de construction et de charpente ; en bestiaux , et sur-tout en chevaux et mulets , et dans le produit des manufactures et fabriques qui y sont établies.

(Pour les Foires de ce département , voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département de la Haute-Garonne sont : Castel - Sarrazin , Toulouse , Villefranche , Rieux , Muret , Saint-Gaudens.

L'Etendue en superficie du département est de 755 mille 921 hectares (1 million 481 mille 83 arpens), ou de 7 mille 559 kilomètres carrés (373 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 48 mille 940 hectares (95 mille 886 arpens), dont 18 mille 511 hectares 6 ares (36 mille 267 arpens 77 perches) de bois nationaux , 24 mille 895 hectares 97 ares (48 mille 777 arpens 79 perches) communaux , et 5 mille 532 hectares 97 ares (10 mille 840 arpens 44 perches) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 432 mille 263 individus , ce qui fait à peu près 1 mille 159 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI , se montent à la somme de 4,554,341 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière	3,105,000 ^{fr.}	» ^{c.}
Contribution personnelle , mobilière et sommptuaire	394,100	»
Portes et fenêtres	240,955	»
Patentes	254,430	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière , personnelle , mobilière et sommptuaire .	559,856	»
TOTAL égal	<u>4,554,341^{fr.}</u>	<u>»^{c.}</u>

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 53 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 432,316 francs 66 centimes ;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	192,163 ^{fr.}	» ^{fr.}
		de l'ordre judiciaire.....	191,953	66
		d'instruction publique.....	48,200	»
		TOTAL égal.....	432,316 ^{fr.}	66 ^{fr.}

Le département de la *Haute-Garonne* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Castel-Sarrazin* ; 2°. de *Toulouse* ; 3°. de *Villefranche* ; 4°. de *Muret* ; 5°. de *Saint-Gaudens* ; en 42 cantons ou justices de paix, et en 691 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE CASTEL-SARRAZIN,

Contenant 86 Communes, divisées en 7 Cantons ou Justices de paix : *Saint-Nicolas*, *Castel-Sarrazin*, *Montech*, *Villebrumier*, *Grisolles*, *Verdun*, *Beaumont*.

La population de cet arrondissement est de 66 mille 397 individus, et le collège électoral est composé de 133 membres.

Castel-Sarrazin en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive droite de la Garonne. La population y est de 7 mille individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est très-fertile en blés , pastels , vins , dont la plupart sont convertis en eaux-de-vie ; en pâturages où l'on élève quantité de chevaux. Il y a des fabriques de cadis et étoffes de laines , de toiles , de chapeaux , et des tanneries.

Le commerce consiste en grains , eaux-de-vie et chevaux.

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE,

Contenant 142 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de paix : Villemur , Fronton , Montastruc , Verfeil , Toulouse , Castanet , Leguevin , Cadours , Grenade.

La population de cet arrondissement est de 126 mille 140 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Toulouse en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville située sur la rive droite de la Garonne , à un kilomètre au-dessus de son confluent , avec le *canal du Midi* (ci-devant Languedoc).

Elle a une population de 50 mille 171 individus , et elle est distante de Paris de 716 kilomètres (179 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture , le siège d'un archevêché , de quatre tribunaux , l'un d'appel , l'autre criminel , le troisième de première instance , et le quatrième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques , des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes ; du conservateur de la treizième conservation des forêts nationales ; d'un général de division commandant la dixième division militaire ; d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la neuvième légion de gendarmerie nationale.

Cet arrondissement est très-fertile ; il produit du blé ,

du vin de médiocre qualité, qui se consomme dans le pays; du millet, de bons légumes, de la soie, du pastel. Il y a aussi des forêts et de belles prairies où l'on élève des bestiaux.

Il y a des fabriques de draps fins, d'étoffes de soie, des imprimeries de flanelles et de toiles peintes, des fabriques de couvertures et molletons de coton, de couvertures en laine, de basins, etc.

Le commerce consiste en blés, légumes, farine, en bois de construction et de merrain, en laines, etc., dans les produits des manufactures qui y sont établies.

Mais quoique ce commerce soit assez considérable, il ne répond cependant pas aux avantages de la position de la ville de Toulouse. Cette ville, située sur la Garonne, et près du canal qui unit les deux mers, peut prendre part au commerce qu'offrent l'Océan et la Méditerranée, d'un côté, de l'autre, communiquer par le Rhône avec une partie de la France; et enfin, placée au milieu, ou non loin de plusieurs riches départemens qui renferment des fabriques multipliées de différentes espèces, elle peut facilement, et même naturellement, en devenir l'entrepôt général.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE,

Contenant 99 communes, divisées en 6 cantons ou justices de paix : Lanta, Caraman, Saint-Félix, Nailloux, Montgiscard, Villefranche.

La population de cet arrondissement est de 53 mille 356 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Villefranche en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le canal du Midi, avec une population de 2 mille 34 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture.

ture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains et en vins. Il y a des fabriques de toiles de coton, bonneterie en coton et laine, des filatures de coton, des teintureries, des tanneries, chapelleries, épingleries et raffineries de salpêtre.

Le commerce consiste en grains, en vins, et dans le produit des manufactures qui y sont établies.

ARRONDISSEMENT DE MURET,

Contenant 130 Communes, divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Lys, Muret, Auterive, Cintegabelle, Carbonne, Montesquieu, Cazères, Fousseret, Rieumes.

La population de cet arrondissement est de 78 mille 905 individus, et le collège électoral est composé de 158 membres.

Muret en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive gauche de la Garonne, au confluent de la Longe.

Elle a une population de 3 mille 141 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement abonde en froment, en seigle, en avoine, en vins, en fruits et en légumes. Il y a d'excellens pâturages où on élève des bestiaux, et on y trouve des forêts. Il y a des fabriques de draps, de calmous, de sigoviennes, de ras, de faïence blanche et façon d'Angleterre, de poterie commune, etc.

Le commerce consiste en grains, vins et eaux-de-vie, en bétail, laines et étoffes de laine.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS,

Contenant 234 communes divisées en 11 cantons : l'Île-en-Dodon, Aurignac, Saint-Martory, Sallies, Aspet, Saint-Béat, Bagnères, Saint-Bertrand-de-Comminges, Montrejuau, Boulogne, Saint-Gaudens.

La population de cet arrondissement est de 107 mille 465 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Saint-Gaudens en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la Garonne.

La population y est de 4 mille 155 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est peu fertile, à cause des hautes montagnes dont il est couvert. La terre ne produit que des bois qui servent à la construction des vaisseaux. Il y a cependant d'excellens pâturages, où l'on nourrit une grande quantité de gros et de menu bétail, sur-tout des mulets fort estimés. On y trouve aussi de belles carrières de marbre et des mines de fer.

Il y a des fabriques de cadis, de ras, de bas de fil, de chapeaux, des tanneries, papeteries, faïenceries, poteries de terre, tuileries, verreries et grosses forges.

Le commerce consiste en bétail, en bois de construction, et dans le produit des fabriques et usines qui y sont établies.

(*Pour de plus amples renseignements, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

V^e DÉPARTEMENT (l'Ariège).

LE département de l'*Ariège*, formé du ci-devant comté de Foix et du pays de Sault, a pour chef-lieu *Foix*; il tire son nom de la rivière de l'*Ariège*, qui y coule à l'est du sud-est au nord.

Les *Limites* de ce département sont au nord-est et à l'est, celui de l'Aude; au sud-est, celui des Pyrénées-Orientales; au sud et sud-ouest, les Monts-Pyrénées, qui séparent la France de l'Espagne; au nord-ouest et au nord, le département de la Haute-Garonne.

Les *principales Rivières* sont : l'Ariège, qui commence au sud-est dans les montagnes, sur les frontières du département des Pyrénées-Orientales, remonte au nord, passe à Ax, aux Cabannes, à Tarascon, à Foix, à Varrilhes, à Pamiers, à Saverdun, et se jette dans la Garonne, à la pointe de Puit-à-Guet, à cinq kilomètres sud-sud-ouest de Toulouse. Cette rivière, indépendamment des truites saumonées et des aloses délicieuses qu'on y pêche, charrie par intervalle de petites paillettes d'or, que les habitans de la campagne vont attendre avec patience et rechercher avec beaucoup de soin. Cet or est très-pur; mais c'est réellement un malheur pour ceux même qu'il enrichit, car il les accoutume à une sorte d'inaction et à une espèce de paresse dont ils sont au plus dédommagés par un profit qui, au plus haut possible, n'excède pas deux francs par jour.

La Rive, dont la source est dans une montagne près le Mas-d'Azil, est remarquable par la bizarrerie de son cours, renfermé en partie dans une vaste caverne, dont l'obscur-

rité, jointe au bruit qu'y font les eaux en se précipitant à travers les rochers, produit un effet véritablement imposant pour les personnes peu accoutumées à de pareils phénomènes. L'Arget, le Lers, le Douctourie, le Lez, le Salat.

Ce département, presque entièrement couvert de montagnes, jouit d'un climat en général fort doux; mais il est plus tempéré au nord qu'au midi, où les froids et les chaleurs sont quelquefois excessifs. Ses productions ne sont pas également les mêmes par-tout; la partie du nord, qui est la moins montagneuse, produit toutes sortes de grains et du vin en assez grande quantité, et les fruits y sont excellens. La partie du midi produit des bois, d'excellens pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux, beaucoup de plantes médicinales, et des fleurs dont les nuances sont très-vives: on estime sur-tout beaucoup les tulipes que l'on y cueille.

Ce département est un beau pays de chasse. Le gibier y est excellent et en abondance. Il y a aussi quantité de mines de fer: la plus abondante est dans la vallée de Vic-Dessos, où les habitans s'occupent principalement au travail des forges. Il y en a trois principales: celles d'Uston, d'Erce et d'Oust. On y trouve plusieurs mines d'argent, de cuivre, de plomb, de charbon de terre et de turquoises. Quelques-unes des mines de fer tiennent argent. Il y a des carrières de marbre et de jaspe, ainsi que plusieurs sources d'eaux minérales, etc.

C'est dans les montagnes de ce département que l'on trouve le minéral appelé *amiante*, autrement dit, *lin incombustible*, ou *laine de salamandre*. Ce minéral est composé de filets très-déliés, plus ou moins longs, appliqués longitudinalement les uns contre les autres, et si flexibles, que, moyennant quelques apprêts, on peut les rendre propres à peu près aux mêmes usages que l'on en

ploie le chanvre, le lin et la soie ; en sorte que, par l'art, on vient à bout de filer l'*amiante*, et d'en faire une sorte de toile qui ne se consume pas au feu, qui, au contraire, s'y nettoie et s'y blanchit. Rien de plus propre que l'*amiante* pour faire des mèches, parce qu'il ne leur arrive aucun changement, et qu'elles sont perpétuelles et incombustibles.

Il y a des fabriques de draps, et autres étoffes de laine; de bonneterie, de chapeaux, de toiles, de savon; des filatures de coton, des papeteries, des forges, des verreries, etc.

Le commerce principal de ce département consiste en bestiaux, résine, poix, térébenthine, liège, marbre, jaspe, plantes, simples, et sur-tout en fer, qu'on transporte avec des chevaux ou mulets, jusqu'à Auterive, d'où on le fait descendre à Toulouse, par l'Ariège et la Garonne.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de l'Ariège, sont Pamiers, Mirepoix, Ax, Saint-Girons, Foix, Tarascon.

L'*Étendue en superficie* du département est de 529 mille 540 hectares (1 million 37 mille 533 arpens), ou de 5 mille 295 kilomètres carrés (244 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 43 mille 594 hectares 24 ares (85 mille 412 arpens), dont 5 mille 372 hectares 97 ares (10 mille 527 arpens) de bois nationaux, 2 mille 997 hectares 55 ares (5 mille 873 arpens) communaux, et 35 mille 223 hectares 72 ares (69 mille 12 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 191 mille 693 individus, ce qui fait à peu près 785 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 955,404 francs ;

SAVOIR :

Contribution foncière.....	626,000 ^{fr.}	» ^c
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	100,100	»
Portes et fenêtres.....	57,541	»
Patentes.....	55,587	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire..	116,176	»
TOTAL égal.....	<u>955,404^{fr.}</u>	»

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu 4 francs, 98 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 164,268 francs 33 centimes;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	80,711 ^{fr.}	» ^c
		de l'ordre judiciaire.....	63,557	33
		d'instruction publique.....	20,000	»
TOTAL égal.....		<u>164,268^{fr.}</u>	33 ^c	

Le département de l'*Ariège* est divisé en 3 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Pamiers* ; 2°. de *Saint-Girons* ; 3°. de *Foix* ; en 20 cantons ou justices de paix, et en 337 communes.

Le collège électoral est composé de 200 membres.

ARRONDISSEMENT DE PAMIERS,

Contenant 115 Communes divisées en 6 Cantons ou Jus-

trices de Paix : Saverdun, Mirepoix, Varilhes, Pamiers, Mas-d'Azil, Fossat.

La population de cet arrondissement est de 59 mille 333 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Pamiers en est le chef-lieu. Cette ville, située sur l'Ariège, a une population de 5 mille 300 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement produit toutes sortes de grains, du vin en assez grande quantité, et des fruits qui y sont excellens. Il y a à Pamiers une source d'eaux minérales, ferrugineuses et vitriolées, salutaires pour la goutte et les obstructions, mais elles sont si légères, qu'elles ne peuvent souffrir le transport.

Le commerce consiste en bestiaux, beurre, fromages, etc. Il y a des fabriques de bonneterie, de chapellerie et de toiles.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GIRONS,

Contenant 82 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Sainte-Croix, Saint-Lizier, Saint-Girons, Massat, Oust, Castillon.

La population de cet arrondissement est de 66 mille 68 individus, et le collège électoral est composé de 132 membres.

Saint-Girons en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Salat, et dont la population est de 2 mille 504 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement ne fournit que peu de grains, mais beaucoup de bois et d'excellens pâturages.

Le commerce consiste en mules et mulets, et autres bestiaux

ARRONDISSEMENT DE FOIX,

Contenant 104 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : la Bastide-Seron, Foix, Lavelanet, les Cabannes, Tarascon, Ax, Querigut, Vic-Dessos.

La population de cet arrondissement est de 66 mille 292 individus, et le collège électoral est composé de 133 membres.

Foix en est le chef-lieu. C'est une ville située sur l'Arriège, où il y a un très-beau pont de pierre, au pied des Pyrénées.

Elle a une population de 3 mille 600 individus, et est distante de Paris de 800 kilomètres (200 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance et le 3^e de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, des directeurs des domaines nationaux des contributions directes, et d'un capitaine de la 10^e légion de gendarmerie nationale.

Cet arrondissement produit des bois, d'excellens pâturages et des plantes médicinales.

Il y a des mines d'argent, de cuivre, de plomb, et de fer : les dernières sont celles qui sont le plus en rapport; la plus abondante est celle de la vallée de Vic-Dessos. Il y a des carrières de marbre et de jaspe; des sources d'eaux minérales. Les bains chauds d'Ax sont estimés pour les maladies qui proviennent d'humeurs froides.

Le commerce de cet arrondissement, outre les bestiaux,

le beurre, le fromage, les fabriques de bonneterie et chappellerie, consiste en résine, térébenthine, liège, jaspe, fer et plantes médicinales.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VI°. DÉPARTEMENT (les Hautes Pyrénées).

LE département des *Hautes-Pyrénées*, formé du Bigorre, dépendant de la ci-devant province de Gascogne, dont le chef-lieu est à *Tarbes*, tire son nom de sa position physique dans les *Monts-Pyrénées*.

Les *Limites* de ce département sont : au nord-est, celui du Gers ; au sud-est, celui de la Haute-Garonne ; au sud, les Pyrénées, qui séparent la France de l'Espagne ; et à l'ouest, le département des Basses-Pyrénées.

Il y a dans ce département beaucoup de torrens ou gaves, mais aucune *rivière considérable*, à l'exception de l'Adour qui y a sa source et arrose Bagnères, Tarbes, Aire, Saint-Sever et Dax dans celui des Landes, entre dans celui des Basses-Pyrénées, près de Guiche, passe à Baïonne qu'il sépare du Saint-Esprit et se jette dans la mer près d'Anglet à environ 8 kilomètres au-dessous de Baïonne.

Cette rivière est navigable depuis sa jonction avec la Douze, dans le département des Landes : si on la joignait à la Garonne, Baïonne serait l'une des extrémités de la communication fluviale la plus étendue de la République,

en supposant aussi la réunion de la Garonne avec les autres fleuves. La jonction de l'Adour avec la Garonne peut s'opérer par le moyen de la Gélise, du Rimber, de l'Estampou et de la Douze.

Le climat de ce département est tempéré dans les plaines, et très-froid dans les montagnes. Les plaines sont fertiles en foins, en seigles, en orges, et sur-tout en millet; mais on y récolte peu de froment. Dans les vallées qui s'avancent le plus vers le midi, il y a des pâturages excellens où l'on élève quantité de bétail. Les vignes, qui la plupart sont plantées sur des coteaux, produisent d'excellens vins. La plantation des vignes s'est accrue depuis quelques années; et il est à craindre qu'elle ne porte atteinte à l'agriculture, en diminuant le produit en grains, déjà insuffisant pour les besoins du département. Il convient d'encourager, au contraire, la culture du lin, qui faciliterait l'établissement des manufactures de mouchoirs et de toiles de bonne qualité; des essais annoncent des succès certains.

Les mûriers y réussissent bien, et les habitans s'adonnent volontiers à ce genre de culture, qui demande également des encouragemens.

On trouve dans les montagnes de belles forêts qui fournissent de très-beaux bois de charpente, de construction et de mâture; mais l'éloignement des rivières, et la difficulté du transport, sont cause qu'on ne retire pas de ces bois toute l'utilité qu'on pourrait s'en promettre. Il devient aussi très-intéressant d'arrêter le défrichement des forêts, pour éviter la disette prochaine des bois.

On y recueille des simples rares et utiles, et de l'amiante, etc. Il y a aussi des mines de fer et de plomb; des carrières de très-beau marbre, de jaspe et d'ardoise, et des sources d'eaux minérales, renommées par leur abondance

et leur excellente qualité. Depuis long-temps celles de Bagnères et de Barège y attirent à chaque saison un grand concours de monde.

Quant au commerce de ce département, le meilleur est celui des bœufs, moutons et mulets, qu'on engraisse dans les vallées. Il s'en vend en quantité en France et en Arragon. Le lin et les laines sont encore une branche assez considérable de commerce.

Il y a quelques manufactures d'étoffes de laine, qui languissent, malgré la position heureuse du département. Les tanneries pourraient aussi beaucoup s'accroître, et les fabriques de papier pourraient également être perfectionnées, la pureté des eaux ne laissant rien à désirer.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département des Hautes-Pyrénées sont : Tarbes, Bagnères, Argelès, Lourde.

L'Etendue en superficie du département est de 469 mille 915 hectares (920 mille 710 arpens), ou de 4 mille 699 kilomètres carrés (235 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 57 mille 202 hectares 53 ares (118 mille 74 arpens), dont 5 mille 804 hectares 26 ares (11 mille 372 arpens) de bois nationaux, 37 mille 77 hectares 29 ares (72 mille 643 arpens 62 perches) communaux, et 14 mille 320 hectares 98 ares (28 mille 58 arpens 38 perches) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 206 mille 680 individus, ce qui fait 879 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 893,637 francs ;

SAVOIR :

Contribution foncière.....	618,000 ^{fr.}	» ^{cs}
Contribution personnelle, mobilière et sompuaire.....	62,700	»
Portes et fenêtres.....	54,824	
Patentes.....	49,201	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	108,912	»
TOTAL égal.....	893,637^{fr.}	»^{cs}

Ce qui donne , pour la quotité contributive de chaque individu , 4 francs 32 centimes 1 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département , pendant l'an XI , prises en partie sur le produit des centimes additionnels , se montent à la somme de 173,759 francs 12 cent. ;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	75,115 ^{fr.}	79
		de l'ordre judiciaire.....	76,643	33
		d'instruction publique.....	22,000	»
TOTAL égal.....		173,759^{fr.}	12	

Le département des *Hautes-Pyrénées* est divisé en 3 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Tarbes* , 2°. de *Bagnères* , 3°. d'*Argelès* ; en 26 cantons ou justices de paix et en 501 communes.

Le collège électoral du département est composé de 207 membres.

ARRONDISSEMENT DE TARBES,

Contenant 197 Communes divisées en 11 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Castelnau-de-Rivière-Basse, Maubourguet, Rabastens, Trie, Galan, Tournay, Tarbe, nord et sud, Ossun, Vic-Bigorre, Aubarède.

La population de cet arrondissement est de 87 mille 5 individus, et le collège électoral est composé de 174 membres.

Tarbes en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une plaine sur le bord de l'Adour.

Elle a une population de 6 mille 777 individus, et elle est distante de Paris, de 848 kilomètres (212 lieues).

C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, d'un chef-d'escadron et d'un capitaine de la 9^e. légion de gendarmerie.

Le commerce de cet arrondissement consiste en toiles et mouchoirs.

ARRONDISSEMENT DE BAGNÈRES,

Contenant 202 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Castelnau-Magnoac, la Barthe, Nestier, Mauléon - en - Barousse, Bordères, Arreau, Campan, Bagnères, Lannemezan, Vielle.

La population de cet arrondissement est de 78 mille 99 individus, et le collège électoral est composé de 156 membres.

Bagnères en est le chef-lieu. C'est une petite ville située dans la vallée de Campan au bord de l'Adour, avec une population de 5 mille 962 individus, et elle est distante de Paris de 876 kilomètres (219 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un

tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est assez fertile : il produit des grains, des vins; il y a de bons pâturages où l'on engraisse des bestiaux et des moutons.

Il y a quelques fabriques d'étoffes de laine, telles que cadis, ras, reverses, étamines et crêpes de laines; mais elles sont languissantes et peu considérables.

Le principal commerce consiste en bêtes à cornes, en chevaux, en mulets et en étoffes des fabriques de Bagnères et des environs.

Cet arrondissement est célèbre par ses bains et ses eaux salutaires, minérales et thermales.

A R R O N D I S S E M E N T D' A R G E L È S ,

Contenant 102 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Pé, Lourde, Luz, Aucun, Argelès.

La population de cet arrondissement est de 41 mille 376 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Argelès en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur un torrent. La population y est de 810 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement produit des grains et du lin; les pâturages y sont bons et abondans, et l'on y élève beaucoup de bestiaux. Il y a des fabriques de mouchoirs et de toiles de bonne qualité.

Le principal commerce consiste en bestiaux, en mouchoirs et en toiles.

Cet arrondissement est aussi renommé par les bains

chauds de Barège , qui sont les plus estimées du département , et même de la France.

(*Pour plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VII^o. DÉPARTEMENT (Basses-Pyrénées).

Le département des *Basses-Pyrénées*, formé du ci-devant Béarn , de la Navarre , du Pays Basque-Français , et d'une partie de la Chalosse et de l'élection des Landes , a pour chef-lieu *Pau*. Il tire son nom de sa position et de l'extrémité occidentale des *monts Pyrénées*, qui , très-élevés dans le département des *Hautes-Pyrénées* , s'abaissent d'une manière très-sensible , et se perdent dans la Méditerranée , près le fort Saint-Elme , dans le département des *Pyrénées-Orientales*.

Les *Limites* de ce département sont : au nord , ceux des Landes et du Gers ; à l'est , celui des *Hautes-Pyrénées* ; au sud et au sud-ouest , les *monts Pyrénées* , qui séparent la France de l'Espagne ; et au nord-ouest , l'Océan.

Les *principales Rivières* sont : l'Adour , la Rixe , qui a sa source dans les *Pyrénées* , sur les frontières d'Espagne , à quelques kilomètres au sud de Saint-Jean-Pied-de-Port , coule du sud au nord , traverse Baïonne , et se perd dans l'Adour. Elle est navigable depuis Cambo , 15 kilomètres (3 lieues) au-dessus de son confluent. La marée s'y fait sentir. On pourrait la rendre flottable et hallable

à Saint-Jean-Pied-de-Port, 30 kilomètres (6 lieues) au-dessus de Cambo.

La Bidouze, qui a sa source près de Sunharate, passe à Ostabat, Saint-Palais, Bidache, et se jette également dans l'Adour, au-dessous de Gaiche. Elle est navigable depuis Came, environ 20 kilomètres (4 lieues) au-dessus de son confluent, au moyen de la marée qui y est sensible. Il serait possible de la rendre flottable et hallable jusqu'à Saint-Palais, près de 8 kilomètres (un peu plus d'une demi-lieue) plus haut.

La Bidassoa, qui descend des Pyrénées - Espagnoles, forme la limite entre la France et l'Espagne, passe par Biriaton et Andaye, et se jette dans l'Océan entre cette dernière commune et Fontarabie, place forte d'Espagne, située sur la rive gauche. Elle est navigable depuis Biriaton, mais n'est guère fréquentée que par les pêcheurs des deux nations. C'est dans cette rivière qu'est la petite île des Faisans, appelée *l'île de la Conférence*, depuis la paix des Pyrénées en 1659.

La Nivelle, qui a sa source près l'abbaye d'Urdach en Espagne, passe à Saint-Pé, Ascain, Serres et Saint-Jean-de-Luz, où elle s'embouche dans l'Océan. Elle est navigable en remontant jusqu'à Ascain, à la faveur de la marée, et pourrait le devenir jusqu'à Saint-Pé. L'Ardanabia, ou *Ardanivia*, qui a sa source dans la lande de Hasparren, passe à Urcuit, où la marée se fait sentir et se jette dans l'Adour.

Le Larran, qui a sa source sur le territoire de Hellette, passe à Urt, où il se jette dans l'Adour. La marée, qui y remonte à 15 kilomètres (3 lieues), le rend flottable depuis la Bastide.

Le Leuy, qui prend sa source dans les marais du Pont-Long, près Bordes-d'Espay, se jette dans l'Adour, près

de Dax, dans le département des Landes, après s'être grossi dans son cours de plusieurs petits ruisseaux.

Le gave⁽¹⁾ de Pau, qui commence par la superbe cascade de Gavarnie, en se précipitant d'une hauteur de 1 mille 200 pieds (389 mètres) dans le département des Hautes-Pyrénées, qu'il traverse en partie, et où il reçoit successivement plusieurs autres gaves; arrose celui des Basses-Pyrénées, se réunit au gave d'Oléron, au-dessous de Sordes, et se jette dans l'Adour, à 5 kilomètres (une lieue) au-dessous, où il commence à être navigable.

On a essayé, mais sans succès, d'étendre sa navigation jusqu'à Orthès. On pourrait cependant le rendre flottable et hallable jusqu'à Lourde, environ 110 kilomètres (22 lieues) au-dessus de son confluent avec l'Adour. Les travaux, pour ce dernier objet, favoriseraient l'exploitation et le transport des marbres, des ardoises, des bois et des pierres à bâtir dont abonde cette partie des Pyrénées.

Le gave d'Oléron, d'Aspe, d'Ossau, de Maulion, etc. toutes ces rivières sont très-poissonneuses.

Le sol du département des Basses-Pyrénées, un des plus variés de la France, offre les sites les plus agréables et les plus diversifiés. Bordé d'un côté, comme nous l'avons dit, par les Pyrénées; baigné de l'autre par l'Océan, il est coupé dans la partie du sud par différentes collines. On y trouve des parages maritimes, des montagnes couronnées de bois, des coteaux couverts de vignes, des vallées très-peuplées et riches, des landes incultes et sauvages, dont l'aspect annonce le peu de progrès de l'agriculture. Le climat est fort tempéré dans les plaines, froid dans les montagnes, et par-tout fort sain. Le terroir est généralement sec et montueux, naturellement stérile, et ne rapporte qu'à force de travail. Les petites plaines et les

(1) *Gave* est un nom béarnais, qui est synonyme de rivière.

vallées produisent du seigle, du froment, de l'orge, de l'avoine, du millet, du maïs, dont les habitans font leur principale nourriture; des foins et du lin très-doux et très-fin, qui sert à la fabrique des belles toiles, connues sous le nom de *toiles de Béarn*. Les fruits que l'on y recueille en petite quantité sont sur-tout excellens. Les coteaux y sont couverts de vignes qui donnent des vins en abondance, et la plupart fort bons. Ceux de Jurançon et du Gan sont sur-tout renommés. Les vallées renferment d'excellens pâturages, où l'on engraisse beaucoup de bétail, sur-tout des chevaux, connus sous le nom de *navarrains*. Les montagnes, enfin, sur lesquelles les pâturages s'étendent encore, fournissent beaucoup de gibier. Il y a de belles forêts, dont on tire des mâts et des bois de charpente et de construction.

Les Pyrénées recèlent dans leur sein d'immenses richesses minérales, accumulées par la nature, et qui doivent être considérées comme un produit important du territoire de ce département. Il y a des mines d'argent, de cuivre qui sont très-abondantes, de fer de première qualité. On y trouve également des carrières de marbres de diverses couleurs, de granit, d'albâtre, d'ardoise en grand nombre, ainsi que de pierres à bâtir. On y a découvert depuis peu une mine de soufre, une de cobalt et deux de charbon de terre. Il y a également des sources d'eau salée et minérales.

Le commerce principal de ce département consiste en vins, eaux-de-vie, bois, sel, fers, cochons, chevaux, mulets, bœufs, vaches, moutons, laines, salaisons, etc., et dans le produit des manufactures et fabriques qui y sont établies, telles que celles de grosses draperies, droguets et cadis, cordeillats, capas, couvertures; de bonneteries, de toiles et mouchoirs, de mousselinettes et ba-

sins, filatures de coton, papeteries, pelleteries, tanneries, mégisseries, etc.

Pour les foires de ce département, voyez le *Tableau général des foires de France*.

Les *principales Villes* du département des Basses-Pyrénées sont : Baïonne, Orthès, Pau, Oléron, Mauléon.

L'*Etendue en superficie* du département est de 753 mille 950 hectares (1 million 481 mille 141 arpens), ou de 7 mille 559 kilomètres et demi carrés (388 lieues carrées).

Celle des *forêts*, de 76 mille 90 hectares 94 ares (149 mille 273 arpens), dont 1 mille 758 hectares 32 ares (3 mille 445 arpens 3 perches) de bois nationaux ; 5 mille 803 hectares 24 ares (11 mille 376 arpens) communaux, et 68 mille 529 hectares 38 ares (134 mille 461 arpens 97 perches appartenans à des particuliers.

La population est évaluée à 385 mille 708 individus, ce qui fait 994 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,523,760 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	906,000 ^{fr.} » ^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et sompuaire.....	150,900
Portes et fenêtres.....	158,565
Patentes.....	139,191
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	169,104

TOTAL égal..... 1,523,760^{fr.} »^{c.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 3 francs 96 centimes 3 quarts.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels se montent à la somme de 290,740 fr. 66 cent. ;

S A V O I R :

}	Dépenses	d'administration.....	123,550 ^{fr.} » ^{c.}
		de l'ordre judiciaire.....	142,190 66
		d'instruction publique.....	25,000 »
		<u>TOTAL égal.....</u>	<u>290,740^{fr.} 66^{c.}</u>

Le département des *Basses-Pyrénées* est divisé en 5 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Pau*; 2°. d'*Oléron*; 3°. de *Mauléon*; 4°. de *Baïonne*; 5°. d'*Orthès*; en 40 cantons ou justices de paix, et 660 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE PAU,

Contenant 221 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Garlin, Lembeye, Montaner, Morlaas, Ponthac, Nay, Pau est et ouest, Thèze, Clarac, Lescar.

La population de cet arrondissement est de 99 mille 486 individus, et le collège électoral est composé de 199 membres.

Pau en est le chef-lieu. C'est une ville située à l'extrémité d'une grande plaine, où coule le gave de Pau. Au-delà de cette rivière sont divers coteaux et ensuite les monts Pyrénées qui s'élèvent en amphithéâtre, formant une vue charmante.

La population de cette ville est de 8 mille 585 individus, et elle est distante de Paris de 820 kilomètres (205 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de quatre tribunaux : l'un d'appel, l'autre criminel, le 3^e. de première instance et le 4^e. de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, du conservateur de la douzième conservation des forêts nationales et d'un capitaine de la 9^e. légion de gendarmerie.

Les fruits que l'on recueille dans cet arrondissement sont excellens. On y fait aussi de très-bons vins, sur-tout à Jurançon et à Gan, villages très-agréables et peu éloignés de Pau.

Le commerce consiste dans les fabriques de belles toiles et de beaux mouchoirs, connus sous le nom de *toiles et mouchoirs de Béarn* ; de draps et de chapeaux. Il s'y fait aussi un commerce considérable de jambons, préparés avec le sel de Saliès, qui leur donne un goût exquis. Ces jambons sont connus sous le nom de *jambons de Baïonne*, parce que c'est par cette ville que s'en fait le commerce. Les cuisses d'oies de Pau sont aussi fort renommées.

ARRONDISSEMENT D'OLÉRON,

Contenant 81 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Monein, Lasseube, Arudy, Acous, Aramits, Sainte-Marie-d'Oléron, Oléron, Laruns.

La population de cet arrondissement est de 69 mille 484 individus, et le collège électoral est composé de 139 membres.

Oléron en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur une éminence entre les deux ruisseaux d'Oscan et d'Aspe, qui forment au bout de la ville le gave que l'on appelle *Gave d'Oléron*. Elle a une population de 5 mille 158 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le

siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement a beaucoup de vignobles, et on y trouve des mines de plomb, de cuivre et de fer, et des sources d'eaux minérales, rafraîchissantes très-fréquentées.

Le commerce consiste en vins, en bestiaux, en laines, ainsi qu'en draperie commune dont il y a quelques ateliers; en bonneterie et bois propres à la mâture, à la charpente et au chauffage.

ARRONDISSEMENT DE MAULÉON,

Contenant 147 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Mauléon, Tardets, Saint-Palais, Iholdy, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Etienne-de-Baigorry.

La population de cet arrondissement est de 65 mille 447 individus, et le collège électoral est composé de 131 membres.

Mauléon en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le gave de Saizan; la population y est de 1 mille 10 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement, où il y a des mines de fer, produit des vins claires qui sont légers et fort sains.

On trouve encore dans cet arrondissement la petite ville de *Saint-Palais*, située sur la Bidouze, au nord-ouest de Mauléon, dont la population est de mille individus, et qui est le siège d'un tribunal de première instance.

ARRONDISSEMENT DE BAÏONNE,

Contenant 54 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Baïonne nord-est et nord-ouest, Hasparren, Bidache, la Bastide-Clérence, Espelète, Saint-Jean-de-Luz, Ustaritz.

La population de cet arrondissement est de 69 mille 486 individus, et le collège électoral est composé de 139 membres.

Baïonne en est le chef-lieu. C'est une ville forte et maritime, très-commerçante et très-riche, située au confluent de l'Adour et de la Nève. Elle est la seule ville de France qui ait l'avantage d'avoir deux rivières, ayant flux et reflux.

La population y est de 13 mille 190 individus; c'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un évêché, de deux tribunaux: l'un, de première instance, et l'autre, de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un directeur des douanes et d'un général de brigade commandant du département.

C'est à Baïonne qu'a été inventée l'arme redoutable que l'on appelle *baïonnette*, et qui a, dans la dernière guerre, décidé du sort de tant de batailles.

La position de cette ville donne beaucoup d'étendue à son commerce; mais pour le porter au degré de prospérité auquel il peut atteindre, il faudrait lui rendre les franchises dont il jouissait en 1784, et qu'il redemande aujourd'hui: ce n'est que par ce moyen que Baïonne pourra soutenir la concurrence avec Bilbao, sur laquelle elle a l'avantage d'une meilleure situation.

Baïonne faisait autrefois la pêche de la baleine, qu'elle a abandonnée depuis long-temps: elle a continué avec succès celle de la morue.

Si l'on pouvait détruire la barre qui rend si difficile l'entrée et la sortie du port, rendre l'Adour et le gave de Pau navigables dans une grande partie de leurs cours, construire enfin le canal projeté au Pont-Long, et joindre l'Adour à la Garonne, Baïonne deviendrait une des places de commerce les plus importantes de l'Europe.

Cet arrondissement produit peu de blé et de vin ; mais quantité de fruits délicieux , de simples utiles et d'excellens pâturages où l'on nourrit beaucoup de moutons. Le gibier y est fort commun.

Le commerce est très-étendu : il consiste en draperie , toiles , serges , etc. Etoffes de soie , rubans , dentelles ; épiceries , quincailleries , drogueries , vins et eaux-de-vie , jambons , fer , or , argent , pêche de morue , verrerie , etc. bois de construction , et Baïonne en est l'entrepôt.

A R R O N D I S S E M E N T D ' O R T H È S ,

Contenant 157 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Saliès , Orthès , Arthès , Arzacq , Lagor , Navarreins , Sauveterre.

La population de cet arrondissement est de 81 mille 805 individus , et le collège électoral est composé de 164 membres.

Orthès en est le chef-lieu : c'est une petite ville située sur le penchant d'une colline , au pied de laquelle coule le gave de Pau.

Elle a une population de 6 mille 738 individus ; elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement renferme des campagnes agréables et fertiles. Il y a des prairies où l'on élève des bestiaux , du bétail et des chevaux propres au service de la cavalerie légère. On trouve à Saliès des sources d'eaux salées , dont on tire du sel aussi remarquable par son extrême blancheur , qu'estimé par sa qualité. On s'en sert particulièrement pour la salaison des jambons dits *de Baïonne* , auxquels il donne ce goût particulier qui les fait rechercher avec tant d'empressement. Le commerce con-

siste en sel, cuirs, jambons, chevaux et martinets pour le cuivre.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède LA DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VIII^e. DÉPARTEMENT (les Landes).

LE département des *Landes*, formé des Landes et de la Chalosse dépendantes de la ci-devant province de Gascogne, dont le chef-lieu est à *Mont-de-Marsan*, tire son nom de la qualité de la plus grande partie des terres qu'il renferme, qui sont, presque par-tout, ingrates, sablonneuses et couvertes de bruyères.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Gironde ; à l'est, ceux de Lot-et-Garonne et du Gers ; au midi, celui des Basses-Pyrénées, et à l'ouest, l'Océan.

Les *principales Rivières* sont : l'Adour, qui prend sa source dans les Pyrénées, au sud de Bagnères qu'il arrose, passe par Tarbes, Maubourguet, jusqu'à quelque distance au-dessus de Nogaro, d'où il tourne au nord-ouest, en passant à Saint-Mons, Aire, Cazères, Grenade, Saint-Sever, Dax, d'où il commence à redescendre vers le sud-ouest jusqu'à Guiche, puis tourne à l'ouest et va former le port de Baïonne, ayant sur la droite le lieu appelé *Saint-Esprit*.

La Douge qui prend sa source dans le département du Gers, passe à la Bastide-d'Armagnac, à Roquefort-de-Marsan,

Marsan, à Mont-de-Marsan et Tartas, où près de là elle se jette dans l'Adour.

La Luys ; l'Eyre qui traverse les Grandes-Landes, peut être rendue navigable à peu de frais ; elle restituerait à l'agriculture les hommes et les bœufs occupés au transport des résines et autres denrées.

La jonction de la Garonne et de l'Adour vivifierait toutes les parties de ce département.

Le canal qui traverserait les Petites-Landes d'Aiguillon à Mont-de-Marsan, ouvrirait à Baïonne et à l'Espagne une communication directe avec le *canal du Midi* ; il opérerait une nouvelle jonction des deux mers.

En joignant la Loire à l'Escaut et le Rhône au Rhin, il mettrait en relation avec le reste de la France, les départemens actuellement isolés des Hautes et Basses-Pyrénées, des Landes, du Gers, etc. ; il rendrait à l'agriculture un terrain immense ; il sauverait une foule d'hommes que les exhalaisons font périr ; il mettrait en rapport Baïonne et Mayence. Quelle perspective pour le commerce !

Il y a aussi plusieurs étangs le long de la côte.

Le climat de ce département est tempéré, mais plus chaud que froid. Le sol y est peu fertile, en raison des bruyères, bois et marais dont il est couvert dans sa partie septentrionale et occidentale.

Cependant, l'agriculture prospère dans une partie du département ; mais dans les Grandes-Landes elle est dans l'état le plus triste. On doit en attribuer la cause à la submersion des fonds, produite par le refoulement des étangs et des eaux pluviales. Nous observerons que les parties des Landes les plus aquatiques pourraient être cultivées en tabac et en prairies artificielles, et les plus élevées semées en pins.

On recueille dans le département des Landes assez de seigle, peu de froment, d'autres grains, des fruits, du vin, etc. Il y a d'excellens pâturages où l'on nourrit quantité de bétail.

La nature du sol est propre aux chevaux. Ils y ont cependant dégénéré : mais on pourrait en relever l'espèce, en y introduisant des étalons de race espagnole, et surtout de l'espèce dite *petits-barbes*; leur taille convient aux jumens du pays. Il y a des forêts de pins, d'où l'on tire de la résine et de la poix, ainsi que des mâts pour les navires. Le gibier y est abondant. On y trouve des sources d'eaux minérales et des boues renommées pour la guérison des rhumatismes.

Le commerce consiste en planches de pins, en pains de goudron et de résine; en brai, froment, vin, eau-de-vie et bestiaux.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département des Landes sont: Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Dax, Tartas.

L'*Etendue en superficie* est de 900 mille 534 hectares (1 million 764 mille 425 arpens), ou de 9 mille 5 kilomètres carrés (468 lieues carrées).

Celle des *Forêts*, est de 146 mille 880 hectares 82 ares (287 mille 774 arpens) dont 403 hectares 21 ares (790 arpens) de bois nationaux; 1 mille 965 hectares 79 ares (3 mille 851 arpens 50 perches) communaux, et 144 mille 510 hectares 82 ares (283 mille 132 arpens 50 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 228 mille 889 individus; ce qui fait 489 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,207,597 francs;

SAVOIR :

Contribution foncière.	813,000 ^{fr.} » ^{c.}
Contribution personnelle , mobilière et sommptuaire.	95,600 » ^{c.}
Portes et fenêtres.	73,920 »
Patentes.	79,701 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière , personnelle , mobilière et sommptuaire.	145,376 »
TOTAL égal.	<u>1,207,597^{fr.} »^{c.}</u>

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 5 francs 27 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 203,769 francs 62 centimes.

SAVOIR :

Dépenses {	d'administration.	98,236 ^{fr.} 96 ^{c.}
	de l'ordre judiciaire.	80,532 66
	d'instruction publique.	25,000 »
TOTAL égal.	<u>203,769^{fr.} 62^{c.}</u>	

Le département des *Landes* est divisé en trois arrondissemens communaux, savoir : 1^o. de *Mont-de-Marsan*, 2^o. de *Saint-Sever*, 3^o. de *Dax*; en 28 cantons ou justices de paix, et en 368 communes.

Le collège électoral du département est composé de 229 membres.

ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN,

Contenant 134 communes divisées en 12 cantons ou

justices de paix : Parentis-de-Boin, Pissos, Sabres, Roquefort, Gabarret, Villeneuve, Grenade, Mont-de-Marsan, Arjuzanx, Labrit, Mimizan, Sore.

La population de cet arrondissement est de 72 mille 968 individus, et le collège électoral est composé de 146 membres.

Mont-de-Marsan en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur une montagne au confluent de la Douze et de la Midou.

Elle a une population de 2 mille 866 individus, et elle est distante de Paris de 746 kilomètres (186 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une préfecture; le siège d'un tribunal de première instance, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la septième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en vins, en seigles, mais il produit peu de blés. Les fruits y sont excellens.

L'avantage que lui procurent les belles sources qu'il possède, qui, par l'abondance de leurs eaux et le secours des petites rivières de la Douze et de la Midou, rendent facile la navigation jusqu'à Baïonne, en fait l'entrepôt et le débouché de toutes les denrées que les départemens voisins y font transporter. Aussi son commerce est-il considérable en vins et en eaux-de-vie.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-SEVER,

Contenant 122 communes divisées en 8 cantons ou justices de paix : Tartas, Saint-Sever, Air, Geaune, Haget-mau, Amon, Mugron.

La population de cet arrondissement est de 78 mille

125 individus, et le collège électoral est composé de 156 membres.

Saint-Sever en est le chef-lieu. C'est une jolie petite ville située sur l'Adour, dont la population est de 5 mille 844 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est uni, sablonneux, mais fertile en grains, en vins, en fruits et en pâturages.

Le principal commerce consiste en vins et en eaux-de-vie.

A R R O N D I S S E M E N T D E D A X ,

Contenant 112 communes divisées en 8 cantons ou justice de paix : Castets, Dax, Pouillon, Peyrehorade, Saint-Esprit, Mont-Fort, Soustons, Saint-Vincent-de-Tirose.

La population de cet arrondissement est de 77 mille 796 individus, et le collège électoral est composé de 156 membres.

Dax en est le chef lieu. Cette ville, située sur la rive gauche de l'Adour, a une population de 4 mille 398 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un criminel et l'autre de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est mêlé de terres à blé, vignes, bois, pignades ou forêts et plantations de pins.

Il y a des sources d'eaux minérales chaudes, et des boues renommées pour la guérison des rhumatismes.

Le commerce le plus considérable consiste en planches de pins, en brâis, résines, goudrons, en froment, en vins et eaux-de-vie.

(Pour plus amples renseignemens , il est nécessaire

de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IX°. DÉPARTEMENT (le Gers),

LE département du *Gers*, formé du Condommois de l'Armagnac et du Comminges, dépendans de la ci-devant province de Gascogne, dont le chef-lieu est à *Auch*, tire son nom de la rivière du *Gers* qui y coule du sud au nord.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de Lot-et-Garonne ; à l'est, celui de la Haute-Garonne ; au midi, celui des Hautes-Pyrénées ; et à l'ouest, celui des Landes.

Les *principales Rivières* sont : le *Gers*, qui prend sa source dans les monts Pyrénées près Lannemezan. Il dirige son cours au nord, passe à Mauléon, Castelnau-de-Magnoac, Masseube, Auch, Lectoure, Estafort, et se jette dans la Garonne à Leyrac.

La *Rosse* qui a sa source dans les Pyrénées occidentales, arrose la partie méridionale du département du Gers, et se jette dans l'Adour à peu de distance de la ville d'Aire.

La *Baise* prend sa source presque au même endroit que le *Gers*, dans les Pyrénées occidentales, coule parallèlement avec lui, traverse la ville de Condom, commence à porter bateau à 5 kilomètres (1 lieue) de cette ville au pont de Bordes, et se jette dans la Garonne près de Nérac. La *Gimonne* qui, formée de plusieurs ruisseaux, coule du sud au nord, dans la partie orientale du département, et

se perd dans la Garonne entre Agen et Toulouse. L'Ar-rax, la Save, etc.

Chacune de ces petites rivières coule dans une plaine plus ou moins riante, plus ou moins agréable, plus ou moins fertile; mais toutes bordées de prairies fécondes et beaucoup plus avantageuses que les coteaux.

Cependant, nous devons observer que la multitude des moulins établis sur leurs courans, ayant des digues transversales fort élevées, sans épanchoirs suffisans pour verser la surabondance des eaux produites par des orages subits ou des pluies abondantes, il en résulte des débordemens multipliés, qui, chaque année, détruisent nécessairement la récolte des foins ou celle des grains.

Ce département n'ayant aucune rivière navigable, tout porte à désirer que l'on y mette à exécution le plan qu'avait conçu le célèbre *Détigny*, de creuser un canal de navigation parallèle à la rivière du Gers, qui rendra ce département l'un des plus florissans de la République.

Trois pouces d'eau que ce canal recevrait de la Neste, petite rivière qui se jette dans la Garonne au-dessus de Toulouse, et n'est séparée du Gers que par un coteau qu'il suffirait de percer à sa base, pourraient facilement l'alimenter. Il coulerait, ainsi que nous l'avons dit, parallèlement avec le Gers, dans une pente insensible, et il n'aurait besoin que de très-peu d'écluses.

Débarrassés alors des transports longs et périlleux, les habitans cultiveraient mieux leurs terres: il faudrait un quart moins de bestiaux; des marins se formeraient, le flottage des bois des Pyrénées serait perpétuel, les ressources de Bordeaux deviendraient immenses, et les richesses du Gers incalculables.

C'est au Gouvernement, réparateur et protecteur des arts et du commerce, à qui il appartient de réaliser ces

poir des habitans de ce département, en mettant à exécution le plan d'un des plus grands administrateurs du dix-huitième siècle, d'un intendant dont la mémoire ne saurait être trop honorée.

Le département du Gers est généralement montueux et élevé, coupé de collines et de gorges peu fertiles. Le climat y est fort tempéré; nulle part on n'y rencontre de marécages; par-tout l'air est d'une pureté et d'une salubrité parfaites. Son sol est argileux, pierreux et compacte, les chaleurs y sont violentes, et les fruits tardifs y sont ordinairement desséchés.

On y recueille du froment, du seigle, du maïs, de l'avoine, du vin, des fruits, etc. Les pâturages y sont excellens; mais les prairies artificielles n'y réussissent pas, parce que le sol compacte et argileux se dessèche aux premières chaleurs de l'été, et laisse les racines de la plante exposées à une torréfaction qui la fait périr. La même cause influe sur la culture des pommes de terre. Le gibier, le poisson, la volaille y abondent.

Le principal commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie, lins, laines; en bétail, en salpêtre, et sur-tout en poires de bon-chrétien, etc.

Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France*.

Les *principales Villes* du département du Gers sont: Condom, Lectoure, Auch, Lombès, Mirande.

L'*Étendue en superficie* du département est de 670 mille 96 hectares (1 million 312 mille 926 arpens), ou de 6 mille 700 kilomètres carrés (339 lieues carrées.)

Celle des *Forêts* est de 12 mille 502 hectares 55 ares (26 mille 259 arpens), dont 3 mille 330 hectares 86 ares (6 mille 526 arpens) de bois nationaux, 2 mille 886 hectares 91 ares (5 mille 656 arpens 21 perches) communaux,

et 7 mille 284 hectares 78 ares (14 mille 76 arpens 79 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 291 mille 845 individus, ce qui fait 861 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,669,310 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,913,000 ^{fr.} » ^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	216,300 »
Portes et fenêtres.....	110,649 »
Patentes.....	88,673 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	340,688 »
TOTAL égal.....	<u>2,669,310^{fr.} »^{c.}</u>

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 9 francs 14 centimes 2 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 278,498 fr. ;

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration.....	125,480 ^{fr.} » ^{c.}
	de l'ordre judiciaire.....	123,018 »
	d'instruction publique.....	30,000 »
TOTAL égal.....	<u>278,498^{fr.} »^{c.}</u>	

Le département du *Gers* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Condom* ; 2°. de *Lectoure* ;

3°. d'*Auch*; 4°. de *Lombès*; 5°. de *Mirande*; en 30 cantons ou justices de paix, et 700 communes.

Le collège électoral du département est composé de 292 membres.

ARRONDISSEMENT DE CONDOM,

Contenant 128 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Montréal, Condom, Eauze, Valence, Nogaro, Cazaubon.

La population de cet arrondissement est de 67 mille 103 individus, et le collège électoral est composé de 134 membres.

Condom en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Baise, dans une vallée riante, dont la population est de 6 mille 917 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en blés, en maïs; on y recueille aussi beaucoup de vins: il produit d'ailleurs tout ce qui est nécessaire à la vie. Cependant la partie méridionale de cet arrondissement présente une grande surface de landes, de terres froides, stériles et mauvaises; mais on y trouve beaucoup de marnières. Tous les vingt ans, une pièce de landes est levée, saturée d'une quantité suffisante de marne; et pendant vingt ans elle produit autant que les meilleurs terrains qui demeurent sans engrais. On laisse ensuite reposer cette pièce pendant un égal nombre d'années, afin qu'elle redevienne vierge, et l'on cultive une autre pièce.

Le commerce consiste en blés, vins et eaux-de-vie.

ARRONDISSEMENT DE LECTOURE,

Contenant 108 Communes divisées en 6 Cantons ou Jus-

tices de paix : Lectoure, Miradoux, Lavit-de-Lomagne, Saint-Clar, Mauvezin, Fleurence.

La population de cet arrondissement est de 57 mille 445 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Lectoure en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une montagne dont le pied est baigné par la rivière de Gers.

Elle a une population de 5 mille 453 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est en général un peu moins bon que celui de Condom. On y recueille cependant des grains au-delà de la consommation des habitans, et du vin en assez grande abondance. Le bois de chauffage n'y est pas rare.

Il y a de très-belles tanneries.

Le commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie et cuirs.

ARRONDISSEMENT D'AUCH,

Contenant 136 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Vic-sur-Losse, Jegun, Gimont, Saramon, Auch nord et sud.

La population de cet arrondissement est de 52 mille 825 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Auch en est le chef-lieu. C'est une ville située dans un site agréable, sur le haut et le penchant d'une montagne, au pied de laquelle coule le Gers.

Cette ville, située à la distance de Paris de 792 kilo-

mètres (198 lieues), renferme une population de 7 mille 696 individus.

C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, du chef de légion, et d'un capitaine de la 9^e légion de gendarmerie nationale.

En général, le sol de cet arrondissement est de médiocre qualité ; plusieurs parties y sont même très-mauvaises. Celle de l'est produit principalement du froment et du maïs. Il y a aussi des vignobles, mais en petite quantité, dont le vin est de qualité médiocre. Au contraire, la partie de l'ouest produit, indépendamment des mêmes grains, une quantité considérable de vins, parmi lesquels on distingue ceux du cru de Mazère et de Brouquens.

Les bêtes à cornes n'y sont pas de la plus petite espèce, parce que les bords du Gers et de la Baise produisent des foins en abondance, et que les pacages y sont bons ; mais les cultivateurs s'occupent si peu de l'amélioration de leurs bêtes à laine, que l'espèce y demeure dans un état pitoyable de rabougrissement. Le bois de chauffage y est assez abondant, mais il n'y en reste plus de haute futaie.

Le commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie, poires de bon-chrétien, lins, laines, etc. Il y a aussi quelques manufactures de ras-plénières, de burats et de cadis, etc.

ARRONDISSEMENT DE LOMBÈS,

Contenant 99 Communes, divisées en 4 Cantons ou Justices de paix : Cologne, l'Île-Jourdain, Samatan, Lombès.

La population de cet arrondissement est de 37 mille 393 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Lombès en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive gauche de la Save, dans une plaine très-fertile. La population y est de 1 mille 443 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile : il produit du froment, du seigle, du maïs, de l'avoine, des haricots et du vin. Il y a aussi de très-bons pâturages, où l'on élève des bestiaux de toutes espèces.

Le commerce consiste principalement en blés et en bétail.

ARRONDISSEMENT DE MIRANDE,

Contenant 229 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de paix : Aignan, Montesquiou, Mirande, Masseube, Miellan, Marciac, Plaisance, Riscle.

La population de cet arrondissement est de 77 mille 79 individus, et le collège électoral est composé de 154 membres.

Mirande en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive gauche de la Baise, avec une population de 1 mille 558 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est montueux et presque stérile dans plusieurs de ses parties : il produit cepen-

dant du froment, du seigle, de l'avoine et du vin. Le gibier, le poisson, la volaille y abondent.

Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie et laines.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE
ET COMMERCIALE DE LA FRANCE, etc.

HUITIÈME RÉGION,

DITE DE L'OUEST ou DU COUCHANT,

Comprenant les 9 Départemens de l'Ouest de la France.

PREMIER DÉPARTEMENT (Loire-Inférieure).

LE département de la *Loire-Inférieure*, formé d'une partie de la ci-devant Haute-Bretagne, et dont le chef-lieu est à *Nantes*, tire son nom du cours de la rivière de *Loire*, qui le traverse de l'est à l'ouest, et s'embouche dans l'Océan.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui d'Ille et Vilaine ; à l'est, celui de Mayenne et Loire ; au midi, celui de la Vendée ; au sud-ouest, l'Océan ; et au nord-ouest, le département du Morbihan.

Les *principales Rivières* sont : la Loire, la Vilaine, le Brivé, qui se jette dans la Loire et l'Isac. C'est par l'une ou l'autre de ces deux rivières que doit s'exécuter la jonction de la Vilaine à la Loire, pour établir une communication intérieure entre Nantes, Lorient, Saint-Brieuc et Brest. Le projet par le Brivé est plein d'inconvéniens ; celui par l'Isac

présente au contraire plus d'avantages, et les frais de l'un et de l'autre sont à peu près égaux.

Les autres rivières sont : le Don, qui reçoit la petite rivière de Corne, et se jette dans la Vilaine; l'Erdre, qui prend sa source à Condé, y coule du nord au sud, et se perd dans la Loire; le Havre, qui se jette dans la Loire à Oudon; la Chesine, la Logne, la Sanguières, la Sèvre, etc. On trouve dans sa partie méridionale, un grand lac, nommé le lac de *Grand-Lieu*, très-abondant en poissons; mais, comme le produit n'est pas proportionné à l'espace immense qu'il occupe, on a déjà tenté plusieurs fois de le dessécher. Il faut espérer que cette entreprise aura le succès que l'on en attend. Il n'y a pas de doute que les terres, débarrassées des eaux qui les couvrent, ne soient d'une très-grande fertilité.

Le sol de ce département produit du froment, du seigle, du blé noir, du lin, et sur-tout du vin : le bon est exporté, le médiocre est converti en eaux-de-vie, dont il se fait un grand commerce. Les pâturages y sont excellens, et nourrissent de très-beaux bestiaux. Il y a des mines de fer, d'antimoine et de charbon de terre, des carrières de marbre. On y trouve aussi des pierres d'aimant, etc.

Les marais salans qui y existent, le long de la côte, sont d'un grand rapport, par le sel que l'on y fait.

Le commerce de ce département est très-étendu. On peut le considérer sous deux rapports : celui qui lui est particulier, provenant de l'industrie des habitans, et celui des objets étrangers, dont il n'est que l'entrepôt. Sous le premier point de vue, il consiste en draperies, velours de coton, toiles de lin, plomb, fer, antimoine, charbon de terre, vins, eaux-de-vie, sel, tourbe, bois de merrain, bétail, etc. Il y a des fabriques d'indiennes, de cotonnades, de faïence; des raffineries pour le sucre, blanchisseries pour la cire, verreries à bouteilles, etc. Mais quoique ce commerce

merce soit considérable, il n'approche pas de celui qu'il fait par exportation et importation avec les nations étrangères, et dont il n'est que l'entrepôt. Il consiste dans les productions de toutes les îles d'Amérique, et l'exportation de toutes les marchandises destinées pour la côte de Guinée, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, les pays du Nord, etc. qui lui importent, en échange, le produit de leur sol et de leur industrie, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de la Loire-Inférieure, sont Château-Briant, Ancenis, Nantes, Paimbœuf, Guérande, Savenay.

L'*Étendue en superficie* du département est de 706 mille 285 hectares (1 million 383 mille 831 arpens), ou de 7 mille 62 kilomètres et demi carrés (352 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 40 mille 485 hectares 93 ares (79 mille 322 arpens), dont 19 mille 67 hectares 66 ares (37 mille 358 arpens 31 perches) de bois nationaux, et 21 mille 418 hectares 27 ares (41 mille 963 arpens 69 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 368 mille 506 individus; ce qui fait 1 mille 47 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,900,662 francs.

SAVOIR :

Contribution foncière.....	1,653,000 ^{fr.}	» ^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	455,900	»
Portes et fenêtres.....	159,830	»
Patentes.....	294,508	»
	<hr/>	
	2,563,238 ^{fr.}	» ^{c.}

	<i>D'autre part</i>	2,563,238 ^{fr.}	» ^{c.}
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire..		337,424	»
	TOTAL égal	<u>2,900,662^{fr.}</u>	» ^{c.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 7 francs 87 centimes 2 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 350,171 francs ;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	138,885 ^{fr.}	» ^{c.}
		de l'ordre judiciaire.....	171,286	»
		d'instruction publique.....	40,000	»
		TOTAL égal	<u>350,171</u>	» ^{c.}

Le département de la *Loire-Inférieure* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Savenay* ; 2°. de *Château-Briant* ; 3°. de *Ancenis* ; 4°. de *Nantes* ; 5°. de *Paimbœuf* ; en 45 cantons ou justices de paix, et en 209 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE SAVENAY,

Contenant 51 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : le Croisic, Guérande, Herbignac, Pont-Château, Saint-Nicolas-de-Redon, Guéméné, Blain,

Savenay, Saint-Nazaire, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Étienne-de-Montluc.

La population de cet arrondissement est de 91 mille 132 individus, et le collège électoral est composé de 182 membres.

Savenay en est le chef-lieu. C'est une petite ville dont la population est de 1 mille 814 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est peu fertile. On y cultive du froment, du seigle, du sarrasin, du lin, etc. On y recueille du cidre et du vin d'assez mauvaise qualité.

Il y a d'excellens pâturages, où l'on nourrit des bestiaux; des marais salans, d'où l'on tire beaucoup de sel marin; des mines de fer et de charbon de terre, etc.

Il y a des manufactures de toiles de lin; de coton, connues sous le nom de *basin de Guérande*; de quelques étoffes de laine pour la consommation locale; des tanneries, des poteries et une fabrique de bouteilles.

Le commerce consiste en bétail et sel; les habitans s'occupent aussi au cabotage.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-BRIANT,

Contenant 37 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix: Château-Briant, Saint-Julien-de-Vouvantes, Nort, Nozai, Derval, Moisdon-la-Rivière, Rougé.

La population de cet arrondissement est de 50 mille 244 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Château-Briant en est le chef-lieu: c'est une petite ville

dont la population est de 3 mille 49 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

L'aspect de cet arrondissement est âpre et triste; il n'offre presque qu'une forêt continue. Il produit du froment, du seigle, du sarrasin, du lin et du cidre. On y trouve en abondance des mines de fer limoneuses.

Il y a quelques fabriques d'étoffes de laine, à l'usage du pays.

Le commerce consiste principalement en fers, charbons de bois, et en bois de chauffage.

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS,

Contenant 28 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Riaillé, Varades, Ancenis, Ligné, Saint-Marc-Lajaille.

La population de cet arrondissement est de 36 mille 949 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Ancenis en est le chef-lieu : c'est une petite ville située sur la rive droite de la Loire.

Elle a une population de 2 mille 923 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains, d'excellens et abondans pâturages; des vins de bonne qualité et des bois. Il y a une mine considérable de charbon de terre très-estimé.

Le commerce consiste principalement en bois de construction, en vins et en foins.

ARRONDISSEMENT DE NANTES,

Contenant 67 Communes divisées en 17 Cantons ou Justices de Paix : Loroux-Bothereau, Vallet, Clisson, Aigre-feuille, Vertou, Légé, Machecoul, Saint - Philibert, Bonaye, Nantes, la Chapelle-sur-Erdre, Carquefou.

La population de cet arrondissement est de 157 mille 940 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Nantes en est le chef-lieu. C'est une ville considérable et riche, située sur la rive droite de la Loire, au confluent des rivières d'Erdre et de la Sèvre-Nantaise, à 50 kilomètres (10 lieues) de l'Océan, ce qui l'a rendue de tout temps un lieu considérable de commerce. Elle a une population de 73 mille 879 individus, et se trouve distante de Paris de 360 kilomètres (95 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le 3^e. de commerce, et de six juges de paix ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales ; d'un général de division commandant la douzième division militaire ; d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 5^e. légion de gendarmerie nationale.

L'aspect de cet arrondissement est enchanteur : on ne trouve nulle part une aussi grande variété de sites et de paysages agréables. Le cours majestueux de la Loire, les rives ombragées de l'Erdre, la Sèvre qui roule à travers les rochers, et imite parfois les torrens, tout excite l'enthousiasme des voyageurs, et rappelle les beaux sites de la Suisse et de l'Italie.

Cet arrondissement est fertile : il produit du froment,

des seigles, peu de sarrasin, des châtaignes, des vins d'excellente qualité et de bons pâturages, etc.

Le commerce est très-étendu, il consiste en draperies, toiles de lin, velours de coton, potasses, goudron, plomb, fer, charbon de terre, bois de construction et de merrain; épiceries, drogueries, vins du pays et étrangers; productions des îles d'Amérique et de l'Inde; exportation de toutes espèces de marchandises pour la côte de Guinée, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande, et les pays du Nord. Il y a des fabriques de coton, des raffineries de sucre, une corderie, une verrerie à bouteilles, faïencerie, etc.

ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF,

Contenant 26 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Paimbœuf, le Pélerin, Bourgneuf, Pornic, Saint-Père-en-Retz.

La population de cet arrondissement est de 32 mille 241 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Paimbœuf en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive gauche et près de l'embouchure de la Loire. C'est à Paimbœuf que s'arrêtent les gros vaisseaux pour débarquer leurs cargaisons, que l'on transporte de là à Nantes sur des bâtimens légers, nommés *gabarres*. Cette ville est le siège d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques. La population y est de 4 mille 220 habitans.

Le sol produit des grains, vins et pâturages. Il y a des marais salans d'où l'on tire beaucoup de sel; et l'agriculture y est mieux entendue que dans la plupart des autres cantons.

Le commerce consiste en sel , et sur-tout dans le cabotage.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

II^e. DÉPARTEMENT (Mayenne et Loire) (1).

LE département de *Mayenne et Loire*, formé de la ci-devant province d'Anjou, et dont le chef-lieu est à *Angers*, tire son nom des rivières de *Mayenne* et de *Loire* qui y coulent ; la première, du nord au sud ; et la seconde, de l'est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux

(1) Ce ne peut être que par erreur que, dans plusieurs ouvrages qui traitent de la Description topographique et géographique de la France, et même dans la loi du 28 pluviôse an VIII, relative à la division du territoire de la République, on ait donné à ce département le nom de *Maine et Loire*, au lieu de celui de *Mayenne et Loire*. Plusieurs auteurs, qui cependant avaient bien senti que l'on avait eu dessein de donner à chaque département le nom d'un objet physique, tel que rivière, montagne, etc. ont propagé cette erreur, en changeant le nom de la rivière de *Mayenne* en celui de *Maine*, dans le département dont il est question. Nous avons cherché à nous rapprocher de leurs sentimens ; mais nous n'avons trouvé nulle part que cette rivière changéât de dénomination, et nous avons cru devoir lui conserver son vrai nom de *Mayenne*, en abondant dans le sens, et en suivant l'intention des premiers législateurs, dans les noms physiques qu'ils ont donnés aux départemens de la France. Il est vrai cependant que, dans le pays, on le dit quelquefois ainsi, soit par négligence, soit pour abrégier la phrase.

de la Mayenne et de la Sarthe; à l'est, celui d'Indre et Loire; au midi, ceux de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne; et à l'ouest, celui de la Loire-Inférieure.

Les principales Rivières sont : la Loire, la Mayenne, la Sarthe, le Loir, l'Authion, l'Oudon, et enfin le Layon, que l'on a rendu navigable pour procurer un débouché avantageux aux charbons de terre des mines de Saint-Georges.

En joignant la Mayenne à la Vilaine et celle-ci à la Rance et au canal de jonction de la Sarthe et de l'Orne, on établirait une communication entre l'Océan et la Manche, dont les avantages seraient de la plus grande importance, non-seulement pour le commerce de ces départemens, mais aussi pour l'approvisionnement de nos ports militaires.

Le climat de ce département est sain et tempéré; le sol y est agréablement varié de collines et de plaines, quoiqu'il soit cependant plus uni que montueux, si ce n'est pres des bords de la Loire et dans quelques cantons de la partie méridionale, qui avoisinent les départemens de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

La terre y est fertile en blés, seigle, orge et avoine; en fèves, pois, lin, chanvre, noix, pommes et autres fruits qui sont très-excellens et on y récolte beaucoup de vins de bonne qualité, sur-tout des blancs.

En général, l'agriculture est assez bien entendue dans toutes les parties du département. Elle pourrait cependant prendre encore beaucoup d'accroissement, si on y exécutait quelques desséchemens qui rendraient à des productions utiles une grande quantité de terrains bas, occupés aujourd'hui par les eaux.

Les pâturages y abondent et sont propres à nourrir toutes sortes de bétail.

On y élève quantité de bœufs, de vaches et de moutons qui sont une des grandes richesses du pays. On y nourrit aussi des chevaux, mais il serait nécessaire que l'on y établît des haras, le petit nombre des étalons existans ne pouvant suffire.

Le gibier y est bon et très-abondant : il y a aussi beaucoup de poisson. On y trouve de très-belles forêts la plupart plantées de chênes et de hêtres; il y a d'ailleurs plusieurs mines de charbon de terre et d'ardoises qui sont très-abondantes; des carrières de pierres blanches, de marbre.

Ce département est bien situé pour le commerce : il consiste en grains, vins blancs, chanvres, lins, légumes, fruits, pruneaux, huiles de noix, miel, confitures sèches, eaux-de-vie, vinaigre; en bestiaux, toiles, étamines, droguets, bougie, chaux, salpêtre, mercerie, ardoise, bois de charpente et de construction, etc. Il y a des raffineries de sucre, de salpêtre, des blanchisseries de cire et de toile, des verreries, des fabriques de toiles à voile, de mouchoirs de fil et coton, d'indiennes, de bas de fil au métier, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département de Mayenne-et-Loire sont : Segré, Beaugé, Saumur, Cholet, Beaupréau, Saint-Florent, Angers.

L'Étendue en superficie du département est de 718 mille 807 hectares (1 million 408 mille 365 arpens), ou de 7 mille 188 kilomètres carrés (370 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 50 mille 552 hectares 54 ares (99 mille 45 arpens), dont, 19 mille 576 hectares 54 ares (38 mille 355 arpens 33 perches) de bois nationaux, et 30 mille 976 hectares (60 mille 689 arpens 67 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 376 mille 33 individus ; ce qui fait 1 mille 16 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,182,024 francs ;

SAVOIR :

Contribution foncière.....	3,005,000 ^f
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	330,400
Portes et fenêtres.....	145,607
Patentes.....	167,353
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	<u>533,664</u>
TOTAL égal.....	<u>4,182,024^f</u>

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 11 francs 12 centimes 1 septième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 348,331 francs 99 centimes ;

SAVOIR :

Dépenses {	d'administration.....	170,107	33 ^c
	de l'ordre judiciaire.....	147,224	66
	d'instruction publique.....	31,000	»
TOTAL égal.....	<u>348,331^f</u>	<u>99^c</u>	

Le département de *Mayenne-et-Loire* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Segré* ; 2°. de *Baugé* ; 3°. de *Saumur* ; 4°. de *Beaupréau* ; 5°. d'*Angers* ; en 34 cantons ou justices de paix, et 385 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ,

Contenant 77 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Pouancé, Durtal, le Lion-d'Angers, Candé, Segré, Château-Neuf, Briollay.

La population de cet arrondissement est de 58 mille 176 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Segré en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur l'Oudon, et dont la population est de 558 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains, en vins et en pâturages. Il y a aussi beaucoup d'ardoisières.

Le commerce principal consiste en fil, et dans les fabriques de toiles qui y sont établies.

ARRONDISSEMENT DE BEAUGÉ,

Contenant 61 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Noyant, Longué, Beaufort, Seiches, Beaugé.

La population de cet arrondissement est de 60 mille 669 individus, et le collège électoral est composé de 121 membres.

Beaugé en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le Couesnon, dont la population est de 3 mille 3 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains, des vins et a d'excellens pâturages et de belles forêts.

Le commerce consiste en bestiaux, bois de charpente, chapelleries, fabriques de serges, d'étamines et de peignes.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR,

Contenant 115 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Montreuil-Bellay, Vihiers, Saumur nord-est, sud et nord-ouest, Doué, Gennes, Thouarré et le Champ.

La population de cet arrondissement est de 90 mille 104 individus, et le collège électoral est composé de 180 membres.

Saumur en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche de la Loire, un peu au-dessus de son confluent avec la Thone. La population de cette ville est de 9 mille 585 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance, l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains et du vin. Il y a des pâturages excellens et quantité de bois où le gibier est abondant.

Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, chanvres, lins et bois. Il y a des fabriques de toiles et de mouchoirs, des raffineries de poudre et de salpêtre, des tanneries, etc.

ARRONDISSEMENT DE BEAUPRÉAU,

Contenant 73 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Champtoceaux, Saint-Florent, Chemillé, Cholet, Montfaucon, Montrevault, Beaupréau.

La population de cet arrondissement est de 74 mille 650

individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Beaupréau en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la petite rivière d'Evre. Elle a une population de 1 mille 640 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains, en chanvres et en lins. Le commerce consiste en toiles fines, mouchoirs en fil et en laine.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS,

Contenant 59 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : le Louroux-Béconnais, Pont-de-Cé, Chalonnès, Saint-Georges, Angers nord-est, sud-est et nord-ouest.

La population de cet arrondissement est de 92 mille 434 individus, et le collège électoral est composé de 185 membres.

Angers en est le chef-lieu. C'est une belle et considérable ville, située un peu au-dessous du confluent de la Sarthe et de la Mayenne, à 10 kilomètres (2 lieues) de l'embouchure de cette dernière dans la Loire, avec une population de 33 mille individus. Elle est distante de Paris de 294 kilomètres (73 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de quatre tribunaux : l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance et le quatrième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux, et des contributions directes ; du conservateur de la sixième conservation des forêts nationales, d'un général de brigade commandant du département, du chef de légion et d'un capitaine de la cinquième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains, vins, fruits; chanvres, lins et pâturages excellens.

Le commerce consiste en vins blancs, eaux-de-vie, chanvres, lins, fruits et confitures sèches, écailles de poissons pour les perles, cire, bougies, toiles à voiles, ardoises et raffineries de sucre.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

III^e. DÉPARTEMENT (Indre et Loire).

LE département d'Indre et Loire, formé de la ci-devant Touraine, dont le chef-lieu est à Tours, tire son nom des rivières de Loire, qui y coule de l'est à l'ouest, et de l'Indre, qui le traverse du sud-est à l'ouest.

Les Limites de ce département sont : au nord-est, celui de Loir et Cher ; au sud-est, celui de l'Indre ; au sud-ouest, celui de la Vienne ; à l'ouest, celui de Mayenne et Loire ; et au nord-ouest, celui de la Sarthe.

Les principales Rivières sont : la Loire, la Brenne, le Cher, l'Indre, l'Indroye, la Creuse, la Vienne, etc.

Le climat de ce département est tempéré ; le sol y est si agréablement varié, si délicieux, si doux, que c'est avec raison que cette contrée a toujours été appelée le Jardin de la France.

Mais cependant il s'en faut de beaucoup que ce département jouisse de tous les avantages que semble promettre une pareille réputation.

Le territoire est fort inégal ; les vallons que forment les grandes rivières qui le traversent , sont à la vérité très-fertiles , ainsi que les coteaux qui les bordent ; mais à mesure qu'on s'éloigne de ces vallons , on trouve une très-grande quantité de landes ou terres en friche.

Le pays situé entre la Loire et le Cher , et connu sous le nom de *Varennes* , est couvert de terres sablonneuses , légères , très-fertiles , et toujours en valeur par la culture continuelle qu'on leur donne à force de bras et de fumier. Aussi sont-elles généralement regardées comme les meilleures du département.

La presqu'île , formée par l'Indre , la Loire et la Vienne , est aussi renommée par sa fertilité. Ce pays est connu sous le nom du *Véron*. On y recueille beaucoup de fruits , et sur-tout de prunes , dont on fait un commerce avantageux.

Le pays situé entre les coteaux de l'Indre et du Cher , et que l'on nomme la *Champagne-Tourangelle* , a des terres grasses qui produisent de très-beaux blés.

Le pays connu sous le nom de *Brenne* , est un canton près Ligueil et la Chapelle-Blanche ; il prend son nom d'une petite rivière qui le traverse. Son terroir est assez fertile , mais un peu humide , marécageux et rempli d'étangs.

Le pays appelé *Gastines* , du côté du Château-Regnault , forme un canton particulier. Le terrain en est sec , et difficile à cultiver.

Les coteaux qui règnent le long des rivières de Loire et du Cher , sont couverts de vignobles très-abondans , et où on récolte des vins rouges et blancs , qui ont assez de réputation.

En général , ce département ne produit ni assez de fro-

ment, ni assez de seigle pour la nourriture des habitans, pendant une année.

Les principales productions sont : le blé, le seigle, l'orge, le millet, les légumes, de très-bons fruits, comme des noix, des amandes, et sur-tout de très-excellentes prunes, connues sous le nom de *prunes de Sainte-Catherine*, et du vin assez estimé.

On y cultivait aussi, avant la chute des belles fabriques de Tours, le mûrier, avec beaucoup de succès; actuellement cet arbre si utile, a presque totalement disparu, et c'est une double perte pour le département.

La quantité de rivières qui le traversent y forment des prairies et des pâturages de bonne qualité : cependant, ce département ne nourrit à peu près que le quart des bœufs, veaux et moutons nécessaires à la subsistance de ses habitans, ou aux usages ordinaires de l'agriculture et transports en tous genres, pour lesquels on se sert très-peu de chevaux. On remarque que, quoique l'expérience prouve que le sol de ce département puisse nourrir les plus belles races de chevaux, de mulets et d'ânes, ceux d'une forte taille, y sont inconnus, et même que toutes les autres espèces d'animaux y sont en général faibles et de valeur médiocre. Il faudrait y rétablir les anciens haras, et distribuer en outre des étalons, des baudets, des taureaux et des béliers de belle race.

On y trouve des mines de fer, du salpêtre dans les co-teaux de la Loire, exposés au midi, des eaux minérales, etc. C'est dans ce département, à une petite distance du Cher, que se trouve par blocs le silex qui fournit les pierres à fusil de presque toute la République.

Il y a des fabriques de toiles communes et de ménage, de draps et autres étoffes de laine, de soieries, des tanneries, papeteries, des forges, etc.

Le commerce consiste en grains , fruits , toiles , laines , bois , fers et dans les produits des fabriques qui y sont établies.

(Pour les *Foires* de ce département , voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département d'Indre et Loire sont : Tours , Château - Regnault , Amboise , Loches , Chinon .

L'*Étendue en superficie* du département est de 623 mille 76 hectares (1 million 220 mille 799 arpens) ou de 6 mille 230 kilomètres et demi carrés (373 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 73 mille 268 hectares 83 ares (143 mille 553 arpens), dont 20 mille 39 hectares 60 ares (39 mille 262 arpens 56 perches) de bois nationaux , et 53 mille 229 hectares 23 ares (104 mille 290 arpens 44 perches) appartenans à des particuliers .

La *Population* est évaluée à 278 mille 758 individus ; ce qui fait 747 habitans par lieue carrée .

Les *Contributions* de ce département pour l'An XI , se montent à la somme de 2,868,779 francs .

S A V O I R :

Contribution foncière	1,940,000 fr. » ^e
Contribution personnelle , mobilière et sommptuaire	332,000
Portes et fenêtres	133,980
Patentes	215,279
Produit des 16 centimes additionnels par francs sur les contributions fon- cière , personnelle , mobilière et sommptuaire	347,520
TOTAL égal	2,868,779 fr.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 10 francs 29 centimes 1 huitième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'An XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 246,653 fr. ;

S A V O I R :

Dépenses	}	d'administration.	114,883 fr. »
		de l'ordre judiciaire.	99,770
		d'instruction publique.	32,000
		TOTAL égal.	<u>246,653 fr. »</u>

Le département d'*Indre et Loire* est divisé en trois arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Tours* ; 2°. de *Loches* ; 3°. de *Chinon* ; en 24 cantons ou justices de paix, et 311 communes.

Le collège électoral du département est composé de 279 membres.

A R R O N D I S S E M E N T D E T O U R S ,

Contenant 10 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Christophe, Château-Regnault, Amboise, Montbazou, Neuilly-Pont-de-Pierre, Vouvray, Tours nord, centre et sud.

La population de cet arrondissement est de 128 mille 635 individus, et le collège électoral du département est composé de 200 membres.

Tours en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville, située sur la rive gauche de la Loire, entre ce fleuve et le Cher qui coule au midi, et se jette ensuite dans la Loire.

Elle a une population de 22 mille habitans ; et elle est distante de Paris, de 232 kilomètres (58 lieues).

C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un arche-

vêché, de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, le troisième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un général de division, commandant la vingt-deuxième division militaire ; du chef de légion, et d'un capitaine de la sixième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains, vins, fruits, et légumes. Les pâturages y sont abondans, et on y élève des bestiaux.

Le commerce consiste en grains, vins, légumes, anis, prunes de *Sainte-Catherine*, fruits tapés, prunes, marrons, soie, bestiaux. Il y a des manufactures d'étoffes de soie, des fabriques de rubans et de draperies, de faïence et de poterie de terre ; des tanneries, etc.

ARRONDISSEMENT DE LOCHES,

Contenant 76 communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Loches, Montrésor, Preuilly, Grand-Pressigny, Lahaye, Ligueil.

La population de cet arrondissement est de 57 mille 94 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Loches en est le chef-lieu. C'est une petite ville agréablement située sur la rivière d'Indre, et la population y est de 4 mille 342 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement, dont le sol est en général très-maigre et sablonneux, produit cependant des grains, des légumes, du vin et des fruits. Les pâturages y sont abondans et de bonne qualité. Il y a de belles forêts, et l'a-

bondance des glans, dans les bonnes années, fait qu'on y élève beaucoup de cochons.

Le commerce consiste en grains, vins, en bois et en bestiaux.

ARRONDISSEMENT DE CHINON,

Contenant 113 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Château-Lavallière, Langeais, Azay-le-Rideau, Saint-Maur, Richelieu, Chinon, Bourgueil, Pille-Bouchard.

La population de cet arrondissement est de 93 mille 29 individus, et le collège électoral est composé de 186 membres.

Chinon en est le chef-lieu. C'est une ville agréablement située sur la rive droite de la Vienne. Elle a une population de 6 mille 106 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est très-fertile en grains, légumes, fruits et vins. Il y a beaucoup de bois.

Les melous de Langeais passent pour les meilleurs de France. Les pâturages y sont bons et en abondance; on y élève des bestiaux.

Le commerce consiste en grains, en bois, en bestiaux, en peaux de veaux corroyées, chèvres et basanes. Il y a aussi des fabriques de serges et de droguets.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

IV^e. DÉPARTEMENT (la Vienne).

LE département de la *Vienne*, formé du ci-devant Haut-Poitou, et dont le chef-lieu est à *Poitiers*, tire son nom de la rivière de *Vienne*, qui y coule à l'est du sud au nord.

Les *Limites* de ce département sont : au nord-est, celui d'Indre et Loire ; à l'est, celui de l'Indre ; au midi, ceux de la Charente et de la Haute-Vienne ; et à l'ouest, celui des Deux-Sèvres.

Les *principales Rivières* sont : la Vienne, qui prend sa source dans le département de la Haute-Vienne, entre par le sud-est dans celui de la Haute-Vienne, passe à Saint-Léonard, redescend par le sud-ouest à Limoges, où elle reçoit au-dessus de cette ville la Briance, qui dirige son cours au nord-ouest, passe à Saint-Junien, à Chabanois, à Confolens, à Availles, à l'Île-Jourdain, à Chauvignan, à Châtellerault, à Chinon, et se jette dans la Loire à Candès, département d'Indre et Loire. Elle reçoit la Creuze à sa droite et le Clain à sa gauche. Elle n'est navigable qu'à quelques kilomètres au-dessus de Châtellerault, parce qu'elle perd une partie de ses eaux à Aix, bourg à 15 kilomètres (3 lieues) au-dessous de Limoges, en se précipitant dans un gouffre au milieu de son lit.

Cependant on s'est occupé depuis long-temps de la navigation de la Vienne au-dessus de Châtellerault. Dès 1537, on proposa au gouvernement de la rendre navigable jusqu'à Limoges ; et depuis on a proposé de la joindre à la Corrèze ; mais on regarde ce projet comme inexécutable.

Nous devons observer que le débouché naturel de la navigation de la Vienne est dans la navigation de la rivière de Clain, qui a sa source au sud, assez près d'Availles, dirige son cours de l'ouest au nord, passe à Vivone, à Poitiers, et se jette dans la Vienne à Cenon, quatre kilomètres au midi de Châtellerault.

En effet, la navigation de cette rivière est d'une exécution facile et sûre. Il a été présenté à cet égard, à différentes époques, plusieurs projets au Gouvernement. Celui qui paraît offrir plus d'avantages et moins de difficultés, est de rendre le Clain navigable jusqu'à Sommières, et de le joindre ensuite à la Charente par un canal de Sommières à Civrai. Cette jonction procurerait les plus grands avantages; elle établirait une communication sûre, en temps de guerre, de Rochefort à la Loire, et conséquemment à Paris, par la Charente, le Clain et la Vienne. Bordeaux pourrait même profiter de cette communication. Les bâtimens n'auraient de risques à courir que depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'au pertuis de Maumusson; il serait même encore très-facile d'éviter ces dangers, en ouvrant un canal de communication de la Gironde à la Seudre. Ce canal aurait peu de longueur, dans un terrain marécageux et uni: les bâtimens sortant de Bordeaux, entreraient par ce canal dans la Seudre, et passeraient ensuite entre l'île d'Oléron et la Grande-Terre, pour gagner l'embouchure de la Charente. Ils éviteraient par-là et l'embouchure de la Gironde, et les dangers du pertuis de Maumusson, et seraient entièrement à l'abri des corsaires ennemis.

La Dive a sa source à la Grimaudière, passe à Montcontour, Basnueil, et se jette dans le Thoué, au-dessous de Saint-Just, département de Mayenne et Loire. Cette rivière enlève par ses débordemens plus de 25 mille 520

hectares (50 mille arpens) d'excellentes terres à l'agriculture. On a commencé pour les dessécher un canal qui s'étend de l'embouchure de cette rivière à Saumur , dans l'espace de 15 kilomètres (3 lieues). Outre le dessèchement qu'il produira , il facilitera le transport des denrées à Nantes.

La Gartempe prend sa source dans le département de la Haute-Vienne , remonte au nord , passe à Montmorillon , à Saint - Savin , et se jette dans la Creuze , près de la Roche-Pozay.

La Creuze , l'Anglin , l'Envigne , la Vone , l'Auzance , etc.

Le climat du département de la Vienne est inégal , tempéré dans le milieu du pays , et froid dans la partie basse. Son sol est varié et mêlé de coteaux et de plaines , avec quelques montagnes et beaucoup de landes et de bruyères. Du reste , la terre y est généralement fertile en blé , froment , seigle , orge , avoine , vins , pois , chanvres , lins , noix , châtaignes , légumes , fruits , et , dans quelques cantons , en pommes de terre.

Le froment réussit bien dans la partie du nord et dans quelques endroits de la partie du sud et de l'ouest. Les terres maigres et graveleuses sont plantées en vignes. On cultive , dans les terres profondes et dans les sables gras , le chanvre , le lin et les pommes de terre.

Il y a de bons pâturages ; mais on suppléerait , dans la partie du nord et de l'est , au manque de prairies naturelles , par des prairies artificielles de luzerne et de sainfoin : on en retirerait le double avantage de nourrir plus de bestiaux , et de procurer aux terres de la partie de l'est , naturellement maigres , un repos nécessaire à la reproduction des sels propres à la végétation.

Le sol de ce département est très-favorable à l'éducation des chevaux et des mulets ; mais la guerre de la Vendée et les réquisitions en ont détruit l'espèce , et l'agriculture

en a beaucoup souffert. Il faudrait y établir des haras, et accorder des primes et des encouragemens aux habitans qui seraient des élèves et entretiendraient de beaux étalons et des jumens poulinières.

Ce département possède de très-belles forêts ; mais en général les bois sont mal plantés, d'une mauvaise venue, et très-dévastés. L'administration aura des repiquemens et des repeuplemens à faire. Nous observerons qu'outre les dégradations qui ont été une suite de la révolution, une autre cause permanente contribue au dépérissement des bois, c'est la rareté des fourrages, qui fait que les habitans de la campagne envoient pacager leurs bestiaux dans les bois avant qu'ils soient en âge de défense.

Le gibier, le poisson et la volaille y sont très-abondans. On y trouve des mines de fer, d'antimoine, de charbon de terre, des carrières de pierres de taille, et de différentes sortes de marbres précieux.

Les manufactures du département ne consistent maintenant que dans quelques fabriques de bonneterie, de toiles et de grosses étoffes de laine, de coutellerie, quelques tanneries, et deux papeteries en activité.

Le peuple est pauvre par suite de la guerre de la Vendée, et par le mauvais état des routes et des rivières. Le gouvernement peut seul faire les avances ; les laines, les lins et les chanvres du pays sont propres à alimenter les ateliers de filature.

D'après l'état actuel des manufactures, on peut juger que le commerce est presque nul ; il se réduit à l'exportation de quelques-unes des productions du pays : en grains, vins et eaux-de-vie, bestiaux, etc. ; en pruneaux, anis, coriandre, miel, gomme, laine, chanvre, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département de la Vienne sont : Loudun , Châtellerault , Montmorillon , Civray , Lusignan , Poitiers.

L'Étendue en superficie du département est de 689 mille 83 hectares (1 million 350 mille 128 arpens), ou de 6 mille 890 kilomètres et demi carrés (344 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 73 mille 838 hectares 23 ares (143 mille 100 arpens), dont 22 mille 493 hectares 32 ares (44 mille 70 arpens) de bois nationaux, et 50 mille 544 hectares 91 ares (99 mille 30 arpens) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 250 mille 807 individus ; ce qui fait 729 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,979,952 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,417,000 ^{f.}	c.
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	123,500	
Portes et fenêtres.....	108,625	
Patentes.....	84,347	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire ..	246,480	
TOTAL égal.....	1,979,952^{fr.}	c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 fr. 89 cent. et demi.

Les Dépenses à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 280,570 fr. 35 cent. ;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	119,938 ^{fr.}	69 ^{c.}
		de l'ordre judiciaire.....	133,631	66
		d'instruction publique.....	27,000	»
		TOTAL égal....	280,570 ^{fr.}	35 ^{c.}

Le département de *la Vienne* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Loudun* ; 2°. de *Châtelleraut* ; 3°. de *Montmorillon* ; 4°. de *Civray* ; 5°. de *Poitiers* ; en 31 cantons ou justices de paix, et 344 communes.

Le collège électoral du département est composé de 251 membres.

ARRONDISSEMENT DE LOUDUN,

Contenant 67 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de paix : *Loudun*, *Monts*, *Montcontour*, *Trois-Moutiers*.

La population de cet arrondissement est de 32 mille 256 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Loudun en est le chef-lieu. Cette ville, située sur une montagne, renferme une population de 5 mille 138 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement offre dans quelques endroits un sable gras, propre à la végétation ; dans d'autres, une terre noire qui a du corps et de la profondeur, et dans quelques cantons une argile glaiseuse et une marne brûlante. Il est cependant en général assez fertile en grains. Il y a des vignes où l'on récolte du vin blanc de bonne qualité et très-spiritueux. Il y a peu de prairies,

parce que le pays n'est arrosé que par une seule rivière, la Dive.

Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, graines de lin, huile, miel, cire, suif. Il y a des fabriques de grosses étoffes de laine et de dentelles.

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT,

Contenant 63 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de paix : Leigné-sur-Usseau, Dangé, Plumartin, Vouneuil, Châtellerault, Lencloistre.

La population de cet arrondissement est de 46 mille 518 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Châtellerault en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Vienne qui commence à y être navigable, et que l'on y passe sur un très-beau pont.

Elle a une population de 8 mille 426 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Une partie du sol de cet arrondissement est couvert de landes et de bruyères; le reste offre un terroir sablonneux et peu fertile, une excellente terre blanche sur des bancs de moellons, mais qui a peu de profondeur. Le terrain le plus fertile de l'arrondissement, et peut-être du département, dont il est, pour ainsi dire, le jardin, est situé dans le canton de Lencloistre: c'est un sable gras très-propre à la végétation. On y cultive une grande quantité de légumes et de fruits qui y réussissent très-bien.

Les terres labourables produisent du seigle et autres plantes céréales. Il y a des vignes où l'on recueille d'assez bon vin et quelques pâturages.

Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, chanvres et coutellerie très-estimée.

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON,

Contenant 65 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Chauvigny, Saint-Savin, La Trimouille, Montmorillon, l'Île-Jourdain, Lussac.

La population de cet arrondissement est de 48 mille 570 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Montmorillon en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la Gartempe, qui la sépare en deux parties. La population y est de 3 mille 36 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est, en général, très-stérile : les trois cinquièmes sont couverts de landes et de bruyères, et presque par-tout il est formé d'une terre argileuse et maigre, ou d'une terre blanche marneuse, posée sur des bancs d'une pierre tendre. Il produit cependant quelques grains et du vin. Il y a des pâturages où l'on entretient du bétail.

Le commerce consiste en laines et en bestiaux.

ARRONDISSEMENT DE CIVRAY,

Contenant 48 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Couhé, Gençay, Availles, Charroux, Civray.

La population de cet arrondissement est de 38 mille 971 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Civray en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur

la Charente, et dont la population est de 1 mille 484 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Les terres sont, en général, dans cet arrondissement, glaiseuses et froides. Plus du tiers de ce territoire est couvert de landes et de bruyères, dont une grande partie pourrait produire du seigle et de l'avoine, et même dans quelques endroits du froment, sur-tout dans les lieux où croît la petite bruyère avec le genêt épineux. On a remarqué que le froment que l'on y recueille est d'une qualité supérieure, le grain est bien nourri et recherché par les boulangers. La vigne réussirait aussi dans plusieurs terrains aujourd'hui couverts de bruyères. Les vins blancs que l'on y récolte sont généralement spiritueux.

La partie du sol de cet arrondissement, située sur les bords de la Charente, est assez bien cultivée. On y recueille des grains de toutes espèces; le maïs y réussit généralement : on a remarqué qu'il épuise infiniment la terre. Les pommes de terre y réussissent assez bien dans quelques cantons. On récolte aussi des châtaignes dans plusieurs autres, et dans les années de disette elles contribuent à diminuer la consommation du blé.

Il y a aussi de bonnes prairies le long de la Charente, et généralement le pays qui l'avoisine est de bon rapport en grains de toutes espèces.

Nous devons observer que les essais que l'on a faits, quoiqu'en petit nombre, prouvent que l'agriculture serait susceptible d'amélioration dans cet arrondissement; mais il faut de l'industrie, des bras et des avances, et l'un et l'autre manquent.

Le commerce principal consiste en laines et en bestiaux.

ARRONDISSEMENT DE POITIERS,

Contenant 101 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Mirebeau, Saint-Julien-l'Ars, la Ville-Dieu, Vivonne, Lusignan, Vouillé, Neuville, Poitiers, Saint-Georges-les-Baillargeaux.

La population de cet arrondissement est de 84 mille 492 individus, et le collège électoral est composé de 169 membres.

Poitiers en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une colline, au confluent des rivières de Vouneuil et de Clain. Elle a une population de 18 mille 223 individus, et est distante de Paris de 176 kilomètres (88 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de quatre tribunaux : l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance et le quatrième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, du conservateur de la neuvième conservation des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la sixième légion de gendarmerie nationale.

Le sol de cet arrondissement est très-inégal en qualité. Dans la partie située entre le Clain et la Vienne, les terres sont généralement maigres et sablonneuses. La partie du nord est plus fertile ; le terrain y est plus gras, plus propre à la végétation. La partie qui est à l'ouest et au sud de Poitiers est bien moins fertile que celle du nord : la terre y est en général glaiseuse et froide, et dans quelques endroits maigre et graveleuse. Il y a aussi une assez grande étendue couverte de landes et de bruyères, et la rivière de Vonne, qui se jette dans le Clain, forme cependant dans cette partie des prairies qui donnent d'abondantes récoltes de foin.

Cependant cet arrondissement est assez fertile, en grains, en vins et en pâturages. Il y a beaucoup de bois et du gibier en abondance.

Le commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie. Il y a des fabriques de ratines, de serges, d'étamines, de bonneteries, de tanneries, etc.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

V^e. DÉPARTEMENT (la Haute-Vienne).

LE département de la *Haute-Vienne*, formé du ci-devant Limosin, dont le chef-lieu est à *Limoges*, tire son nom du cours physique de la rivière de *Vienne*, qui le traverse de l'est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux de la *Vienne* et de l'*Indre*; à l'est, celui de la *Creuse*; au sud-ouest, celui de la *Dordogne*, et à l'ouest, celui de la *Charente*.

Les *principales Rivières* sont : la *Vienne*, la *Dive*, la *Vezière*, etc.

Le climat de ce département est plus froid que tempéré, à cause des montagnes qui le couvrent. Le sol y est en général plus mauvais que bon : il est maigre ou argileux dans certains cantons; dans d'autres il est sablonneux ou pierreaux, et il y existe beaucoup de landes et de bruyères. Ce qu'il y a de mieux, ce sont les prairies, qui sont bonnes. Les terres y produisent peu de froment; le seigle et le sar-

rasin sont les grains qui y abondent le plus. On y recueille d'excellens foins et on y nourrit beaucoup de gros bétail, sur-tout des bœufs, des chevaux et des mulets, qui forment sa principale branche de commerce.

On pourrait parvenir à améliorer l'agriculture, en offrant aux laboureurs des établissemens où la pratique soit à côté du précepte, et en entretenant le cours libre des rivières et ruisseaux, qui inondent des prairies considérables. Le sol de ce département étant très-favorable à l'éducation des chevaux et des mulets, il faudrait en régénérer l'espèce, que la guerre et les réquisitions ont détruite.

Les montagnes sont couvertes de bois et de châtaigniers. Le gibier et le poisson y sont abondans.

Il y a des mines de fer, de plomb, de cuivre, d'antimoine et de charbon de terre, ainsi que des carrières de marbre.

Le commerce principal consiste en châtaignes, en gros bétail, en bois de merrain, dans les produits des fabriques de draps et autres étoffes de laine, de cires, qui rivalisent avec celles du Mans; des tanneries, des papeteries, etc. Il y a une tréfilerie, une épinglerie, des clouteries pour la ferrure des chevaux, des faïenceries, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le Tableau général des Foires de France.)

Les principales Villes sont : Bellac, Saint-Léonard, Saint-Yrieix, Rochechouart, Limoges.

L'Etendue en superficie du département est de 570 mille 35 hectares (1 million 116 mille 876 arpens), ou de 5 mille 700 kilomètres carrés (288 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 23 mille 310 hectares 97 ares (45 mille 672 arpens), dont 3 mille 955 hectares 59 ares (7 mille 750 arpens) de bois nationaux, et 19 mille 355 hectares

tares 38 ares (37 mille 922 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 259 mille 795 individus, ce qui fait 902 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,641,147 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,143,000 ^{fr.}
Contributions personnelle, mobilière et sompuaire.....	134,100
Portes et fenêtres.....	71,291
Patentes.....	88,420
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire..	204,336
TOTAL égal.....	1,641,147^{fr.}

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 6 francs 31 centimes 7 dixièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 241,803 fr. 33 cent. ;

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration.....	112,641 ^{fr.}	» ^{c.}
	de l'ordre judiciaire.....	104,162	33
	d'instruction publique.....	25,000	»
TOTAL égal.....	241,803^{fr.}	33	

Le département de la *Haute-Vienne* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1.^o. de *Bellac* ; 2.^o. de



Limoges ; 3°. de *Saint-Yrieix* ; 4°. de *Rochechouart* ; en 26 cantons ou justices de paix et 224 communes.

Le collège électoral du département est composé de 260 membres.

ARRONDISSEMENT DE BELLAC,

Contenant 79 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : *Saint-Sulpice-les-Feuilles*, *Bessines*, *Laurière*, *Mézières*, *Nantial*, *Dorat*, *Bellac*, *Château-Ponsac*, *Magnal-Laval*.

La population de cet arrondissement est de 85 mille 388 individus, et le collège électoral est composé de 171 membres.

Bellac en est le chef-lieu : c'est une petite ville située sur le *Vinçon*, et dont la population est de 3 mille 901 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est peu fertile en grains ; on y recueille du seigle et de l'avoine. Les pâturages y sont excellens, et on y élève beaucoup de gros et menu bétail. Il y a quelques vignobles.

Le commerce consiste en vins, en chevaux et bœufs, en laine, etc. en gros draps et tapisseries de laine.

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES,

Contenant 82 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : *Nieuil*, *Ambazac*, *Saint-Léonard*, *Eymoutiers*, *Châteauneuf*, *Pierre-Buffière*, *Aixe*, *Limoges nord* et sud.

La population de cet arrondissement est de 92 mille



637 individus, et le collège électoral est composé de 185 membres.

Limoges en est le chef-lieu : c'est une ville située sur la Vienne, partie sur une colline et partie dans un vallon.

Elle a une population de 20 mille 550 individus ; elle est distante de Paris de 388 kilomètres (97 lieues).

C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de quatre tribunaux : l'un d'appel, l'autre criminel, le 3^e. de première instance et le 4^e de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 8^e. légion de gendarmerie.

Cet arrondissement produit peu de grains ; les pâturages y sont abondans et on y nourrit beaucoup de bestiaux.

Le commerce consiste en laines, bœufs, chevaux fort estimés ; dans les produits des manufactures d'étoffes de laine, en ouvrages de cuivre jaune, d'étain, d'acier, de fer, dans les fabriques d'épingles, de fil de fer très-doux, clouterie pour la ferrure des chevaux, papeteries, tanneries, dont les cuirs sont estimés, ganterie, faïenceries, etc.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-YRIEIX,

Contenant 30 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Chalus, Nexon, Saint-Germain-les-Belles-Filles, Saint-Yrieix.

La population de cet arrondissement est de 38 mille 251 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Saint-Yrieix en est le chef-lieu : c'est une petite ville, dont la population est de 5 mille 28 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de

première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement produit du chanvre, des pâturages, etc. Il y a une mine d'antimoine.

Le commerce consiste en bétail, chanvre, antimoine; il y a des tanneries, d'où l'on tire des cuirs forts, des veaux et basanes, et une manufacture de porcelaine.

ARRONDISSEMENT DE ROCHECHOUART,

Contenant 33 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Junien, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Mathieu, Rochechouart.

La population de cet arrondissement est de 43 mille 519 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Rochechouart en est le chef-lieu. C'est une petite ville située près de la rivière de Vienne et de la source de la Charente, sur la pente d'une montagne.

Elle a une population de 1 mille 440 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est peu fertile. Il produit du seigle, de l'avoine, et quelques fruits; les pâturages y sont bons. Le principal commerce consiste en bétail.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

V I^e DÉPARTEMENT (la Charente).

LE département de la *Charente*, formé du ci-devant Angoumois, d'une partie de la Saintonge et du Limosin, a pour chef-lieu *Angoulême* et tire son nom de la rivière de *Charente*, qui l'arrose presque en sortant de sa source, du sud au nord, puis en y rentrant du nord au sud, et enfin en tournant de l'est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux des Deux-Sèvres et de la Vienne; à l'est, ceux de la Dordogne et de la Haute-Vienne; au sud-ouest et à l'ouest, celui de la Charente-Inférieure.

Les *principales Rivières* sont : la Charente, qui prend sa source à Charonnat, dans le département de la Haute-Vienne, remonte au nord le long des montagnes jusqu'à Civray dans le département de la Vienne, d'où elle redescend à l'est de Ruffec, passe à Verteuil, à Mansle, au pied de la montagne sur laquelle Angoulême est située; tourne à l'ouest, passe à Châteauneuf, à Jarnac, à Cognac, à Saintes, à Tonnay-Charente, à Rochefort, où elle forme un beau port; à Soubise, et se rend à la mer, en face de l'île d'Aix et de celle d'Oleron : cette rivière commence à être navigable à Angoulême; ses eaux sont fort claires et forment plusieurs îles. Ses débordemens engraisent les terres. Elle est très-poissonneuse; on en tire de grosses moules, dans lesquelles on trouve, à ce qu'on assure, des perles presque aussi belles que celles qui nous viennent de l'Orient.

Les autres rivières sont la Péruse, le Né, le Tude, la Nizonne, le Baudiat, la Touvre, qui n'a que 8 kilomètres.

de cours, et se joint à la Charente un peu au-dessus d'Angoulême, au lieu dit le *Goût*. Sa source est une fontaine, comparable, pour l'abondance, à celle de Vaucluse, et l'une des plus belles de la France, située au pied d'un rocher. Ses eaux sont claires, froides en été et chaudes en hiver; l'on y pêche d'excellentes truites etc. Il y a quantité d'autres petites rivières remarquables, en ce que leurs eaux ont une propriété singulière pour faire de beaux et bons papiers.

Le climat de ce département est sain et tempéré; le sol en est inégal, couvert de collines, sans qu'on y voie de montagnes considérables, à l'exception de celle sur laquelle est bâtie la ville d'Angoulême; le sol est généralement calcaire, sec et brûlant: un tiers est employé en terres labourables, un autre à la culture des vignes, et le reste en prairies, bois, terres incultes, ou landes et rochers. On y recueille quantité de froment, du seigle, de l'orge, des avoines, du maïs ou blé de Turquie; du safran, du vin, du lin, du chanvre, toutes sortes de fruits et beaucoup de truffes. Il abonde en gibier. Il y a aussi des mines de fer très-abondantes, dont le fer est fort doux, et une mine d'antimoine à Monet.

Le commerce principal consiste en vins, et en excellente eau-de-vie, safran, sel, bétail, bois de merrain, de construction et de charronnage; en fer, etc. Il y a des manufactures d'étoffes et beaucoup de fabriques de papier fort renommées; fer coulé et battu; faïence; blanchisserie de cire, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France*.)

Les principales *Villes* du département de la Charente sont: Angoulême, Confolens, la Rochefoucault, Barbézieux, Cognac, Ruffec,

L'*Etendue en superficie* du département est de 588 mille

803 hectares (1 million 153 mille 648 arpens), ou de 5 mille 888 kilomètres carrés (286 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 23 mille 43 hectares 1 are (45 mille 147 arpens), dont 11 mille 897 hectares 2 ares (23 mille 309 arpens 22 perches) de bois nationaux, et 11 mille 145 hectares 99 ares (21 mille 837 arpens 78 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 321 mille 477 individus; ce qui fait à peu près 1 mille 124 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,978,069 francs;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,100,000 ^{f.} »
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	247,300 »
Portes et fenêtres.....	124,740 »
Patentes.....	130,461 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	375,568 »
TOTAL égal.....	2,978,069^{f.} »

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 9 francs 26 centimes 2 cinquièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 279,619 francs 66 centimes;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	128,419 ^{f.} »
		de l'ordre judiciaire.....	126,200 66
		d'instruction publique.....	25,000 »
TOTAL égal.....		279,619^{f.} 66	

Le département de la *Charente* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Ruffec* ; 2°. de *Confolens* ; 3°. d'*Angoulême* ; 4°. de *Barbésieux* ; 5°. de *Gognac* ; en 29 cantons ou justices de paix, et 455 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE RUFFEC,

Contenant 83 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de paix : Villefagnan, Ruffec, Mansle, Aigre.

La population de cet arrondissement est de 50 mille 670 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Ruffec en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le ruisseau de Léain, un peu au-dessus de son confluent avec la Charente. Ce ruisseau est rempli de truites, que l'on estime les plus belles et les meilleures de France.

La population de cette ville est de 2 mille 110 individus ; elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains et fruits de toutes espèces, en vins, etc.

Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, en bois de construction, en fers, etc.

ARRONDISSEMENT DE CONFOLENS,

Contenant 70 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de paix : Champagne-Mouton, Chabannois, Montambœuf, Saint-Claude, Confolens nord et sud.

La population de cet arrondissement est de 58 mille

503 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Confolens en est le chef-lieu. Cette petite ville , située sur la Vienne , a une population de 2 mille 45 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance , et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est généralement mauvais et couvert de landes incultes. Cependant les bords de la Vienne présentent quelques terres à blés , dont la culture est avantageuse , et des pâturages abondans où l'on élève des bestiaux.

Le commerce consiste en grains et bétail.

ARRONDISSEMENT D'ANGOULÊME,

Contenant 144 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de paix : Saint - Amand - de - Bouex , la Rochefoucault , Montbron , la Valette , Blanzac , Hiersac , Rouillac , Angoulême.

La population de cet arrondissement est de 117 mille 617 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Angoulême en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le sommet d'une montagne entourée de rochers , sur la rive gauche de la Charente.

Elle a une population de 14 mille 800 individus , et elle est distante de Paris de 474 kilomètres (118 lieues et demie).

C'est le chef-lieu d'une préfecture , le siège d'un évêché , de trois tribunaux : l'un criminel , l'autre de première instance , et le troisième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes , d'un conservateur des hypothèques , d'un

inspecteur des forêts nationales, et d'un capitaine de la septième légion de gendarmerie.

Cette ville est l'entrepôt de toutes les denrées, eaux-de-vie, sels, vins, bois, fers, douvelles, cercles, canons, etc., etc. transportés par la Charente pour Rochefort et les départemens environnans.

Cet arrondissement produit des grains, des fruits, du vin, du safran, des graines de lin et de genièvre. On y trouve aussi des mines de fer.

Le commerce consiste principalement en vins, eaux-de-vie, sel, bétail, bois de construction, de merrain et de charronnage, en fer coulé et battu. Il y a des fabriques de papiers fort recherchés, des manufactures de grosses draperies, de serges et étamines, de blanchisseries de cire, des faïenceries, etc.

ARRONDISSEMENT DE BARBÉZIEUX,

Contenant 88 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de paix : Barbézieux, Montmoreau, Aubeterre, Chalais, Brossac, Baignes.

La population de cet arrondissement est de 50 mille 542 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Barbézieux en est le chef-lieu. C'est une petite ville dont la population est de 1 mille 984 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en blés, seigle et avoine. Quelques coteaux sont cultivés en vignes, et donnent d'assez bons vins; il abonde en pâturages. Il y a une source d'eau minérale, connue sous le nom de *Fontrouilleuse*.

Le commerce consiste en toiles et bétail.

ARRONDISSEMENT DE COGNAC,

Contenant 70 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de paix : Cognac , Jarnac-Charente , Châteauneuf , Segonzac.

La population de cet arrondissement est de 44 mille 145 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Cognac en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Charente , et dont la population est de 2 mille 827 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un sous-inspecteur des forêts nationales et d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est délicieux et d'une fertilité justement renommée. Il produit du grain , d'excellens vins et de bons fruits.

Le commerce consiste en vins blancs et rouges, en eaux-de-vie , connues sous le nom d'*eaux-de-vie de Cognac* ; esprit-de-vin , graines de lin. Il y a aussi des fabriques de faïence.

(*Pour plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VII^e. DÉPARTEMENT (Charente Infér.)

LE département de la *Charente-Inférieure*, formé des ci-devant provinces de Saintonge et d'Aunis, dont le chef-lieu est à *Saintes*, tire son nom du cours physique

de la rivière de *Charente*, qui le traverse de l'est à l'ouest, et se jette dans la mer au-dessous de Rochefort, vis-à-vis l'Île d'Oleron.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Vendée ; au nord-est, celui des Deux-Sèvres ; à l'est, celui de la Charente ; au sud-ouest, celui de la Gironde ; et à l'ouest, l'Océan.

Les *principales Rivières* sont : la Charente, la Boutonne, qui passe à Saint-Jean-d'Angély et se jette dans la Charente, près de Tonnay-Charente, la Seugne, qui coule du sud au nord et se jette dans la Charente près de Saintes ; la Seudre, etc.

Il faudrait rétablir la navigation de cette rivière depuis son embouchure jusqu'à la ville de Pons. On demande aussi que la Boutonne soit rendue navigable depuis Saint-Jean-d'Angély jusqu'à Brion ; que l'on exécute le projet de canal de la Seudre à la Gironde, à peu de distance de Royan et de Mornac, qui redoublerait l'activité de la culture dans la partie méridionale de ce département, et sauverait au cabotage les dangers du pertuis de Maumusson ; et le rétablissement des canaux de Moutier-Neuf, de Broue, de la Moise et de Dercy, qui dessécheraient les salines abandonnées.

Il y a aussi beaucoup de marais le long de la côte, qui sont une cause habituelle de mortalité par leurs exhalaisons pestilentielles.

Le climat de ce département est fort tempéré, mais malsain le long des côtes où il y a quantité de marais qui y occasionnent beaucoup de maladies, sur-tout dans les mois de fructidor, vendémiaire et brumaire. Le sol est fertile en grains, vins, fruits de toutes espèces, plantes utiles, telles que l'absynthe, le salicot, la criste-marine ou perce-pierre, etc. ; en pâturages excellens, où l'on

nourrit beaucoup de bétail, sur-tout des chevaux fort estimés. Les haras de ce département appartiennent tous à des particuliers ; il serait intéressant que le gouvernement y en établît un.

Nous devons observer que la majeure partie des terres de la Charente-Inférieure est cultivée en vignes, et qu'en général les objets de culture sont sujets à de fréquentes non-valeurs, parce qu'ils exigent beaucoup de bras.

On y trouve un grand nombre de marais salans, d'où l'on tire une immense quantité de sel qu'on estime le meilleur de l'Europe. Le gibier et le poisson y abondent. On pêche sur les côtes de très-bonnes sardines. Il y a des sources d'eaux minérales, des mines de fer et plusieurs carrières de pierres.

Les ports excellens qu'offrent les côtes de ce département, font que le commerce maritime y est immense ; mais nous observerons qu'il est à craindre que l'ouverture de l'Escaut ne lui porte un coup funeste, Anvers allant concentrer celui des colonies. Il convient d'encourager, par des primes la pêche de la morue, qui d'ailleurs est l'école des meilleurs marins.

Le commerce consiste principalement en vins, eaux-de-vie et esprit-de-vin d'une excellente qualité, en sels, chanvres, graines de lin, etc. Il y a des manufactures d'étoffes de laine, de bonneterie, de porcelaine, de faïence, de verrerie, de creusets de grès, des raffineries de sucre, etc. On y travaille aussi en mégisserie. Les expéditions s'y font pour les colonies françaises de l'Amérique, et les bâtimens se chargent, en retour, de sucre, cafés, cotons, indigo, sirops de mélasse, cacao, bois de teinture, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les îles de Ré et d'Oleron, faisant partie de ce départe-

ment, il convient d'entrer dans quelques détails, qui les feront connaître.

L'ISLE DE RÉ. C'est une petite île, sur l'Océan, dans le golfe de Gascogne, à 10 kilomètres (2 lieues) de la Rochelle et de l'île d'Oleron. Elle a 20 kilomètres (4 lieues) de long, sur 5 kilomètres (1 lieue) de large. Sa superficie est de 167 kilomètres et demi carrés (8 lieues carrées). Elle a 17 mille 186 habitans de population. Saint-Martin en est le chef-lieu.

Les productions consistent en vins rouges et blancs, eaux-de-vie et vinaigre, en chanvre, bois, planches, mâtures, goudron, sel et fer.

L'ISLE D'OLÉRON. Cette île, située également sur l'Océan, a 60 kilomètres (12 lieues) de circuit, et 237 kilomètres et demi carrés (11 lieues et demie carrées) de superficie. Sa population est de 14 mille 804 individus. Son territoire est très-fertile, et produit du blé, du vin, des eaux-de-vie et du sel.

Les principales Villes du département de la Charente-inférieure sont : La Rochelle, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Jonsac, Marennés.

L'Étendue en superficie du département est de 716 mille 814 hectares (1 million 404 mille 460 arpens), ou de 71 mille 168 kilomètres carrés (355 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 37 mille 931 hectares 89 ares (74 mille 318 arpens), dont 2 mille 475 hectares 43 ares (4 mille 850 arpens) de bois nationaux, 244 hectares 99 ares (480 arpens) communaux, et 35 mille 211 hectares 47 ares (68 mille 988 arpens) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 402 mille 105 individus; ce qui fait 1 mille 133 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,105,914 francs;

SAVOIR :

Contribution foncière.....	2,792,000 ^{fr.}	»
Contribution personnelle, mobilière et sompuaire.....	348,500	»
Portes et fenêtres.....	184,965	»
Patentes.....	236,209	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sompuaire,	508,240	»
TOTAL égal.....	4,105,914^{fr.}	»^{c.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 21 centimes 1 dixième,

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 331,035 francs 66 centimes ;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	142,710 ^{fr.}	c.
		de l'ordre judiciaire.....	162,325	66
		d'instruction publique.....	26,000	»
TOTAL égal.....		331,035^{fr.}	66^{c.}	

Le département de la *Charente-Inférieure* est divisé en 6 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de la *Rochele* ; 2°. de *Rochefort* ; 3°. de *Saint-Jean-d'Angély* ; 4°. de *Saintes* ; 5°. de *Jonsac* ; 6°. de *Marenn*es ; en 37 cantons ou justices de paix, et 506 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE,

Contenant 53 Communes divisées en 6 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Marans, Courson, la Jarrie, la Rochelle est et ouest, Saint-Martin-de-Ré.

La population de cet arrondissement est de 69 mille 795 individus, et le collège électoral est composé de 140 membres.

La *Rochelle* en est le chef-lieu. C'est une belle, grande, forte, très-riche et célèbre ville, avec un port des plus sûrs et des plus commodes sur l'Océan.

Elle a une population de 18 mille individus, et elle est distante de Paris de 514 kilomètres (128 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un évêché, de deux tribunaux : l'un de première instance, et l'autre de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement, dans lequel l'île de Ré est comprise, produit des grains, des vins, des chanvres, des graines de lin et de moutarde, etc. Les marais salans qui sont le long de la côte, produisent, par l'évaporation, du sel excellent.

Le commerce est très-étendu, et un des plus considérables de la France, en raison de la commodité du port de la Rochelle. Il consiste en vins, eaux-de-vie, sels, chanvres, graines de lin et de moutarde ; en bois pour la mâture, huile de poisson, raffineries de sucre, manufactures de faïence, verreries, etc. C'est principalement à la Rochelle que se font les expéditions à la côte de Saint-Domingue, d'où les vaisseaux rapportent de la cochenille, du chocolat, du quinquina, des émeraudes, des perles, de l'argent, des pelleteries, du sucre, du café, de l'indigo, du coton, des cuirs, etc.

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT,

Centenant 54 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices
de

de Paix : Surgères, Tonnay-Charente, Rochefort, Aigre-feuille.

La population de cet arrondissement est de 44 mille 981 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Rochefort en est le chef-lieu. C'est une ville belle et considérable , avec un port très-commode, et défendu à l'entrée de la Charente par plusieurs forts. Elle est située à 10 kilomètres (2 lieues) de l'embouchure de cette rivière. C'est un des ports militaires de la République ; aussi y a-t-il un chantier de construction , de vastes magasins pour l'armement et l'équipement des vaisseaux, un arsenal et un magnifique hôpital.

La population de Rochefort est de 15 mille individus, et cette ville est distante de Paris de 512 kilomètres (128 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture civile et d'une préfecture maritime, le siège de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement produit des grains, des vins, des pâturages, etc. Les nombreux marais salans qui y sont situés, font une partie de sa richesse, par le sel que l'on en tire.

Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, sel, bétail. Il y a des raffineries de sucre.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY,

Contenant 126 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Loulay, Aulnay, Matha, Saint-Savinien, Tonnay-Boutonne, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Hilaire.

La Population de cet arrondissement est de 68 mille 155 individus, et le collège électoral est composé de 136 membres.

Saint-Jean-d'Angély en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Boutonne, et dont la population est de 5 mille 400 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains, des vins, des fruits, des pâturages, etc.

Le commerce consiste en vins et eaux-de-vie renommées; il y a quelques fabriques d'étoffes de laine, et un moulin à poudre.

ARRONDISSEMENT DE SAINTES,

Contenant 117 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Porchaire, Burie, Pons, Gemozac, Cozes, Saujon, Saintes.

La population de cet arrondissement est de 98 mille 255 individus, et le collège électoral est composé de 197 membres.

Saintes en est le chef-lieu. C'est une grande ville située sur le penchant d'une montagne, au bas de laquelle coule la Charente.

Elle a une population de 10 mille 162 individus, et elle est distante de Paris de 528 kilomètres (132 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la septième légion de gendarmerie nationale.

Cet arrondissement produit des grains, du vin, des fruits; il y a d'excellens pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bétail. On trouve une source d'eau minérale à Pons.

Le commerce consiste en grains et maïs ou blé de Turquie ; en vins, eaux-de-vie et esprit-de-vin d'une excellente qualité. Il y a des manufactures d'étamines, molletons, cadis, serges, droguets, bonneteries et tanneries ; de porcelaine, de faïence, de creusets de grès, etc.

ARRONDISSEMENT DE JONSAC,

Contenant 120 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Archiac, Montendre, Montlieu, Montguyon, Mirambeau, Jonsac, Saint-Genis.

La population de cet arrondissement est de 74 mille 900 individus, et le collège électoral est composé de 150 membres.

Jonsac en est le chef-lieu. Cette petite ville, située sur un ruisseau, a une population de 2 mille 509 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains, en vins et en pâturages.

Le commerce consiste en vins et eaux-de-vie.

ARRONDISSEMENT DE MARENNES,

Contenant 36 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Aignan, Arvert, Marennes, le Château-d'Oleron, Saint-Pierre-d'Oleron.

La population de cet arrondissement est de 46 mille 19 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Marennes en est le chef-lieu. C'est une petite ville située entre l'embouchure de la rivière de Seudre et le havre de Brouage. Elle a une population de 4 mille 633 individus.

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement, dont l'île d'Oléron fait partie, abonde en blés, légumes, vins, etc. Les marais salans qui y sont situés fournissent beaucoup de sel, dont on fait un grand débit.

Le commerce consiste en pois et fèves, qui sont recherchés par leur bonne qualité, et en ce qu'ils cuisent facilement et se conservent long-temps; en vins rouges, eaux-de-vie, sel, excellentes huîtres vertes, etc.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VIII^e. DÉPARTEMENT (Vendée).

LE département de la *Vendée*, formé du ci-devant Bas-Poitou, dont le chef-lieu est à *Fontenay*, tire son nom de la rivière de *Vendée* qui y coule presque en droite ligne du nord-est au sud-est.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux de la Loire-Inférieure et de Mayenne et Loire ; à l'est, celui des Deux-Sèvres ; au sud, celui de la Charente-Inférieure ; et à l'ouest, l'Océan.

Les *principales Rivières* sont : la *Vendée*, qui a sa source près de la Châtaigneraye, coule au sud ; passe à Vouant, Fontenay, traverse les marais de Pelluire, du Gué et de l'île d'Elle, et se jette dans la Sèvre-Niortaise,

à 5 kilomètres (1 lieue) au-dessus de Marans. Cette rivière est navigable pour des bateaux du port de quinze à dix-huit tonneaux , seulement jusqu'au port de Boësse , à deux kilomètres (près d'une demi-lieue) de Fontaine. C'est cet intervalle qu'il serait intéressant de franchir , puisqu'il suffit seul pour faire avorter toutes les spéculations du commerçant.

L'Autise , qui prend sa source au-dessous de l'Absie , dans le département des Deux-Sèvres , et se jette dans la Sèvre-Niortaise , au-dessous de Maillé. Elle pourrait être rendue navigable jusqu'à dix kilomètres (deux lieues) de son embouchure ; mais il est à craindre que les frais de cette opération ne soient pas couverts par le bénéfice qui en résulterait.

Le Grand-Lay , qui prend sa source aux environs de Saint-Pierre-du-Chemin. Il coule du sud-est au nord-ouest ; ensuite il descend du nord-est au sud-ouest , et , après un cours de 105 kilomètres (21 lieues) , depuis sa source jusqu'à son embouchure , il se jette dans la mer au Pertuis-Breton. Cette rivière est navigable à mer haute jusqu'au port de Morigy , à onze kilomètres (2 lieues un quart) de son embouchure , pour des barques de 50 à 60 tonneaux. De Morigy au port de la Claye , pendant environ 12 kilomètres (2 lieues 1 tiers) , elle ne peut porter que des bateaux de douze à quinze tonneaux. Du port de la Claye à Marcuil , et même jusqu'aux Moutiers , dans un cours de 16 kilomètres (3 lieues 1 quart) , on pourrait , au moyen de quelques écluses , la rendre navigable. Toute la partie supérieure n'est guère susceptible de le devenir.

Le Petit-Lay , qui sort des montagnes de Saint-Michel-Mont-Mercure , se jette , après un cours d'environ 39 kilomètres (7 lieues 3 quarts) dans le Grand-Lay , au-

dessus de Saint-Vincent du fort de Lay. Cette rivière n'est susceptible d'aucun travail.

L'Yon, qui prend sa source à l'étang du *Chêne-Rond*, près le bois de la Grève, se dirige du nord-est au sud-ouest, descend ensuite du nord au sud, et du nord-ouest au sud-est, jusqu'à son embouchure dans le Grand-Lay, au-dessus du port de la Claye. Au moyen de quelques écluses, on pourrait le rendre navigable jusqu'à 15 kilomètres (3 lieues) de son confluent.

L'Oing, la Semagne, la Mère, la Vie, le Jaunay, l'Auzance, le Pairay, etc.

Parmi les canaux qui traversent la partie du département, connue sous le nom de *Marais* (1), et conduisent à la mer, il en est un qui mérite une attention particulière; c'est celui de Luçon. Ce canal, ébauché par la nature, fut terminé par la main des hommes, long-temps avant le dessèchement du marais. Sa direction est nord et sud. Il sépare les marais de Triaize et de Champagné, auxquels, si ses levées venaient à être emportées, il causerait un préjudice incalculable. Aussi les différentes dégradations qu'elles ont déjà éprouvées à la crête, et l'encombrement de son lit, qui soulève les eaux et retarde leur écoulement, donnent-ils des inquiétudes malheureusement trop fondées. D'un autre côté, le canal qui sert de ceinture au marais du *Petit-Poitou*, venant à tomber à angle droit dans celui de Luçon, non-seulement menace la levée opposée d'une rupture prochaine, malgré les précautions dispendieuses que l'on prend tous les ans pour la garantir de l'effet de cette irruption; mais elle tient en suspens les eaux de la tête du canal, et occasionne, par cette stagnation, un attérissement qui rend la navigation impraticable; et si le gouvernement ne prend les mesures les plus promptes pour le faire réparer, la navigation est

(1) Voyez ci-après la division des terres du département.

perdue, et 15 mille 312 hectares (30 mille arpens) de marais sont menacés d'une catastrophe irréparable.

Un département maritime qui ouvre sur tous les points de sa côte des sources abondantes de prospérité, doit provoquer toute la sollicitude de l'Administration et du Gouvernement.

Le port des Sables, le plus important de tous, n'est pas, à beaucoup près, conduit à sa perfection. Tous les travaux déjà finis exigent qu'ils soient entretenus, en attendant que des temps plus heureux permettent de les continuer, si l'on ne veut perdre avec le port des Sables le fruit d'une dépense de plus de deux millions de francs.

Le port de Saint-Gilles, situé à l'embouchure de la rivière de Vie, reçoit des barques de 60 à 80 tonneaux. Il est d'autant plus intéressant, qu'il sert à l'exportation des grains et des beaux sels du pays, et que la Vie est navigable dans une étendue d'environ 10 kilomètres (2 lieues). Les dégradations survenues au mole qui termine la jetée, donnent de vives inquiétudes sur la sûreté de ce port, et il est instant d'y faire les réparations nécessaires.

La rade d'Aiguillon est d'une extrême importance, et par la nature de son fond, et par l'abri sûr qu'elle offre aux navires, et sur-tout par les débouchés du canal de Luçon et des rivières de la Vendée et de la Sèvre-Niortaise. Cette rade est formée par une presqu'île, nommée la *Pointe-d'Aiguillon*, d'environ 8 kilomètres (1 lieue et demie) de longueur, sur deux à trois cents mètres (100 à 160 toises) de largeur moyenne. Les sables légers dont est formée cette pointe, et les débris de la côte minée par les flots, sont amoncelés par eux dans la rade, et ces matières, jointes à celles des lests que les marins jettent imprudemment à la mer, en contravention de l'ordonnance de la marine, obstruent les débouchés dont il vient d'être parlé, nuisent

au libre écoulement des eaux douces de la Sèvre et des marais adjacens , et finiront par rendre cette rade impraticable. Pour parer à cet inconvénient , il s'agirait d'abord de tenir la main à l'exécution de l'ordonnance de la marine concernant les délestages ; ensuite de faire construire en revêtement et en prolongement de la Pointe-de-l'Aiguillon , une jetée qui , en arrêtant les progrès des attérissemens , étendrait encore cet important abri.

Le département de la Vendée est , en général , un des plus fertiles de la République. L'intérieur est coupé par un grand nombre de ruisseaux et de rivières , dont quelques-unes s'embouchent directement dans la mer. Les ruisseaux sont alimentés par plusieurs étangs disséminés dans la partie septentrionale.

Le territoire se divise naturellement en trois parties distinctes et séparées , le *Bocage* , le *Marais* et la *Plaine* , auxquels il faut ajouter les îles.

Le *Bocage* , ainsi nommé à cause de la grande quantité de bois dont il est couvert , forme à peu près les cinq neuvièmes de toute l'étendue du département. Son sol n'est pas par-tout de la même nature. La terre y est en général forte et compacte , quelquefois sablonneuse et mêlée d'argile , comme dans les Landes ; quelquefois légère et maigre , mêlée de particules de granit et de quartz ; comme sur les montagnes du nord du département. On récolte dans le *Bocage* plus de blé qu'il n'en faut pour la consommation du pays. On y recueille aussi du vin d'assez bonne qualité ; et il y a d'excellens pâturages où l'on élève des bestiaux , principalement des bœufs.

On appelle *Marais* toute la partie des côtes occidentale et méridionale , autrefois couverte par la mer , qui ne l'a abandonnée que depuis quelques siècles , et est encore imprégnée des substances salines et des vases qu'elle y a dépo-

sées. Ce pays, qui dévore ses habitans, où l'on ne rencontre pas une fontaine, où l'on ne peut cultiver un arbre fruitier qu'il n'éprouve dès sa jeunesse la stérilité et tous les symptômes de la caducité, est un des mieux cultivés et des plus fertiles de la République. On y récolte du froment de toutes espèces, de l'orge carrée, de l'avoine et peu de seigle. Les légumes y viennent d'une grosseur et avec une abondance extraordinaires, principalement les choux et les betteraves. La grosse lentille et la fève sont deux objets d'exportation considérable pour les approvisionnemens de mer. On y recueille une quantité prodigieuse de chanvre de la plus belle qualité, et peu de lin. Les pâturages sont couverts de bestiaux ; les bœufs sont d'une grosseur monstrueuse ; la race des chevaux est forte, belle et bien prise. Les troupeaux de brebis sont très-nombreux et d'une taille énorme ; leur laine est d'une qualité bien supérieure à celle des brebis du reste du département. Il y a sur la côte, et principalement dans la partie occidentale, un grand nombre de marais salans, d'où l'on retire du sel en abondance.

La *Plaine* est la langue de terre comprise entre le *Bocage* et la limite méridionale du département. Son sol est un composé de terre argileuse, mêlée d'un peu de sable, de terre calcaire et d'oxide de fer. Il est très-fertile et se prête à tous les genres de culture. On y recueille avec abondance du froment, de l'orge, du seigle, de l'avoine et du lin d'une très-belle qualité ; le chanvre n'y réussit que dans les endroits bas et humides. On récolte du vin blanc d'une médiocre qualité dans les environs de Fontenay, dans ceux de Luçon et sur les coteaux qui avoisinent le *Bocage*. L'usage des prairies artificielles est encore inconnu dans la *Plaine* ; d'où il résulte que les pacages naturels, suffisant à peine à la nourriture des bêtes de travail, le

commerce des bestiaux , à l'exception de celui des mules , se réduit à très-peu de choses.

Après avoir fait connaître la nature du sol et les productions du territoire continental du département de la Vendée , il convient de parler des îles qui en dépendent. Elles sont au nombre de trois : *l'île Bouin* , *l'île Noirmoutier* et *l'île Dieu*.

L'île Bouin. Cette île a environ 15 kilomètres (3 lieues) de superficie ; elle est située sur la baie de Bourgneuf , et était , il y a peu d'années , séparée du continent par un canal ou bras de mer , sur lequel des personnes encore existantes ont vu flotter des bâtimens de deux à trois cents tonneaux. Ce canal alimentait les marais salans dont l'île est parsemée , remplissait des eaux de la mer les fossés qui , à défaut d'autres limites , bornaient et défendaient les propriétés particulières , et servait en même temps à l'exportation des grains et des sels qu'on y recueille en abondance. Par la retraite successive des eaux de l'Océan , et plus particulièrement par les attérissemens formés par les courans et les remons , ce bras de mer se trouve aujourd'hui resserré entre deux rives si voisines , que cette île ne tardera pas vraisemblablement à faire partie du continent ; mais il résulte de cet attérissement que toutes les issues des canaux de dégorgeement se trouvent obstruées , et que les eaux pluviales n'ayant plus d'écoulement , l'agriculture perd un terrain précieux , qu'elle n'avait conquis et qu'on ne lui rendra qu'à grands frais. Il en résulte encore que les marais salans , privés d'aliment , restent sans exploitation et sans produit , et que ceux qui , à raison de leur proximité de la baie , continuent de recevoir les eaux de mer nécessaires à la fabrication du sel , ne trouvent plus de débouchés pour son exportation.

L'île Bouin participe , au surplus , de toutes les qualités

du *Marais*, et mérite, par sa fertilité, une attention particulière du Gouvernement.

L'île de Noirmoutier. Cette île, située à la pointe nord-ouest du département, ferme au sud la baie de Bourgneuf. Elle a environ 15 kilomètres (3 lieues) de superficie. Elle est un des cantons les plus fertiles du département et peut-être de toute la République; jamais la terre n'y repose, elle trouve dans les plantes maritimes dont la côte est couverte, un aliment qui perpétue sa fécondité. On y récolte une grande quantité de blés de toutes les espèces et de sel. Cependant la terre n'est pas tellement occupée par les nombreuses salines de la côte et de l'intérieur, et par les riches exploitations de l'agriculture, qu'elle ne produise encore d'excellens pâturages, dans lesquels on élève avec succès toutes sortes de bestiaux.

Noirmoutier a un port qui peut recevoir des barques de 50 à 60 tonneaux. La rade du Bois-de-la-Chaise, située près de cette île, est excellente et reçoit de grands navires en relâche ou en chargement; mais, par malheur, le port se remplit de sable, et si on le néglige, il ne tardera pas à être encombré.

Il est encore un danger plus imminent auquel l'île toute entière se trouve exposée; sa côte nord-ouest, ouest et sud-ouest, est parsemée de dunes plus ou moins élevées d'un sable fin que les vents enlèvent et mélangent à la terre végétale de l'intérieur, qui finira par en être couverte. Il est à croire que le Gouvernement n'abandonnera pas cette île féconde à son malheureux sort.

L'île Dieu. Cette île, située à 15 kilomètres (3 lieues) sud-ouest de la côte de Saint-Jean-de-Mont, et à 25 kilomètres (5 lieues) ouest du port de Saint-Gilles, est un rocher de granit de 6 kilomètres (1 lieue et 1 quart) de superficie. Le plateau est recouvert d'une légère couche

de terre végétale, mêlée de sable, qui produit à peine de quoi nourrir ses habitans trois à quatre mois de l'année. A l'exception de quelques vaches et de quelques brebis, on n'y élève point de bestiaux, faute de pâturages. Les femmes travaillent à la terre, et les hommes sont presque tous marins. Le port de cette île n'est ni commerçant, ni susceptible de le devenir.

Concluons de tout ce que nous venons de dire, que le département de la Vendée est généralement fertile et produit des blés, des seigles, de l'orge, du sarrasin, du lin, du chanvre et du vin dans quelques cantons; que les pâturages y sont excellens et couverts d'une multitude de troupeaux; qu'il y a un grand nombre de salines qui sont d'un grand rapport. On y trouve aussi des mines de cuivre et d'antimoine.

Le principal commerce consiste en grains, chanvre, bois, sel, bestiaux, sur-tout en chevaux et mulets, en laines. Il y a quelques fabriques de toiles dites de ménage, de grosses étoffes de laine, quelques papeteries, tanneries, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département de la Vendée sont : Challans, Montaigu, la Châtaigneraye, Fontenay, Luçon, les Sables-d'Olonne.

L'Étendue en superficie du département est de 675 mille 458 hectares (1 million 323 mille 432 arpens), ou de 6 mille 754 kilomètres et demi carrés (373 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 20 mille 899 hectares 33 ares (40 mille 949 arpens), dont 8 mille 24 hectares 50 ares (15 mille 722 arpens) de bois nationaux, et 12 mille 874 hectares 83 ares (25 mille 225 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 270 mille 271 individus, ce qui fait 725 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,438,463 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,789,000 ^{fr.}	» ^{o.}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire	193,000	»
Portes et fenêtres	55,407	»
Patentes	83,936	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	317,120	»
TOTAL égal.....	2,438,463^{fr.}	»^{o.}

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 2 centimes 1 quart.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 201,615 francs 33 centimes ;

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration	90,237 ^{fr.}	» ^{o.}
	de l'ordre judiciaire.....	89,378	33
	d'instruction publique.....	22,000	»
TOTAL égal.....	201,615^{fr.}	33^{o.}	

Le département de la *Vendée* est divisé en 3 arrondissemens communaux ; savoir : 1^{o.} des *Sables-d'Olonne* ; 2^{o.} de *Montaigu* ; 3^{o.} de *Fontenay-le-Peuple* ; en 29 cantons ou justices de paix, et 324 communes.

Le collège électoral du département est composé de 270 membres.

ARRONDISSEMENT DES SABLES-D'OLONNE,

Contenant 90 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Noirmoutier, Palluau, Saint-Gilles-sur-Vie, Beauvoir, Challans, la Motte - Achard, Montierles-Mauxfaits, Talmont, les Sables-d'Olonne, L'île-Dieu.

La population de cet arrondissement est de 87 mille 653 individus, et le collège électoral est composé de 176 membres.

Les *Sables-d'Olonne* en sont le chef-lieu : c'est une ville maritime située sur le bord de l'Océan, où elle a un petit port dans lequel peuvent entrer des bâtimens de 150 tonneaux ; elle a une population de 5 mille 168 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance et de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement, dans lequel sont compris l'île de Noirmoutier, l'île Bouin et l'île Dieu, produit des grains et d'excellens pâturages où l'on nourrit une grande quantité de bestiaux. Les salines qu'il renferme sont considérables et d'un grand rapport. On pêche la sardine le long de la côte.

Le commerce principal consiste en blés, en sel, et en bestiaux.

ARRONDISSEMENT DE MONTAIGU,

Contenant 73 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : la Roche-Servière, Montaigu, Mortagne, les Herbiers, Saint-Fulgent, les Essarts, le Poiré-sous-la-Roche, la Roche-sur-Yon.

La population de cet arrondissement est de 65 mille 943 individus, et le collège électoral est composé de 132 membres.

Montaigu en est le chef-lieu : c'est une petite ville dont la population est de 1 mille 11 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains et de bons pâturages où l'on élève beaucoup de bétail.

Le commerce consiste en grains et en bestiaux.

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-PEUPLE,

Contenant 161 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Pousauges-la-Ville, la Châtaigneraye, Chantonay, Saint-Hilaire-sur-l'Autise, Maillezais, Chaillé-les-Marais, Luçon, l'Hermine, Mareuil, l'Hermenault, Fontenay-le-Peuple.

La population de cet arrondissement est de 116 mille 675 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Fontenay-le-Peuple (ci-devant Fontenay-le-Comte) en est le chef-lieu ainsi que de tout le département. C'est une jolie ville située sur la rivière de Vendée, au pied d'un coiteau dans un vallon.

Elle a une population de 6 mille 600 individus; et elle est distante de Paris de 456 kilomètres (114 lieues).

C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un criminel, et l'autre de première instance; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 5^e légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en toutes sortes de grains et de fruits. On y recueille du vin. Les pâturages y sont excellens, et l'on y élève beaucoup de bestiaux, principale-

ment des chevaux et mulets. On trouve une mine de cuivre à Chantonay et une d'antimoine à Pousauges-la-Ville.

Le commerce consiste en grains, bestiaux, chevaux et mulets; en draps pour l'habillement des troupes et autres étoffes de laine.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IX°. DÉPARTEMENT (les Deux-Sèvres).

LE département des *Deux-Sèvres*, formé du ci-devant Bas-Poitou, et dont le chef-lieu est à *Niort*, tire son nom de deux rivières qui y prennent leur source et l'arrosent: l'une au sud, de l'est à l'ouest; et l'autre, à l'ouest, du sud au nord, et que l'on distingue par la désignation de *Sèvre-Nantaise*, et de *Sèvre-Niortaise*, à raison des villes de Nantes et de Niort par où elles dirigent leurs cours.

Les *Limites* de ce département sont: au nord, celui de Mayenne et Loire; à l'est, celui de la Vienne; au midi, ceux de la Charente et de la Charente-Inférieure; et à l'ouest, celui de la Vendée.

Les *principales Rivières* sont: la *Sèvre-Niortaise*, qui a sa source à l'est, au sud de Saint-Maixent, près la petite commune de Sèvre; arrose cette ville, passe à Niort, et se jette dans la mer à l'ouest de Marans. Elle est navigable pour de grosses barques, depuis Niort jusqu'à la mer.

On a formé depuis long-temps le projet d'ouvrir un canal

nal de navigation entre la Rochelle et Niort ; ce canal serait une source de richesses pour ces deux villes : il servirait en outre à dessécher près de 25 mille 520 hectares (50 mille arpens) de marais dans les départemens de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres, et rendrait salubre un pays qui est maintenant presque inhabitable. Mais pour obtenir ces avantages, il faudra diriger le canal sur Damvix, et non pas sur Marans, comme l'ont proposé quelques ingénieurs.

La Sèvre-Nantaise a sa source à l'ouest de Parthenay, remonte au nord, passe à Mortagne et va se jeter dans la Loire près de Nantes.

Cette rivière est couverte d'usines, dont la moyenne partie sert à moudre les grains du pays. L'on présume que la rapidité de sa pente, l'escarpement de ses bords et la nature de son lit, qui est de granit, sont des obstacles invincibles à ce qu'on puisse en tirer parti pour la navigation et pour la flottaison ; mais comme elle est bordée d'excellentes prairies susceptibles d'être étendues et améliorées par les irrigations, il serait facile de la rendre utile sous ce rapport.

Le Thouet prend sa source vers Secondigny, à travers du plateau où la Sèvre-Nantaise a la sienne, et traverse le département du sud au nord. Comme cette rivière coule également sur un fond de granit et que des roches escarpées couvrent ses bords, elle ne paraît pas davantage pouvoir être employée à la navigation ; il serait cependant possible de la rendre navigable depuis Thouars jusqu'à Montreuil-Bellay, où elle porte déjà bateau. La Boutonne, les Deux-Dives, le Mignon et l'Argenton sont les autres rivières de ce département.

On trouve dans la partie du nord un très-grand nombre d'étangs, dont la plupart sont très-poissonneux : les plus considérables sont celui que l'on voit à l'est de Bressuire,

sur la route de cette ville à Airvault, et celui que l'on rencontre sur celle de Moutiers à Thouars; on ne trouve point d'étangs dans la partie du midi : le terrain y étant généralement plat, les eaux pluviales n'y sont point retenues de manière à former des masses de quelque profondeur; mais au contraire, elles s'étendent beaucoup dans la partie du sud-ouest, où, manquant d'écoulement, elles forment des marais; tels sont ceux de Bessine, Magné, Coulon, le Vauneaux, Arsay, sur les bords de la Sèvre-Niortaise, et ceux de Valans, Erpanne et du Bourdet sur les bords du Mignon.

Le climat de ce département, sans être le même dans toute son étendue, est généralement sain, doux et agréable. Dans la partie méridionale la chaleur est plus remarquable, parce qu'étant abritée des vents du nord par une chaîne de collines assez élevées et couvertes de forêts, qui traverse le département du sud-est au nord-ouest, il en résulte que, la chaleur y étant plus concentrée, la terre y paraît de meilleure nature; que les productions y sont plus précoces et plus abondantes; qu'il y a plus de vignes et une plus grande population.

La partie située au revers opposé de cette chaîne de collines, et que l'on connaît sous le nom de *Gâtine*, étant inclinée au nord, éprouve des froïds plus rigoureux; les récoltes y sont plus tardives, elle est privée de vignobles. Les lieux où cette pente devient insensible, comme Thouars, Argenton, etc., quoique plus au nord, jouissent cependant d'une température plus douce.

Quoique le département des Deux-Sèvres soit très-varié dans ses sites, dans la nature de son sol, et dans ses productions, et qu'il soit généralement assez fertile, si l'on en excepte quelques landes qui se rencontrent dans la partie du nord, et les marais que l'on voit au sud-ouest; quoiqu'il

soit, sous ce double rapport, susceptible de porter les productions de presque toute la France, on pourrait même dire de toute l'Europe; sa grande culture se borne cependant aux plantes céréales, aux vignes, aux prairies et aux bois.

Il est fertile en grains, légumes, fruits et vins. Il abonde en excellens pâturages où l'on élève de gros et menu bétail, des mulets sur-tout. Il est suffisamment pourvu de bois, tant pour les constructions et les besoins de l'agriculture, que pour le chauffage; il renferme aussi des mines de fer et d'antimoine, des carrières de pierres à bâtir et de marbre.

Le commerce principal consiste en grains, en eaux-de-vie, en bœufs, mulets, bois de merrain, etc., et dans les manufactures d'étoffes de laines, de bonneteries et de chamoiseries, qui y sont établies.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département des Deux-Sèvres sont : Bressuire, Thouars, Parthenay, Saint-Maixent, Niort.

L'Étendue en superficie du département est de 604 mille 474 hectares (1 million 184 mille 353 arpens) ou de 6 mille 441 kilomètres carrés et demi (305 lieues carrées.)

Celle des Forêts est de 39 mille 761 hectares 14 ares (77 mille 902 arpens), dont 17 mille 341 hectares 55 ares (33 mille 976 arpens 43 perches) de bois nationaux, 396 hectares 6 ares (776 arpens) communaux, et 22 mille 23 hectares 53 ares (43 mille 149 arpens 57 perches) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 242 mille 658 individus; ce qui fait 795 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,556,115 francs;

SAVOIR :

Contribution foncière	1,868,000	francs.
Contribution personnelle , mobilière et sommptuaire.....	196,100	
Portes et fenêtres.....	77,693	
Patentes	84,066	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, per- sonnelle, mobilière et sommptuaire.....	330,256	
TOTAL égal.....	2,556,115	francs.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 53 centimes un tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 233,694 francs 66 centimes;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	106,897 ^{fr.}	» ^o
		de l'ordre judiciaire.....	100,797	66
		d'instruction publique.....	26,000	
		TOTAL égal....	233,694 ^{fr.}	66 ^o

Le département des *Deux-Sèvres* est divisé en 4 arrondissemens communaux, savoir : 1^o. de *Thouars*; 2^o. de *Parthenay*; 3^o. de *Niort*; 4^o. de *Melle*; en 31 cantons ou justices de paix, et en 363 communes.

Le collège électoral du département est composé de 243 membres.

ARRONDISSEMENT DE THOUARS,

Contenant 91 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices

de Paix : Châtillon-sur-Serre , Argenton-le-Château ,
Thouars , Saint-Varent , Bressuire , Cerisay .

La population de cet arrondissement est de 43 mille
543 individus , et le collège électoral est composé de 120
membres .

Thouars en est le chef-lieu . C'est une petite ville située
sur une colline au bord de la rivière du Thouet , dont la
population est de 2 mille 35 individus . Elle est le chef-lieu
d'une sous-préfecture , la résidence d'un conservateur
des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts natio-
nales .

On trouve encore dans cet arrondissement la petite
ville de *Bressuire* , bâtie sur une colline , au bas de la-
quelle serpente la petite rivière d'Argenton . La population
y est de 630 individus . C'est le siège d'un tribunal de
première instance , et la résidence d'un inspecteur des fo-
rêts nationales .

Cet arrondissement est fertile en grains et en vins . Il
produit d'excellens pâturages où l'on élève beaucoup de
gros et menu bétail .

Le commerce principal consiste en grains , eaux-de-vie
et bestiaux , tels que chevaux et mulets . Il y a aussi quel-
ques ateliers de tisseranderie .

ARRONDISSEMENT DE PARTHENAY ,

Contenant 80 Communes divisées en 8 Cantons ou Jus-
tices de Paix : Montécoulant , Saint-Loup , Airvault ,
Thenezay , Menigoutte , Secondigny , Parthenay , Ma-
zières .

La population de cet arrondissement est de 53 mille
20 individus , et le collège électoral est composé de 120
membres .

Parthenay en est le chef-lieu. C'est une petite ville située dans un terrain assez inégal, sur la rivière du Thouet. Elle a une population de 3 mille 213 individus, et est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains et des pâturages en abondance, où l'on nourrit beaucoup de gros et menu bétail.

Le commerce consiste principalement en blés et en bétail. Il y a des tanneries et corroieries, et une fabrique de draps, droguets et serges.

ARRONDISSEMENT DE NIORT,

Contenant 94 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Coulonges, Champdeniers, Saint-Maixent, Niort, Mauzé, Beauvoir-sur-Niort, Prahec, Fontenay.

La population de cet arrondissement est de 84 mille 928 individus, et le collège électoral est composé de 170 membres.

Niort en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une belle plaine, sur la Sèvre-Niortaise, sur le penchant de deux collines.

La population y est de 15 mille 28 individus. Elle est distante de Paris de 424 kilomètres (106 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts natio-

nales et d'un capitaine de la cinquième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement produit des grains et d'excellens pâturages où l'on élève quantité de gros et menu bétail. Le commerce consiste en grains, bestiaux, chevaux et mulets; dans les produits de quelques fabriques d'étoffes de laine et de chamoiseries, où l'on apprête des cuirs de bœufs en chanerie blanc et jaune, qu'on appelle vulgairement *buffle*, dont on fait des ceinturons et des porte-gibernes; et dans la préparation des peaux de chevreuils et de daims qui nous viennent de la Louisiane.

ARRONDISSEMENT DE MELLE,

Contenant 98 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : La Motte-Heraye, Chenay, Sauzé-Vausay, Chef-Boutonne, Brioux, Melle, Celle.

La population de cet arrondissement est de 61 mille 167 individus, et le collège électoral est composé de 122 membres.

Melle en est le chef-lieu. C'est une petite ville située dans un pays plat, sur la petite rivière de Béronne, et dont la population est de 1 mille 741 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est très-fertile en grains. Les pâturages y sont aussi excellens et abondans. Il y a des mines de fer. Le commerce consiste en grains, farines et bestiaux, ainsi que dans les produits des fabriques de serges qui y sont établies.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE
ET COMMERCIALE DE LA FRANCE, etc.

NEUVIÈME RÉGION,
DITE DU NORD-OUEST ou DES MERS,
Comprenant les 9 Départemens du Nord-Ouest de la France.

PREMIER DÉPARTEMENT (la Manche).

LE département de la *Manche*, formé du Cotantin et de l'Avranchin, dépendant de la ci-devant province de Normandie, a pour chef-lieu *Saint-Lô*, et tire son nom de sa position topographique et avancée dans la partie de l'*Océan* que l'on nomme *canal de la Manche*. Il s'étend du nord au sud, et offre à l'ouest, au nord et au nord-est, une longue côte baignée par la mer.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, la *Manche* ; à l'est, une partie de la *Manche* et les départemens du *Calvados* et de l'*Orne* ; et au midi, ceux de la *Mayenne* et de l'*Ille et Vilaine*.

Les *principales Rivières* sont : la *Taute*, qui prend sa source près de *Coutances*, remonte par le nord-est, passe à *Carentan*, et se jette dans la mer. La *Vire*, qui a sa

source au sud de la ville de ce nom dans le département du Calvados, remonte au nord, arrose Vire, Saint-Lô, et se perd dans la Manche près d'Isigny. On peut rendre cette rivière navigable de son embouchure à Saint-Lô: on y pêche du saumon. La Soulle, qui prend sa source à l'est de Coutances, arrose cette ville, et se jette à l'occident dans la Manche. Le Coesnon, la Séez, la Selune, la Siu-me, la Douve, etc.

Le climat de ce département est assez doux et tempéré, mais un peu humide. Le sol, comme celui des départemens voisins de la mer, est sablonneux, marécageux, plus rempli de pâturages que de terres labourables. On y récolte cependant des grains, du lin, du chanvre, des fruits et des légumes. On y élève beaucoup de chevaux qui sont fort estimés, et qui font une des principales branches du commerce.

Mais on remarquẽ que l'arrondissement de Valognes est propre aux chevaux de grande taille; celui de Saint-Lô a toutes les espèces; ceux de Coutances, d'Avranches et de Mortain, dont le sol est sec, produiraient des chevaux nerveux, propres à l'agriculture, si les cultivateurs se servaient de jumens au lieu de chevaux entiers. On y engraisse aussi des bœufs, des moutons, de la volaille, des porcs. On y fait beaucoup de beurre, et de la soude avec des plantes marines, sur-tout avec le varech.

On y fait beaucoup de cidre. Il y a des mines de cuivre, de fer, de cinabre et de houille; des sources d'eaux minérales, et l'on y prépare beaucoup de sel blanc.

Il y a des fabriques de draps, de serges, de coutils; une manufacture de glaces, des verreries, des tanneries, etc.

Le commerce consiste en cidre, en chevaux, en bœufs, en chapons et en poulardes que l'on envoie à Paris; en

chanvre, en lin, dont on fait quantité de bonnes toiles; avoine, seigle, orge, sel, etc.

Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France*.

Les *principales Villes* du département de la Manche sont: Cherbourg, Valognes, Carentan, Saint-Lô, Coutances, Mortain, Avranches.

L'*Etendue en superficie* du département est de 675 mille 713 hectares (1 million 323 mille 932 arpens), ou de 6 mille 757 kilomètres carrés (318 lieues carrées.)

Celle des *Forêts* est de 24 mille 702 hectares 93 ares (48 mille 400 arpens); dont 13 mille 692 hectares 2 ares (26 mille 826 arpens 32 perches) de bois nationaux; 765 hectares 65 ares (1 mille 500 arpens 10 perches) communaux, et 10 mille 245 hectares 26 ares (20 mille 73 arpens 3 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 528 mille 912 individus; ce qui fait 1 mille 663 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 5,314,741 francs;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	3,850,000 ^f .
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	457,400 »
Portes et fenêtres.....	175,692 »
Patentes.....	142,465 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire..	689,184 »
TOTAL égal.....	<u>5,314,741^f.</u> »

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 5 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 370,112 francs.

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.	181,439 ^{f. 5} » ^{c.}
		de l'ordre judiciaire.	163,673 »
		d'instruction publique.....	25,000 »
		TOTAL égal.....	<u>370,112^{f.} »^{c.}</u>

Le département de la *Manche* est divisé en cinq arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Valognes* ; 2°. de *Saint-Lô* ; 3°. de *Mortain* ; 4°. d'*Avranches* ; 5°. de *Coutances* ; en 48 cantons ou justices de paix, et 669 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES,

Contenant 200 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Beaumont, Cherbourg, Saint-Pierre-Eglise, Quettehou, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Sauveur-sur-Douve, Barneville, les Pieux, Valognes, Briquebec, Montebourg, Octeville.

La population de cet arrondissement est de 143 mille 777 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Valognes en est le chef-lieu. C'est une jolie ville située sur le Merderet, à 15 kilomètres (3 lieues) de la mer, et dont la population est de 6 mille 770 individus. Elle est le chef-lieu

d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance , et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

On trouve aussi dans cet arrondissement la ville maritime de Cherbourg , dont la population est de 11 mille 389 individus. Elle est le siège d'un tribunal de commerce.

La position de Cherbourg , sur le *canal de la Manche*, le vaste port , que l'on a commencé à construire , les travaux qu'on a faits à l'ancien port , les nombreuses et belles manufactures qui y sont établies , tout se réunit pour fixer l'attention du gouvernement sur son importance , ainsi qu'elle a fixé celle du commerce étranger. On y apporte des marchandises de toutes les parties du monde , et les navires du port de 5 à 600 tonneaux peuvent entrer dans la rade avec facilité et sans aucun danger.

Cet arrondissement est fertile en grains , chanvre , lin , pâturages et légumes. On y engraisse des bœufs et des porcs ; on y fait du beurre excellent , et peut-être le meilleur de la France.

On trouve une mine de cuivre à Briquebec.

Il y a des fabriques de toiles , de droguets et de draps qui jouissent d'une bonne réputation , une belle manufacture de glaces à Cherbourg , des verreries à bouteilles et une manufacture de porcelaine dans le genre de celle de Sèvres , des usines , etc.

Le commerce de cet arrondissement comprend deux branches actives ; l'importation des marchandises étrangères et l'exportation des produits de l'industrie française. On y fait un trafic considérable de fèves , de cire , de beurre , de bœufs , porcs , lards et jambons salés , soude de varech pour les verreries , etc.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÔ,

Contenant 130 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Carentan , Saint-Clair , Saint-Jean-de-Daye , Thorigny , Tessy , Percy , Canisy , Marigny , Saint-Lô.

La population de cet arrondissement est de 90 mille 329 individus, et le collège électoral est composé de 181 membres.

Saint-Lô en est le chef-lieu. C'est une petite ville près la rive droite de la Vire. La population est de 6 mille 987 individus , et elle est distante de Paris de 240 kilomètres (60 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un tribunal de première instance , la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes , d'un conservateur des hypothèques , d'un inspecteur des forêts nationales , d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la deuxième légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement est bon et consiste en belles prairies où l'on élève des chevaux et des bestiaux ; en terres labourables qui produisent toutes sortes de grains et jardins à pommiers , dont le cidre est excellent. Il y a des mines de fer.

Le commerce consiste dans les produits des fabriques de draps , de serges et de rubans de fil , de coutils et de toiles qui sont estimées ; dans les tanneries renommées par la qualité des empeignes que l'on y prépare , connues sous le nom de *vache de Saint-Lô* ; en cidre excellent , en chevaux et bestiaux , beurre salé et volaille ; en fers de toutes qualités, etc.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN,

Contenant 73 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Pois , Sourdeval , Barenton , le

Teilleul, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Isigny, Juvigny, Mortain.

La population de cet arrondissement est de 69 mille 565 individus, et le collège électoral est composé de 139 membres.

Mortain en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Lances, entre des rochers, et dont la population est de 2 mille 650 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains, en excellens pâturages et en fruits.

Le principal commerce consiste en beurre. Il y a une manufacture de poterie de grès, où l'on fait toutes sortes d'ustensiles pour le ménage et beaucoup de pots à beurre.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES,

Contenant 127 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Granville, Lahaye-Pesnel, Villedieu, Brecey, Ducé, Saint-James, Pontorson, Sartilly, Avranches.

La population de cet arrondissement est de 94 mille 711 individus, et le collège électoral est composé de 189 membres.

Avranches en est le chef-lieu. C'est une ville située sur un coteau, au pied duquel passe la rivière de Séez.

Elle a une population de 5 mille 413 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en blés, lin, chanvre et fruits. On y fait beaucoup de cidre fort estimé.

Le principal commerce consiste en grains, en cidre et en sel blanc, qui se fait sur la côte, et dont le débit est considérable; en beurre excellent, en bœufs, moutons et charbon de terre.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES,

Contenant 139 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Lahaye-du-Puits, Periers, Saint-Sauveur-Landelin, Gavray, Bréhal, Mont-Martin-sur-Mer, Coutances, Lessay, Cerisy-la-Salle, Saint-Malo-de-la-Lande.

La population de cet arrondissement est de 130 mille 530 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Coutances en est le chef-lieu. C'est une ville située entre la Soulle et le ruisseau de Balsare, un peu au-dessus de son confluent avec la Soulle, partie sur une hauteur et partie en plaine. Elle a une population de 8 mille 507 individus, et est distante de Paris de 260 kilomètres (65 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un évêché, de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains, en légumes et en fruits, etc.; il est renommé pour les vaches (excellentes laitières) qu'il fournit; les pâturages sont de la meilleure qualité, et on y élève beaucoup de chevaux connus sous le nom de *chevaux normands*, qui forment une branche considérable de commerce : on y engraisse aussi des bœufs et des moutons.

Il y a des fabriques de coutils, de toiles et siamoises, une filature de coton et laine de toutes qualités, et des manufactures de parchemins.

Le principal commerce consiste en grains, beurre, voiles; en chevaux, bestiaux, laines, parchemins et dentelles.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

II°. DÉPARTEMENT (Calvados.)

LE département du *Calvados*, formé d'une partie de la ci-devant Basse-Normandie, dont le chef-lieu est à *Caen*, tire son nom d'une *bande de rochers* située sur la côte, à l'ouest de l'embouchure de la rivière d'Orne. Ce rocher a reçu ce nom d'un bâtiment espagnol qui y échoua autrefois.

Les *Limites* de ce département sont: au nord, le canal de la Manche; à l'est, le département de l'Eure; au sud, celui de l'Orne; et à l'ouest, celui de la Manche.

Les *principales Rivières* sont l'Orne, la Toucque, qui a sa source au sud dans le département de l'Orne, remonte au nord, passe à Lisieux, à Pont-l'Évêque et se jette dans la mer à peu de distance du lieu dont elle porte le nom; la Dives, dont la source est peu éloignée de celle de la Toucque, en suit la même direction, et se perd dans la Manche à Dives, après s'être grossie des eaux de l'Oudon, de la Vie et du Faison; la Vire, l'Odou, la Drôme, l'Aure, la Seule, l'Esques, etc.

Il serait très-intéressant pour ce département, que l'on mît à exécution le projet de joindre l'Orne à la Loire, par la Sarthe ou la Mayenne, au moyen de canaux intermédiaires,

diaires ; et que l'on reprît les travaux du canal commencé pour conduire les eaux de l'Aure et de la Drôme, depuis leur réunion jusqu'au port en Bessin.

Le sol de ce département est fertile en grains, en chanvres, en lins, en fruits, en prairies et pâturages, où l'on élève quantité de bétail, sur-tout des chevaux qui sont forts et vigoureux. L'on y fait beaucoup de cidre, de beurre et de fromages excellens. On tire aussi beaucoup de sel blanc des salines établies le long de la côte. Il y a des mines de fer et des forges.

Le commerce consiste en grains, cidre, chevaux, gros et menu bétail, beurre, fromages, poissons frais et salés, cire, drogues pour teinture, sel, fruits secs, lin, huile de lin et de poisson, bois de construction et de chauffage, ainsi que dans les produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies, tels que fer, acier, fer-blanc, pelleteries, faïenceries, toiles unies et ouvrées, fils, draps fins et gros, futaines à poil, serges, ratines, bas au métier et autres, bonneteries, papier d'impression et autres, cuirs, porcelaine, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département du Calvados sont : Bayeux, Caen, Pont-l'Evêque, Lisieux, Falaise, Vire.

L'Étendue en superficie du département est de 570 mille 427 hectares (1 million 117 mille 643 arpens) ou de 5 mille 704 kilomètres carrés (288 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 36 mille 988 hectares 66 ares (72 mille 470 arpens), dont 16 mille 995 hectares 67 ares (33 mille 298 arpens 75 perches) de bois nationaux ; et 19 mille 992 hectares 99 ares (39 mille 171 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 480 mille 317 individus; ce qui fait 1 mille 668 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 6 millions 348 mille 465 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.....	4,410,000 fr. » ^e .
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	604,500 »
Portes et fenêtres.....	265,034 »
Patentes.....	266,611 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	802,320 »
TOTAL égal.....	6,348,465 fr. »^e.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 13 francs 21 centimes 3 quarts.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 466,465 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	{	d'administration.....	221,289 fr. 33 ^c .
		de l'ordre judiciaire.....	220,176 »
		d'instruction publique.....	25,000 »
TOTAL égal.....		466,465 fr. 33	

Le département du *Calvados* est divisé en 6 arrondissemens communaux; savoir: 1^o. de *Bayeux*; 2^o. de *Caen*; 3^o. de *Pont-l'Evêque*; 4^o. de *Lizieux*; 5^o. de *Falaise*;

6°. de *Vire* ; en 37 cantons ou justices de paix , et en 896 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX,

Contenant 159 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Trévières, Bayeux, Caumont, Balleroy, Isigny, Ryes.

La population de cet arrondissement est de 74 mille 998 individus , et le collège électoral est composé de 150 membres.

Bayeux en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche de l'Eure , à un kilomètre de la rive droite de la rivière de Drôme.

Elle a une population de 9 mille 970 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un évêché et de deux tribunaux, l'un de première instance , et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains et en pâturages où l'on élève des bœufs et des moutons. Il y a une quantité prodigieuse de pommiers , dont on fait du cidre fort estimé.

Il y a des fabriques de toiles , de serges , de ratines , de bas de laine , de bas et gants de poil d'angora , de velours et draps de coton , de dentelles , de soie noire et blanche , de dentelles de fil en toutes qualités , de tanneries , etc.

Le commerce consiste en grains , en chanvre , en beurre , en cidre , en bestiaux gras et maigres , en cuirs , en soude de varech , en fer , en charbon de terre , et dans les produits des manufactures qui y sont établies.

ARRONDISSEMENT DE CAEN,

Contenant 205 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Creully, Troarn, Villers-Bocage, Tilly-sur-Seulles, Caen nord et sud, Evrecy, Bourguebus, Douvres.

La population de cet arrondissement est de 122 mille 856 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Caen en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville située dans un vallon, entre deux belles et grandes prairies, au confluent de l'Odon et de l'Orne, avec un canal qui peut porter d'assez gros bâtimens. Cette ville a une population de 39 mille individus, et elle est distante de Paris de 220 kilomètres (55 lieues).

C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de quatre tribunaux : l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance et le quatrième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes ; du conservateur de la quatrième conservation des forêts nationales, d'un général de division commandant de la quatorzième division militaire, du chef de légion et d'un capitaine de la deuxième légion de gendarmerie nationale.

Cet arrondissement est fertile en grains, en fruits, en excellens pâturages où l'on élève des chevaux excellens, des bœufs et autres bestiaux, etc.

Il y a des fabriques de draps fins, de serges, de futaines à poil, de toiles, de basins, de dentelles de fil et de soie noire et blanche, de bas et bonneterie, de chapeaux de tabacs, de faïence et de porcelaine, etc.

Le commerce est considérable, il consiste en grains, cidre, lin, huile de lin et de poisson, chevaux et bes-

traux ; beurre , sel , cire , drogues pour teintures , fruits secs , ouvrages en fer et coutellerie , fer , acier , fer-blanc , pelleterie , faïencerie , toiles unies et ouvrées , draps , serges , ratines , fulaines à poil , bas au métier , bonneterie , papier , etc.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'EVÊQUE,

Contenant 135 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Dives , Honfleur , Pont-l'Evêque , Blangy , Cambremer .

La population de cet arrondissement est de 60 mille 91 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Pont-l'Evêque en est le chef-lieu. Cette une petite ville , située sur la Touques. La population y est de 2 mille 500 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance , et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement abonde en grains , et produit quantité de fruits. Les pâturages y sont excellens , et on y nourrit beaucoup de gros bétail.

Il y a des fabriques de gros draps , de dentelles , de toiles , des tanneries , des coutelleries , et une manufacture de couperose et d'huile de vitriol.

Le commerce consiste en grains , en cidre , en beurre et fromage excellens , en volailles , en bétail , en poisson frais et salés ; en bois de construction , en biscuit , et dans les produits des fabriques qui y sont établies.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX,

Contenant 158 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Lisieux , Orbec , Livarot , Saint-Pierre-sur-Dives , Mezidon.

La population de cet arrondissement est de 72 mille 995 individus, et le collège électoral est composé de 146 membres.

Lisieux en est le chef-lieu. C'est une ville belle et considérable, située sur l'Orbec, à son confluent avec la rivière de Touques. Elle a une population de 10 mille 192 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance, et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est fertile en blés, en lins et en pâturages où l'on nourrit beaucoup de bétail. On y trouve des mines de fer, et des forges.

Il y a des fabriques de draps, de frocs, de flanelles, et de toiles.

Le commerce consiste en blés, en cidre, en chanvre, en beurre, en fromage, en bestiaux de toutes espèces, en bois de construction et de chauffage, en draperies et en toiles connues sous le nom de *Blamard* et de *Cretonne*.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE,

Contenant 142 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Breteville-sur-Laise, Falaise, Thury-Harcourt, Coulibœuf.

La population de cet arrondissement est de 69 mille 564 individus, et le collège électoral est composé de 139 membres.

Falaise en est le chef-lieu. C'est une petite et agréable ville, située sur la rive droite de l'Anté, ayant une population de 14 mille individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de pre-

mière instance et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement produit quantité de grains, de fruits et des pâturages, où l'on élève beaucoup de gros et menu bétail.

Le commerce, outre les productions territoriales, consiste en toiles, fils, dentelles, serges, coutellerics, chapellerie dont il y a des fabriques ; en chevaux et bestiaux.

ARRONDISSEMENT DE VIRE,

Contenant 97 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Aunay, Condé-sur-Noireau, Vassy, Vire, Saint-Sever, le Beny-Bocage.

La population de cet arrondissement, est de 71 mille 823 individus, et le collège électoral est composé de 259 membres.

Vire en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive droite de la rivière du même nom. La population y est de 7 mille 523 individus. Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de deux tribunaux ; l'un de première instance, et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est un des plus fertiles du département. On y récolte en abondance du blé, du seigle, de l'avoine, du sarrasin, du chanvre et du cidre.

Il y a d'excellens pâturages où l'on nourrit des bestiaux de toutes espèces. On y trouve des mines de fer, et des carrières de marbre.

Il y a des fabriques de draps de serges, de cotonades rayées en toutes couleurs, de toiles, de coutellerie, de cardes à carder, de papiers, etc.

Le commerce consiste en grains, chanvre, cidre, bestiaux, bois, fers, et dans les produits des fabriques qui y sont établies.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

III^e. DÉPARTEMENT (l'Orne).

LE département de l'Orne, formé de la partie méridionale de l'ancienne province de Normandie et de presque toute celle de Perche, dont le chef-lieu est à Alençon, tire son nom de la rivière d'Orne, qui y coule de l'est au nord-ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui du Calvados ; au nord-est, celui de l'Eure ; au sud-est, celui d'Eure-et-Loir ; au midi, ceux de la Mayenne et de la Sarthe, et à l'ouest, celui de la Manche.

Les *principales Rivières* sont : l'Orne, qui a sa source à l'est de Sées, remonte au nord-ouest, arrose Argentan, Caen, et se jette dans la mer. La Dive, le Rille, l'Huigne, qui prend sa source au nord-ouest de Belesme, coule à l'est et au sud, passe à Nogent-le-Rotrou, la Ferté Bernard, Monfort, et se jette dans la Sarthe au-dessus du Mans ; la Sarthe, l'Egrenne, le Noireau, etc.

Parmi les rivières secondaires qui arrosent ce département, on doit en distinguer quatre : le Don, l'Yton, l'Huigne et la Varennes, qui tombent : la première, dans

l'Orne; la seconde, dans l'Eure; la troisième, dans la Sarthe, et la quatrième dans la Mayenne. Elles coulent dans des directions propres à faciliter la jonction des rivières principales, qui offrent des moyens de navigation intérieure dont la possibilité est reconnue.

Un projet de canal pour réunir l'Orne à la Mayenne, dans le voisinage de Domfront, en se servant des eaux de la petite rivière de Varennes, a déjà été examiné; mais les jonctions de la Sarthe avec l'Eure et la Seine, par l'Yton, et avec l'Orne, par le Don, paraissent mériter la préférence: elles présentent l'inestimable avantage de faire communiquer, par le centre du département, la Seine-Inférieure et le Calvados avec la Loire-Inférieure et la majeure partie des départemens de l'Ouest. Ces communications seraient d'autant plus importantes, qu'elles mettraient en rapport direct les grandes communes de la France, du nord-ouest au sud-ouest de Paris; qu'elles assureraient les moyens de transporter, à peu de frais, les subsistances, les armes et les munitions nécessaires à la défense des côtes de l'ouest. Une navigation qui présente d'aussi grands intérêts, sous les rapports commerciaux, militaires et maritimes, est bien digne de fixer l'attention du Gouvernement.

Le climat de ce département est en général tempéré, mais on y éprouve des variations occasionnées par la disposition du sol et le voisinage de la mer, ce qui en rend assez ordinairement la température un peu froide, et produit de grandes irrégularités dans les récoltes des fruits, et même dans celles des grains.

Il est traversé, dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest, par une chaîne, sinon de montagnes remarquables, au moins de gros mamelons et de coteaux élevés, la plupart couronnés de forêts et de bois épars.

La culture varie suivant la nature et la qualité du sol.

Dans les bonnes terres, et sur-tout dans les plaines d'Alençon, Sées et Argentan, on récolte principalement le blé et l'orge. Quelques-unes portent, sur le guéret, du trèfle, de la vesce, différentes qualités de pois, et autres plantes que consomment les bestiaux. La plus grande partie de l'arrondissement de Domfront, une partie de celui d'Argentan, et une plus petite partie de celui d'Alençon, ne produisent guères que du seigle, de l'avoine et du sarrasin. La terre s'y repose depuis trois jusqu'à sept années : l'herbe et les genêts qui croissent naturellement dans cet intervalle, servent à la nourriture et à l'éducation des bêtes à cornes et à laine, en assez grande quantité.

Les pâturages y sont abondans et d'une bonne qualité; cependant le sainfoin et la luzerne y sont en général assez rares, à l'exception des environs de Sées et d'Argentan, où leur culture est plus étendue et plus soignée. Les prairies artificielles n'ont fait aucun progrès depuis bien des années; elles ont plutôt diminué qu'augmenté. On ne fauche les prairies qu'en partie, le surplus fournit d'excellens herbages pour la nourriture des bœufs qu'on engraisse et des chevaux qu'on y élève : ces derniers étaient justement renommés et formaient une branche considérable de commerce, dont ce département était redevable au haras du Pin, connu de tous les étrangers (1).

En général, ce département est assez fertile. Il produit des grains de toutes espèces, des légumes, du chanvre, du lin, et quantité de pommes dont on fait du cidre. Les mines de fer y sont abondantes, et il y a plusieurs sources d'eaux minérales.

Il y a des fabriques de toiles, bougrans, coutils, basins et piqués, de dentelles, bonneteries, étoffes de laine, la-

(1) Voyez, dans le tome I^{er}, l'Article *Chevaux et Haras*.

cets de fil et soie, épingles et cloux ; des tanneries, faïen-
ceries, verreries et papeteries.

Le principal commerce consiste en blés, bestiaux, beurre, volaille, cuirs, bois, fer, et dans les productions des nombreuses fabriques qui y sont établies.

(Pour les Foires de ce département, voyez le Tableau général des Foires de France.)

Les principales Villes du département de l'Orne sont : Argentan, Mortagne, Belesme, Alençon, Domfront.

L'Etendue en superficie du département est de 645 mille 676 hectares (1 million 265 mille 79 arpens), 6 mille 456 kilomètres et demi carrés (310 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 68 mille 864 hectares 68 ares (134 mille 923 arpens), dont 41 mille 513 hectares 69 ares (81 mille 335 arpens 62 perches) de bois nationaux, et 27 mille 350 hectares 99 ares (53 mille 587 arpens 38 perches) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 397 mille 931 individus ; ce qui fait 1 mille 284 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,666,903 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,609,000	francs.
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	306,800	
Portes et fenêtres.....	139,018	
Patentes.....	145,557	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	466,528	
TOTAL égal.....	3,666,903	francs.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 9 fr. 21 c. 1 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 335,186 fr. 33 cent. ;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	150,647 ^c »
		de l'ordre judiciaire.....	156,539 33
		d'instruction publique.....	28,000
		TOTAL égal.....	<u>335,186^c 33^c</u>

Le département de l'*Orne* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Domfront* ; 2°. d'*Argentan* ; 3°. d'*Alençon* ; 4°. de *Mortagne* ; en 35 cantons ou justices de paix, et en 627 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT,

Contenant 100 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Tincebray, Athis, Juvigny, Laferté-Macé, Passais, Domfront, Saint-Gervais-de-Messey.

La population de cet arrondissement est de 110 mille 526 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Domfront en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une montagne fort rude, entre des forêts, sur la petite rivière de Varennes.

Elle a une population de 1 mille 548 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est peu fertile par rapport à la mauvaise qualité de son terroir ; et il ne produit guère que du seigle, de l'avoine, du sarrasin, et des pommes, dont on fait du cidre. Il y a des pâturages où l'on élève des bestiaux.

Le commerce consiste principalement en cidre, beurre et bétail.

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN,

Contenant 248 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Trun, Vimoutiers, Gacé, Exmes, Argentan, Écouché, Putanges, Briouze, Mortrée, Merlerault, Laferté-Fresnel.

La population de cet arrondissement est de 106 mille 495 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Argentan en est le chef-lieu. C'est une ville située sur l'Orne, un peu au-dessous de son confluent avec l'Huigne, dont la population est de 5 mille 618 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est mauvais pour le labourage, et ne produit guère que du seigle, de l'avoine, du sarrasin, et quantité de pommes, dont on fait du cidre ; mais il y a des pâturages excellens, et des mines de fer très-abondantes.

Le commerce principal consiste en beurre, cidre, bétail, fer, fil, toiles, serges, étamines et autres étoffes de laine ; en cuirs, dentelles, etc., dont il y a des fabriques.

ARRONDISSEMENT D'ALENÇON,

Contenant 108 Communes divisées en 6 Cantons ou Jus-

tics de Paix : Carrouges, Sées, Courtomer, Mesle-sur-Sarthe, Alençon est et ouest.

La population de cet arrondissement est de 67 mille 372 individus, et le collège électoral est composé de 135 membres.

Alençon en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville, située sur les bords de la Sarthe, dans une plaine agréable, fertile en grains, et entourée de forêts.

Elle a une population de 12 mille 407 individus, et elle est distante de Paris de 186 kilomètres (46 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef de légion, et d'un capitaine de la troisième légion de gendarmerie nationale.

On trouve encore dans cet arrondissement la ville de Sées, située à la source de l'Orne, dans une plaine fertile, dont la population est de 5 mille 471 individus. Elle est le siège d'un évêché.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile et très-abondant en toutes sortes de grains et de fruits, en pâturages et en chanvre.

Le commerce principal consiste en grains et bestiaux; en toiles fort estimées; en serges, étamines, diamans nommés *cailloux d'Alençon*, dont il y a des fabriques.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE,

Contenant 171 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Laigle, Moulins-la-Marche, Tourouvre, Longny, Bazoches-sur-Hoësne, Mortagne, Belesme, Nocé, Remalard, le Theil, Pervençères.

La population de cet arrondissement est de 113 mille 528 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Mortagne en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une montagne, à peu de distance des sources de la rivière d'*Huigne*.

Elle a une population de 5 mille 720 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile, et produit des grains, des fruits, du chanvre, des pâturages excellens. Il y a des mines de fer et des sources d'eaux minérales. Le gibier et la volaille y sont excellens.

Le commerce est considérable; il consiste en blés, bestiaux, œufs, beurre, volaille, cuirs, fer, épingles, papier, fil, toiles, étamines, et autres étoffes de laine, etc. dont il y a des fabriques.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

IV°. DÉPARTEMENT (la Sarthe).

LE département de la *Sarthe*, formé de la partie connue ci-devant sous le nom du *Haut-Maine*, et une portion du ci-devant Anjou, et dont le *Mans* est le chef-lieu, tire son nom de la rivière de *Sarthe* qui y coule du nord-ouest au sud-ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de l'Orne; à l'est, ceux d'Eure et Loir et de Loir et Cher; au midi, ceux de Mayenne et Loire et d'Indre et Loire; et à l'ouest, celui de la Mayenne.

Les *principales Rivières* sont : la Sarthe qui prend sa source dans le département de l'Orne, d'une fontaine au village de Somme-Sarthe, près la ci-devant abbaye de la Trappe, entre Soligny et Saint-Etienne; elle coule du nord au sud-ouest, et passe par Meslé, Alençon, Fresnay, Beaumont, le Mans, la Suze, Malicorne, Sablé, Château-neuf, et se jette dans la Mayenne à 10 kilomètres (2 lieues) au-dessus d'Angers. Elle est navigable depuis Malicorne jusqu'à son embouchure : elle l'était au quatorzième siècle jusqu'au Mans; mais le temps qui détruit tout ce qui n'est pas entretenu, a rendu cette navigation difficile de Malicorne à Arnaye et d'Arnaye au Mans.

Le Loir qui y coule au sud, de l'est à l'ouest; l'Huigne qui se jette dans la Sarthe; près le Mans; la Braye qui a sa source au-dessus de Saint-Ulphace, à la frontière du département d'Eure et Loir, passe à Vibraie, Songé, sépare le département de la Sarthe de celui de Loir et Cher, et se perd dans le Loir à la frontière du département d'Indre et Loire. Elle peut être rendue flottable et hallable, environ 40 kilomètres (8 lieues) au-dessus de Vibraie, d'où résulterait un grand avantage pour l'exploitation des bois de la forêt de ce nom.

L'Anille qui a sa source au bas de la forêt de Vibraye, passe à Saint-Calais, à la Chapelle-Huon, et se jette dans la Braye à Bessé. Elle pourrait être rendue flottable à près de 10 kilomètres (2 lieues) au-dessus de son embouchure, ce qui donnerait un excellent débouché au commerce de Saint-Calais.

La Vègre qui prend sa source dans le département de
la

la Mayenne, passe à Tennée, Bernay, Chapillé, Loué, Asnières, et se jette dans la Sarthe entre Sablé et Parcé. Elle pourrait être rendue flottable et halable 20 kilomètres (4 lieues) au-dessus de son embouchure.

La Dive, qui a sa source au-dessus de Mamers et se jette dans la petite rivière d'Orne, laquelle, à son tour, se rend dans la Sarthe. Elle pourrait servir de communication pour le commerce des deux points extrêmes du département.

Mais ce qu'il serait sur-tout important d'exécuter, ce serait la communication de la Sarthe avec l'Orne qui se jette dans la Manche, au-dessus de Caen; avec la Rille qui se jette dans la Seine à son embouchure, et avec l'Eure et l'Yton qui s'embouchent dans le même fleuve au Pont-de-l'Arche. Cette communication ouvrirait une route fluviale des côtes de la Manche à celles de la mer de Gascogne, et à tous les affluens de la Mayenne et de la Loire. La route de Nantes à Caen serait, pour ainsi dire, directe et elle éviterait au commerce les dangers maritimes.

D'un autre côté, les deux rivières de l'Huigne et du Loir, dont les sources ne sont pas éloignées de celles de la Sarthe, peuvent avoir les mêmes communications, en réunissant ces trois sources tant en amont qu'en aval.

Il existe encore un projet connu depuis long-temps, celui de réunir la rivière du Loir à l'Eure par un canal de communication qui activerait le commerce de Nantes, Angers, Vendôme, Rouen, et celui de la Sarthe: accueillie à différentes époques par le Gouvernement, plusieurs compagnies ont fait l'offre de le réaliser, et il a été rendu à ce sujet deux décrets de la convention nationale des 26 juillet et 28 août 1793.

La situation du département de la Sarthe, entre le midi et le nord, le levant et le couchant, entre Paris et Nantes, Rouen et Tours, etc., forme le centre d'un roulage consi-

dérable pour les vins, huiles, épiceries, cotons, toiles, fers, etc., qui circulent dans l'intérieur. Combien la navigation des trois principales rivières qui l'arrosent n'activerait-elle pas son commerce !

Le climat du département de la Sarthe est sain et tempéré ; le sol, extrêmement coupé par les rivières qui y coulent et une foule de ruisseaux qui s'y jettent, est en général assez fertile, sur-tout, dans le voisinage de ces rivières et espèces de canaux d'irrigation, et varié à l'infini. Il offre des terres fortes, argileuses, marneuses, légères ; des sables gras, noirs, arides ; d'autres mêlés de cailloux : chaque espèce exige une culture différente, des engrais particuliers, et des époques plus ou moins rapprochées pour les travaux. Une grande portion du territoire est encore occupée par des landes incultes : elles s'étendent depuis Sillé et la Flèche, jusqu'à Conneré, Montmirail, et Saint-Calais. Tout le pays situé entre la Sarthe, l'Huigne, la Braye et le Loir, n'est, pour ainsi dire, qu'une lande continue, sur laquelle on trouve cependant quelques cantons assez fertiles, les forêts de Vibraye et de Bêru, et les vignobles du Loir.

Les terres cultivées produisent, selon la qualité du sol, du froment, du seigle, des avoines d'hiver et de printemps, de l'orge, du sarrasin, du maïs, des pois, haricots et autres légumes de toutes espèces. On y cueille aussi des chaufres et peu de lin. Il y a des plantations de vignes, dont le vin est de médiocre qualité. Les fruits y sont en abondance et l'on y fait du cidre.

Il y a peu de prairies, attendu que l'on est obligé de laisser reposer les terres pendant trois, quatre et cinq ans. Cependant, l'on y élève beaucoup de gros et menu bétail, tels que des chevaux de la petite espèce, des vaches qui fournissent beaucoup de beurre, des cochons, et une grande quantité de moutons dont les laines sont recher-

chées. On y élève aussi des mouches à miel, et la cire que l'on en tire est de bonne qualité. La volaille y est excellente et il s'en fait un commerce considérable, ainsi que d'œufs, etc. Il y a des carrières de différentes espèces de pierre de taille tendres et dures, des grès blancs et roux, des moellons, des cailloux, des pierres calcaires, des ardoisières, des marnes, des glaises, des mines de sable blanc et de fer.

Il s'y trouve des fabriques d'étoffes de laine, telles que serges, flanelles, droguets, demi-draps, étamines, et étamines à pavillon; de toiles de chanvre et de lin, de toiles peintes, et de mouchoirs façon de Cholet; de bonneteries, de blondes; des tanneries et mégisseries; de cire et bougies, des forges, des verreries, des papeteries, des tuileries, des faïenceries, des brasseries, et une fabrique de savon noir.

Le commerce principal consiste en grains, vins, chanvres, fruits, bois de construction et autres; volailles, œufs, beurre, fromages, bestiaux; en cire, bougies, toiles, étamines, serges, cotonades, ratines, teintureries, papeteries, fers, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau Général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département de la Sarthe sont: le Mans, Mamers, la Ferté-Bernard, Saint-Calais, Château-du-Loir, Sablé, la Flèche.

L'Etendue en superficie est de 639 mille 276 hectares (1 million 252 mille 539 arpens) ou de 6 mille 392 kilomètres et demi carrés (306 lieues carrées).

Celle des Forêts de 53 mille 604 hectares 20 ares (115 mille 24 arpens), dont 12 mille 198 hectares 2 ares (23 mille 899 arpens) de bois nationaux; 102 hectares 37 ares (200 arpens 58 perches) communaux, et 41 mille 303 hectares

81 ares (80 mille 924 arpens 42 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 387 mille 166 individus ; ce qui fait 1 mille 265 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,986,579 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,895,000 ^{f.}	°
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	297,200	»
Portes et fenêtres.....	123,178	»
Patentes.....	160,449	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	510,752	»
TOTAL égal.....	3,986,579^{f.}	°

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 29 centimes 2 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 292,814 fr.

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration.....	126,327 ^{fr.}	»
	de l'ordre judiciaire.....	140,487	»
	d'instruction publique....	26,000	»
TOTAL égal. ...	292,814		

Le département de la *Sarthe* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Mamers* ; 2°. de *Saint-*

Calais ; 3°. de la *Flèche* ; 4°. du *Mans* ; en 32 cantons ou justices de paix et 413 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE MAMERS,

Contenant 145 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de paix : *Saint-Paterne*, *Lafresnaye*, *Mamers*, la *Ferté-Bernard*, *Montmirail*, *Tuffé*, *Bonnétable*, *Marolles-les-Braux*, *Beaumont-sur-Sarthe*, *Fresnay*.

La population de cet arrondissement est de 113 mille 591 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Mamers en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la *Dève*, dont la population est de 5 mille 382 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en blés et chanvres : on y trouve aussi beaucoup de noyers et de pommiers. Les pâturages y sont abondans, et on y élève quantité de gros et menu bétail.

Le commerce consiste en toiles et étamines, dont il y a des fabriques ; en bestiaux, sur-tout en moutons qui sont excellens.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CALAIS,

Contenant 60 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de paix : *Bouloire*, *Vibraye*, *Saint-Calais*, le *Grand-Lucé*, la *Chastre*, *Château-du-Loir*.

La population de cet arrondissement est de 63 mille 35

individus, et le collège électoral est composé de 126 membres.

St.-Calais en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur l'Anille, dont la population est de 3 mille 630 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est ingrat, et présente beaucoup de landes stériles et des forêts profondes; il produit cependant des grains et des fruits. Il abonde en gibier et volaille, et on y recueille aussi des vins blancs et claires.

Le commerce consiste en vins, bois, bestiaux, toiles, ratines, teinturerie papeterie.

ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE,

Contenant 80 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de paix: Brulon, Sablé, Malicorne, Port-Valain, Mayet, le Lude, la Flèche.

La population de cet arrondissement est de 82 mille 866 individus, et le collège électoral est composé de 166 membres.

La *Flèche* en est le chef-lieu. C'est une ville située agréablement sur la rive droite du Loir, dans un vallon charmant, dont les coteaux sont couverts de vignes et de bocages. Elle a une population de 5 mille 99 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains et fruits, et l'on

y recueille beaucoup de vins blancs. Il y a des mines de fer et des forges.

Le commerce consiste en grains, vins, serges, étamines, fers, etc.

ARRONDISSEMENT DU MANS,

Contenant 128 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de paix : Sillé-le-Guillaume, Conlie, Ballon, Montfort, Parigné-l'Évêque, Ecommoy, la Suze, le Mans, Loué.

La population de cet arrondissement est de 127 mille 674 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Le *Mans* en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Sarthe, à 5 kilomètres de son confluent avec l'Huigne, et dont la population est de 17 mille 221 individus. Elle est distante de Paris de 202 kilomètres (50 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce ; la résidence d'un commissaire général de police, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la troisième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains, fruits et vins. On y élève beaucoup de volaille et de mouches à miel.

Le commerce consiste en grains, vins, volailles, œufs, beurre, étamines, cire et bougies qui sont renommées pour leur blancheur et leur bonne qualité.

(Pour de plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

 V^o. DÉPARTEMENT (la Mayenne).

LE département de la *Mayenne*, formé du ci-devant Bas-Maine, et dont le chef-lieu est *Laval*, tire son nom de la rivière de *Mayenne*, qui y coule du nord au sud.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux de la Manche et de l'Orne; à l'est, celui de la Sarthe; au midi, celui de Mayenne et Loire; à l'ouest, celui d'Ille et Vilaine.

Les *principales Rivières* sont : la Mayenne, qui prend sa source au sud de Tinchebray, dans le département de l'Orne, coule au sud, passe à Mayenne, Laval, Château-Gontier, Angers, et se jette dans la Loire au-dessus du pont de Cé. Cette rivière est fort large, profonde et navigable depuis Château-Gontier, tant par elle-même qu'au moyen des écluses qu'on y a construites. Il serait possible et même facile de prolonger sa navigation jusqu'à Mayenne, par le moyen d'écluses, et d'établir un canal de communication avec la Vilaine et l'Orne. Cette jonction serait très-avantageuse pour les relations commerciales de ce département. Le Colmont, l'Ernée, la Jouane, le Vicoin, la Vaise, l'Oudon, etc.

Le climat de ce département est généralement assez tempéré et la nature du sol très-variée. Il y a des landes incultes et sablonneuses, où l'on est obligé de prolonger les jachères pendant 4, 5 et 6 ans et plus, pour les mettre en état de produire. Il renferme peu de plaines cultivées, si ce n'est le canton désigné sous le nom de *Champagne*, qui est le plus fertile de tous : le reste est coupé de mon-

tagnes , couvert de plantations et chargé de bois et de forêts , d'où l'on tirait beaucoup de bois de construction ; mais les coupes anticipées et les usines à feu ont bien diminué cette ressource. Les prairies naturelles y sont rares , et cependant on y nourrit , par le secours des jachères , une grande quantité de bestiaux , qui font la principale richesse des habitans : tels sont les chevaux de la petite espèce ; des vaches qui fournissent beaucoup de beurre , des cochons et beaucoup de moutons dont les laines ont de la réputation et conviennent parfaitement aux manufactures d'étamines du département. On y élève encore des mouches à miel , et la qualité de la cire qu'on en retire est estimée.

Les cantons qui produisent le plus de fromens , sont ceux qui avoisinent les rivières de Sarthe et de la Mayenne ; encore faut-il observer que la froideur du sol et la rigueur du climat ne permettent pas la culture des fromens d'hiver , mais seulement celle des fromens de mars , qui y a assez de succès. Les autres terrains produisent de beaux seigles , du sarrasin , de l'avoine , de l'orge , du chanvre , du lin et des pommes à cidre , des châtaignes et des fruits à noyaux. Il y a aussi quelques vignobles où l'on recueille d'assez bon vin. On y trouve des mines de fer , des carrières de pierres de taille , d'ardoises , de différens marbres , des marnes , des pierres calcaires , des eaux minérales , etc.

Le commerce consiste en grains , vins , fruits , volaille , œufs , beurre , chevaux , moutons , en chanvres , lin , fils , toiles , toiles peintes , blanchisseries de cire , tanneries , mégisseries , boisseleries , papeteries. Il y a des manufactures de faïence , de verres , cristaux , d'étamines , de serges ; des forges , fonderies , etc.

(Pour les Foires de ce département , voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département de la Mayenne sont : Ernée, Mayenne, Evron, Château-Gontier, Craon, Laval.

L'Etendue en superficie du département est de 518 mille 863 hectares (1 million 16 mille 614 arpens) ou de 5 mille 188 kilomètres et demi carrés (266 lieues carrées).

Celle des Forêts de 25 mille 551 hectares 11 ares (50 mille 61 arpens), dont 8 mille 969 hectares 50 ares (17 mille 573 arpens 50 perches) de bois nationaux , et 16 mille 581 hectares 61 ares (32 mille 487 arpens 50 perches) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 328 mille 397 individus , ce qui fait 1 mille 234 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI , se montent à la somme de 3,111,618 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,289,000 ^{f.}	» ^{e.}
Contribution personnelle , mobilière et sommptuaire.....	243,800	»
Portes et fenêtres.....	69,102	»
Patentes.....	104,468	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière , personnelle, mobilière et sommptuaire..	405,248	»
TOTAL égal.....	<u>3,111,618^{f.}</u>	<u>»^{e.}</u>

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 9 francs 47 centimes et demi.

Les Dépenses à la charge du département , pendant l'an XI , prises sur le produit des centimes additionnels , se montent à la somme de 234,804 francs ;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	101,284f.	»
		de l'ordre judiciaire.....	109,520	»
		d'instruction publique.....	24,000	»
		TOTAL égal.....	<u>234,804^{f.}</u>	» ^{c.}

Le département de la *Mayenne* est divisé en 3 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Mayenne* ; 2. de *Laval* ; 3°. de *Château-Gonthier* : en 27 cantons ou justices de paix , et en 288 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE MAYENNE,

Contenant 116 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Goron , Ambrières , Landivy , Ernée , Mayenne est et ouest , Lassay , Couptrin , Préz-en-Pail , Bays , Villaine-la-Ruhel , Lehorps.

La population de cet arrondissement est de 157 mille 256 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Mayenne en est le chef-lieu. Cette ville , située sur la rivière du même nom , a une population de 7 mille 575 individus. Elle est le chef lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance , et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains , des vins , des fruits , du chanvre , du lin , etc. Il y a de bons pâturages où l'on nourrit du gros et menu bétail. Il y a des eaux minérales à Lignére-la-Doucelle.

Le commerce principal consiste en chanvre, lin, belles toiles, bois de merrain et de construction, et en boissellerie.

ARRONDISSEMENT DE LAVAL,

Contenant 93 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Chailland, Montsurs, Evron, Sainte-Suzanne, Meslay, Loiron, Laval est et ouest, Argentré.

La population de cet arrondissement est de 106 mille 141 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Laval en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une vallée sur la Mayenne. Elle a une population de 14 mille 154 individus, et elle est distante de Paris de 276 kilomètres (69 lieues). Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, et d'un capitaine de la 3^e. légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement est assez maigre, et l'opiniâtre culture des habitans répare ce défaut de la nature. Il produit de gros et menüs grains. Les pâturages y sont assez abondans, et l'on y élève beaucoup de bestiaux, surtout des moutons. Il n'y croît que très-peu de vignes; le cidre est la boisson ordinaire des habitans. Il y a des mines de fer estimé, des carrières de différens marbres, etc.

Le commerce principal de cet arrondissement consiste en toiles renommées et connues sous le nom de *toiles de Laval*, en fil, en étamines, serges, etc., en fer, en marbre. Il y a des blanchisseries considérables de toiles et de cire, etc.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-GONTHIER,

Contenant 79 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Cossé-le-Vivien , Grez-en-Bouère , Craon , Château-Gonthier , Saint-Aignan-sur-Roé , Bierné.

La population de cet arrondissement est de 65 mille individus , et le collège électoral est composé de 130 membres.

Château-Gonthier en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la Mayenne , et la population y est de 4 mille 656 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance , et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains et des fruits ; les pâturages y sont bons , et l'on y nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a des ardoisières.

Le commerce consiste en blanchisseries de toiles et de cire , en toiles , en étamines de première qualité , en serges drapées et autres.

(*Pour plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VI^e. DÉPARTEMENT (le Morbihan).

LE département du *Morbihan* , formé d'une partie de la ci-devant Basse-Bretagne , dont le chef-lieu est à *Vannes* ,

tire son nom d'une lagune ou petit golfe, que forment, au sud, les eaux de la mer, et que l'on nomme *Morbihan*, mot qui, en bas-breton, venant du celte, signifie la mer. Il est situé sur l'Océan, au-dessus de l'embouchure de la Loire, et est alimenté par les eaux de la mer lorsque la marée monte.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui des Côtes-du-Nord ; à l'est, celui d'Ille et Vilaine ; au sud-est, celui de la Loire-Inférieure ; au sud, l'Océan ; et à l'ouest, le département du Finistère.

Les *principales Rivières* sont : la Vilaine, le Blavet, qui a sa source dans le département des Côtes-du-Nord, coule au sud, passe à Pontivy, à Hennebon et se jette dans l'Océan à Port-Liberté ; l'Aouest, la Claye, l'Ariz, l'Auray, etc. Si la navigation du Blavet était perfectionnée, elle rendrait au commerce et à l'agriculture les plus importants services.

Le climat de ce département est assez tempéré ; mais l'air est épais le long de la côte. Le sol, quoiqu'inégal, y est cependant très-fécond. L'on y recueille des blés, des seigles en abondance, du lin, du chanvre et des fruits. Les pâturages y sont excellens, et l'on y élève beaucoup de gros et menu bétail, ainsi que des abeilles dont le miel est recherché. Il y a des mines de plomb et de charbon de terre, etc.

Le grand nombre de baies et de ports situés dans ce département, mettent les habitans à portée de faire le commerce avec les autres départemens maritimes et avec l'étranger. Il consiste principalement en bestiaux, beurre, grains, miel, fer, toiles, et dans la pêche des sardines et des congres.

Les îles de Belle-Isle, de Houac et de Hœdic, dépendent de ce département.

Celle de Belle-Isle est la plus considérable. Elle a environ 30 kilomètres (6 lieues) de long, sur dix kilomètres (2 lieues) de large, et 105 kilomètres carrés (10 lieues d'étendue). Sa population est de 5 mille 569 individus, et sa distance des côtes du département du Morbihan est de 30 kilomètres (6 lieues).

Elle est extrêmement fertile en blés et autres grains. On y laisse paître les troupeaux toute l'année sans les renfermer, même en hiver, parce que le climat y est très-doux.

Le seul commerce de cette île consiste en blés, avoine, sardines, que l'on pêche sur les côtes, et en sel. La capitale se nomme *Palais*. Sa population est de 2 mille 496 individus. Il y a une saline. On y trouve, en outre, trois autres bourgs et trois ports.

Les îles de Houac et Hoëdic sont petites et de peu d'importance. Les habitans ne s'occupent que de la pêche du congre et de la raie, et du commerce de la sardine fraîche. Il n'y a point de ports, ce qui oblige les pêcheurs d'échouer leurs chaloupes, et de les haler hors de la portée des flots.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département du Morbihan sont : le Faouet, Pontivy, Ploërmel, Rochefort, Lorient, Locminé.

L'Etendue en superficie du département, est de 681 mille 704 hectares (1 million 335 mille 670 arpens), ou de 6 mille 817 kilomètres carrés (328 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 19 mille 248 hectares 68 ares (37 mille 713 arpens), dont 2 mille 529 hectares 71 ares (4 mille 956 arpens 36 perches) de bois nationaux, et 16 mille 718 hectares 97 ares (32 mille 756 arpens 64 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est de 425 mille 485 individus; ce qui fait 1 mille 297 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,327,248 fr.;

SAVOIR :

Contribution foncière.....	1,513,000 ^{fr. n^o}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	274,100
Portes et fenêtres.....	100,177
Patentes.....	154,035
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	285,936
TOTAL égal.....	2,327,248^{fr. n^o}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 5 francs 47 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 257,171 francs 66 cent.;

SAVOIR :

Dépenses {	d'administration.....	102,591 ^o
	de l'ordre judiciaire.....	127,580 ⁶⁶
	d'instruction publique....	27,000 ^o
TOTAL égal.....	257,171^{fr. 66^o}	

Le département du *Morbihan* est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir : 1^o. de *Pontivy*; 2^o. de *Ploërmel*; 3^o. de *Lorient*; 4^o. de *Vannes*; en 37 cantons ou justices de paix, et 231 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY,

Contenant 46 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Gourin, le Faouet, Guéméné, Cléguerec, Pontivy, Baud, Locminé.

La population de cet arrondissement est de 91 mille 788 individus, et le collège électoral est composé de 184 membres.

Pontivy en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Blavet, ayant une population de 3 mille 90 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains, chanvre, lin et fruits. Il y a de bons pâturages.

Le principal commerce consiste en blés, seigles et toiles.

ARRONDISSEMENT DE PLOERMEL,

Contenant 61 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : la Trinité, Mauron, Ploërmel, Guer, Malestroit, Josselin, Rohan, Saint-Jean-de-Breveley.

La population de cet arrondissement est de 88 mille 504 individus, et le collège électoral est composé de 177 membres.

Ploërmel en est le chef-lieu. C'est une petite ville située au confluent de l'Oust et de la rivière de Malestroit, avec une population de 4 mille 512 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement produit des grains, abonde en pâturages, en poissons et en gibier.

Le commerce principal consiste en maïs, blé, etc.

ARRONDISSEMENT DE LORIENT,

Contenant 52 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Plouay, Pont-Scorff-Lesben, Hennebont, Lorient, Pluvigner, Auray, Quiberon, Port-Liberté, (ci-devant Port-Louis), Belle-Isle-sur-Mer, Belz.

La population de cet arrondissement est de 122 mille 798 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Lorient en est le chef-lieu. C'est une petite et nouvelle ville située à l'embouchure de la rivière de Scorff : la population y est de 19 mille 922 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance, et l'autre de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement, dans lequel sont comprises les îles de Houat, Hœdic et Belle-Isle, est assez fertile en grains, et pâturages. Il y a des salines. Le commerce, eu égard à sa situation, est moins considérable qu'autrefois. Il consiste encore en importation pour nos îles, les Indes, la Chine et le Bengale, dont Lorient est l'entrepôt, et où il y a des magasins pour la marine.

ARRONDISSEMENT DE VANNES,

Contenant 72 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Grand-Champ, Elven, Allaire, Rochefort, la Roche-Bernard, Muzillac, Sarzeau, Vannes est et ouest, Questembert, Carentoir.

La population de cet arrondissement est de 122 mille 395 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Vannes en est le chef-lieu. C'est une ville avantageuse-

ment située pour le commerce, à 10 kilomètres de la mer, avec laquelle elle communique par le *canal du Morbihan*. Son port peut recevoir de gros vaisseaux.

Cette ville a une population de 8 mille 722 individus, et elle est distante de Paris de 454 kilomètres (113 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la quatrième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est très-fertile en blés, en pâturages et en fruits.

Le principal commerce consiste en blés, qui sont transportés en Espagne et en Portugal, et il est d'autant plus avantageux, qu'on en importe du numéraire en retour; en fer, en huile et en poissons salés.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VII^e. DÉPARTEMENT (le Finistère.)

LE département du *Finistère* termine à l'ouest la presqu'île qui comprenait l'ancienne province de Bretagne; le chef-lieu est *Quimper*. Il tire son nom de sa position la plus étendue et la plus avancée en mer sur ce point de la France. C'est ainsi que les anciens appelaient le cap situé

au nord-ouest de l'Espagne, parce qu'il parut à leurs premiers navigateurs la fin de la terre, *finis terræ*, de ce côté de l'Europe. Au reste, ce département est le dernier de ceux que l'on trouve dans cette partie de la République française.

Il a pour *Limites*, au nord, le bras de la mer Océane, que l'on nomme le *canal de la Manche*; à l'est, les départemens des Côtes-du-Nord et du Morbihan; et au sud et à l'ouest, la mer Océane.

Les *principales Rivières* qui arrosent ce département sont : l'Aulne, qui prend sa source à l'est, passe à Châteauneuf, à Châteaulin, et se perd dans la mer, au fond de la baie de Brest. L'Odet, qui a sa source au nord-est de Quimper qu'il arrose, coule de l'est à l'ouest jusqu'à cette ville, d'où il se rend à la mer du nord au sud. La Laita, qui a sa source dans le département du Morbihan, passe à Quimperlé et se jette dans la mer.

Ce département est assez fertile. Il produit des grains, du lin, du chanvre et des fruits. Les pâturages y sont bons, et l'on y élève beaucoup de gros et menu bétail, sur-tout des chevaux. On y trouve des mines de fer et de plomb, ainsi que beaucoup d'ardoisières.

Le commerce est assez considérable; il consiste en grains, en lin, en chanvre, en fil, en toiles ordinaires et à voiles, en miel, en cire, en eaux-de-vie, en poissons frais et salés, en bestiaux, en chevaux, en cuirs, en suifs; il y a des papeteries, des manufactures de tabacs, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France*.)

L'île d'Ouessant dépend de ce département: elle est peu considérable et forme plusieurs pointes qui lui donnent presque la forme d'une étoile. Son étendue est de 22 kilomètres et demi carrés (2 lieues carrées). Sa population

est de 1 mille 645 individus, et elle est éloignée de 20 kilomètres (4 lieues) environ de la terre fermée. Il y a un château, quelques hameaux et un petit port. Les habitans sont occupés à la pêche des sardines et autres poissons, dont ils font un assez bon commerce.

Les principales Villes du département du Finistère sont : Brest, Lesneven, Saint-Pol-de-Léon, Morlaix, Carhaix, Quimperlé, Quimper, Châteaulin.

L'Étendue en superficie du département est de 693 mille 384 hectares (1 million 358 mille 554 arpens), ou de 6 mille 933 kilomètres et demi carrés (343 lieues carrées.)

Celle des Forêts est de 14 mille 80 hectares 91 ares (27 mille 590 arpens), dont 3 mille 917 hectares 48 ares (7 mille 675 arpens 34 perches) de bois nationaux, et 10 mille 163 hectares 43 ares (19 mille 914 arpens 66 perches) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 474 mille 349 individus; ce qui fait à peu près 1 mille 383 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,458,757 fr.;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,470,000	fr. e.
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	351,800	»
Portes et fenêtres.....	143,055	»
Patentes.....	202,414	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire	291,488	»
TOTAL égal.....	2,458,757	fr. e.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 5 francs 18 centimes 1 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels se montent à la somme de 315,198 francs 66 centimes;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	131,100 » ^l
		de l'ordre judiciaire.....	154,098 66
		d'instruction publique.....	30,000 »

TOTAL égal..... 315,198^l 66^c

Le département du *Finistère* est divisé en 5 arrondissemens, communaux; savoir: 1°. de *Brest*; 2°. de *Morlaix*; 3°. de *Châteaulin*; 4°. de *Quimper*; 5°. de *Quimperlé*; en 43 Cantons ou Justices de paix, et 287 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE BREST,

Contenant 85 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix: Ploudalmezeau, Plouguerneau, Lesneven, Landernau, Ploudiry, Daoulas, Brest, Saint-Renan, Plabennec, l'île d'Ouessant.

La population de cet arrondissement est de 149 mille 610 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Brest en est le chef-lieu. C'est une ville forte et maritime, située sur l'Océan. Le port de Brest est un des plus beaux et des plus sûrs de l'Europe, et un des meilleurs de France; il est magnifique, et l'on travaille encore à l'embellir. Il est situé dans une grande baie; mais l'entrée, que l'on nomme le *Goulet*, en est étroite et difficile, à cause

des rochers cachés sous l'eau ; elle est protégée par un château bâti sur un rocher escarpé , du côté de la mer ; et de l'autre côté par une espèce de fer à cheval garni de pièces de canon , et un peu au-dessus par une batterie qui plonge sur la rade qui peut contenir jusqu'à 500 vaisseaux de guerre. On admire les deux quais qui entourent le port , ainsi que les logemens des forçats , et les immenses magasins pourvus de tout ce qui est nécessaire pour les armemens. Les Anglais tentèrent en vain de s'emparer de ce port , en 1794.

Brest a une population de 27 mille individus. Cette ville est distante de Paris de 588 kilomètres (147 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture administrative, et d'une préfecture maritime ; le siège de deux tribunaux , l'un de première instance , et l'autre de commerce , et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Située à l'extrémité de la presqu'île que formait la Bretagne , éloignée de canaux ou de rivières navigables , qui pourraient lui faciliter le transport des marchandises coloniales, que l'on y entreposerait , étant d'ailleurs le principal département de la marine de l'Etat , la ville de Brest présente peu de ressources pour le commerce , sur-tout en temps de paix ; mais en temps de guerre , les choses ont une toute autre face ; les spéculateurs y trouvent les occasions les plus avantageuses pour des opérations de tous genres.

Cet arrondissement est peu fertile en grains , qui suffisent à peine à la consommation des habitans ; mais il produit du lin , du chanvre , d'excellens pâturages où l'on élève beaucoup de bétail , etc.

Le principal commerce consiste en bestiaux , chevaux , toiles ordinaires et à voiles , en poissons frais et salés , et sur-tout en sardines que l'on pêche dans la baie de Brest.

et autres des environs, et dans quelques armemens pour la pêche de la morue.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX,

Contenant 58 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Pol-de-Léon , Taulé , Morlaix , Lanmeur , Sizun , Landivisiau , Plouzévédé , Saint-Thégonec , le Pouton , Plouescat.

La population de cet arrondissement est de 109 mille 914 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Morlaix en est le chef-lieu. C'est une ville assez considérable , avec un port commode , et dont la population est de 9 mille individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège de deux tribunaux , l'un de première instance , et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains , du lin , du chanvre , des fruits , d'excellens pâturages où l'on élève de gros et menu bétail , et sur-tout des chevaux.

Le commerce principal consiste en bestiaux , chevaux , miel , lin , chanvre , fils , toiles ordinaires et à voiles , eaux-de-vie , cuirs , suifs , etc. Il y a des manufactures de tabacs et des papeteries.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN,

Contenant 59 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Crozon , le Faon , le Huelgoat , Carhaix , Châteauneuf-du-Faon , Châteaulin , Pleyben.

La population de cet arrondissement est de 82 mille 131 individus, et le collège électoral est composé de 164 membres.

Châteaulin en est le chef-lieu. C'est une petite ville, située sur la rivière d'Aulne, qui la divise en deux parties, unies par un port.

Elle a une population de 3 mille 172 individus, et elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains et en pâturages où l'on élève beaucoup de bestiaux. Il y a des mines de plomb, de fer et des ardoisières.

Le commerce principal consiste dans la pêche du saumon, qui est d'un très-grand rapport; dans celle des sardines; en ardoises, en fer et en plomb.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER,

Contenant 65 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Pont-Croix, Douarnenez, Brieç, Rosporden, Concarneau, Fouesnant, Pont - l'Abbé, Plougastel, Quimper.

La population de cet arrondissement est de 84 mille 74 individus, et le collège électoral est composé de 168 membres.

Quimper en est le chef-lieu. C'est une ville assez considérable, située au confluent de l'Odet et du Benaud, dont la population est de 6 mille 608 individus; elle est distante de Paris de 554 kilomètres (138 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, et d'un capitaine de la quatrième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est très-fertile en grains et en pâturages où l'on nourrit beaucoup de bétail.

Le commerce principal consiste en bestiaux et en poissons frais et salés.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ,

Contenant 20 communes divisées en 5 cantons ou Justices de Paix : Scaër, Arzano, Pontaven, Bannalec, Quimperlé.

La population de cet arrondissement est de 48 mille 620 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Quimperlé en est le chef-lieu. C'est une petite ville située au confluent de l'Isotte et de la Laita, et dont la population est de 4 mille 162 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement produit des grains et des pâturages excellens, où l'on élève des bestiaux.

Le commerce principal consiste en bestiaux, en grains, en bois de construction.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VIII^e. DÉPARTEMENT (Côtes-du-Nord).

LE département des *Côtes-du-Nord*, formé de la ci-devant Haute-Bretagne, dont le chef-lieu est à *Saint-Brieuc*, tire son nom des *côtes* qui le bordent dans sa longueur, et qui convient à leur position septentrionale sur le *canal de la Manche*.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, la *Manche*; à l'est, le département d'*Ille et Vilaine*; au sud, celui du *Morbihan*; et à l'ouest celui du *Finistère*.

Les *principales Rivières* sont : le *Guët*, qui a sa source au sud-est de *Belle-Île-en-Terre*, arrose cette ville, passe à *Lannion* et se jette dans la mer; le *Tréguier*, le *Trieux*, qui passe à *Guingamp*, *Pontrieux*, *Lézardrieux*, et se jette dans la *Manche*; l'*Argueron*, la *Rance*, qui prend sa source au sud-est de *Broons*, passe à *Dinan*, et se jette dans la mer à *Saint-Malo*; la *Lie*, l'*Oust*, le *Blavet*, etc.

Ce département est couvert de landes en plusieurs endroits, ce qui fait que le sol y est peu fertile. Il produit cependant, dans les parties cultivées, beaucoup de blé, du maïs, du vin, des fruits dont on fait du cidre, des lins, des chanvres. Il y a des pâturages qui nourrissent beaucoup de bestiaux, et des chevaux qui sont très-forts et très-estimés. On y trouve aussi des mines de plomb et de fer, et des établissemens de forges.

Le principal commerce consiste en grains, en chanvre, en lin, en beurre salé, en suifs, en cuirs, en bestiaux, en chevaux, en miel, en parchemin, en fils, en toiles or-

dinaires et à voiles; en tamis et batistes; en fer, en papiers, etc., produits des fabriques qui y sont établies.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* sont: Lannion, Tréguier, Pontieux, Guingamp, Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan, Broons, Loudéac, Rostrenen.

L'*Etendue en superficie* du département est de 736 mille 720 hectares (1 million 443 mille 463 arpens), ou de 7 mille 367 kilomètres carrés (353 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 23 mille 876 hectares 49 ares (46 mille 780 arpens), dont 6 mille 200 hectares 12 ares (12 mille 147 arpens 59 perches) de bois nationaux, et 17 mille 676 hectares 37 ares (34 mille 632 arpens 41 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 499 mille 927 individus, ce qui fait à peu près 1 mille 416 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,549,791 francs;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,760,000 fr.	» ^c
Contribution personnelle, mobilière et sompuaire.....	241,600	»
Portes et fenêtres.....	96,635	»
Patentes.....	131,300	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	320,256	»
TOTAL égal.....	2,549,791^{fr.}	»^c

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 5 francs 10 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 306,687 francs 19 centimes ;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	127,580 ^{fr.}	86 ^{c.}
		de l'ordre judiciaire.....	146,106	33
		d'instruction publique.....	33,000	»
		TOTAL égal.....	306,687^{fr.}	19^{c.}

Le département des *Côtes-du-Nord* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Lannion* ; 2°. de *Saint-Brieuc* ; 3°. de *Dinan* ; 4°. de *Loudéac* ; 5°. de *Guingamp* ; en 47 cantons ou justices de paix, et 376 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE LANNION,

Contenant 59 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de paix : Perros-Guirec , Tréguier , Lezardrieux , la Roche-Derrien , Plouaret , Plestin , Lannion.

La population de cet arrondissement est de 83 mille 633 individus, et le collège électoral est composé de 167 membres.

Lannion en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière du Guet, et dont la population est de 3 mille 132 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est abondant en toutes sortes de grains, lins et chanvres. Il y a d'excellens pâturages où

On élève des bestiaux et des chevaux estimés pour leur force. On y trouve aussi des mines de plomb et de fer.

Le principal commerce consiste en blés, chevaux, lins, fils, toiles, papiers, fers, etc.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC,

Contenant 97 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de paix : Paimpol, Plouha, Châtelaudren, Saint-Brieuc, Pleneuf, Lamballe, Moncontour, Plœuc, Quintin, Lanvollon.

La population de cet arrondissement est de 145 mille 176 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Saint-Brieuc en est le chef-lieu. C'est une ville située dans l'enfoncement d'un golfe à deux kilomètres de la mer, dont elle est séparée par des montagnes.

Cette ville a une population de 8 mille 90 individus, et elle est distante de Paris de 456 kilomètres (114 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché et de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes; d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la quatrième légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement est bon et fertile dans les endroits cultivés, et il produit des grains, des fruits, du lin, du chanvre, de bons pâturages où l'on nourrit du gros et menu bétail. On y trouve des mines de fer qui sont d'un bon rapport.

Le commerce consiste principalement en blés, lins, fils, toiles, cidre, bestiaux, miel, cire, fer, faïence, poissons frais et salés, etc.

A R R O N D I S S E M E N T D E D I N A N ,

Contenant 92 Communes divisées en 10 cantons ou Justices de paix : Matignon, Ploubalay, Evran, Plélan, Broons, Jugon, Plancoët, Dinan est et ouest, Saint-Jouan-de-l'Île.

La population de cet arrondissement est de 96 mille 327 individus, et le collège électoral est composé de 193 membres.

Dinan en est le chef-lieu. C'est une ville forte, située sur une montagne et sur la rivière de Rauce, et la population y est de 4 mille 170 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en grains, lins et chanvres. Les pâturages y sont excellens et nourrissent beaucoup de bestiaux.

Le commerce principal consiste en grains, lins, fils, toiles, beurre, miel, cire, suifs, cuirs, parchemins, etc.

A R R O N D I S S E M E N T D E L O U D É A C ,

Contenant 55 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de paix : Corlay, Uzel, Merdrignac, la Chèze, Loudéac, Mur, Plouguenast, Colinée, Gouarec.

La population de cet arrondissement est de 85 mille 271 individus, et le collège électoral est composé de 171 membres.

Loudéac en est le chef-lieu. C'est une petite ville dont la population est de 6 mille 96 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des blés, des fruits, du lin, du chanvre. Les pâturages y sont bons; on y trouve aussi des mines de fer. Le principal commerce consiste en grains, fils, toiles, fers, etc.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP,

Contenant 73 communes divisées en 10 cantons ou Justices de paix : Pontrieux, Bourbriac, Botoha, Rostrenen, Maël-Carhaix, Belle-Isle-en-Terre, Callac, Plouagat, Bégard, Guingamp.

La population de cet arrondissement est de 89 mille 520 individus, et le collège électoral est composé de 179 membres.

Guingamp en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Rieux, dont la population est de 5 mille 190 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement produit des grains de toutes espèces, du lin, du chanvre. Les pâturages y sont excellens.

Le commerce principal de ce département consiste en grains, fils et toiles, etc.

(Pour plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IX^e. DÉPARTEMENT (Ille et Vilaine).

LE département d'*Ille et Vilaine*, formé d'une partie de la ci-devant Bretagne, dont le chef-lieu est à *Rennes*, tire son nom des deux rivières de *Vilaine* et d'*Ille* qui l'arrosent; la première, en angle droit de l'est au sud, et la seconde, du nord au sud.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, le canal et le département de la Manche; à l'est, celui de la Mayenné; au midi, celui de la Loire - Inférieure; et à l'ouest, ceux du Morbihan et des Côtes-du-Nord.

Les *principales Rivières* sont : la *Vilaine*, qui prend sa source à l'est sur les confins du département, près de Juvigné, dans celui de la Mayenne, passe à Vitré, Châteaubourg, Rennes qu'elle partage en deux parties, Redon, et se jette dans l'Océan, au dessus de la Roche-Bernard, dans le département du Morbihan, vis-à-vis l'île de Belle-Ile et plusieurs autres situées devant son embouchure.

Cette rivière est naturellement navigable depuis la mer jusqu'à Redon, par la marée; et depuis Redon jusqu'au-dessus de Rennes, au moyen des eaux vives de la rivière, soutenues par des déversoirs et des chaussées plus ou moins rapprochés; mais cette partie navigable est loin d'être perfectionnée. Il serait cependant possible d'y faire les travaux nécessaires pour l'améliorer, et même de continuer la navigation au-dessus de Rennes, en remontant jusqu'à Vitré; elle serait alors du plus grand intérêt pour les cantons de Vitré, Fougères et la Guerche, et sur-tout

en ce que la réunion de la Vilaine avec la Mayenne en serait la suite.

Un autre objet d'un intérêt majeur pour la France, et ce département en particulier, serait la jonction de la Vilaine à la Rauce, qui s'embouche sous Saint-Malo, d'où résulterait la communication de l'Océan avec la Manche.

L'Ille, qui a sa source au nord, et se jette dans la Vilaine à Rennes : le Bied-Jean, le Cardequin, le Couësson, qui passe par Fougères et se jette dans la baie de Cancale, au-dessous de Pontorson, à travers les grèves du mont Saint-Michel, et dont le cours est très-variable. Il va être très-utilement rendu navigable, par le projet qui vient d'être adopté de redresser son lit, en portant ses eaux à l'est du mont Saint-Michel, et les encaissant entre deux digues insurmontables aux crues, depuis Pontorson jusqu'à la mer.

La Seiche, qui a sa source au sud-est, près la Guerche, et se jette dans la Vilaine, au-dessous de Rennes; le Bruc, le Méen, qui passe à Montfort et se perd dans la Vilaine, etc.

Le sol de ce département, généralement argileux et de peu de consistance, à quinze et seize kilomètres de rayon de Rennes, est entrecoupé dans les autres parties de collines ou coteaux qui le rendent plus solide. La couche végétale, schisteuse ou graveleuse, est très-mince, et la végétation ne s'y soutient qu'à la faveur de l'humidité habituelle de l'atmosphère. Les marais de Dol font exception; c'est, pour leur fertilité, le Delta du département.

Si la qualité du sol n'est pas très-bonne, la culture est encore plus mauvaise; aussi, ne récolte-t-on, année commune, que quatre pour un en froment et cinq en seigle, et ces récoltes ne suffisent pas à la consommation.

On y cultive du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, quantité de sarrasin, des pommes de terre, des fruits, sur-tout des pommes, dont on fait de fort bon cidre; du lin, du chanvre, etc. Les pâturages y sont excellens et abondans le long des rivières; et par-tout ailleurs ils sont maigres et pauvres, parce qu'ils ne sont point fumés, faute d'engrais, ni alternés, parce que l'on recueille toujours si peu de foin, que l'on ne peut en sacrifier une partie pendant quelques années. Ainsi, c'est à la grande ressource des prairies artificielles qu'il serait nécessaire de s'attacher; mais il faudrait un engrais qui manque. Cependant la culture du trèfle et de la luzerne s'accrédite dans les bons cantons. L'on y nourrit beaucoup de bestiaux, principalement des vaches dont le lait donne de bon beurre très-estimé, sur-tout celui connu sous le nom de *beurre de la Préalaye*.

Ce département renferme de belles forêts, des mines de fer, de plomb, des carrières de pierre, de grès et de fours à chaux.

Il n'y a point de fabriques de draps, mais seulement de serges grossières pour l'habillement des habitans de la campagne; des manufactures de toiles à voile, de ménage et d'emballage; une fabrique de chapellerie qui annonce beaucoup de succès, une de faïence qui se soutient un peu; des blanchisseries de cire qui sont bien tombées; des ateliers de teinture, très-réduits; des papeteries communes; des tanneries qui ont de la réputation, des forges, etc.

Le commerce de ce département s'étend particulièrement sur les chanvres, lins, fils, toiles à voiles, grains, cidre, bestiaux, cuirs, beurre, cire, miel, bas de fil et de laine, et quelques bonneteries et flanelles; en bois de construction, en fers, etc.

Ce département n'a dans son arrondissement que deux ports de mer, en y comprenant Redon, où le flux fait monter des barques de 150 à 200 tonneaux. Le commerce des petits ports consiste dans la commission et l'emmagasinage des comestibles et matières étrangères qui se consomment dans l'intérieur, et qui viennent, par le cabotage, de Bordeaux, Marseille et autres ports de l'Océan et de la Méditerranée.

Saint-Malo est le port le plus important pour le commerce, et où il se fait en grand. Les expéditions pour le banc de Terre-Neuve lui étaient d'un produit considérable, et les toiles qu'on envoyait à Cadix formaient une des principales branches de son commerce.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département d'Ille et Vilaine sont : Saint-Malo, Dol, Fougères, Vitré, la Guerche, Bain, Redon, Monfort, Rennes.

L'Étendue en superficie du département est de 681 mille 977 hectares (1 million 336 mille 205 arpens), ou de 6 mille 819 kilomètres et demi carrés (347 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 28 mille 43 hectares 40 ares (54 mille 944 arpens), dont 20 mille 375 hectares 16 ares, (39 mille 920 arpens) de bois nationaux, et 7 mille 668 hectares 24 ares (15 mille 24 arpens) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 488 mille 605 individus; ce qui fait 1408 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,014,223 francs;

SAVOIR :

Contribution foncière.....	2,003,000 ^{fr.}	» ^o
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	329,300	»
Portes et fenêtres.....	139,172	»
Patentes.....	169,583	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire..	373,168	»
TOTAL égal.....	3,014,223^{fr.}	»

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu 6 francs, 16 centimes 11 douzièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 421,093 francs 66 centimes;

SAVOIR :

Dépenses {	d'administration.....	151,020 ^{fr.}	33 ^o
	de l'ordre judiciaire.....	234,073	33
	d'instruction publique.....	36,000	»
TOTAL égal.....	421,093^{fr.}	66^o	

Le département d'*Ille et Vilaine* est divisé en 6 arrondissemens communaux, savoir : 1^o. de *Saint-Malo*; 2^o. de *Fougères*; 3^o. de *Vitré*; 4^o. de *Redon*; 5^o. de *Montfort*; 6^o. de *Rennes*; en 43 cantons ou justices de paix, et en 352 communes.

Le collége électoral est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO,

Contenant 62 Communes divisées en 9 Cantons ou Justice

de Paix : Saint-Malo , Saint-Servan , Cancale , Combourg , Tinténiac , Pleine-Fougères , Châteauneuf , Pleurtuit , Dol.

La population de cet arrondissement est de 101 mille 89 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Saint-Malo en est le chef-lieu. C'est une ville maritime bâtie sur un rocher dans la grève , cerné par la mer à toutes les marées à l'exception d'une chaussée étroite , par laquelle il tient à la terre ferme.

Elle a une population de 9 mille 147 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège de deux tribunaux , l'un de première instance , et l'autre de commerce , la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est très-fertile en grains , en lin , chanvre , fruits , sur-tout en pommes dont on fait un très-bon cidre. Il y a des pâturages excellens où l'on nourrit du gros et menu bétail.

Le commerce est très-considérable en raison de sa situation sur le *canal de la Manche*. Il consiste principalement en grains , en fils , toiles à voiles et autres , et en exportations et importations de toutes espèces de marchandises.

ARRONDISSEMENT DE FOGÈRES ,

Contenant 58 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Antrain , Saint-Brice , Louvigné du-Désert , Saint-Aubin-du-Cormier , Fougères.

La population de cet arrondissement est de 76 mille 577 individus , et le collège électoral est composé de 153 membres.

Fougères en est le chef-lieu. C'est une petite ville située

sur le Couësson. La population y est de 7 mille 297 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit du blé, du seigle, de l'avoine, des fruits, et de très-bons pâturages, où l'on élève des bestiaux.

Le commerce principal consiste en grains, en bestiaux et en cuirs.

ARRONDISSEMENT DE VITRÉ,

Contenant 62 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Argentré, la Guerche, Châteaubourg, Vitré, Retiers.

La population de cet arrondissement est de 74 mille 885 individus, et le collège électoral est composé de 150 membres.

Vitré en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la Vilaine, ayant une population de 8 mille 809 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est fertile en grains, en lin, chanvre; il y a des pâturages où l'on nourrit beaucoup de bestiaux.

Le principal commerce consiste en fils, toiles écruës, bas et gants de fil, en serges et étamines.

ARRONDISSEMENT DE REDON,

Contenant 46 Communes divisées en 7 Cantons ou Jus

tics de Paix : Le Sel, Bain, Fougerai, Redon, Pipriac, Maure, Guichen.

La population de cet arrondissement est de 66 mille 707 individus, et le collège électoral est composé de 133 membres.

Redon en est le chef-lieu. C'est une jolie ville située sur la rive droite de la Vilaine à 2 kilomètres au-dessus de son confluent avec l'Oust.

Elle a une population de 3 mille 783 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains, lin, chanvres et pâturages.

Le commerce est assez considérable eu égard à la position de Redon sur la Vilaine, qui en fait l'entrepôt de celui de Rennes.

ARRONDISSEMENT DE MONTFORT,

Contenant 46 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Méen, Montauban, Bécherel, Montfort, Plélan.

La population de cet arrondissement est de 55 mille 597 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Montfort en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le Méen, avec une population de 1 mille 115 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement produit des grains, des

fruits et de fort bons pâturages où l'on élève beaucoup de bétail.

Le commerce consiste principalement en grains et en bestiaux.

A R R O N D I S S E M E N T D E R E N N E S ,

Contenant 78 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Liffré, Château-Girons, Janzé, Rennes, Hédé, Saint-Aubin-d'Aubigné, Mordelles.

La population de cet arrondissement est de 113 mille 376 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Rennes en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville située sur la Vilaine qui la partage en deux.

Elle a une population de 25 mille 904 individus, et elle est distante de Paris de 352 kilomètres (88 lieues).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un évêché, de quatre tribunaux : l'un d'appel, l'autre criminel, le 3^e. de première instance et le 4^e. de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, du conservateur de la cinquième conservation des forêts nationales, d'un général de division commandant la 13^e. division militaire, du chef de légion et d'un capitaine de la 4^e. légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains, fruits, lin, chanvre, etc. Les pâturages y sont excellens, et l'on y élève des bestiaux, sur-tout des vaches, dont le lait donne un beurre très-recherché, et connu sous le nom de *beurre de la Préalaye*.

Le commerce consiste en grains, lin et chanvre, en beurre, bestiaux, en fils, toiles à voiles et autres ; en bois

de construction. Il y a des fabriques de serges, de chapellerie, bonneterie; des tanneries, cireries, etc.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE
ET COMMERCIALE DE LA FRANCE, etc.

DIXIÈME RÉGION et dernière,

DITE DU CENTRE,

Comprenant les 9 Départemens du Centre de la France.

PREMIER DÉPARTEMENT (Loir et Cher).

LE département de *Loir et Cher*, formé du Blésois et de la Sologne, dépendants du ci-devant Orléanais, et dont le chef-lieu est à *Blois*, tire son nom de deux de ses rivières, le *Loir* qui l'arrose dans sa partie septentrionale du nord à l'ouest, et le *Cher* qui coule au sud de l'est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont au nord, celui d'Eure et Loir; au nord-est, celui du Loiret; au sud-est, celui du Cher; au midi, celui de l'Indre; au sud-ouest, celui d'Indre et Loire; et au nord-ouest, celui de la Sarthe.

Les *principales Rivières* sont: la Loire qui le traverse au centre de l'est à l'ouest, le Loir, le Cher, le Cosson qui a sa source près la Ferté-Senneterre, dans le départ-

tement du Loiret, et se jette dans la Loire, au-dessous de Blois; le Beuvron, la Soudre, qui prend sa source près de Salbris, et se perd dans le Cher, au-dessous de Salles.

Le climat de ce département est généralement doux et tempéré: il est pur et sain, à quelques exceptions près, dans l'arrondissement de Romorantin, dont les marécages entretiennent des exhalaisons nuisibles à la santé.

Il n'y a point de montagnes élevées; des collines tapissées de riches vignobles, y reposent agréablement la vue.

Ce département est purement agricole: la culture y varie suivant la nature du terrain, qui n'est pas, à beaucoup près, également fertile; la partie septentrionale est d'un bien plus grand rapport que la méridionale. On y recueille des grains de toutes espèces, du vin, des fruits, des légumes, etc. Les pâturages y sont très-bons, et l'on y élève beaucoup de vaches, dont le lait donne une crème très-estimée. Le gibier, la volaille et le poisson y abondent. Il renferme plusieurs belles forêts et des mines de fer.

Le commerce consiste en grains, en vins, eaux-de-vie, bois, bétail, crème, etc.

On regrette que les habitans n'aient point ajouté à leurs richesses territoriales les produits des nombreux établissemens industriels, que leur situation avantageuse pour l'exportation et l'importation, aurait dû les inviter à former. Ceux qu'on y trouve actuellement de plus étendus et de plus considérables, sont les manufactures de draps de Saint-Aignan et de Romorantin, les fabriques de cotonnades de Meslay et Vendôme; de couvertures et molletons de coton de Saint-Dié; la verrerie de Montmirail, l'une des plus belles de France; celle de Rougemont; la tannerie, la ganterie, la coutellerie, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de Loir et Cher, sont : Montdoubleau, Vendôme, Blois, Romorantin, Montrichard.

L'*Étendue en superficie* du département est de 603 mille 116 hectares (1 million 181 mille 691 arpens), ou de 6 mille 31 kilomètres carrés (319 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 73 mille 635 hectares 39 ares (144 mille 270 arpens), dont 26 mille 814 hectares 37 ares (52 mille 536 arpens) de bois nationaux, 1 mille 750 hectares 15 ares (3 mille 429 arpens) communaux, et 45 mille 70 hectares 87 ares (88 mille 305 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 211 mille 152 individus ; ce qui fait 662 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,432,733 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,700,000 fr. » ^e .
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	209,100 »
Portes et fenêtres.....	96,173
Patentes.....	122,004 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	305,456 »
TOTAL égal.....	2,432,733 fr. »^e.

Ce qui donne , pour la quotité contributive de chaque individu, 11 francs 52 centimes 1 dixième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 210,286 francs 19 cent.

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.	87,556 ^{fr.}	19
		de l'ordre judiciaire.....	95,730	»
		d'instruction publique.....	27,000	»
		TOTAL égal.....	210,286 ^{fr.}	19

Le département de *Loir et Cher* est divisé en 3 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Vendôme*; 2°. de *Blois*; 3°. de *Romorantin*; en 24 cantons ou justices de paix et 309 communes.

Le collège électoral du département est composé de 211 membres.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME,

Contenant 114 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : *Morée*, *Droué*, *Selommes*, *Saint-Amand*, *Montoire*, *Savigny*, *Montdoubleau*, *Vendôme*.

La population de cet arrondissement est de 68 mille 330 individus, et le collège électoral est composé de 137 membres.

Vendôme en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le *Loir*, dans deux îles collatérales, avec une population de 7 mille 555 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est en général fort couvert de bois. Le sol y est fertile en grains, vins et cidre, et il y a des pâturages où l'on nourrit des bestiaux, et où l'on élève beaucoup de chevaux.

Il y a des manufactures importantes de cotonades à Ven-

dôme et Meslay; des verreries, à Montmirail et Rougemont; des forges, à Freteval; des tanneries, des fabriques de gants, etc.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS,

Contenant 140 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Ouzouer-le-Marché, Marchenoir, Mer, Bracieux, Contres, Saint-Aignan, Montrichard, Herbault, Blois est et ouest.

La population de cet arrondissement est de 103 mille 268 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Blois en est le chef-lieu. C'est une ancienne et belle ville située à mi-côte, dans une position très-agréable, sur la rive droite de la Loire, que l'on y passe sur un très-beau pont de pierre.

Elle a une population de 13 mille 213 individus, et est distante de Paris de 172 kilomètres (43 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance et le 3^e de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 6^e légion de gendarmerie nationale.

Le sol de cet arrondissement est fertile en grains, vins, fruits et pâturages. Le gibier, la caille et le poisson y sont très-abondans. Il y a des forêts considérables.

Le principal commerce consiste en grains, vins, eaux-de-vie, bois de construction, de chauffage et de merrain, bétail, étoffes de laine, gants, chapeaux, cuirs, coutelleries, quincailleries, faïenceries, etc.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN,

Contenant 55 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Beuvron, Salbris, Ménétous, Selles-sur-Cher, Romorantin, Neung-sur-Beuvron.

La population de cet arrondissement est de 39 mille 554 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Romorantin en est le chef-lieu. Cette ville, située sur la rive droite de la Soudre, a une population de 5 mille 730 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est, en général, couvert d'étangs, de marais et de landes ; il est sablonneux et peu fertile. Il produit du seigle, de l'orge, de l'avoine et du sarrasin. Les pâturages y sont abondans, et l'on y élève beaucoup de bétail. Le gibier y est très-commun.

Le commerce principal consiste en bois, laines, bestiaux, et dans les produits des manufactures de draps, de serges et bonneterie qui y sont établies.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

II^e. DÉPARTEMENT (Loiret).

LE département du *Loiret*, formé du ci-devant Orléanais, et dont le chef-lieu est à Orléans, tire son nom de
la

la petite rivière du *Loiret*, qui, après un cours de dix kilomètres (2 lieues) seulement, se jette dans la Loire, au-dessous d'Orléans.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux de Seine et Oise et de Seine et Marne ; à l'est, celui de l'Yonne ; au sud, ceux du Cher et de Loir et Cher ; et à l'ouest celui d'Eure-et-Loir.

Les *principales Rivières* sont : la Loire, qui le traverse au midi, du sud-est au sud-ouest ; le Loiret, qui a sa source près de Tigy, et se jette dans la Loire, au-dessous d'Orléans. Cette petite rivière, aussi large à sa source qu'à son embouchure, coule à peu près dans le même lit que la Loire, et a la propriété de ne geler jamais. Le Loing, qui a sa source près de Saint-Fargeau, dans le département de l'Yonne, remonte au nord, passe à Montargis, porte ses eaux dans le canal, coule alternativement avec et à côté, et se perd dans la Seine ; le Bied, l'Ouane, etc. Le canal de Montargis et de Briare est un fort bel ouvrage. Il sert à joindre la Loire à la Seine par deux branches ; l'une va de Montargis à Briare ; et l'autre, qui est la plus considérable, commence également à Montargis, et va jusqu'auprès d'Orléans. Il établit ainsi une communication facile pour le transport des marchandises entre la Loire et la Seine.

Le climat de ce département est sain et tempéré. C'est un pays de plaine et très-abondant en toutes sortes de grains, en vins rouges et blancs, en légumes, en fruits de toutes espèces et de la meilleure qualité, en chanvre, safran, pâturages, gibier, poisson, volaille, etc.

Le commerce est fort étendu : il consiste principalement en grains, fruits, arbres fruitiers et d'agrément, en vins et eaux-de-vie, safran, bestiaux, etc. Il y a des manufactures d'étoffes de laine, de bonneteries, des

filatures de coton, papeteries, tanneries; des fabriques de toiles, raffineries de sucre, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* du département du Loiret, sont : Pithiviers, Montargis, Gien, Orléans.

L'*Étendue en superficie* du département est de 675 mille 191 hectares (1 million 322 mille 909 arpens), ou de 6 mille 751 kilomètres et demi carrés (224 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 93 mille 186 hectares 45 ares (182 mille 595 arpens), dont 84 mille 955 hectares 98 ares (166 mille 449 arpens 84 perches) de bois nationaux ; 188 hectares 35 ares (369 arpens 4 perches) communaux, et 8 mille 42 hectares 12 ares (15 mille 776 arpens 12 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 289 mille 728 individus ; ce qui fait 1 mille 204 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,778,705 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.	2,440,000 ^{fr.} » ^c
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.	373,100
Portes et fenêtres.....	223,278
Patentes.....	292,231
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	450,096
TOTAL égal.....	3,778,705^{fr.} »^c

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 13 francs 35 centimes 1 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 337,821 fr. 52 cent. ;

S A V O I R :

Dépenses	}	d'administration	126,889 ^f 86 ^c .
		de l'ordre judiciaire.....	170,931 66
		d'instruction publique.....	40,000 »
		TOTAL égal.....	<u>337,821^f 52^c.</u>

Le département du *Loiret* est divisé en 4 arrondissemens communaux, savoir ; 1^o. de *Pithiviers* ; 2^o. de *Montargis* ; 3^o. de *Gien* ; 4^o. d'*Orléans* ; en 31 cantons ou justices de paix, et 363 communes.

Le collège électoral du département est composé de 290 membres.

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS,

Contenant 108 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de paix : Malesherbes, Puiseaux, Beaune, Bazoches-les-Gallerandes, Pithiviers.

La population de cet arrondissement est de 55 mille 61 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Pithiviers en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le ruisseau de l'OEuf, dont la population est de 3 mille 71 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains, en pâturages et en gibier.

Le commerce consiste principalement en grains. Les

gâteaux d'amande et les pâtés d'alouettes de Pithiviers sont fort renommés.

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS,

Contenant 95 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Ferrières, Courtenay, Château-Regnard, Châtillon-sur-Loing, Lorris, Bellegarde, Montargis.

La population de cet arrondissement est de 61 mille 912 individus, et le collège électoral est composé de 124 membres.

Montargis en est le chef-lieu. C'est une ville située au pied d'une montagne, sur le *canal du Centre*, près la rivière de Loing.

Elle a une population de 6 mille 394 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement, dont le sol est presque tout sablonneux, produit peu de grains, mais on y recueille du safran fort estimé et des fruits. Les pâturages y sont bons et le gibier y est abondant.

Le commerce est assez considérable en raison de sa situation sur les deux branches du *canal du Centre* qui est le lieu du commerce pour la communication des départemens méridionaux de la France avec ceux du septentrion et la capitale de la République. Il consiste principalement en safran, laines, draperies, papeteries, moutarde, quincailleries, etc.

ARRONDISSEMENT DE GIEN,

Contenant 49 Communes divisées en 5 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Gien , Ouzouer-sur-Loire , Châtillon-sur-Loire , Briare , Sully.

La population de cet arrondissement est de 37 mille 395 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Gien en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive droite de la Loire , et dont la population est de 5 mille 117 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture , le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement produit des grains , du vin , du safran , des fruits. Les pâturages y sont excellens et le gibier et le poisson abondans.

Le principal commerce consiste en blés , safran , vins , moutarde , serges et bas drapés.

ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS ,

Contenant 111 Communes divisées en 14 Cantons ou Justices de Paix : Patay , Neuville , Châteauneuf , la Ferté-Saint-Aubin , Beaugency , Méun , Chécy , Notre-Dame de Cléry , Jargeau , Olivet , Ingré , Orléans.

La population de cet arrondissement est de 135 mille 360 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Orléans en est le chef-lieu. C'est une ancienne , grande et belle ville , située sur la rive droite de la Loire que l'on passe sur un beau pont. Elle a une population de 36 mille individus , et elle est distante de Paris de 120 kilomètres (30 lieues). Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture , le siège d'un évêché , de quatre tribunaux : l'un d'appel , l'autre criminel , le troisième de première instance et le quatrième de commerce ; la résidence d'un

conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, du conservateur de la septième conservation des forêts nationales; d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la quatorzième légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement produit en abondance toutes sortes de grains, vins rouges et blancs, légumes, fruits de toutes espèces, chanvres, safran, etc. Les pâturages y sont très-bons; le gibier, la volaille et le poisson y abondent. Il faut observer cependant que la partie sud-est, aussi-bien que la partie nord-est, comprenant ce que l'on nommait la *Sologne*, n'offre qu'un pays sablonneux.

Le commerce est considérable, eu égard à sa situation avantageuse sur la Loire, et la communication facile que lui procure avec Paris l'une des branches du *canal du Centre*. Il consiste principalement en grains, vins, vinaigres, eaux-de-vie, safran, plants d'arbres et graines. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, des filatures de coton, des bonneteries et raffineries de sucre.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède LA DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

III°. DÉPARTEMENT (l'Yonne.)

LE département de l'Yonne a pour chef-lieu *Auxerre*. Il est formé de l'Auxerrois appartenant à l'ancien gouvernement de Bourgogne, et tire son nom de la rivière d'Yonne qui l'arrose du sud au nord.

Les *Limites* de ce département sont : au nord-ouest,

celui de Seine et Marne ; au nord-est, celui de l'Aube ; au sud-est, celui de la Côte-d'Or ; au midi, celui de la Nièvre ; et à l'ouest, celui du Loiret.

Les principales Rivières sont : l'Yonne , qui a sa source près de Tannay, dans le département de la Nièvre, remonte au nord, passe à Clamecy, où elle commence à être navigable, à Auxerre, Joigny, Sens, et se jette dans la Seine à Montereau. La Vannes, qui prend sa source au nord-est, dans le département de l'Aube, coule à l'ouest, passe à Villeneuve, et se jette dans l'Yonne, au-dessous de Sens ; l'Armançon, qui a sa source au sud-est, dans le département de la Côte-d'Or, passe à Sémur, à Tonnerre, à Saint-Florentin, et se perd dans l'Yonne, entre Auxerre et Joigny ; le Séray, qui prend aussi sa source au sud-est, passe à Noyers, Chablis, et se rend dans l'Yonne au-dessous d'Auxerre ; le Voisin, qui passe à Avallon ; le Cure, etc. C'est dans ce département, à St.-Florentin, que commence le *canal de l'Est*, connu autrefois sous le nom de *canal de Bourgogne*, qui doit opérer la jonction de l'Yonne à la Saône.

Il est bien à désirer que le Gouvernement s'occupe de la continuation des travaux de ce canal, qui ouvre la communication de la Méditerranée avec la Manche, par le Rhône, la Saône, l'Ouche, l'Armançon, l'Yonne et la Seine.

Le sol de ce département n'est pas également fertile : il renferme des contrées découvertes, sèches, arides, remplies de collines, et peu abondantes.

La partie de l'ouest est très-argileuse et couverte de bois et d'étangs. Les cantons situés au sud et à l'est, limitrophes des départemens de la Nièvre et de la Côte-d'Or, sont presque tous en vignobles. Au nord, la culture des terres est mieux entendue, sur-tout sous le rapport des

productions céréales. La proximité des pays à grande culture, tels que la ci-devant Brie, peut bien avoir influé sur l'exploitation de cette partie du département. Mais on prétend, ce que nous croyons avec peine, que la trop grande division des terres et des vignes, qui augmente encore tous les jours par l'effet des successions et des partages, nuit aux améliorations et aux progrès de l'agriculture.

En général, le territoire du département de l'Yonne est très-fertile; il produit des grains de toutes espèces en abondance, des chanvres, des légumes, des fruits, etc. On y recueille beaucoup de bons vins, qui font le principal objet de son commerce. Les pâturages y sont excellens, et l'on y nourrit quantité de bestiaux. Il y a aussi beaucoup de bois: le poisson et le gibier y abondent.

On y trouve des fabriques de draps et autres étoffes de laine, de velours, de coton, et filatures de coton, des fabriques de bonneteries, des tanneries, des papeteries, des forges, des verreries, faïenceries, tuileries, des fours à chaux et blanc d'Espagne, etc.; mais toutes ces manufactures, fabriques et usines sont peu importantes, languissent pour la plupart, et ont besoin d'encouragement.

Le principal commerce consiste en vins qui sont fort estimés, puis en grains, foins, bois, charbon, bestiaux, laines, et dans les différens produits de l'industrie des habitans.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de l'Yonne sont : Sens, Saint-Florentin, Tonnerre, Avallon, Saint-Fargeau, Joigny, Auxerre.

L'*Étendue en superficie* est de 729 mille 223 hectares (1 million 428 mille 773 arpens), ou de 7 mille 292 kilomètres carrés (373 lieues carrées.)

Celle des *Forêts*, est de 149 mille 810 hectares 44 ares 293 mille 517 arpens, dont 21 mille 327 hectares 90 ares (41 mille 786 arpens 66 perches) de bois nationaux; 16 mille 578 hectares 11 ares (32 mille 480 arpens 64 perches) communaux, et 111 mille 904 hectares 43 ares (219 mille 249 arpens 70 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 339 mille 278 individus, ce qui fait 909 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,093,023 francs;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,122,000 ^{fr.}	» ^{o.}
Contribution personnelle, mobilière et sompuaire.	262,100	»
Portes et fenêtres.....	152,240	»
Patentes.....	175,227	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	381,456	»
TOTAL égal.....	3,093,023^{fr.}	»^{o.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 11 centimes 2 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 297,935 francs 66 centimes;

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration.....	127,485 ^{fr.}	» ^{o.}
	de l'ordre judiciaire.....	148,450	66
	d'instruction publique.....	22,000	»
TOTAL égal.....	297,935^{fr.}	66^{o.}	

Le département de l'*Yonne* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Sens* ; 2°. de *Joigny* ; 3°. d'*Auxerre* ; 4°. de *Tonnerre* ; 5°. d'*Avallon* ; en 34 cantons ou justices de paix, et 484 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE SENS,

Contenant 91 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : *Sergines*, *Villeneuve-sur-Vannes*, *Pont-sur-Yonne*, *Sens*, *Valérien*.

La population de cet arrondissement est de 57 mille 285 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Sens en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive droite de l'*Yonne*, un peu au-dessous de son confluent avec la rivière de *Vannes*.

La population y est de 10 mille 603 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en blés, seigle, fruits et bons vins. Les pâturages y sont excellens.

Le principal commerce consiste en grains, vins, bois et charbon. Il y a des fabriques de draps, et autres étoffes de laine ; de velours de coton, d'horlogerie, des tanneries, des filatures de coton, etc.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY,

Contenant 110 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : *Villeneuve-sur-Yonne*, *Cerisiers*, *Brinon*,

Joigny, Charny, Aillaut-sur-Thon, Saint-Fargeau, Bleneau.

La population de cet arrondissement est de 81 mille 933 individus, et le collège électoral est composé de 176 membres.

Joigny en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive droite de l'Yonne. Elle a une population de 5 mille 219 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement produit des grains, et surtout de bons vins. Il y a des pâturages excellens le long de l'Yonne, où l'on élève beaucoup de bestiaux.

Le principal commerce consiste en grains, vins, bestiaux et langues fourrées. Il y a des fabriques d'étoffes de laine et de blanc-d'Espagne; des tanneries, etc.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE,

Contenant 130 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Ligny-le-Château, Chablis, Vermanton, Coulanges-sur-Yonne, Courçon, Toncy, Auxerre, Coulanges-la-Vineuse, Seignelay, Saint-Florentin, Saint-Sauveur.

La population de cet arrondissement est de 103 mille 882 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Auxerre en est le chef-lieu. C'est une ville ancienne, située très-avantageusement sur le haut d'un coteau, qu'arrose l'Yonne. Elle a une population de 12 mille 47 individus, et elle est distante de Paris de 160 kilomètres (40 lieues). Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois

tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, et d'un capitaine de la quatorzième légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement est sec, aride, rempli de collines, et peu abondant en blés; mais il est très-fertile en vins qui sont estimés.

Le commerce est considérable, eu égard à la communication facile avec Paris. Il consiste principalement en vins, chanvre, bois et charbon.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE,

Contenant 83 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Flogny, Noyer, Tonnerre, Ancy-le-Franc, Saint-Vinnemer.

La population de cet arrondissement est de 47 mille 394 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Tonnerre en est le chef-lieu. C'est une ville située sur l'Armançon, et dont la population est de 4 mille 261 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains, et sur-tout de bons vins.

Le principal commerce consiste en vins. Il y a des filatures de coton, et des fabriques de bonneteries, verreries, faïenceries, tuileries, etc.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON,

Contenant 70 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Lile-sur-le-Serrein, Quarre-les-Tombes, Vezelay, Avallon, Lucy-le-Bois.

La population de cet arrondissement est de 42 mille 784 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Avallon en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le Voisin, ayant une population de 5 mille 45 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement, entremêlé de montagnes et de plaines, est très-fertile en froment, seigle, bons vins, et fourrages. Les pâturages y sont excellens, et l'on y élève beaucoup de bétail.

Le commerce principal consiste en grains, vins, bois, charbon, bestiaux. Il y a des fabriques de draps et de droguets.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

IV^e. DÉPARTEMENT (la Nièvre).

LE département de la *Nièvre*, formé de la ci-devant province de Nivernais, dont le chef-lieu est à *Nevers*, tire son nom de la petite rivière de *Nièvre*, qui y coule du nord au sud.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de l'Yonne ; à l'est, celui de la Côte-d'Or et de Saône et Loire ; au midi, celui de l'Allier, et à l'ouest, la Loire, qui le sépare de celui du Cher.

Les *principales Rivières* sont : la Loire, qui y coule du sud à l'ouest ; l'Allier, qui l'arrose à l'ouest ; la Nièvre, petite rivière qui a sa source au nord-est de Nevers, près de Champlemy, coule au sud et se jette dans la Loire à Nevers ; le Nonain, qui se jette dans la Loire à Cosne ; le Beuvron, qui se jette dans l'Yonne à Clamecy ; l'Aron et l'Alaigne. Outre ces rivières, qui arrosent un grand nombre de prairies, et servent aux usines, forges et moulins, on avait eu le projet d'établir un canal de communication de la Haute-Loire à la Seine ; l'étang de *Baye* devait servir à faire communiquer la Loire à l'Yonne. Il eût fallu, pour cet effet, percer la montagne Colancelle ; le Gouvernement avait même ordonné les travaux nécessaires pour opérer ce percement : sept puits devaient faciliter l'excavation, renouveler l'air du canal, et fournir la lumière pour la conduite des bateaux, qui eussent pu être du port de 45 tonneaux ; mais l'exécution de ce projet a été suspendu, et comme il serait devenu très-important par la proximité du canal de la Côte-d'Or, il est à désirer que l'administration s'en occupe de nouveau.

Le climat de ce département est tempéré ; mais plus froid que chaud , et plus humide que sec , parce que le pays est entremêlé de plaines et de montagnes ; aussi la terre n'y est point également fertile. Le sol produit des grains , des vins , des fruits et du chanvre : il y a sur tout de fort bons pâturages où l'on nourrit beaucoup de bétail. Il y a des mines de fer et de charbon de terre , qui sont d'un grand rapport ; des carrières de marbre , de grès et de pierre de taille , et des eaux minérales à Saint-Paris et à Pougues.

La partie orientale , fort montagneuse , est ce que l'on nommait le *Morvan*.

Le commerce est considérable. Il consiste principalement en grains , vins , chanvre , bois , charbon de terre et de bois , bétail , fer et acier , coutellerie , quincaillerie , fil de fer , clouteries , manufactures de boutons de métal , fonderies d'ancres pour la marine et de boulets , manufactures de faïence , ouvrages en émail , verreries , tanneries. Il y a aussi des manufactures d'étoffes de laine.

(Pour les foires de ce département , voyez le *Tableau général des foires de France*.)

Les *principales Villes* du département sont : Clamecy , Château-Chinon , Moulins-en-Gilbert , Decize , Nevers , la Charité , Cosne.

L'*Etendue en superficie* du département est de 677 mille 392 hectares (1 million 327 mille 221 arpens) , ou de 6 mille 774 kilomètres carrés (352 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 200 mille 663 hectares 25 ares (293 mille 247 arpens) , dont 22 mille 159 hectares 97 ares (43 mille 416 arpens 90 perches) de bois communaux , et 178 mille 503 hectares 28 ares (349 mille 830 arpens 10 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 251 mille 158 individus , ce qui fait 713 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,145,555 francs.

SAVOIR :

Contribution foncière.	1,521,000 ^{fr.} » ^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.	176,900 »
Portes et fenêtres.	67,903 »
Patentes.	108,088 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	271,664 »
TOTAL égal.	2,145,555^{fr.} »^{c.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 54 centimes deux tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 219,636 francs 66 centimes.

SAVOIR :

Dépenses {	d'administration.	97,139 ^{fr.} »
	de l'ordre judiciaire.	97,497 66
	d'instruction publique.	25,000 »
TOTAL égal.	219,636^{fr.} 66^{c.}	

Le département de la *Nièvre* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1^o. de *Cosne* ; 2^o. de *Clamecy* ; 3^o. de *Nevers* ; 4^o. de *Château-Chinon* ; en 25 cantons ou justices de paix, et 330 communes.

Le collège électoral du département est composé de 25 membres.

ARRONDISSEMENT DE COSNE,

Contenant 66 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Amand, Cosne, Douzy, la Charité, Premery, Pouilly.

La population de cet arrondissement est de 57 mille 788 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Cosne en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive droite de la Loire, au confluent du Nonain avec cette rivière, dont la population est de 4 mille 709 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains et en vins. Il y a des mines de fer et des forges.

Le principal commerce consiste en coutellerie, quincaillerie, en fer, acier, tirerie de fil de fer, clouterie, fonderie d'ancres pour la marine, de boulets, etc.

ARRONDISSEMENT DE CLAMECY,

Contenant 97 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Clamecy, Varzy, Tannay, l'Orme, Brion-les-Allemands, Corbigny.

La population de cet arrondissement est de 65 mille 465 individus, et le collège électoral est composé de 131 membres.

Clamecy en est le chef-lieu. C'est une petite ville située au confluent du Beuvron et de l'Yonne, et dont la population est de 5 mille 338 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première

instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en grains, vins et fruits. Les pâturages y sont excellens, et l'on y élève beaucoup de bétail.

Le principal commerce consiste en grains, bois, vins et bétail. Il y a des fabriques d'acier.

ARRONDISSEMENT DE NEVERS,

Contenant 109 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Pougues, Saint-Saulge, Nevers, Decize, Saint-Pierre-le-Moutier, Saint-Benin-Dazy, Fours, Dorne.

La population de cet arrondissement est de 77 mille 596 individus, et le collège électoral est composé de 155 membres.

Nevers en est le chef-lieu. C'est une ancienne et grande ville, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline située sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre avec cette rivière, que l'on y passe sur un pont de pierre de vingt arches, à 5 kilomètres (1 lieue) à l'est de l'embouchure de l'Allier.

Nevers a une population de 10 mille 150 individus, et elle est distante de Paris de 230 kilomètres (57 lieues et demie). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales et d'un capitaine de la quatorzième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains, vins et pâturages.

Il y a des mines de fer et de charbon de terre, et des sources d'eaux minérales, à Pougues, très-estimées.

Le principal commerce consiste en bétail, bois, fer, charbons de terre et de bois. Il y a des manufactures de faïence, d'ouvrages en émail, des verreries, des tanneries, des fabriques d'étoffes de laine et de toiles.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON,

Contenant 58 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Montsauche, Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois, Moulins-en-Gilbert, Luzy.

La population de cet arrondissement est de 50 mille 309 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Château-Chinon en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur l'Yonne, au haut d'une montagne environnée de plusieurs autres couvertes de bois.

Elle a une population de 3 mille 156 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

On remarque encore dans cet arrondissement la petite ville de *Moulins-en-Gilbert*, située au pied des montagnes du Morvant, dont la population est de 2 mille 500 individus. Elle est le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est ingrat et de mauvaise qualité: il ne produit que du seigle, de l'avoine, du blé sarrasin; et la récolte, même la plus abondante, ne suffit pas pour la subsistance des habitans: il y a cependant quelques bons pâturages où l'on élève des bestiaux. On y recueille aussi d'assez bons vins.

Le principal commerce consiste en bois, bestiaux, toiles et tanneries.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

V^e. DÉPARTEMENT (l'Allier).

LE département de l'*Allier*, formé du ci-devant Bourbonnais, dont le cheflieu est à *Moulins*, tire son nom de la rivière de l'*Allier*, qui y coule du sud au nord.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux de la Nièvre ; à l'est, ceux de Saône et Loire et de la Loire ; au midi, celui du Puy-de-Dôme ; au sud-ouest, celui de la Creuse ; et au nord-ouest, celui du Cher.

Les *principales Rivières* sont : la Loire, qui longe une partie du département, et lui sert de limites ; l'*Allier*, qui prend sa source dans le département de la Haute-Loire au pied des montagnes de la Lozère, passe à Issoire, à Vichy, à Moulins, à Saint-Pierre-le-Moutier, et se jette dans la Loire en face de Nevers. Cette rivière, grossie de la fonte des neiges qui couvrent les montagnes, se gonfle tellement vers le mois de messidor, que les débordemens causent beaucoup de dommages le long de ses rives.

L'*Allier* n'est navigable qu'une partie de l'année, plus ou moins longue, suivant que l'abondance des eaux en favorise la navigation. Les réparations à faire sur toute l'étendue du cours de cette rivière, sont d'autant plus ins-

tantes, qu'il est beaucoup d'objets importans pour le commerce de ce département, qui, à moins de grands frais, ne peuvent guère être exportés que par eau, et qu'en outre les dégradations nuisent non-seulement à la navigation, qui, par-là, devient souvent pénible et dangereuse, mais donnent souvent lieu à des changemens dans le cours des eaux et à leur expansion sur les propriétés riveraines, les plus précieuses du département.

La Bèbre, qui coule à l'est, du sud au nord, et s'embouche dans la Loire près de Dompierre; l'Audelot, qui passe à Gannat et se jette dans l'Allier; la Bouble, qui a sa source près le Montet, arrose Saint-Pourçain, et se perd dans l'Allier et l'Aumouse.

La Sioule, qui se jette dans l'Allier. Il serait facile de la rendre navigable depuis Saint-Pourçain jusqu'à son confluent dans l'Allier, sur environ 10 kilomètres (2 lieues) de longueur. Il serait également intéressant pour le commerce du département de prolonger la navigation du Cher depuis le port d'Urçay jusqu'à Montluçon, sur 25 kilomètres (5 lieues) de longueur; elle favoriserait beaucoup l'exploitation des mines de charbon de Commentry. On avait aussi eu le projet de construire un canal depuis Fins jusqu'au-dessous du pont de Moulins, pour faciliter le transport des charbons de terre pour l'approvisionnement de Paris, et diminuer de beaucoup le prix de ce combustible.

Les étangs ou amas d'eaux stagnantes sont très-répandues et très-multipliées sur la surface de ce département; ils répandent dans l'atmosphère, sur-tout dans les grandes chaleurs, des exhalaisons putrides, qui ne contribuent pas peu aux maladies épidémiques; mais ils présentent, d'un autre côté, l'avantage du bénéfice du poisson, qui peut être considéré comme une branche du commerce,

et multiplient les cours d'eaux nécessaires à l'arrosement des prés.

Le climat de ce département serait assez tempéré, si l'on ne s'y ressentait pas quelquefois de la froideur des neiges qui couvrent les montagnes des contrées voisines, et de celles des forêts, qui attirent chaque année de fréquens orages et des grêles qui font beaucoup de tort aux moissons.

La nature du sol y est très-variée. La partie basse où coulent les grandes rivières est en terre argileuse, la plus fertile du pays; une autre partie, arrosée par la Bouble, la Sioule, la Bèbre, est en terre forte: les hauteurs offrent de vastes étendues d'argile plus ou moins décomposée à sa surface. Ces trois sortes de terre forment à peu près la moitié de l'étendue du département. Leurs principales productions sont: le froment, l'avoine, l'orge, le foin, les légumes, de bons pâturages, des vins rouges propres au transport, des graines de toutes espèces, quelques seigles médiocres; et dans la partie argileuse, des avoines, des seigles de bonne qualité, des foins, des vins blancs, et une grande quantité de bois, maintenant détruits en partie.

L'autre moitié des terres offre un terrain sablonneux ou mêlé d'un gravier d'une couche mince sur un fond granitique. Il produit de beaux seigles, des vins blancs, des fruits, des pommes-de-terre, des graines à huile: c'est aussi dans cette partie que se trouve la plus grande partie des mines de ce département, telles que fer, étain, plomb, charbon, antimoine, etc.

Il y a des carrières de marbre veiné et de pierres à chaux, et des sources d'eaux minérales très-renommées, sur-tout celles de *Burges-les-Bains*, de *Bardon*, de *Névis*, de *Saint-Pardoux* et de *la Traulière*.

Le principal commerce consiste en grains, chanvres, vins,

bois, bestiaux, froment, volaille, poissons, gibier, fers, charbons, quincailleries, coutelleries, pelleteries, tanneries, fabriques de rubans et galons, verreries, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le Tableau général des Foires de France.)

Les principales Villes du département de l'Allier sont : Moulins, la Palisse, Gannat, Montluçon, Burges-les-Bains, ci-devant Bourbon-l'Archambault.

L'Etendue en superficie du département est de 742 mille 272 hectares (1 million 454 mille 341 arpens), ou de 7 mille 422 kilomètres et demi carrés (365 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 106 mille 257 hectares 62 ares (208 mille 185 arpens), dont 33 mille 220 hectares 40 ares (65 mille 87 arpens 1 perche) de bois nationaux, et 73 mille 37 hectares 22 ares (143 mille 97 arpens 99 perches) appartenans à des particuliers.

La Population est évaluée à 272 mille 616 individus ; ce qui fait 747 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,208,064 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,619,000 ^{fr.} » ^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	154,900 »
Portes et fenêtres.....	69,135 »
Patentes.....	81,205 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	283,824 »
TOTAL égal.....	2,208,064^{fr.} »^{c.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 8 francs 10 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 269,731 fr. 33 c. ;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration	126,731 ^{fr.} » ^{6.}
		de l'ordre judiciaire.....	115,000 33
		d'instruction publique.....	28,000 »
		TOTAL égal.....	<u>269,731^{fr.}33^{c.}</u>

Le département de l'*Allier* est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Montluçon*; 2°. de *Moulins*; 3°. de *Gannat*; 4°. de *la Palisse*; en 26 cantons ou justices de paix et 350 communes.

Le collège électoral du département est composé de 273 membres.

ARRONDISSEMENT DE MONTLUÇON,

Contenant 100 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de paix : Cérilly, Hérisson, Montmarault, Marcillat, Montluçon, Huriel.

La population de cet arrondissement est de 62 mille 912 individus, et le collège électoral est composé de 126 membres.

Montluçon en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le penchant d'un coteau qui descend fort doucement jusqu'à la rivière de Cher, que l'on passe sur un pont de pierre. Elle a une population de 4 mille 420 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est très-fertile en grains, fruits et vins. Il y a beaucoup de pâturages où l'on élève du bétail. Il y a des carrières de marbre.

Le commerce consiste principalement en bestiaux, blés et volailles. Il y a des fabriques de rubans et de galons.

ARRONDISSEMENT DE MOULINS,

Contenant 94 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de paix : Lurcy-le-Sauvage, Burges-les-Bains, Chevagnes, Neuilly-le-Réal, Dompierre, Moulin, est et ouest, le Montet, Souvigny.

La population de cet arrondissement est de 80 mille 417 individus, et le collège électoral est composé de 161 membres.

Moulin en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville située sur la rive gauche de l'Allier, dans une plaine charmante. Elle a une population de 13 mille 200 individus, et elle est distante de Paris de 284 kilomètres (71 lieues).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux : l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, du conservateur de la dixième conservation des forêts nationales, du chef de légion, et d'un capitaine de la treizième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est très-fertile en grains, chanvres et fruits. Il possède de bons pâturages où l'on élève beaucoup de bestiaux. Il y a des mines de fer et des sources d'eaux minérales.

Le commerce consiste en petits grains, fruits, bestiaux, quincailleries, coutelleries, pelleteries, tanneries, fer, etc.

ARRONDISSEMENT DE GANNAT,

Contenant 79 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Pourçain, Chantelle-le-Château, Gannat, Escurolles, Ebreuil.

La population de cet arrondissement est de 59 mille 759 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Gannat en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur l'Audelot, dont la population est de 5 mille 43 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement produit des grains, des fruits, du vin, d'excellens pâturages.

Le commerce consiste en blés, en bestiaux et en cuirs.

ARRONDISSEMENT DE LA PALISSE,

Contenant 77 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Yaligny, le Donjon, Varennes, la Palisse, Cusset, le Mayet-de Montagne.

La population de cet arrondissement est de 69 mille 528 individus; et le collège électoral est composé de 139 membres.

La Palisse en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Bertre, dont la population est de 1 mille 800 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est très-fertile en froment, en seigle, en chanvre et autres denrées. Ses pâturages sont excellens et nourrissent beaucoup de bétail.

Le principal commerce consiste en blés, chanvres, toiles, bestiaux et tanneries.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VI^e. DÉPARTEMENT (le Puy-de Dôme).

LE département du *Puy-de-Dôme*, formé de la ci-devant Basse-Auvergne, dont le chef-lieu est à *Clermont*, tire son nom d'une *montagne* (1) située presque au centre et près de *Clermont*. Elle est élevée de 1 mille 578 mètres (810 toises) au-dessus du niveau de la mer. On trouve encore, dans ce département, une autre montagne très-haute, appelée le *Mont-d'Or*, qui s'élève également de 2 mille 42 mètres (1 mille 48 toises) au-dessus du niveau de la mer.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de l'*Allier* ; à l'est, celui de la *Loire* ; au midi, ceux de la *Haute-Loire* et du *Cantal*, et à l'ouest, ceux de la *Corrèze* et de la *Creuse*.

Les *principales Rivières* sont : l'*Allier*, qui y coule du sud au nord ; la *Dore*, qui, coulant à l'est du sud au nord,

(1) Nous avons déjà observé que, dans l'ancien langage du pays, *Puy* signifie *montagne*.

a sa source près de Saint-Amand-Roche-Savine, d'où elle descend au sud, en passant à Saint-Bonnet et Arlant, d'où se dirigeant au nord, elle passe à Ambert, Olliergue, Courpierre, Puy-Guillaume, et se jette dans l'Allier près de Ris. La Sioule, qui, du sud au nord, coule à l'ouest, a sa source dans les montagnes près de Murol, passe à Pont-Gibaud, à Ebreuil, à Saint-Pourçain, et se jette dans l'Allier au-dessus de cette dernière ville. La Morge, qui prend sa source près de Mauzat, passe à Artonne, et se jette dans l'Allier à Maringue qu'elle arrose.

Le climat de ce département est doux et tempéré. Son sol, entrecoupé de plaines et de montagnes, est un des plus beaux et des plus fertiles de la France : il produit abondamment des grains de toutes espèces, des fruits, des chanvres en abondance, des vins. Les pâturages y sont excellens, et servent à élever beaucoup de gros et de menu bétail, sur-tout des chevaux, des mulets, des bœufs et des moutons. Il y a des mines d'argent et de plomb, et des sources d'eaux minérales très-fréquentées.

Le commerce est fort étendu ; il consiste en blés, vins, chanvres, bétail, laine, suif, cuirs, bois. Il y a des fabriques de toiles, de blondes, de siamoises, de toiles de coton, de damas satinés, de serges, de calmandes, de coutils, de basins, de mouchoirs, de pelleteries, de coutelleries, de quincailleries, de rubans, de burats, de papeteries, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Puy-de-Dôme sont : Aigueperse, Thiers, Ambert, Issoire, Clermont, Riom.

L'*Étendue en superficie* du département est de 794 mille

370 hectares (1 million 556 mille 417 arpens), ou de 7 mille 943 kilomètres et demi carrés (365 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 48 mille 264 hectares 43 ares (94 mille 562 arpens) dont 11 mille 228 hectares 28 ares (21 mille 999 arpens) de bois nationaux, et 37 mille 36 hectares 15 ares (72 mille 563 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 508 mille 444 individus; ce qui fait 1 mille 393 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,656,547 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.....	2,616,000 ^{f.}
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	348,700
Portes et fenêtres.....	87,241
Patentes.....	130,254
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	474,352

TOTAL égal..... 3,656,547^{f.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 19 centimes 1 sixième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 374,681 francs 37 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	{	d'administration.....	168,771	c.
		de l'ordre judiciaire.....	171,910	»
		d'instruction publique.....	34,000	»

TOTAL égal..... 374,681^{f.} 37^{c.}

Le département du *Puy-de-Dôme* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Riom* ; 2°. de *Thiers* ; 3°. d'*Ambert* ; 4°. de *Clermont* ; 5°. d'*Issoire* ; en 50 cantons ou justices de paix et 438 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE RIOM,

Contenant 128 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de paix : Montaignut, Menat, Saint-Gervais, Pionsat, Mauzat, Combrondes, Aigueperse, Randans, Ennezat, Riom est et ouest, Pont-Gibaud, Pont-ne-Mur, Landogne.

La population de cet arrondissement est de 126 mille 640 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Riom en est le chef-lieu. C'est une ville considérable située sur une colline, dont la population est de 13 mille 328 individus. Elle est distante de Paris de 362 kilomètres (90 lieues et demie).

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de 4 tribunaux : l'un d'appel, l'autre criminel, le 3°. de première instance et le 4°. de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est assez fertile en grains, en vins, et en fruits. Il y a de bons pâturages où l'on nourrit du bétail. On y trouve des sources d'eaux minérales.

Le principal commerce consiste dans les fabriques de siamoises, de toiles de coton, de damas satinés, de serges, de calmandes, de coutils, de basins, de mouchoirs, etc.

ARRONDISSEMENT DE THIERS,

Contenant 36 communes divisées en 6 cantons ou Jus-

tices de paix : Châteldon, Saint-Remy, Courpierre, Lezoux, Thiers, Maringues.

La population de cet arrondissement est de 61 mille 530 individus, et le collège électoral est composé de 123 membres.

Thiers en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le penchant d'un coteau près de la Durolle, et la population y est de 10 mille 605 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement produit des grains, du chanvre, du vin. Il y a de bons pâturages. On y trouve une carrière de meules excellentes pour le froment et autres grains.

Le commerce, qui est considérable, consiste en papier, cartes, cartons, fil et quincailleries, dont il y a des fabriques.

ARRONDISSEMENT D'AMBERT,

Contenant 52 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Cunlhat, Saint-Amand-Roche-Savine, Ambert, Saint-Anthème, Viverols, Arlant, Saint-Germain-l'Herm, Olliergues.

La population de cet arrondissement est de 73 mille 535 individus, et le collège électoral est composé de 147 membres.

Ambert en est le chef-lieu. Cette petite ville, située sur la rive droite de la Dore, ayant une population de 5 mille 926 individus, est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains, vins, et fruits. Les pâturages y sont excellens.

Le commerce consiste principalement dans les fabriques de papier, qui sont très-renommées; dans les manufactures de camelots et de burats; on y fait aussi des cartes à jouer, des rubans de fil, des épingles, etc.

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT,

Contenant 106 Communes divisées en 14 Cantons ou Justices de Paix : Herment, Pont-sur-Allier, Vertaison, Vic-sur-Allier, Billom, Clermont nord, sud et sud-ouest; Mont-Ferrand, Veyre, Saint-Amand-Tallende, Rochefort, Bourg-Lastiq, Saint-Dié.

La population de cet arrondissement est en 158 mille 449 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Clermont en est le chef-lieu. C'est une grande ville, située au pied d'une haute montagne entre les rivières d'Allier et de Bédât.

Elle a une population de 30 mille individus, et elle est distante de Paris de 374 kilomètres (93 lieues et demie).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture; le siège d'un évêché, de deux tribunaux : l'un de première instance et l'autre de commerce, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 12^e légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement est assez fertile en grains, vins et chanvre. Il y a d'excellens pâturages où l'on nourrit beaucoup de bestiaux. On y trouve aussi plusieurs sources d'eaux minérales.

Le principal commerce consiste en blés, vins et chanvre;

en

en bétail, suif, chandelles, laines. Il y a des fabriques de toiles, de rubans, de bas de soie, de ratines, etc.

ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE,

Contenant 116 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Tauves et Saint-Gal, Latour, Besse, Champeix, Issoire, Sauxillanges, Saint-Germain-Lambon, Ardes, Jumeaux.

La population de cet arrondissement est de 88 mille 290 individus, et le collège électoral est composé de 177 membres.

Issoire en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Couse, qui se jette, un peu au-dessous, dans l'Allier.

Elle a une population de 5 mille 95 individus; elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de première instance et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement produit difficilement, cependant il est généralement assez abondant en grains, en vins et pâturages. Les noyers y sont fort communs. Il y a des eaux minérales et des mines de cuivre.

Le commerce consiste principalement en fromages, en huiles de noix, en fabriques d'étamines et fonderies de cuivre.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VII^e. DÉPARTEMENT (la Creuse.)

Le département de la *Creuse*, formé de l'anci-devant province de la Marche, dont le chef-lieu est à *Guéret*, tire son nom de la rivière de *Creuse*, qui y coule du sud au nord-ouest.

Les *Limites* de ce département sont au nord-ouest, celui de l'Indre; au nord-est, celui de l'Allier; à l'est, celui du Puy-de-Dôme; au midi, celui de la Corrèze; et à l'ouest, celui de la Haute-Vienne.

Les *principales Rivières* sont : la Creuse, qui a sa source au sud, dans les montagnes, sur les frontières du département de la Corrèze, remonte au nord, arrose Aubusson, Argenton, Aun, le Blanc, la Roche-Posay, la Guerche, Haye, et se jette dans la Vienne, au nord-ouest de cette ville, dans le département d'Indre et Loire. La Petite-Creuse qui coule au nord; la Tardes qui passe à Chambon; le Thorion qui arrose Bourganeuf; l'Ardour, la Gartempe, etc.

Le climat de ce département est pur et sain; mais un peu froid. Le sol y est peu fertile en blés, mais il produit du seigle et de l'avoine, des fruits et du vin. Il y a d'ailleurs de bons pâturages où l'on nourrit beaucoup de chevaux, de bestiaux et de bêtes à laine. On y trouve des mines de charbon de terre, des carrières de marbre, et des sources d'eaux minérales.

Le principal commerce consiste en chevaux, bétail, laine et fromages. Il y a des fabriques de tapisseries qui

sont renommées, des manufactures de gros draps, et de toiles.

(Pour les *Foires* de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de la Creuse sont : Guéret, Boussac, Evaux, Aubusson, Bourganeuf, la Souterraine.

L'*Étendue en superficie* du département est de 579 mille 455 hectares (1 million 135 mille 332 arpens), ou de 5 mille 794 kilomètres et demi carrés (288 lieues carrées.)

Celle des *Forêts* est de 34 mille 661 hectares 22 ares (67 mille 938 arpens), dont 2 mille 164 hectares 4 ares (4 mille 241 arpens) de bois nationaux, 1 mille 165 hectares 34 ares (2 mille 283 arpens 20 perches) communaux et 31 mille 331 hectares 84 ares (61 mille 386 arpens 80 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 216 mille 255 individus ; ce qui fait 751 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'An XI, se montent à la somme de 1,266,736 francs.

S A V O I R :

Contribution foncière.	928,000 fr. »
Contribution personnelle, mobilière et sompuaire.	93,900
Portes et fenêtres.	42,625
Patentes.	38,707
Produit des 16 centimes additionnels par francs sur les contributions fon- cière, personnelle, mobilière et sompuaire.	173,504
TOTAL égal.	1,266,736 fr.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 5 francs 85 centimes trois quarts.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'An XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 214,032 fr. 79 cent.

S A V O I R :

Dépenses	}	d'administration.	112,531	fr.	13
		de l'ordre judiciaire.	80,501		66
		d'instruction publique.	21,000		
		TOTAL égal.	214,032	fr.	79 ^c

Le département de la *Creuse* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1^o. de *Guéret* ; 2^o. de *Boussac* ; 3^o. d'*Aubusson* ; 4^o. de *Bourgageuf* ; en 25 Cantons ou Justices de Paix, et en 296 Communes.

Le collège électoral du département est composé de 216 membres.

ARRONDISSEMENT DE GUÉRET,

Contenant 77 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Bonnat, Ahun, Guéret, Saint-Vaury, le Grand-Bourg-Salagnac, la Souterraine, Dun.

La population de cet arrondissement est de 73 mille 675 individus, et le collège électoral est composé de 147 membres.

Guéret en est le chef-lieu. C'est une ville située près de la source de la rivière de Gartempe et de la rive gauche de la *Creuse*.

Elle a une population de 3 mille 125 individus, et elle est distante de Paris de 416 kilomètres (104 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de

deux tribunaux : l'un criminel, et l'autre de première instance ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la 13^e légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est peu fertile en grains ; mais il abonde en pâturages excellens où l'on nourrit beaucoup de gros et menu bétail.

Le commerce consiste principalement en laine, bestiaux, et dans les fabriques de toiles qui y sont établies.

ARRONDISSEMENT DE BOUSSAC,

Contenant 57 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Boussac, Chambon, Jarnages, Châtelux.

La population de cet arrondissement est de 29 mille 584 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Boussac en est le chef-lieu. C'est une très-petite ville, située entre les rivières de Veiron et de la Petite-Creuse, ayant une population de 586 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture.

On trouve encore dans cet arrondissement la petite ville de *Chambon*, qui a 1 mille 482 habitans de population. Elle est le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est particulièrement fertile en pâturages où l'on élève des bestiaux.

Le commerce principal consiste en beurre, fromages, laine et bestiaux.

ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON,

Contenant 113 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Evaux, Auzances, Crocq, Courtine, Gentieux et Paillier, Cheuerailles, Bellegarde-Saint-Silvain, Aubusson, Felletin, Saint-Sulpice-les-Champs.

La population de cet arrondissement est de 81 mille 682 individus, et le collège électoral est composé de 163 membres.

Aubusson en est le chef-lieu. C'est une ville située dans les montagnes, sur la Creuse, et dont la population est de 3 mille 460 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit des grains, du chanvre. Les pâturages y sont bons, et l'on y élève beaucoup de bestiaux.

On y trouve des eaux minérales à Evaux.

Le commerce consiste principalement en sel, chanvre, grains, laine. Il y a une manufacture considérable de tapisseries très-renommées, connue sous le nom de *Haute-Lice d'Aubusson*.

ARRONDISSEMENT DE BOURGANEUF,

Contenant 49 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Benevent, Pontarion, Royerre, Bourgneuf.

La population de cet arrondissement est de 31 mille 331 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Bourgageuf en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le Thorion, dont la population est de 1 mille 988 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement produit des grains et des pâturages. Son commerce consiste en bestiaux.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VIII^e. DÉPARTEMENT (l'Indre).

LE département de l'*Indre*, formé du ci-devant Bas-Berri, et dont le chef-lieu est à *Châteauroux*, tire son nom de la rivière d'*Indre*, qui y coule du sud-est au nord-ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de Loir et Cher ; à l'est, celui du Cher ; au sud, ceux de la Creuse et de la Haute-Vienne ; et à l'ouest, ceux de la Vienne et d'Indre et Loire.

Les *principales Rivières* sont : l'Indre, qui prend sa source sur les frontières du département de la Creuse, passe à la Châtre, Châteauroux, Buzançois, Châtillon, où elle commence à être navigable ; Loches, Cormery, Mont-Bazon, Azay-le-Rideau, et se jette dans la Loire à 15 kilomètres (3 lieues) de Saumur. La Creuse, qui coule du

sud à l'ouest, arrose la partie méridionale; la Bouzanne, la Claise, le Langlin.

De toutes ces rivières, celle de Creuse est la seule sur laquelle soit établie une communication par eau. Elle consiste dans un simple flottage qui commence à cinq kilomètres au-dessus d'Argenton. Il est ouvert depuis peu à travers les digues ou les empâtemens des moulins, et ne peut avoir lieu que dans les crues d'environ six décimètres au-dessus des moyennes eaux, à cause des gelées. Son utilité se borne au transport par trains du bois destiné aux constructions navales et de merrain à bois perdu.

La navigation de l'Indre offrirait autant d'avantages que celle de la Creuse; elle traverse aussi les deux mêmes départemens dans la partie la plus facile et la mieux cultivée, et elle faciliterait le transport des grains, fers et laines.

Outre ces rivières, il y a encore une quantité prodigieuse d'étangs très-poissonneux.

Le climat de ce département est doux, sain et tempéré, le sol assez uni; mais la nature du terrain offre deux divisions principales. La plus petite est la plus triangulaire à l'ouest, comprise entre la route d'Espagne et la rive gauche de l'Indre; le reste du département forme la seconde. Elles sont susceptibles l'une et l'autre de plusieurs subdivisions qui entraîneraient dans de trop longs détails. Il suffira d'indiquer les différences qui les caractérisent l'une de l'autre.

La première, dans laquelle est enclavée la partie du département connue sous le nom de *Brenne*, a été comparée à la partie du département de l'Ain, que l'on nomme *la Bresse*, probablement parce que l'une et l'autre renferment beaucoup d'étangs; mais c'est la seule chose qui leur soit commune. Celle-ci est véritablement une localité particulière et heureusement unique en France.

Les étangs dont elle est couverte, ayant une surface considérable et très-peu de profondeur, couvrent et abandonnent alternativement les rives plates de leurs bassins : les dépôts qu'y laissent les eaux, produisent, par leur fermentation, les exhalaisons les plus dangereuses : aussi les hommes et les animaux y sont-ils généralement frappés d'une langueur et d'une faiblesse dont rien ne peut les tirer dans l'état actuel des choses.

Tout ce qui n'est point étang est bois ou brande, ou rocher ; aussi la culture n'occupe pas plus du dixième des terres. Elle ne consiste qu'en peu de froment, un peu plus de seigle et d'orge et quelqueavoine : on commence aussi à y connaître la pomme de terre. Le long de la Creuse, et sur une très-étroite lisière, on cultive la vigne avec autant de succès que le permet la routine. Cette partie du sol fait une exception ; mais, comme nous l'avons dit, trop peu importante pour être traitée séparément.

Le bétail, gros et menu, s'élève et se nourrit toute l'année dans les immenses plaines de landes ou sur les bords fangeux des étangs. On réserve le peu de prairies qu'il y a pour les bœufs de trait : de là l'impossibilité qu'elles fournissent des secours et des ressources de quelque importance ; et ce n'est que par la quantité qu'on en peut tirer quelque parti.

A ces produits, il faut ajouter celui des étangs, dont la pêche se débite dans le nord de ce département, dans celui de la Vienne, et même dans celui d'Indre et Loire, quand la saison est favorable au transport.

Le reste du département, et particulièrement à la droite de l'Indre, est partagé en terres labourables, vignes, prairies, pacages, bois et landes. On cultive toutes sortes de blés gros et menu, à peu près en égale quantité ; mais

l'espèce d'orge connue sous le nom de *marseiche*, est plus petite et moins farineuse que l'orge ordinaire.

La petite culture est la plus générale, quoique la grande soit en usage dans quelques cantons.

Les vins sont tous de qualité plus ou moins médiocre, par la nature du terrain, par la méthode de cultiver les vignes, et par celles de la fabrication. La quantité est le but principal et exclusif du propriétaire et du vigneron.

Les prairies ne sont pas assez considérables pour faire des pâturages; mais le foin qu'elles donnent est de bonne qualité, et suffit pour la nourriture des animaux de toutes espèces que l'on tient l'hiver à l'étable. Les bêtes à laine sont une grande ressource et une source de richesses pour le cultivateur; car c'est dans cette partie que se ramassent les laines fines dont la vente soutient ce département et celui du Cher. La nature seule fait tous les frais de cette production précieuse. Aucun soin, aucune prévoyance, aucuns procédés ne sont employés ou même connus pour la conservation des troupeaux; à plus forte raison, pour leur amélioration. Les leçons de l'exemple et de l'expérience sont perdues pour le colon et le propriétaire, quelque aisé qu'il soit. Malgré tout, c'est le produit le plus considérable du département, et l'on peut dire le seul qu'on retire des propriétés foncières.

Telles sont les productions particulières à chacune des deux principales divisions de ce département. Il en est qui leur sont communes, telles que le chanvre que l'on ne cultive pas assez, le sarasin ou blé noir, la pomme de terre, dont on ne fait qu'une plante potagère; tels enfin, les bois: ils sont généralement répandus, soit en bordures, soit en bouquets, soit en masses. Le chêne en est l'essence dominante; et les hêtre, peuplier, frêne, tilleul, charme, bouleau, alizier, orme y sont rares en comparaison. Le

châtaignier devient pourtant assez commun, sur-tout dans la partie méridionale. Parmi les arbres à fruits, on cultive généralement le noyer, dont on tire de très-beau bois et de l'huile pure d'assez bon goût. Elle peut être employée dans la peinture et l'impression en taille-douce.

On élève quelques chevaux très-médiocres, parmi lesquels il s'en trouve pourtant de bons et forts, quand les propriétaires y donnent leurs soins; mais ils sont de peu de service pour l'agriculture. On a fait, pour élever des mulets, des essais qui ont réussi, et qui n'ont cependant point trouvé d'imitateurs: l'animal de charge le plus commun est l'âne. La volaille blanche occupe peu les colons; ils ne donnent de soins qu'aux bandes d'oies, et tout le monde en élève dans les campagnes.

Il y a des mines de fer, des carrières de belles pierres et des sources d'eaux minérales.

Le principal commerce consiste en chanvres, lins, bestiaux, laines, bois, fers. Il y a des manufactures considérables de draps, des fabriques de bonneteries, chapeleries, tanneries, mégisseries, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France*).

Les principales Villes du département de l'Indre sont: Issoudun, la Châtre, Argenton, Leblanc, Châtillon-sur-Indre, Châteauroux.

L'Étendue en superficie du département est de 687 mille 760 hectares (1 million 347 mille 536 arpens) ou de 6 mille 877 kilomètres et demi carrés (352 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 102 mille 301 hectares 17 ares (200 mille 974 arpens), dont 19 mille 621 hectares 35 ares (38 mille 443 arpens 72 perches) de bois nationaux; 1 mille 454 hectares 63 ares (2 mille 850 arpens) communaux et 81 mille

225 hectares 19 ares (159 mille 680 arpens 28 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 207 mille 911 individus, ce qui fait 591 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'An XI, se montent à la somme de 1,652,606 francs.

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,167,000 ^{f.}	^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	142,800	
Portes et fenêtres.....	56,870	
Patentes.....	76,368	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire..	209,568	
TOTAL égal.....	1,652,606 ^{f.}	^{c.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 fr. 94 cent. 4 cinquièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 219,394 fr. 59 cent. ;

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	104,651 ^{f.}	26 ^{c.}
		de l'ordre judiciaire.....	84,743	33
		d'instruction publique.....	30,000	»
		TOTAL égal....	219,394 ^{f.}	59 ^{c.}

Le département de l'*Indre* est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. d'*Issoudun* ; 2°. de *Châ-*

teauroux ; 3°. de la *Châtre* ; 4°. du *Blanc* ; en 23 cantons ou justices de paix, et 275 communes.

Le collège électoral du département est composé de 208 membres.

ARRONDISSEMENT D'ISSOUDUN,

Contenant 53 communes divisées en 4 cantons ou justices de paix : Vatan, Issoudun nord et midi, Saint-Christophe.

La population de cet arrondissement est de 39 mille 341 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Issoudun en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rivière de *Théols*, en partie sur le penchant d'une colline, et au milieu d'une plaine charmante. Elle a une population de 10 mille 156 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège de deux tribunaux : l'un de commerce et l'autre de première instance ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains et en vins ; les pâturages y sont bons, et servent à l'entretien de beaucoup de bétail.

Le principal commerce consiste en bois, bestiaux, laines. Il y a des manufactures de draps, de chapeaux, de bonneteries, etc.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUXROUX,

Contenant 93 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Vallançay, Levroux, Saint-Vincent-d'Ardentes, Buzançois, Châtillon, Châteauroux, Argenton, Ecueillé.

La population de cet arrondissement est de 75 mille

588 individus, et le collège électoral est composé de 151 membres.

Châteauroux en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rivière de l'Indre, dans un pays agréable, dont la population est de 8 mille 148 individus; elle est distante de Paris de 258 kilomètres (64 lieues et demie).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de trois tribunaux: l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, et d'un capitaine de la sixième légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement est peut-être le plus stérile et le plus ingrat qui soit en France; il n'y a que les seuls environs de la rivière de l'Indre qui produisent quelque chose, tout le reste n'est que forêts, étangs et bruyères: le bois se débite pour les forges; le poisson se vend avantageusement dans les départemens voisins; les bruyères nourrissent quantité de bestiaux.

Le principal commerce consiste en bestiaux, et laine. Il y a une manufacture de draps très-considérable, pour l'habillement des troupes.

ARRONDISSEMENT DE LA CHÂTRE,

Contenant 65 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix: Neuvy-Saint-Sépulcre, la Châtre, Saint-Sevère, Aigurande, Eguzon.

La population de cet arrondissement est de 45 mille 171 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

La Châtre en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de l'Indre, ayant une population de 3 mille

463 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture ; le siège d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en grains, en vins. Les pâturages y sont fort bons, et l'on y élève beaucoup de bestiaux.

Le principal commerce consiste en grains, en bestiaux, laine. Il y a aussi des fabriques de serges.

A R R O N D I S S E M E N T D U B L A N C ,

Contenant 64 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de paix : Mézières, Saint-Gaultier, Saint-Benoît-du-Sault, Bellabre, le Blanc, Saint-Martin-de-Tournon.

La population de cet arrondissement est de 47 mille 811 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Le Blanc en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Creuse, et dont la population est de 3 mille 426 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est ingrat et stérile. Il est rempli de bois et de forges, et il y a beaucoup d'étangs. Il produit cependant du vin.

Le principal commerce consiste en poissons, bois, merrain, vins, etc.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

 IX^e. DÉPARTEMENT (le Cher).

LE département du *Cher*, formé du ci-devant Haut-Berri, et dont le chef-lieu est à *Bourges*, tire son nom de la rivière de *Cher* qui y coule du sud-est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui du Loiret ; à l'est, la Loire qui le sépare de celui de la Nièvre ; au sud, celui de l'Allier ; et à l'ouest, ceux de l'Indre et de Loir et Cher.

Les *principales Rivières* sont : le Cher, qui prend sa source dans le département de l'Allier, passe à Château-neuf, à Vierzon, à Menetous, à Selles, à Saint-Aignan, à Montrichard, et se jette dans la Loire par deux embouchures près de Tours, dans le département d'Indre et Loire ; la Grande et la Petite-Saure ; la Nère, la Loire qui arrose les frontières à l'est ; l'Auron qui sort de quelques étangs dans le département de l'Allier, passe à Dun et à Bourges où elle se perd dans l'Evre ; la Levrette, l'Evre qui a sa source à l'est près de Nérondes, passe à Bourges, à Méhun, et se jette dans le Cher au-dessus de Vierzon ; l'Arnon, qui a sa source dans le département de l'Allier, coule à l'ouest du sud au nord, passe à Lignières, Charos, Reuilly, et se jette également dans le Cher au-dessus de Vierzon. Outre ces rivières, on avait projeté d'établir un canal qui devait communiquer la Loire au Cher par la rivière d'Erve ; il devait commencer à Vierzon, passer par Méhun, Bourges, Villequiers, et aboutir à la Loire, entre la Charité et Nevers. Cet ouvrage, d'un très-grand avantage pour le commerce, n'a pas encore

reçu

reçu son entière exécution. Mais espérons que sous un Gouvernement qui a pour but constant de ses méditations la prospérité de la France, ce département, placé au centre de la République, deviendra le point d'intersection de toutes les communications commerciales; qu'il sortira enfin de cet état d'obscurité où il languit, et qu'il figurera parmi ceux que le commerce rend si florissans.

Le climat du département du Cher est fort tempéré; le sol est uni: il n'y a point de montagnes et fort peu de collines.

Il offre au levant, particulièrement sur les bords de la Loire, et au sud-est, sur ceux de l'Arnon, un terrain fertile; au sud et au sud-est, un terroir médiocre; au nord, une longue suite de bruyères et de sables stériles; et au centre, un mélange de quelques bonnes terres et d'une grande quantité de mauvaises; mais où l'on n'entretient les routes qu'avec peine.

Il produit, en général, toutes sortes de grains, et les blés y sont abondans.

On y recueille de bons vins et quantité de fruits. On y sème beaucoup de chanvre et de lin. Les pâturages y sont très-multipliés, mais presque généralement d'une mauvaise qualité; le défaut d'attention à tenir les rivières creuses et propres, fait refluer l'eau; et une immense étendue de terrain qui pourrait former des prairies abondantes, est converti en un marais fétide et fangeux, aussi nuisible aux hommes qu'aux animaux; c'est ce qui fait que l'espèce des chevaux y est petite; et si on en voit de très-beaux dans certains cantons, ils sont moins dus à la qualité des fourrages du pays qu'au choix des étalons, aux soins et aux dépenses de quelques particuliers jaloux de voir de beaux attelages dans leurs domaines.

Les toisons des bêtes à laine qu'on y nourrit sont très-

finés et très-estimés. La chair de ces mêmes animaux est délicate et de fort bon goût. Le gibier, le poisson et la volaille y sont très-communs. La Loire y procure à la pêche une quantité prodigieuse d'aloses et de saumons qui la remontent et entrent dans le Cher.

Il est peu de départemens aussi boisés que celui du Cher. Dans une étendue de 100 kilomètres (20 lieues); à prendre depuis la commune de Sens-Beaujeu, jusqu'au-delà de Vierzon, il n'y a pas une interruption d'un kilomètre sans bois. Quoiqu'il y ait des usines établies pour sa consommation, cependant encore dans beaucoup d'endroits il se perd faute de débouché.

On y trouve des mines de fer et d'ocre de différentes espèces, des carrières de pierres et des sources d'eaux minérales.

Le commerce est assez considérable; il consiste principalement en blés, en vins fort estimés, en bois et sur-tout en fers, laines, bestiaux, fils, chanvres, lins et cire. Il y a des manufactures de draps, de serges; des verreries, des tanneries, des tuileries, etc.

(Pour les Foires de ce département, voyez le *Tableau général des Foires de France.*)

Les principales Villes du département du Cher, sont : Aubigny, Sancerre, Sancoins, Saint-Amand, Bourges, Vierzon.

L'Étendue en superficie du département est de 740 mille 125 hectares (1 million 450 mille 134 arpens), ou de 7 mille 401 kilomètres carrés (369 lieues carrées).

Celle des Forêts est de 144 mille 848 hectares 42 ares (283 mille 794 arpens); dont 3 mille 334 hectares 6 ares (61 mille 391 arpens 21 perches), de bois nationaux; 10 mille 670 hectares 66 ares (20 mille 906 arpens 49 perches) communaux, et 102 mille 843 hectares 70 ares

(201 mille 496 arpens 30 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 218 mille 297 individus; ce qui fait à peu près 592 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,742,031 francs;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,217,000 ^{f.}	» ^{c.}
Contribution personnelle, mobilière et sompuaire.....	131,700	»
Portes et fenêtres.....	77,770	»
Patentes.....	99,769	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	215,792	»
TOTAL égal.....	1,742,031^{fr.}	»

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 98 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 260,525 francs 79 centimes;

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration.....	108,073 ^{f.}	46 ^{c.}
	de l'ordre judiciaire.....	125,452	33
	d'instruction publique.....	27,000	»
TOTAL égal.....	260,525^{f.}	79^{c.}	

Le département du *Cher* est divisé en trois arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Sancerre*; 2°. de *Bourges*;

3^e. de *Saint-Amand*; en 29 cantons ou justices de paix, et en 307 communes.

Le collège électoral du département est composé de 218 membres.

ARRONDISSEMENT DE SANCERRE,

Contenant 75 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Argent, Vailly, Leray, Sancerre, Sancergues, Henrichemont, la Chapelle-d'Augillon, Aubigny.

La population de cet arrondissement est de 56 mille 421 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Sancerre en est le chef-lieu. C'est une ville ancienne, située sur une montagne, près de la Loire; la population y est de 2 mille 511 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains, en fruits et en vins fort estimés. Les pâturages y sont bons, et l'on y nourrit beaucoup de bétail. Il y a des mines de fer et des sources d'eaux minérales à Vailly.

Le principal commerce consiste en grains, vins, chanvre, fil, laine, cire, et dans la pêche de la truite. Il y a des fabriques de toiles, des verreries, des tanneries, etc.

ARRONDISSEMENT DE BOURGES,

Contenant 111 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Mehun, Menetou-Salon, les Aix-d'Augillon, Levet, Charost, Lury, Graçay, Vierzon, Bourges, Baugy.

La population de cet arrondissement est de 86 mille

263 individus, et le collège électoral est composé de 173 membres.

Bourges en est le chef-lieu. C'est une ancienne et grande ville, située au confluent de l'Auron et de l'Évre, sur une colline qui se termine en pente douce jusqu'au bord de ces deux rivières.

Cette ville a une population de 15 mille 340 individus, et elle est distante de Paris de 250 kilomètres (62 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un archevêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance, et le quatrième de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, du conservateur de la huitième conservation des forêts nationales, d'un général de division commandant de la vingt-deuxième division militaire, d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la treizième légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en grains, vins, en chanvre d'une très-bonne qualité. Les pâturages y sont abondans, et l'on y élève beaucoup de bétail. Il y a des mines de fer et des carrières de pierres.

Le commerce consiste principalement en blés, vins, chanvre, bestiaux, laine, et dans les manufactures de draps et autres étoffes de laine, etc.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND,

Contenant 121 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Lignières, Châteauneuf, Dun-sur-Auron, la Guerche, Sancoins, Charenton, Sauzay-le-Poitiers, Château-Meillant, le Châtelet, Saint-Amand, Nérondes.

La population de cet arrondissement est de 75 mille 613.

individus, et le collège électoral est composé de 151 membres.

Saint-Amand en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le Cher, et dont la population est de 5 mille 43 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est très-fertile en grains, vins. Les pâturages y sont abondans et très-bons.

Le principal commerce consiste en grains, vins, bois, bestiaux, laine, et en quelques fabriques d'étoffes de laine.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

A P P E N D I C E ,

O U

S U P P L É M E N T

A LA DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE,
PHYSIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIALE
DE LA FRANCE, etc. ;

Comprenant les 6 nouveaux Départemens formés
du Piémont, et réunis au Territoire de la Ré-
publique Française, par le *Sénatus-Consulte*
du 8 Fructidor an X (26 Août 1802) (1).

AVANT de donner la description des six départemens
que forme aujourd'hui le *Piémont*, nous avons cru utile
de présenter d'abord un aperçu statistique général de cette
contrée.

Il n'y a guères que six cents ans que le PIÉMONT a
reçu le nom qu'il portait encore de nos jours. L'étymo-
logie de ce nom est évidente, et jamais aussi dénomin-

(1) Ces départemens n'ayant pu être compris dans la *Description des Régions*, parce que nous ignorions, à cette époque de notre travail, si le *Piémont* serait ou non réuni à la France, nous suppléons aujourd'hui, au silence que nous avons dû garder sur cette contrée, en donnant, par appendice, une description générale et particulière de ces six nouveaux départemens.

tion ne fut donnée plus à propos : en effet , ce pays est situé à la *base* ou au *pied* des *montagnes des Alpes* , qui séparent la France de l'Italie, et d'une partie de la République Helvétique.

Les *Alpes*, ainsi que nous l'avons déjà remarqué (1), forment une longue chaîne de hautes montagnes, qui commence à la côte de Gènes, vers Monaco, et contourne l'Italie par le couchant et le nord, se prolongeant à l'est, par plusieurs sinuosités irrégulières, jusqu'au fond de l'Italie, près du golfe de Fiume; ce qui fait en longueur une étendue d'environ 800 kilomètres (206 lieues.)

Ces montagnes ont différens noms particuliers.

Les *Alpes Maritimes* s'étendent depuis Vada, jusqu'à la source du Var; les *Alpes Cottiennes*, de la source du Var jusqu'auprès du Mont-Cénis, où commencent les *Alpes Grecques* (*Alpes Grajæ*) qui finissent au Mont Saint-Bernard. Les *Alpes Pennines* (*Penninæ Alpes*), qui tirent leur nom du Mont Saint-Bernard (*Mons Penninus*), s'étendent à travers le Valais, jusqu'à la Furca, où les *Alpes Rhétiennes* ou *Hautes-Alpes* (*Summe Alpes*) forment le plateau du Mont Saint-Gothard et du Crispalt, et aboutissent à la source de la Piave; les *Alpes Septentrionales* ou *Carniques*, qui de cette rivière, s'étendent jusqu'en Istrie; enfin les *Alpes Lépointiennes* ou les *Alpes des Grisons*, qui s'étendent depuis le lac de Côme, à travers le comté de Chiavenna, jusqu'à Coire. Nous ne parlerons pas de plusieurs autres noms donnés à ces différentes montagnes, parce que ceux que nous venons d'indiquer sont les plus en usage, et par conséquent les plus connus.

(1) Voyez, dans le tome V, le département des *Hautes-Alpes*, page 406; celui des *Basses-Alpes*, page 417; et celui des *Alpes-Maritimes*, page 429.

Les Alpes ont en général depuis 1 mille 298 jusqu'à 1 mille 923 mètres (4 à 5 mille pieds) de hauteur. On peut, en quelque sorte, juger de leur élévation, par la nature de leurs productions. A leurs pieds, on trouve d'épaisses forêts, et des prés qui produisent de bons fourrages. Le milieu, que l'on appelle *Alpes*, est couvert d'une herbe courte, sèche, mais odoriférante; de broussailles et de buissons; en été, ces Alpes sont habitées par d'innombrables troupeaux. La troisième région est le séjour d'une neige presque éternelle.

Dans ces montagnes où la nature a donné à ses productions la forme la plus hardie, on distingue particulièrement le *Mont Saint-Gothard*, qui a 3 mille 215 mètres (10 mille pieds) d'élévation; la *Furca* qui le surpasse de 324 mètres (mille pieds), et le *Schreshorn*, plus haut que la *Furca*. Le *Mont Tourné* qui a 3 mille 279 mètres (1682 toises) d'élévation; le *Mont Saint-Bernard* qui a également 2 mille 418 mètres (1,240 toises) de hauteur. Mais nous devons l'observer, rien n'égale la majestueuse grandeur du *Mont-Blanc*; il s'élève comme un géant, au-dessus des autres montagnes: il a 4 mille 774 mètres (14,700 pieds) d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Son sommet et ses côtés sont couverts, à une grande profondeur, d'un épais manteau de neige, qui réfléchit au loin la lumière, avec un éclat qui éblouit les yeux.

Il nous reste à parler de l'*Appennin*.

L'*Appennin* est une longue chaîne de montagnes qui commence à l'ouest, près des Alpes Maritimes, dans les environs du *Mont Appio*, sépare le Piémont de la Ligurie, traverse l'Italie par le milieu; s'approche vers Ancône, de la mer Adriatique, puis en s'éloignant passe par l'Abruzze et la Campagne de Rome; ensuite il se divise dans le royaume de Naples, en deux branches, dont l'une va jusqu'au *Mont Saint-Ange*, dans la Pouille, et l'autre

traversant la Basilicate, le partage près de Venosa en deux autres bras. L'un va se terminer à ce détroit, qui sépare le continent de l'Italie de la Sicile, et l'autre aboutit à la mer Ionienne.

Parmi les monts particuliers compris dans la chaîne de l'Appennin, les plus remarquables sont : celui qu'on nomme en latin *Massicus Mons*, et qui dans la terre de Labour, borde la rive gauche du Garigliano ; le *Gaurus*, aujourd'hui *Monte Barbaro*, entre Baies et Pouzols ; la *Tifata* ; ou *Monte di Capua* ; le *Vésuve* ou *Monte di Somma* ; le *Gargan* ou *Monte Sant-Angelo*, qui forme un promontoire dans la Pouille ; la *Golganera*, etc.

On peut regarder l'*Appennin*, comme le grand réservoir des eaux dont l'Italie est arrosée ; car toutes les rivières qui y coulent prennent leur source dans la longue chaîne de ces montagnes à droite et à gauche.

Les *Limites* du Piémont sont : au nord, la République Helvétique ; au nord-est et à l'est, la République Italienne ; au sud-est, l'état de Parme ; au sud, la République Ligurienne ; et au sud-ouest et à l'ouest, la République Française.

Parmi les *Fleuves* et *Rivières* les plus remarquables qui arrosent cette contrée, on distingue sur-tout le Pô, le fleuve le plus considérable de toute l'Italie. Il prend sa source dans les montagnes des Alpes, au pied du *Mont Viso*, sur les confins du département de la Sture, et de celui des Hautes-Alpes ; coule de l'ouest à l'est, jusqu'à Saluces, où il se dirige du sud au nord, passe à Villafrauca, où à quelques kilomètres au-dessus il reçoit à sa gauche la *Pelice* et le *Cluson*, et à sa droite la *Vraita* ; arrose Lambriasco, où à droite il reçoit la *Maira*, passe à Carignan et Moncalier, où à droite il reçoit la *Grana* ; à Turin ou au-dessus, et à quelque dis-

tance de cette ville , il reçoit à gauche la *Petite-Doire* ; passe près de Chivas , où à gauche il reçoit l'*Orco* ; et reprenant sa première direction de l'ouest à l'est , reçoit à gauche la *Grande-Doire* ; va arroser Verrue , Cassal , où à 15 kilomètres (3 lieues) au-dessous , il reçoit à gauche la *Sesia* , coule du nord au sud , jusqu'à Valence , par où il passe , et où à quelques kilomètres au-dessous il augmente ses eaux de celles du *Tanaro* qui s'y jette à droite ; dirige ensuite son cours sinueux de l'ouest à l'est , sépare la République Italienne du Piémont , reçoit à sa droite la *Scrivia* , la *Curone* , la *Stoffana* ; passe près de Pavie et à Belvédère , où il reçoit à gauche le *Ticino* ; entre dans le duché de Parme , où , à Audria , l'*Olon*a , à gauche , se perd dans ses eaux ; passe près de Plaisance , où à peu de distance au-dessus , il reçoit à droite la *Tidane* et la *Trebia* ; remonte un peu au nord , arrose Crémone , où l'*Adda* , à gauche , se jette dans ses eaux ; redescend au sud , passe par Toricello , où à droite il reçoit le *Taro* , Sella , Bersello , où à droite il reçoit la *Parma* et la *Henza* ; entre dans le Mantouan , remonte au nord , reçoit à gauche l'*Oglio* , coule de l'ouest à l'est , reçoit à gauche le *Mincio* , et à droite le *Panaro* ; arrose Ferrare , où il reçoit à droite le *Reno* , et se jette enfin dans la mer *Adriatique* ou golfe de *Venise* , par plusieurs embouchures , dont les deux principales s'appellent , l'une (celle de la droite) *Pô-Primero* , et l'autre (celle de la gauche) *Pô-Volarno* , à 50 kilomètres (10 lieues) au sud de Venise .

Depuis que les Alpes et l'Apennin ont été en grande partie dépouillées de leurs forêts et de leurs buissons , et que presque par-tout on cultive à leurs pieds ou des grains ou d'autres productions , les rivières qui en descendent , ainsi que les eaux de pluie et celles qui proviennent de la fonte des neiges , charrient dans le Pô tant de limon ,

de gravier, de sable et de pierres, que ce fleuve serait déjà sorti tout-à-fait de son lit, et aurait couvert toutes les plaines où sa pente est presque inaccessible, si, depuis long-temps, il n'avait été contenu par des levées. A mesure que le fond du fleuve s'est comblé, on les a élevées en plusieurs endroits de 60 mètres (près de 30 pieds) au-dessus du niveau de la campagne. Mais les ravages qu'ont causés les inondations du Pô et des autres rivières qui y affluent, ont nécessité d'entretenir sur les bords de ce fleuve, comme sur les digues de la République Batave, des gens chargés de porter des secours par-tout où le besoin l'exige, et d'arrêter les progrès des inondations qui n'ont jamais lieu qu'en été. Les eaux du Pô sont bien plus considérables pendant cette saison que pendant celle de l'hiver, parce qu'alors elles sont augmentées par la fonte des neiges qui séjournent sur les montagnes.

Le Pô, connu des Grecs sous le nom d'*Eridan*, et des Romains sous celui de *Padus*, est loin de mériter le surnom magnifique de *roi des fleuves*, dont les anciens peuples d'Italie se plaisaient à le décorer. Mais si l'antique *Eridan*, considéré dans toute sa longueur, dans toute l'étendue du terrain qu'il arrose et qu'il fertilise, est inférieur au Nil, au Volga, au Danube, au Rhin et aux autres fleuves de l'ancien monde connu, ainsi qu'aux fleuves superbes et majestueux de l'une et l'autre Amérique, il faut aussi convenir que le Pô a presque sur tous cet avantage que, dès sa source, il a un cours imposant.

Il paraît d'ailleurs que, dans l'antiquité, ce fleuve devait être, près de son embouchure, beaucoup plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Des attérissemens se sont formés et se forment tous les jours dans les environs de *Comâchio*, de *Reno*, de *Bagliona* et autres lieux, tant dans les environs de Venise que de Ferrare, où, ainsi

que nous l'avons dit plus haut, il se jette dans la mer Adriatique par diverses embouchures. Les sables, les pierres, le limon qu'il charrie comblerent sans cesse la profondeur de son lit, et entrecouperent le sol de lagunes et de marais stagnans. Tout porte à croire qu'autrefois les deux principales embouchures de ce fleuve n'en faisaient qu'une seule, et qu'alors la dénomination de *roi des fleuves* se trouvait beaucoup mieux justifiée qu'elle ne le serait aujourd'hui.

Si l'on eût connu à cette époque l'art de mettre des entraves aux déplacemens et aux débordemens des fleuves et des rivières, d'en borner le cours, d'en resserrer le lit par de vastes chaussées, par des digues et des moles, l'embouchure plus profonde du Pô formerait un port superbe dans le golfe de Venise. Mais il n'est plus temps, peut-être aujourd'hui, de remédier à ces inconvéniens; et bien qu'une des branches de ce fleuve, celle qui aboutit à *Porto-di-Goro*, soit toujours navigable; bien que ce même fleuve communique par de nombreux canaux avec les principales rivières de cette partie de l'Italie que l'on nommait *Gaule Cisalpine*, et qui forme aujourd'hui la République Italienne, on n'en retire pas encore une utilité aussi grande que celle qu'auraient pu produire des travaux ingénieusement combinés. Il arrive malheureusement trop souvent que les faibles digues dont on cherche à contenir ce fleuve dans presque toute son étendue, se rompent par la violence du courant (1) : les eaux enva-

(1) Dans les temps d'inondation, on entretient, ainsi que nous l'avons dit, sur le *Bas-Pô*, à tous les cents ou deux cents pas, des huttes recouvertes de chaume, où sont stationnés des hommes que l'on appelle *guardia di Pô* (garde du Pô). Leurs fonctions sont de surveiller les débordemens de ce fleuve, et les dégâts qu'il fait aux digues. Au moindre signal d'alarme, tous ces gardes se réunissent sur le point menacé, et réparent les brèches, si cela est possible. Les dévastations occasionnées par ces ruptures, sont souvent et

hissent alors les terres, et séjournent pendant long-temps sur une surface considérable de terrain; les pierres, le sable qu'elles déposent, frappent le sol de stérilité: il faut aux cultivateurs plusieurs années pour rendre à leurs campagnes submergées leur première fertilité. Enfin, un mal non moins funeste, c'est que les saules, croissant naturellement sur ces terres inondées, étouffent les grains et les herbes, et qu'on ne parvient à les extirper qu'avec des peines incroyables.

Les autres rivières les plus considérables du Piémont sont: le *Tanaro*, qui prend sa source près le col de Tende, dans les montagnes de l'Apennin, qui séparent le Piémont de la République Ligurienne et de la France; coule du sud au nord, passe à Ormea, Gerassio, Ceva, près de Cherasco, où il reçoit la Sture, se dirige vers l'est, passe à Alba, Asti, Alexandrie, et se jette à droite dans le Pô, à Bassignano, quelques kilomètres au-dessous de Valence, après s'être grossi des eaux du Belbo et de la Bormida.

La *Doire*. Deux rivières portèrent au temps des Romains le nom de *Duria*; l'une appelée *Duria-Major*, autrement, presque toujours si considérables, que des fermiers, pour sauver leurs propriétés, ont recours à un affreux expédient, que désavouent également la morale et la justice: ils passent le fleuve pendant la nuit, et font des trous aux digues, du côté opposé, de telle manière que toute la force du courant se portant sur ce point, ils n'ont plus rien à craindre, à moins que les propriétaires de l'autre rive ne les aient prévenus, et qu'ils ne se trouvent mutuellement victimes de leur vil égoïsme. C'est pour empêcher de semblables désordres, et en même temps pour veiller sur la garde du fleuve, que l'on a établi des postes militaires, qui font des rondes jour et nuit. On ne permet même, dans ces circonstances malheureuses, la navigation du fleuve qu'aux barques privilégiées, telles que les *corrieri* (coches d'eau), et l'on fait fen sur toutes les autres.

Doria-Baltea ; l'autre *Duria-Minor*, autrement *Doria-Riparia*. C'est ce nom *Doria* qui fait en français Doire. La Grande-Doire, ou *Doria-Baltea*, est la plus considérable des deux, et a donné son nom à un département. Elle prend sa source dans les Alpes, près du Petit Saint-Bernard, coule du nord-ouest au sud-est, passe à Aoste, au fort de Bard, à Yvrée, et se jette à gauche dans le Pô, au-dessus de Casal. On a creusé un canal de communication entre cette rivière et la Sesia ; il commence à Yvrée et aboutit à Verceil.

La Petite-Doire, *Doria Riparia*, a sa source à la base du mont Genève, coule de l'ouest à l'est, passe à Exille, Chaumont, Suze, où elle reçoit la Ceniselle, et se dirige ensuite au sud-est jusqu'au-dessous de Turin, où elle se jette à gauche dans le Pô.

La *Sesia* prend sa source dans les hautes montagnes des Alpes, aux confins de la République du Valais et du Piémont, coule du nord-ouest à l'est, passe à Verceil, et se jette à gauche dans le Pô, au-dessous de Casal.

La *Sture* a sa source dans les montagnes des Alpes, aux confins et au nord-est du département des Basses-Alpes, coule de l'ouest à l'est, passe à Vinadio, Demonte, Coni, d'où elle dirige son cours du sud au nord, arrose Fossano et Cherasco, où, près de cette dernière, elle se jette dans le Tanaro. On a ouvert un canal de communication de cette rivière au Pô ; il commence à Coni, et finit à Carmagnole, où il entre dans le Pô.

Outre ces rivières, il y en a encore un très-grand nombre d'autres, pour la plupart très-petites, et qui ne sont guère que des torrens dont les eaux, en descendant des montagnes, servent à fertiliser les terres qu'elles arrosent.

On peut préjuger de ce que nous avons dit de la situa-

tion du *Piémont*, entre les *Alpes* et l'*Apennin*, que c'est une contrée inégale et couverte de montagnes entassées et comme pressées les unes sur les autres. Il semble, au premier abord, que le Mont-Blanc, le Mont-Céris, le mont Saint-Bernard, le mont Saint-Gothard, et tous ces autres pics élevés qui dominent sur la chaîne des Alpes, se soient éboulés dans les temps anciens, et que de leurs débris se soient formées les montagnes du Piémont, comparative-ment plus petites. C'est du moins sur cette hypothèse que les physiciens géologues ont appelé *montagnes primitives* celles dont la masse est formée de granit, de quartz, de porphyre ou d'autres substances dures; et *montagnes secondaires*, celles où dominent les sables, les graviers, les terres calcaires et argilleuses; les pyrites, les cailloux, les marbres, les pierres calcaires et coquillères qui se sont lentement formées des particules entraînées par les pluies, les avalanches ou des dépôts de corps marins entassés par le séjour des eaux.

Le sol du Piémont, entrecoupé de vallées et de plaines, entouré de hautes montagnes, et couvert de plus petites, offre un aspect très-varié à l'œil de l'observateur. Pour y parvenir, il franchit et contemple des sites imposans; mais arrivé dans cette contrée, il jouit tour-à-tour de la vue de paysages sauvages autant que pittoresques, et de campagnes riantes et fertiles. Là, il admire ces glaciers qui élèvent au-dessus des nues leurs sommets blanchis de glaces et de neiges éternelles; ici il aperçoit de noires forêts de pins, de mélèses, et d'autres arbres qui se plaisent dans les frimats. Ensuite succède à cette première zone une autre zone moins sombre et qu'embellissent des bois de châtaigniers, de chênes et d'autres grands arbres. Enfin, à la base ou au pied des montagnes, il ressent et reconnaît les effets d'une température plus douce. Là, le sol moins rebelle

rebelle aux efforts de l'infatigable industrie, commence à récompenser le zèle des laborieux cultivateurs par sa fertilité.

Tel est l'aspect qu'offre en général le Piémont. On y admire de superbes vallées, et sur-tout celle où coule le Pô ; et à la droite de ce fleuve, celles qu'arrosent le Tanaro, la Sture, etc. ; et à la gauche, celles que fertilisent les eaux de la Doire, de la Sésia, etc. Dans les unes croissent en pleine terre les orangers, les limoniers, les oliviers, la vigne, etc. ; et où, dans les autres, de superbes pâturages sont couverts d'un nombreux bétail.

Quoique le Piémont soit hérissé de montagnes, c'est cependant, généralement parlant, un pays très - fertile, sans en excepter même les collines. Les plaines produisent de beaux blés, des seigles, de l'orge, du maïs, dont le peuple fait du pain en le mêlant avec de la farine de seigle. Les gousses qui contiennent ce grain servent à brûler, et les longues tiges à réparer les mauvais chemins.

On cultive aussi le riz dans les plaines ainsi que dans les lieux susceptibles d'arrosement. On voit au commencement du printemps les cultivateurs arrêter le cours des ruisseaux et des petites rivières, dont ils retiennent les eaux dans des réservoirs ou fosses pratiquées en terre ; ensuite labourer le sol avec soin, y semer le riz et ouvrir tout-à-coup et simultanément leurs réservoirs, pour inonder toutes les plaines destinées à la culture de ce grain qui forme une branche considérable et avantageuse de commerce. Mais nous devons observer que le séjour constant de ces eaux stagnantes sur le sol y propage des maladies épidémiques ; et que l'on prétend avec assez de raison que l'hydropisie est endémique aux cantons où l'on cultive plus particulièrement le riz, puisque les habitans, sur tout ceux qui s'adonnent à la culture de cette plante en sont

attaqués, avant d'avoir atteint leur quarantième année. En général, les habitans ont un air maladif et sont très-languissans.

Les collines donnent du vin en abondance, qui, lorsqu'il est nouveau, est, comme le sont ordinairement tous les vins d'Italie, assez doux, sans en excepter le blanc. On y récolte aussi une espèce de vin assez âpre, qu'on nomme pour cela *vino brusco*, et qu'on croit sain pour les personnes replettes; et une autre espèce de vin blanc qu'on appelle *amabile*, et qu'on dit bon pour l'estomac. On recueille également dans le Piémont une grande quantité d'olives, de limons, d'orangers, de grenades, de pommes, de figues, d'amandes, de marrons, de châtaignes et d'autres fruits. On y trouve des truffes en si grande abondance, que le Piémont peut être regardé comme leur véritable patrie. Il y en a de noires, de blanches et quelques-unes tachetées de rouge; elles sont très-grosses, on en voit qui pèsent jusqu'à 5 à 6 kilogrammes et demi (12 à 14 livres). Les Piémontais ont des chiens dressés à les découvrir.

Les pâturages du Piémont sont excellens et abondans; on y élève un très-grand nombre de bestiaux, et cette branche de l'économie rurale est d'un si grand rapport, qu'on en estime le produit annuel à 3 millions de francs. On prétend que l'on exporte tous les ans, près de 90 mille bœufs de ce pays.

Mais la production la plus importante est la soie, qui, à cause de sa finesse et de sa force, passe pour la meilleure d'Italie. Elle se vend toute organsinée, c'est-à-dire, retorse et disposée à faire la chaîne des étoffes de soie. On estime que le produit annuel de cette marchandise s'élève à près de 13 millions de francs.

On trouve dans les montagnes du Piémont des mines

d'or, d'argent, de cuivre, et sur-tout de fer en abondance; mais en général, elles sont mal exploitées.

L'*Industrie* des habitans du Piémont consiste en quelques fabriques d'étoffes en soie pour meubles, de bas de soie, plus beaux, de meilleure qualité et à meilleur compte que ceux de nos fabriques de Paris, de Lyon et de Nîmes; de velours, de gazes et autres petites étoffes, de gants de chamois. Il y a des verreries, papeteries; on y fait d'excellent *rossolli* et d'autres liqueurs qui sont renommées; de l'eau de mille-fleurs et autres objets de parfumerie.

Le principal commerce d'exportation consiste en grains, bestiaux, beurre, fromage, châtaignes, vins, chanvre, fil, cordages, et sur-tout en soie, bois, fer, marbre, ainsi que dans les autres productions territoriales, et les produits des diverses fabriques qui y sont établies.

Celui d'*importation* comprend le sel nécessaire pour la consommation des habitans et des animaux, les draps et autres étoffes de laine, les soieries, les toiles fines, les chapeaux, la bonneterie, la verrerie, les poteries et faïenceries élégantes, quelques objets de luxe, des denrées coloniales, telles que sucre, café, thé, chocolat, etc.

Les *principales-Villes* du Piémont sont: Turin, qui en était la capitale, Alexandrie, Asti, Suze, Yvrée, Aoste, Coni, Acqui, Ceva, Casal, Tortone, Voghere, etc.

On lui donnait 735 lieues carrées d'*étendue territoriale*, et une *population* de 1 million 20 mille individus; ce qui faisait 1 mille 384 habitans par lieue carrée.

Les *Revenus* du Piémont étaient estimés s'élever à 16 millions de francs; ce qui donnait pour la quotité contributive de chaque individu 15 francs 68 centimes 1 tiers.

L'*Étendue en superficie* du Piémont est aujourd'hui de 2 millions 655 mille 909 hectares (5 millions 203 mille

606 arpens) ou de 26 mille 559 kilomètres carrés (1 mille 108 lieues et demie carrées).

La *Population* est évaluée à 1 million 879 mille 746 individus; ce qui fait 1 mille 696 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* du Piémont pour l'an XI, se montent à la somme de 13,833,936 francs.

SAVOIR :

Contribution foncière.....	10,200,000 ^{fr.}	» ^o
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	800,000	»
Patentes.....	853,936	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire..	1,980,000	»
<hr/>		
TOTAL égal.....	13,833,936 ^{fr.}	»

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 7 francs 36 centimes

Les *Dépenses* à la charge du Piémont, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 2,160,729 francs;

SAVOIR :

Dépenses	{	d'administration.....	833,854 ^{fr.}	» ^o
		de l'ordre judiciaire.....	1,199,855	»
		d'instruction publique.....	127,020	»
<hr/>				
TOTAL égal.....		2,160,729	» ^o	

Le Piémont est divisé en six départemens, savoir : 1^o. de la *Doire*; 2^o. de la *Sesia*; 3^o. de *Marengo*; 4^o. du *Ta-*

naro ; 5°. de la *Sture* ; et 60. du *Pô* ; en 21 arrondissemens communaux ; en 199 cantons ou justices de paix , et en 1 mille 617 communes.

Il y a un tribunal d'appel , trois tribunaux criminels , onze de première instance et un de commerce.

I^{er} DÉPARTEMENT (la Doire).

LE Département de la *Doire* a pour chef-lieu , *Ivrée*. Il comprend l'ancien duché d'Aoste et le Canavèse , et tire son nom de la grande *Doire* (*Doria Baltea*) , qui y coule du nord au sud-ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord , la République du Valais ; au nord-est , la République Italienne ; à l'est , le département de la Sésia ; au sud-est , ceux de Marengo et du Tanaro ; au sud , celui du *Pô* ; à l'ouest , celui du Mont-Blanc ; et au nord-ouest , celui du Léman.

Les *principales Rivières* qui l'arrosent sont : la grande *Doire* (*Doria Baltea*) qui a sa source dans les Alpes , près du Petit-S.-Bernard , coule du nord-ouest au sud-est , passe à la Salle , Villeneuve , Aoste , Châtillon , Verrez , Donaz , Vittone , *Ivrée* , Strambino , et se jette dans le *Pô* au-dessus de Casal. L'*Orco* , qui prend sa source sur les confins du département du Mont-Blanc , passe à Locana , Cuorgne , Rivarol , et près de Chivas ou à peu de distance de cette ville , cette rivière se jette dans le *Pô*. On a creusé un canal de communication de la *Doire* à la Sésia. Il commence à *Ivrée* et aboutit à Verceil.

Le *sol* du département de la *Doire* est inégal et tout couvert de hauteurs entrecoupées de vallées , dans les-

quelles , entre les plus hautes montagnes et des rochers impraticables , il y a de vastes forêts et des buissons en quantité , où l'on trouve beaucoup de lièvres blancs , qui ne deviennent jamais gris , même pendant l'été , des renards , de gros faisans , des perdrix grises et blanches , des loups et des ours. Sur les Alpes les plus hautes , dans les endroits où il n'y a pas de bois , mais seulement quelques pâturages , on rencontre des marmottes. C'est sur la frontière de ce département et celle du Valais , que s'élèvent les montagnes du grand et du petit Saint-Bernard , par dessus lesquelles passent les chemins qui conduisent l'un dans le département du Mont-Blanc , et l'autre dans le Valais. On trouve sur chacun , pour la commodité des voyageurs , un couvent ou un hospice.

Au pied des Alpes , et dans leur voisinage , on ne doit pas s'attendre à trouver un sol uni. Cependant les montagnes s'écartant à l'est et à l'ouest , laissent entr'elles un intervalle considérable qu'on appelle la vallée d'Aoste. Elle commence au fort de Bard , un peu au-dessus d'Ivrée , et est bornée , à l'est , par le Mont-Jouet , que l'on remarque à quelque distance d'Aoste. Tout ce département , arrosé et fertilisé par la grande Doire , abonde en pâturages et en toutes sortes d'arbres fruitiers. La culture du chanvre y est sur-tout très-étendue et très-multipliée. On y récolte aussi du bled et d'autres graines , du vin , des châtaignes , et il y a des mûriers qui servent à l'éducation des vers à soie. Ce département , et principalement la partie du nord , est enrichi de sources minérales , de mines de fer et autres métaux. On prétend même qu'on y trouve des mines d'or , mais que leur produit serait si peu considérable , qu'elles ne valent pas la peine d'être exploitées.

Il y a quelques fabriques de toiles dans ce département ,

dont le commerce consiste principalement en bestiaux et en chanvre.

Les *principales Villes* du département de la Doire sont : Ivree , Aoste , Chivas , Castellamont , Locana , Strambino .

L'*Étendue en superficie* du département est de 477 mille 250 hectares (935 mille 60 arpens) , ou de 4 mille 772 kilomètres et demi carrés (200 lieues carrées) .

La *Population* est évaluée à 224 mille 127 individus ; ce qui fait à peu près 1 mille 121 habitans par lieue carrée .

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI , se montent à la somme de 951,159 francs ;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	710,000 ^{fr.}
Contributions personnelle, mobilière, et sompuaire.....	56,000
Patentes.....	47,279
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire..	137,880
TOTAL égal.....	951,159^{fr.}

Ce qui donne , pour la quotité contributive de chaque individu , 4 francs 24 centimes un tiers .

Les *Dépenses* à la charge du département , pendant l'an XI , prises en partie sur le produit des centimes additionnels , se montent à la somme de 220,858 fr .

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	96,248 ^{fr.}	»°.
		de l'ordre judiciaire.....	111,610	
		d'instruction publique.....	13,000	
		TOTAL égal.....	220,858^{fr.}	

Le département de la *Doire* est divisé en trois arrondissemens communaux ; savoir : 1^o. d'*Aoste* ; 2^o. d'*Ivrée* ; 3^o. de *Chivas* ; en 27 cantons ou justices de paix et 227 communes. Le collège électoral du département est composé de 224 membres.

ARRONDISSEMENT D'AOSTE,

Contenant 81 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Lasale , Villeneuve , Valpelline , Aoste , Châtillon , Fontaine-More , Verrez , Donaz.

La population de cet arrondissement est de 58 mille 900 individus , et le collège électoral est composé de 120 membres.

Aoste en est le chef-lieu. C'est une petite ville forte, située sur la *Doire* , au pied des Alpes. Il y a 5 mille 553 individus de population. Elle est le siège d'une sous-préfecture. Cette ville renfermait autrefois des monumens remarquables ; mais quoiqu'ils ne soient plus que des ruines, ils attestent cependant encore d'une manière imposante , la grandeur et la puissance des Romains.

Cet arrondissement , tout hérissé de montagnes , sur lesquelles on a creusé les chemins qui conduisent de France en Italie , et réciproquement , est entrecoupé de belles vallées qui , arrosées et fertilisées par les eaux de la *Doire* , abondent en excellens pâturages où l'on élève beaucoup de bestiaux , la principale branche de commerce des habitans. On y récolte aussi quelques grains , du vin et des fruits.

On trouve encore dans cet arrondissement le *fort de Bard* , situé sur une hauteur , dans un site sauvage , où les montagnes sont tellement rapprochées , qu'à peine la *Doire* elle-même y trouve-t-elle un passage libre. La route qui la cotoie a été laborieusement excavée dans le roc.

Ce fort sera fameux dans l'histoire des événemens qui ont concouru à terminer la guerre de la révolution ; il fut pris et emporté, en l'an 8, par l'armée de Réserve, commandée par le *premier Consul Bonaparte*, avec toute la célérité et l'impétuosité qui caractérisent la valeur du soldat français, sur-tout lorsqu'il combat sous les yeux d'un général qui, par ses exploits, a su mériter sa confiance et maîtriser la victoire. Jusqu'alors cette petite forteresse avait passé pour le rempart inexpugnable de la vallée d'Aoste, et il semblait que quelques pièces d'artillerie dussent arrêter les armées les plus nombreuses.

ARRONDISSEMENT D'IVRÉE,

Contenant 107 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de Paix : Settimo-Vittone, Chiaveran, Caravin, Strambino, Candia, Castellamont, Guorgné, Pont, Locana, Vico, Ivree, Saint-Martin, Vistour.

La population de cet arrondissement est de 105 mille 108 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Ivrée en est le chef-lieu. C'est une petite ville forte, située sur la Doire, entre deux collines. Elle a une population de 1500 individus, et elle est distante de Paris de 796 kilomètres (199 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, et d'un général de brigade, commandant du département. Ivree a un canal de communication de la Doire à la Sésia, qui aboutit à Verceil.

Cet arrondissement, également couvert de montagnes : est entrecoupé par deux vallées principales qui, avec celle de *Fenestrelles* et de *Château-Dauphin*, sont connues sous le nom des *Quatre-Vallées protestantes*. Elles abondent en

grains, en vins, en fruits, en châtaignes, et il y a d'excellens pâturages où l'on élève beaucoup de bestiaux. La culture du chanvre y est aussi sur-tout fort étendue, et elle fournit une grande abondance de matières premières aux fabriques de toiles qui sont répandues dans le Piémont, outre qu'on en exporte encore au-dehors une quantité assez considérable.

Le principal commerce consiste en bestiaux et chanvres.

ARRONDISSEMENT DE CHIVAS,

Contenant 39 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Georges, Caluso, Chivas, Saint-Benigno, Rivara, Rivarol.

La population de cet arrondissement est de 60 mille 119 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Chivas en est le chef-lieu. C'est une petite ville fortifiée, située sur la rivière d'Orco, et la population y est de 5 mille 450 individus. *Chivas* tire son nom de sa position importante. En effet cette ville, placée à peu de distance du Pô, entre Turin, la vallée d'Aoste, Verceil et le Montferrat, et voisine des frontières de l'ancienne Lombardie, était comme la *clef* de ces différens pays. Aussi c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Clavasium*, en italien *Clavi*, d'où par corruption on a fait *clavasco*, et enfin *chivasco*, *Chivas*. Il est inconcevable combien de fois cette ville fut prise, évacuée et reprise soit par les Français, soit par les ennemis contre lesquels ils eurent à lutter dans les différentes guerres de l'Italie et du Piémont.

Chivas est le chef-lieu d'une sous-préfecture.

Cet arrondissement est, comme les deux précédens, couvert de montages et entrecoupé de vallées où l'on

recueille des grains , du vin , des fruits , du chanvre , etc. On y trouve de bons pâturages où l'on élève des bestiaux.

(*Pour de plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

II°. DÉPARTEMENT (1^o Sesia).

LE Département de la *Sesia* , formé de la seigneurie de Verceil et de la principauté de Masserano , dont le chef-lieu est à *Verceil* , tire son nom de la rivière de *Sesia* , qui le traverse , du nord-ouest à l'est.

Les *Limites* de ce département sont : au nord et à l'est , la *Sesia* qui le sépare de la République Italienne ; au sud , le *Pô* , qui le sépare du département de Marengo ; et à l'ouest , le département de la Doire.

Les *principales Rivières* qui y coulent , sont : le *Pô* ; la *Sesia* , qui prend sa source dans les hautes montagnes des Alpes , sur les frontières du Piémont et de la République du Valais , dirige son cours du nord-ouest à l'est , passe par Agnona , Gattinara , Verceil , et se jette dans le *Pô* , à quelques kilomètres au-dessous de Casal , après avoir grossi ses eaux d'une foule de rivières qui , presque toutes , prennent leur source dans la seigneurie de Verceil. Elles arrosent toutes de riches vallées , dont les coteaux offrent à l'agriculture une fécondité inépuisable. Dans plusieurs endroits , la pente peu sensible des collines , permet à l'eau de les inonder pendant la plus grande partie de l'année. Bien loin que cette submersion

des eaux semble affaiblir les ressources du cultivateur, il a su, au contraire, en tirer parti, et l'approprier au genre de culture qui seul peut convenir à la nature du sol.

On remarque encore dans ce département le canal qui, partant d'Ivrée, se rend par une ligne courbe et irrégulière à Verceil, et établit une communication de la Doire à la Sesia. Ce canal offre un modèle des travaux qu'on a su faire en ce genre, pour tous les canaux qui établissent médiatement ou immédiatement la navigation avec le Pô. Celui dont il est ici question, n'a pas seulement pour but de faciliter la circulation intérieure, de fournir aux produits du commerce et de l'industrie des communications promptes et faciles; il contribue encore à inonder momentanément les terres qui l'avoisinent, et à y déposer à la fois un limon fécondant, et une humidité nécessaire à la végétation.

Le *climat* de ce département, coupé par un grand nombre de rivières et de ruisseaux, est mal-sain. Le séjour perpétuel des eaux stagnantes y propage des maladies épidémiques, et l'on prétend que l'hydropisie est particulièrement endémique à cette contrée, et que presque tous les cultivateurs, sur-tout ceux qui s'adonnent à la culture du riz, en sont attaqués avant d'avoir atteint leur quarantième année.

Chaque portion du *sol* du département de la Sesia, susceptible d'arrosement, est arrangée de manière à rapporter à son propriétaire le tribut le plus abondant qu'il est possible. Les cultivateurs arrêtent, dès le commencement du printemps, le cours des ruisseaux et des petites rivières; ils retiennent leurs eaux dans des fosses ou réservoirs pratiqués en terre. Ils labourent le sol avec soin, sèment ensuite leurs grains, puis ouvrant tout-à-coup et simultanément leurs réservoirs, ils inondent toute la plaine. C'est alors que les chaumes noueux et canelés du riz, ses feuilles

arrondinacées et charnues, donnent à toute la plaine, l'apparence d'une mer couverte de joncs : les poules-d'eau, les hérons, les vanneaux, les grèbes, et mille autres oiseaux aquatiques, qui voltigent à la surface de ces étangs artificiels, ajoutent à l'illusion. Le riz mûrit fort tard, et la récolte ne se fait guère que vers le milieu de l'automne. Et bien qu'en ce moment les épis qui surmontent l'eau soient desséchés et offrent la couleur dorée des moissons, le chaume doit encore rester au milieu de l'eau ; aussi pour le recueillir, les moissonneurs sont-ils obligés de s'enfoncer dans la boue jusqu'à la ceinture.

Nous devons observer que si les endroits inondés sont réservés à la culture du riz, les lieux moyennement humides, sont au contraires consacrés à celle du blé, du lin, du chanvre ; les coteaux, dont le sol est léger, graveleux, et maigre sont favorables à la culture de la vigne, et produisent d'excellens raisins, dont on tirerait un très-bon vin, si on suivait une meilleure méthode de le faire. Enfin, les endroits trop arides pour la vigne conviennent parfaitement pour les mûriers ; car on remarque que ceux qui croissent dans ces sols pierreux et sablonneux, sont d'un rapport beaucoup plus considérable que ceux qu'on cultive dans les lieux humides. Non seulement le corps entier de l'arbre y est plus beau, mais la qualité des feuilles y est infiniment meilleure, et cette différence en apporte une très-sensible dans la qualité de la soie. En général, il y a peu de bois dans ce département, mais ils sont tous remplis de gibier.

On est très-fondé à croire qu'il y a des mines d'or dans ce département, puisque du temps des Romains, il y en avait une très-productive qui était exploitée dans les environs de Verceil.

À l'exception des travaux qu'exige la culture des terres ;

il y a peu d'industrie dans ce département. On y trouve cependant quelques fabriques de toiles, etc.

Le principal commerce des habitans consiste en riz, lin, chanvre, soie, vin, etc.

Les *principales Villes* du département de la Sesia sont : Verceil, Bielle, Santhia, Trino, Masserano, Gattinara, Cigliano, Crescentino, Mon-Grande, etc.

L'*Etendue en superficie* du département, est de 288 mille 150 hectares (564 mille 560 arpens), ou de 2 mille 881 kilomètres et demi carrés (120 lieues carrées).

La *Population* est évaluée à 204 mille 445 individus; ce qui fait 1 mille 703 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,307,460 francs;

S A V O I R :

Contribution foncière.....	990,000 ^{fr.}	»
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	61,00	»
Patentes.....	67,280	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire,	189,180	»
TOTAL égal.....	1,307,460^{fr.}	»^{c.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 6 francs 34 centimes 2 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 211,675 francs.

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	100,148 ^{f.}	c.
		de l'ordre judiciaire.....	98,527	
		d'instruction publique.....	13,000	»
		TOTAL égal.....	<u>211,675^{f.}</u>	

Le département de la *Sesia* est divisé en 3 arrondissemens communaux; savoir 1^o. de *Vercel*; 2^o. de *Santhia*; 3^o. de *Bielle*; en 23 cantons ou justices de paix, et en 189 communes.

Le collège électoral du département est composé de 204 membres.

ARRONDISSEMENT DE VERCEIL,

Contenant 83 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Agnona, Crevacore, Gattinera, Masserano, Quinto, Vercel, Stroppiana, Villanova, Trino.

La population de cet arrondissement est de 79 mille 391 individus, et le collège électoral est composé de 159 membres.

Vercel en est le chef-lieu. C'est une ville très-ancienne, située près de la *Sesia*, dans une plaine charmante et fertile. Elle a une population de 18 mille 364 individus, et elle est distante de Paris de 812 kilomètres (203 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, et d'un général de brigade commandant du département.

La communication immédiate de la *Sesia* avec le Pô facilite les relations de *Vercel*, qui pourrait fleurir par le commerce, si toutefois le génie des habitans ne semblait s'opposer à des spéculations de cette nature.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en blé, riz, lin, chanvre, vin et soie, qui forment les principales branches du commerce.

ARRONDISSEMENT DE SANTHIA,

Contenant 29 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Buronzo, Santhia, Cigliano, Crescentino, Livorno.

La population de cet arrondissement est de 36 mille 14 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Santhia en est le chef-lieu. C'est une petite ville située dans une belle plaine, au sud du canal d'Ivrée à Verceil, dont les eaux baignent ses murs. C'est le chef lieu d'une sous-préfecture.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en tout ce qui est nécessaire à la vie.

ARRONDISSEMENT DE BIELLE,

Contenant 77 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Mosso-Sainte-Marie, Biollio, Cossato, Candelo, Cavallia, Mongrande, Grallia, Cacciorna, Bielle.

La population de cet arrondissement est de 89 mille 40 individus, et le collège électoral est composé de 178 membres.

Bielle en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une éminence. Les maisons, disposées en amphithéâtre, s'élèvent comme des gradins jusqu'au sommet de cette colline. Le Cervo baigne ses murs d'un côté, et elle est arrosée de l'autre par un torrent, dans les sables duquel on trouve quelquefois de petites particules d'or; ce qui lui a fait
donner

donner le nom d'*Aurena*. Outre ces deux rivières, il y a encore un superbe aqueduc qui conduit de l'eau dans la partie la plus élevée de la ville qui en serait privée, parce que la profondeur des puits y est trop considérable.

La population de Bielle est de 7 mille 762 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture.

Le sol de cet arrondissement est fertile en grains et en fruits. Il y a des vignes, et des pâturages excellens où l'on élève des bestiaux.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

III^e. DÉPARTEMENT (de Marengo).

LE département de *Marengo* est formé du Montferrat et de la province d'Alexandrie, du Tortonnèse, de la Laumelline, etc. dépendant de la ci-devant Lombardie; le chef-lieu est à *Alexandrie*. Il tire son nom du village de *Marengo*, situé à quelques kilomètres sud-est d'Alexandrie, devenu à jamais célèbre par la victoire que les Français, commandés par le *Premier Consul Bonaparte*, y remportèrent sur les Autrichiens le 25 *praïrial an VIII* (14 juin 1800). C'est cette bataille mémorable qui a terminé la guerre continentale de la révolution; c'est elle qui a fait perdre aux puissances coalisées le fruit des exploits du général russe *Suwarow*; de la longue et difficile campagne des Autrichiens dans la rivière de Gênes, et enfin de la prise importante de cette dernière place. Les heureux résultats de

la journée de Marengo ont préparé le traité de Lunéville, et par suite la Paix continentale.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, le Pô, qui le sépare de celui de la Sesia et de la République Italienne ; à l'est, l'état de Parme ; au sud, la République Ligurienne, et au sud-ouest et à l'ouest, le département du Tanaro.

Les *principales Rivières* qui arrosent ce département sont : le Pô, qui y coule et lui sert de limite dans toute son étendue septentrionale ; le Tanaro, qui le traverse du sud-ouest au nord, passe par Alexandrie et se jette dans le Pô, à quelques kilomètres au-dessous de Valence ; la Bormida et l'Orba, qui y coule du sud au nord ; la Scrivia, qui le traverse également du sud au nord, la Curonne, la Staffona, qui y coulent du sud-est au nord, etc. Ce département est en outre entrecoupé par un grand nombre d'autres rivières, dont les ramifications étendues ne laissent presque aucun champ qui ne soit abondamment arrosé, puisqu'il suffit de quelques heures de pluie pour grossir, au-delà de toute idée, ces torrens, ces rivières, et en faire comme autant de fleuves. On remarque que celles de ces rivières qui découlent de l'Apennin, ont leurs eaux chargées de limon et de particules terreuses, qui les rendent moins saines et moins agréables à boire, mais plus favorables à la végétation.

Le *Sol* du département de Marengo, par sa situation au pied des montagnes de la Ligurie, est très-froid, et par conséquent peu convenable aux productions du Midi. Cependant, quoique montueux, il est fertile en toute sorte de grains et de fruits, et sur-tout en blé et en vins excellens, parmi lesquels le blanc tient le premier rang. La plupart des champs et des prés sont enclos de fossés remplis d'eau, garnis sur leurs bords d'arbres utiles, tels que mûriers, peupliers, noyers, ormes, etc. C'est sur-tout vers Alexandrie

que cette méthode s'est le plus accréditée : on ne saurait trop la recommander par l'utilité qu'en retire l'agriculture. En effet, dans les inondations, les fossés se remplissent d'eau et absorbent le superflu, qui deviendrait plus nuisible qu'utile aux terres cultivées ; mais ce n'est pas là que se borne leur utilité. A ces effrayantes inondations, auxquelles ces contrées sont malheureusement trop souvent exposées, succèdent de longues sécheresses et une privation totale d'humidité : les fossés, qui ont conservé la provision nécessaire pour alimenter les végétaux des champs et des prairies, la leur transmettent alors par d'innombrables canaux. Sans ces sages précautions, les débordemens furieux de l'an X auraient ravagé sans ressource tout le pays, et l'auraient frappé d'une stérilité désolante.

Les campagnes offrent de toutes parts un spectacle agréable ; mais le sol, sur lequel les montagnes arrêtent pour ainsi dire les vents du nord, en même temps qu'elles le privent de la douce influence de ceux du midi, est peu convenable à la culture de l'olivier ; aussi ce bel arbre s'y trouve suppléé par le noyer, dont l'huile, moins douce à la vérité, est presque aussi saine, et, par la modicité de son prix, beaucoup plus à la portée du pauvre ; on voit des plaines entières couvertes de cet arbre.

Mais cette disposition du sol est on ne peut plus favorable aux pâturages. Les bestiaux qu'on y élève se multiplient en raison de l'excellente nourriture qu'ils y trouvent. Le lait des vaches, celui des chèvres, sont aussi de la meilleure qualité, et peu s'en faut que le fromage qu'on en fait ne soit aussi délicieux que celui de *Lodève*, plus connu sous le nom de *Parmesan*, quoiqu'on n'en fasse ni à *Parme* ni dans ses environs (1). Nous devons encore

(1) On prétend qu'on ne l'appelle ainsi en France, que parce qu'on en vit pour la première fois à Paris, à un superbe repas que

ajouter que les porcs, particulièrement, sont, entre les animaux domestiques, ceux auxquels le climat convient le mieux : abandonnés à eux-mêmes, dans les vastes pacages qui entourent les fermes, ils rencontrent de toutes parts les mares fangeuses et fétides dont ces animaux font leurs délices. La facilité avec laquelle ils se livrent à leur genre de vie favori, contribue sans doute pour beaucoup à rendre leur chair plus délicate et plus exquise. Leurs jambons ont presque, en Italie, la réputation de ceux de Mayence et de Baïonne; et nous devons observer que si l'on ne fait pas dans ce pays des saucissons aussi délicats que ceux de Bologne, on en tire du moins les matières premières, qui rivalisent en bonté avec la chair des porcs nourris sur le Bas-Pô.

Il y a peu de fabriques dans ce département, presque tout agronome; aussi le commerce embrasse-t-il plus particulièrement les productions du sol, que les produits de l'industrie. Il consiste en grains, en vins, en lin, en chanpores en soie, en huiles de noix, en bestiaux, fromages, et jambons.

Les principales Villes du département de Marengo sont : Alexandrie, Valence, Casal, Moncalvo, Tortone, Voghere, San-Salvadore, Castelnovo-de-Scivia.

L'Etendue en superficie du département est de 358 mille 759 hectares (702 mille 900 arpens), ou de 3 mille 587 kilomètres et demi carrés (160 lieues carrées).

La Population est évaluée à 232 mille 854 individus; ce qui fait 2 mille 152 habitans par lieue carrée.

Les Contributions de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,690,510 francs;

donnait une duchesse de Parme. Cette circonstance le mit à la mode, et le nom, bien que fondé sur une erreur, s'en est conservé

S A V O I R :

Contribution foncière.....	2,060,000 ^{fr.}	» ^{ca}
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire	132,000	»
Patentes.	103,950	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sommptuaire.	394,560	»
TOTAL égal.....	<u>2,690,510^{fr.}</u>	» ^{ca}

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 33 centimes 1 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 412,366 francs ;

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration	161,796 ^{fr.}	» ^{ca}
	de l'ordre judiciaire.....	226,070	
	d'instruction publique.....	24,500	»
TOTAL égal.....	<u>412,366^{fr.}</u>	» ^{ca}	

Le département de *Marengo* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Casal* ; 2°. d'*Alexandrie* ; 3°. de *Voghere* ; 4°. de *Bobbio* ; 5°. de *Tortone* ; en 36 cantons ou justices de paix, et 371 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE CASAL,

Contenant 103 Communes divisées en 10 Cantons ou Jus⁺

tics de Paix : Gabiano , Ponte-Stura , Casal , Villanova , Ticinetto , San-Salvadore , Montemagno , Moncalvo , Montiglio , Rossignano.

La population de cet arrondissement est de 108 mille 926 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Casal en est le chef-lieu. C'est une ville forte située sur le Pô , dans une contrée fertile. Elle a une population de 15 mille individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains , mais sur-tout en pâturages , où l'on élève des bestiaux , et principalement des porcs. Le commerce consiste en jambons et fromages.

ARRONDISSEMENT D'ALEXANDRIE ,

Contenant 50 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Valence , Alexandrie , Bosco , Cascine , Sezze , Castellazo , Felizzano.

La population de cet arrondissement est de 76 mille 81 individus , et le collège électoral est composé de 152 membres.

Alexandrie en est le chef-lieu. C'est une grande ville forte située sur le Tanaro , dans une contrée marécageuse. Elle a une bonne citadelle et un pont sur la rivière , couvert dans le style antique , et qui établit la communication des faubourgs avec la ville proprement dite. Alexandrie a 32 mille 225 habitans de population , et elle est distante de Paris de 832 kilomètres (208 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture , le siège de deux tribunaux , l'un de première instance et l'autre criminel (le ressort de ce dernier comprend les départemens de Marengo et de la Sesia) ; la

résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, et d'un général de brigade commandant du département.

Le sol de cet arrondissement est fertile en grains. Le commerce consiste en soie, chanvre, huiles de noix, bestiaux.

ARRONDISSEMENT DE VOGHERE,

Contenant 115 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Sale, Silvano, Argine, Broni, Stradella, Soriasco, Voghere, Casteggio, Codevilla.

La population de cet arrondissement est de 67 mille 293 individus, et le collège électoral est composé de 137 membres.

Voghere en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la petite rivière de Staffona dans une contrée agréable et fertile. Elle a une population de 10 mille 23 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture et le siège d'un tribunal de première instance.

Cet arrondissement est très-fertile et très-beau. Il produit sur-tout du blé et du vin en abondance, qui forment le principal commerce des habitans.

ARRONDISSEMENT DE BOBBIO,

Contenant 33 Communes divisées en 3 Cantons ou Justices de Paix : Zavatarello, Varzi, Bobbio.

La population de cet arrondissement est de 21 mille 288 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Bobbio en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la Trebia, ou Trebie, dont la population est de 3 mille 560 individus. C'est le siège d'une sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE TORTONE,

Contenant 70 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Castelnovo-de-Scrvia, Volpedo, San-Bastiano, Serravalle, Villanova-Alvernia, Tortone.

La population de cet arrondissement est de 48 mille 366 individus, et le collège électoral est composé de 120 membres.

Tortone en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une hauteur au bord de la Scrvia. Elle a une population de 8 mille 480 individus et est le siège d'une sous-préfecture.

Le sol de cet arrondissement est assez fertile. On y trouve des mines de fer, sur-tout dans les environs de Serravalle.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

IV^e. DÉPARTEMENT (Tanaro).

LE département du *Tanaro* est formé de la province d'Acqui et du comté d'Asti; le chef-lieu est *Asti*: il tire son nom de la rivière du *Tanaro*, qui y coule du sud-ouest au nord-est.

• Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux de la Doire et de la Sesia; à l'est, celui de Marengo; au sud-est, la République Ligurienne; au sud-ouest, le département de la Sture; et à l'ouest, celui du Pô.

Les *principales Rivières* de ce département sont : le Ta-

naro, qui prend sa source près le col de Tende, dans les montagnes de l'Apennin, qui séparent cette partie de la France de la République Ligurienne, coule du sud au nord, passe à Ormea, Gerassio, Ceva, près de Cherasco, où au-dessus il reçoit la Sture, se dirige vers l'est, passe à Alba, Asti, Alexandrie, et se jette dans le Pô à Bassignano, quelques kilomètres au-dessous de Valence, après s'être grossi des eaux du Belbo et de la Bormida. Le Borbo, qui a sa source près de Canale, passe à San-Domiano et se jette dans le Tanaro à Asti. Le Tiou, qui prend sa source à Costigliole, passe à Monbercelli et se jette dans le Tanaro. Le Belbo, qui a sa source près de Bozzolasco, coule du sud à l'est, passe à San-Stephano, Nice de Montferrat, à Incisa, et se jette dans le Tanaro. La Sture, la Bormida, l'Orba, etc.

Le sol du département du Tanaro est entrecoupé d'un très-grand nombre de torrens qui y forment une multitude de lacs. La contexture des montagnes de l'Apennin dont il est couvert dans sa partie méridionale, n'est pas de la même nature que celle des Alpes. Sur ces dernières montagnes, les saisons du printemps et de l'été sont absolument inconnues, tandis qu'à côté des sites âpres et sauvages qu'offre çà et là l'Apennin, on trouve des endroits délicieux, où croissent des arbres, qui, pendant toute l'année, conservent leur verdure. On doit observer cependant que si le sol qui compose les monts Liguriens est moins aride et plus favorable à la végétation, en revanche, il est aussi très-mobile et cède aisément à l'effort des torrens qui l'entraînent. Il en résulte que l'eau des ruisseaux et des rivières est extrêmement vaseuse, et que les poissons n'y trouvant pas la nourriture qui leur convient, y dépérissent et ne s'y propagent pas avec cette étonnante fécondité qui caractérise les habitans des eaux.

Les arbres eux-mêmes ne sauraient acquérir beaucoup de grandeur sur un pareil terrain : les tempêtes, les torrens les déracent. Mais ce n'est pas seulement aux productions du sol que les eaux livrent la guerre ; elles minent encore continuellement les montagnes, par les pluies et le cours rapide des torrens. On en voit qui sont coupés perpendiculairement dans une hauteur considérable. On distingue à leur couleur les différentes couches du sol ; ces nuances sont si fraîches et si frappantes, qu'il semblerait qu'on y eut tout récemment ouvert une tranchée. C'est ce qui fait que les vallées s'élargissent insensiblement, que les terres s'éboulent en partie du côté de la Ligurie, et en partie du côté du Piémont.

La partie du sud-ouest comprend le territoire, vulgairement appelé les *Landes*, parce que plusieurs endroits stériles sont entrecoupés de collines, de vallées, dont cependant quelques-unes sont d'une fécondité admirable.

La partie du nord est très-fertile, et les collines produisent du vin en abondance. A considérer la superbe exposition des coteaux, l'excellence du sol, on a peine à croire que celui de nos ci-devant provinces de Guienne, de Champagne et de Bourgogne soit plus favorable à la culture de la vigne ; cependant le vin qu'on y récolte est de la plus mauvaise qualité ; cela provient sans doute d'une manipulation défectueuse. Si on apportait dans la plantation des ceps un choix mieux entendu ; si on leur donnait une culture plus convenable et plus appropriée à la nature du sol ; si après la vendange, on suivait, pour la confection du vin, les procédés indiqués par les bons œnologues, ou plutôt si l'on modifiait ces procédés, d'après les diverses circonstances particulières au pays, le cultivateur verrait peut-être sa fortune sensiblement améliorée. Nous pensons qu'il ne serait peut-être pas indigne de l'at-

tion du gouvernement, de faire faire des recherches pour connaître quel genre de culture serait le plus favorable pour la vigne dans les différens territoires du ci-devant Piémont ; alors les vignobles qui existent déjà, et ceux qui s'élèveront par la suite, deviendront, pour ces nouveaux Français, une source immense de prospérité.

Les autres parties du sol de ce département sont envelelis sous les eaux, et couvertes de vastes marais, dont le desséchement ne serait peut-être pas aussi difficile qu'on se le persuade au premier aspect. Il suffirait peut-être d'assurer le cours des rivières, de contenir, par des digues suffisantes, quelques parties du cours du Tanaro ; les chaleurs du soleil feraient le reste. Les terrains bas, d'où il serait impossible de faire disparaître entièrement les eaux, deviendraient alors de belles rizières.

On peut conclure de tout ce que nous venons de dire, que le département du Tanaro est fertile en grains, riz, vins, fruits, soie, chanvre, lin, pâturages, bestiaux. Il y a des sources d'eau thermales, très-renommées et fréquentées, des carrières très-abondantes de pierres à chaux.

Il y a des fabriques de grosses toiles, d'étoffes grossières de laine et de soieries.

Le principal commerce consiste en grains, vins, soie, bestiaux et chevaux.

Les principales Villes du département du Tanaro sont : Asti, Acqui, Alba, Bra, Nice-de-Montferrat, etc.

L'Étendue en superficie du département est de 309 mille 750 hectares (606 mille 880 arpens), ou de 3 mille 97 kilomètres et demi carrés (129 lieues carrées).

La Population est évalué à 311 mille 458 individus ; ce qui fait 2 mille 414 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,841,182 francs.

S A V O I R :

Contribution foncière.....	1,400,000 ^{fr.}
Contribution personnelle , mobilière et somptuaire.....	103,000
Patentes.....	67,642
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière , personnelle , mobilière et somptuaire.	270,540
TOTAL égal.....	1,841,182^{fr.}

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 9 fr. 51 c. 1 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 269,384 fr.

S A V O I R :

Dépenses	{	d'administration.....	117,840 ^{fr.}	»
		de l'ordre judiciaire.....	133,444	
		d'instruction publique.....	18,100	
		TOTAL égal.....	269,384^{fr.}	

Le département du Tanaro est divisé en trois arrondissemens communaux , savoir : 1°. d'*Asti* ; 2°. d'*Acqui* ; et 3°. d'*Alba* ; en 29 cantons ou justices de paix, 256 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres,

A R R O N D I S S E M E N T D ' A S T I ,

Contenant 97 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de Paix : Cocconato , Montafia , Montechiaro , Porta-Comaro , Rocca-d'Arazzo , Monbercelli , Castelnovo , Canelli , Costigliole , San-Damiano , Tigliole , Villanova-d'Asti , Asti.

La population de cet arrondissement est de 131 mille 910 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Asti en est le chef lieu : c'est une ville assez considérable , située sur le Pô , dans une vallée délicieuse et fertile. Elle a une population de 21 mille 225 individus , et est distante de Paris de 804 kilomètres (201 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture , le siège de deux tribunaux , l'un de première instance , et l'autre criminel (ce dernier comprend dans son ressort les départemens du Tanaro et de la Sture) ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes , et d'un général de brigade commandant du département.

Le sol de cet arrondissement , entrecoupé de belles vallées et de collines , est fertile en grains , fruits , soie , vins et pâturages excellens où l'on élève des bestiaux. On y trouve aussi des carrières de pierres à chaux qui sont très-abondantes et d'un grand rapport.

Le principal commerce consiste en grains , soie et en vins.

A R R O N D I S S E M E N T D ' A C Q U I ,

Contenant 83 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Incisa , Nice-de-Monferrat , San-Stephano-di-Bello , Acqui , Visone , Castelleto Val-d'Orba , Dego , Spigno.

La population de cet arrondissement est de 82 mille 914 individus, et le collège électoral est composé de 165 membres.

Acqui en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Bormida, dont la population est de 6 mille 660 individus. Elle est le siège d'une sous-préfecture.

Cette ville est renommée pour les eaux minérales que l'on trouve dans les environs; elles ont la chaleur de l'eau bouillante, et sont très-salutaires.

Le sol de cet arrondissement, couvert en grande partie par les montagnes de l'Apennin, est assez fertile, et favorable à la végétation; il offre çà et là des vallées délicieuses, où croissent des arbres, qui, pendant toute l'année, conservent leur verdure. On y récolte des grains, des fruits, du vin, de la soie, etc., qui forme le principal commerce des habitans.

ARRONDISSEMENT D'ALBA,

Contenant 76 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Canale, Guarene, Alba, Cortemiglia, Bozzolasco, Morra, Bra, Sommariva-del-Bosco.

La population de cet arrondissement est de 96 mille 634 individus, et le collège électoral est composé de 193 membres.

Alba en est le chef-lieu. C'est une petite ville, située en partie sur une hauteur, au bord du Tanaro, dans une contrée marécageuse. Elle est divisée en deux parties : la ville basse, environnée de marais et d'eaux croupissantes, passe pour mal-saine; sur le bord du Tanaro, le rivage devient plus élevé : il oppose au cours de la rivière une digue qui la maîtrise et en augmente la rapidité; aussi la ville haute est-elle infiniment plus saine et plus agréable que la ville basse.

La population d'Alba est de 9 mille 650 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture et le siège d'un tribunal de première instance.

Le sol de cet arrondissement est généralement marécageux, et il serait assez facile de le dessécher, ainsi que nous l'avons observé plus haut; et alors les terrains bas, d'où il serait impossible de faire disparaître entièrement les eaux, deviendraient de belles rizières. Cependant les environs d'Alba, vulgairement appelés les *Landes*, quoique assez généralement arides, sont entrecoupées de collines, de vallées, dont quelques-unes sont d'une fécondité admirable. On y trouve aussi d'excellens pâturages où l'on élève des bestiaux. On y recueille des grains, des fruits, de la soie, du vin, du chanvre, du lin, etc.

Il y a quelques fabriques d'étoffes communes de laine, de quelques soieries, de grosses toiles, etc.

Le principal commerce consiste en grains, bestiaux et chevaux.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

V^e. DÉPARTEMENT (la Sture).

LE département de la *Sture*, formé des districts de Savillian, de Mondovi et de Coni, et des marquisats de Saluces et de Ceva, dont le chef-lieu est à *Coni*, tire son nom de la rivière de *Sture*, qui y coule du sud-ouest au nord.

Les *Limites* de ce département sont : au nord ceux du

Pô et du Tanaro ; au sud-est , la République Ligurienne ; au sud , le département des Alpes Maritimes ; et à l'ouest , ceux des Hautes et Basses-Alpes.

Les principales Rivières qui l'arrosent sont : la Sture , qui prend sa source dans les montagnes des Alpes , aux confins du département auquel elle donne son nom , et de celui des Basses-Alpes , coule de l'ouest à l'est , passe à Vinadio , Démonte , Coni , d'où elle dirige son cours du sud au nord , arrose Fossano et Cherasco , où près de cette dernière ville , elle se jette dans le Tanaro. Le Pô , qui a sa source au nord-ouest de ce département , sur les confins de celui des Hautes-Alpes , au pied du Mont Viso. La Vraità , qui prend sa source également au nord-ouest , dans les montagnes des Alpes , coule de l'ouest à l'est , passe à Saint-Peire , Venasca , remonte au nord , arrose Verzuolo , et se jette dans le Pô à quelques kilomètres au-dessus de Moretta. La Maira , qui a sa source à l'ouest , près celle de la Sture , coule de l'ouest à l'est , passe à Saint-Damian , Dronero , Brusca , remonte au nord , coule près de Savillian , arrose Raconigi , où à peu de distance au-dessus , elle se jette dans le Pô. La Grana , qui prend sa source près de Saint-Damian , coule du sud-ouest au nord , passe à Valgraux , Caralio , Savillian et Cavaller-Maggiore , où elle se jette dans la Maira. Le Tanaro , qui a sa source dans les montagnes de l'Apennin , au sud de ce département. La Pesia , l'Elero , etc. En général , nous remarquerons qu'il est difficile de faire un pas dans les gorges des montagnes de ce département , depuis le mont Viso où le Pô a sa source , jusqu'au col de l'Argentière où la Sture prend la sienne , sans rencontrer la source d'une autre rivière. Outre ces rivières , on a tiré encore un canal de communication de la Sture au Pô : il commence à Coni , à la Sture , et finit à Carmagnole , où il entre dans le Pô.

Le département de la Sture est presque généralement couvert de hautes montagnes, entrecoupées de vallées arrosées par une multitude de rivières plus ou moins considérables, qui les divisent encore en un grand nombre de vallons plus petits. L'âpreté du climat qui règne dans cette contrée, et l'aridité du site en rendent généralement le sol peu propre à la culture; cependant on y trouve des vallées très-fertiles et très-agréables, où le climat est moins dur et le terroir moins ingrat. On y rencontre quelques cantons où le sol, plus uni, se prête aisément à l'industrie du laboureur et récompense ses travaux avec usure. Les collines, couronnées de forêts, offrent aux habitans de vastes jardins, où ils recueillent la châtaigne, ce fruit précieux et nourrissant, qui forme quelquefois leur seule ressource. Ajoutons à cette production spontanée du sol, les pâturages excellens que présentent encore les collines, et où l'on élève des chevaux, des bœufs, des vaches, des moutons et des chèvres, dont les laitages délicieux forment une des principales richesses des habitans. Les campagnes produisent d'ailleurs abondamment des truffes d'un goût exquis. On y exploite aussi des carrières de diverses pierres et de marbres, et surtout de pierres à chaux.

Il y a quelques fabriques d'étoffes de soie, de gazes, etc. Le principal commerce consiste en soie, fruits, truffes, fourrages, bestiaux et laitages très-renommés, en marbres et pierres à chaux.

Les principales Villes du département de la Sture sont : Coni, Mondovi, Savillian, Saluces, Boves, Busca, Caralio, Cherasco, Fossano, Racconigi, Barge, etc.

L'Étendue en superficie du département est de 700 mille hectares (1 million 371 mille 476 arpens), ou de 7 mille kilomètres carrés (292 lieues carrées).

La *Population* est évaluée à 411 mille 669 individus; ce qui fait 1,450 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,084,604 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.....	2,340,000 fr. » ^o
Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.....	170,000 »
Patentes.....	122,804 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire.	451,800 »
TOTAL égal.....	3,084,604 fr. »^o

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 49 centimes 1 quart.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 442,560 francs;

SAVOIR;

Dépenses	}	d'administration.....	162,966 fr. » ^o
		de l'ordre judiciaire.....	252,594 »
		d'instruction publique.....	27,000 »
TOTAL égal.....	442,560 fr. »^o		

Le département de la Sture est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1^o. de *Saluces*; 2^o. de *Savillian*; 3^o. de *Mondovi*; 4^o. de *Conti*; en 42 cantons ou justices de paix, et 249 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE SALUCES,

Contenant 38 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Barge, Revello, Moretta, Saluces, Verzuolo, Venasca, Saint-Peire, Paëzana.

La population de cet arrondissement est de 81 mille 985 individus, et le collège électoral est composé de 164 membres.

Saluces en est le chef-lieu. C'est une ville située au pied des Alpes-Maritimes, et sur le penchant d'une colline, à quelques kilomètres du Pô. Elle a une population de 10 mille 150 individus. C'est le siège d'une sous-préfecture.

Le sol de cet arrondissement, entièrement couvert par les montagnes des Alpes, est généralement froid et stérile. On trouve au pied de ces montagnes d'immenses forêts de châtaigniers, dont les fruits sont d'une grande ressource pour la subsistance des habitans, qui en écrasent la pulpe, la pétrissent en farine, et en forment un biscuit un peu lourd, mais qu'ils conservent long-temps et qui a la saveur la plus agréable.

La glace est une autre branche de commerce qui procure aussi les moyens d'existence aux habitans peu fortunés de cet arrondissement. Ils la détachent des montagnes où toute végétation est inconnue, la transportent dans les plaines du Piémont et de la Lombardie, où elle sert à la confection de ces glaces factices, de ces liqueurs sucrées, converties en neige, qui sont, pour les habitans de l'Italie, un besoin de première nécessité.

ARRONDISSEMENT DE SAVILLIAN,

Contenant 25 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices

de Paix : Racconigi, Cherasco, Bene, Fossano, Costigliole, Savillian, Cavaller-Maggiore.

La population de cet arrondissement est de 88 mille 807 individus, et le collège électoral est composé de 177 membres.

Savillian en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une plaine agréable et très-fertile, sur la rivière de Grana, et à peu de distance de celle de Maira. Elle a une population de 18 mille 752 individus. C'est le siège d'une sous-préfecture.

Le sol de cet arrondissement est assez uni, et d'une si grande fertilité qu'il peut être regardé comme le grenier du département. On y récolte des grains, des fruits, du vin, de la soie; les orangers et les citronniers y croissent en pleine terre.

Il y a quelques fabriques d'étoffes de soie et de gazes. Le principal commerce consiste en grains, vins, soie, etc.

ARRONDISSEMENT DE MONDOVI,

Contenant 101 Communes divisées en 14 Cantons ou Justices de Paix : Doliani, Mulazzan, Salicetto, Cairo, Milesimo, Ceva, Garessio, Villeneuve, Rocca-di-Baldi, Carrù, Saint-Michel, Tour, Mondovi.

La population de cet arrondissement est de 109 mille 444 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Mondovi en est le chef-lieu. C'est une ville située sur l'Eléro, en partie sur une montagne et en partie dans une vallée, dans une position extrêmement agréable. Elle a 14 mille individus de population. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture et le siège d'un tribunal de première instance.

Le sol de cet arrondissement , presque entièrement couvert de montagnes , entrecoupées de vallées et de collines , est en général , peu propre à la culture. On y trouve cependant quelques cantons où le terrain , plus uni , se prête aisément aux travaux du cultivateur et récompense son zèle assidu avec usure. Les collines couronnées de forêts , offrent non-seulement aux habitans , un vaste jardin où ils recueillent les châtaignes , ce fruit précieux et nourrissant qui , trop souvent , est leur unique ressource ; mais encore d'excellens pâturages où ils élèvent des bestiaux et des chevaux. On y exploite des carrières de diverses pierres et de marbres et sur-tout de pierres à chaux.

Le principal commerce consiste en bestiaux , en fromages , en pierres , en marbres et en chaux.

A R R O N D I S S E M E N T D E C O N I ,

Contenant 85 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Damian , Dronero , Busca , Cental , Coni , Boves , la Chiusa , Vernante , Vinay , Demonte , Valgrana , Caralio , Borgo-Saint-Dalmazzo.

La population de cet arrondissement est de 121 mille 433 individus , et le collège électoral est composé de 200 membres.

Coni en est le chef-lieu. C'est une ville forte assez considérable , située sur la Sture. Elle a une population de 16 mille 500 individus , et est distante de Paris de 820 kilomètres (205 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture , le siège d'un tribunal de première instance et la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes , et d'un général de brigade , commandant du département. Coni a un canal de communication de la Sture au fleuve du Pô.

Le sol de cet arrondissement , entrecoupé d'un grand nombre de rivières , est très-fertile. Il produit du blé et d'autres graines céréales en abondance ; il y a des pâturages excellens où l'on élève des bestiaux , etc. Tout porte à croire que quelques années de paix , et sur-tout la facilité des communications avec les départemens de l'intérieur de la France , feront de Coni , le centre du commerce de toute cette partie du Piémont.

(*Pour plus amples renseignemens , il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

V I. DÉPARTEMENT (le Pô.)

LE département du Pô , formé du district de Turin , de celui des Quatre-Vallées et du marquisat de Suze ; dont le chef-lieu est à Turin , tire son nom du fleuve du Pô qui l'arrose à l'est , du sud au nord.

Les *Limites* de ce département sont : au nord-est , celui de la Doire ; à l'est , celui du Tanaro ; au sud , celui de la Sture ; au sud-ouest , celui des Hautes-Alpes ; et au nord-ouest , celui du Mont-Blanc.

Les *principales Rivières* qui y coulent , sont : le Pô , le fleuve le plus considérable de toute l'Italie. Il prend sa source dans les montagnes des Alpes , au pied du *Mont-Viso* , sur les confins des départemens de la Sture et des Hautes-Alpes ; dirige son cours de l'ouest à l'est jusqu'à Saluces , où il remonte du sud au nord , passe par Villa-Franca , Lambriasco , Carignan , Moncalier et Turin , où

au-dessous et à peu de distance de cette ville , il reçoit la petite Doire ; continue son cours , passe près de Chivas , où reprenant sa première direction , coule de l'ouest à l'est , arrose Verrue , Casal , où à quelques kilomètres au-dessous , il reçoit la Sesia ; coule du nord au sud jusqu'à Valence , par où il passe et où , à quelque distance au-dessous , il augmente ses eaux de celle du Tanaro ; dirige de nouveau son cours sinueux de l'ouest à l'est , passe près de Pavie et à Belvédère , où il reçoit le Ticino ; entre dans l'état de Parme où , à Andria , l'Olona se perd dans ses eaux ; remonte un peu au nord , arrose Cremone , redescend au sud , passe à Toricello , Sella , Bersello , où il entre dans le Mantouan ; remonte ensuite au nord , coule de l'ouest à l'est , arrose Ferrare , et se jette enfin dans la mer Adriatique ou golfe de Venise , par plusieurs embouchures , dont les deux principales se nomment l'une *Pô Primaro* , et l'autre *Pô Volarno* ; à 50 kilomètres (10 lieues) au sud de Venise (1).

La petite Doire (*Doria Riparia*) prend sa source au pied du mont Genève , coule de l'ouest à l'est , passe à Exilles , Oulx , Chaumont et Suze , où elle reçoit la Cenisèle , se dirige ensuite au sud-est jusqu'au dessous de Turin , où , à peu de distance de cette ville , elle se jette dans le Pô. Le Gluson , qui a sa source à l'ouest , près de Césane , coule de l'ouest à l'est , passe à Fenestrelles , où il descend du nord au sud-est , arrose Perouse , passe près de Pignerol , et se jette dans le Pô , un peu au-dessous de Villefranche. La Pelice , qui a sa source au sud sur les confins du département de la Sture , passe à Tour , se dirige de l'ouest à l'est , arrose Bricherasio , Cavour ,

(1) Voyez , pour plus de détails , dans l'*Aperçu statistique général du Piémont* , l'Article des *Fleuves et Rivières* , même volume , page 346.

et se jette à quelques kilomètres au-dessous , dans le Clusón , etc.

Le département du Pô , situé au pied des montagnes des Alpes , est entrecoupé de collines , de vallées et de plaines. Le sol présente par conséquent des variétés plus ou moins grandes dans sa nature , ainsi que dans les productions qu'on y récolte. On remarque que dans les vallées , il y a , entre les plus hautes montagnes et des rochers impraticables , de vastes forêts et des buissons en grande quantité , où l'on trouve beaucoup de gibier. La plupart des vallées sont aussi d'une très-grande fertilité. On y recueille des grains , du vin , des fruits , de la soie , et autres productions. Il y a des pâturages excellens et abondans où l'on élève un grand nombre de bestiaux , etc. Les plaines produisent du froment , du seigle , de l'avoine , du maïs , du vin , des châtaignes , des fruits , de la soie en grande quantité. On trouve dans les montagnes des mines de fer d'un grand rapport ; de cuivre mêlé de fer , de vert de Montagne , du manganèse , du plomb ferrugineux , et d'autres métaux mélangés , où le cobalt domine ; on prétend même qu'il y a aussi des mines d'or et d'argent. On y exploite des carrières de marbre de diverses couleurs , des carrières de pierres calcaires , d'ardoises , de terre d'argile très-pure , propre à faire de la poterie , et des terres marneuses dont on néglige l'exploitation , parce que les habitans de cette contrée ignorent l'art d'employer la marne comme engrais.

Il y a des fabriques d'étoffes de soie , de bas de soie , de gazes , de gants de chamois , de toiles , de velours , de cordages ; des verreries , papeteries , poteries , tanneries , forges , etc. On y fait d'excellentes liqueurs , et de la parfumerie qui a de la réputation.

Le principal commerce consiste en grains , vins , bes-

tiaux, beurre, fromages, châtaignes, bois, charbon, fer, etc. et dans les produits des diverses fabriques qui y sont établies.

Les *principales Villes* du département du Pô, sont : Turin, Suze, Pignerol, Carignan, Chieri, Moncallier, Gioveno, Villefranche, etc.

L'*Étendue en superficie* du département est de 522 mille hectares (1 million 22 mille 730 arpens), ou de 5 mille 220 kilomètres carrés (217 lieues et demie carrées).

La *Population* est évaluée à 395 mille 193 individus; ce qui fait 1 mille 821 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,959,021 francs;

S A V O I R :

Contribution foncière	2,700,000	francs.
Contribution personnelle, mobilière et sommptuaire.....	278,000	
Patentes.....	444,981	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, per- sonnelle, mobilière et sommptuaire.....	536,040	
TOTAL égal.....	3,959,021	francs.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 2 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 603,886 francs;

S A V O I R :

Dépenses {	d'administration.....	194,856 ^{fr.}	»*
	de l'ordre judiciaire.....	377,610	»
	d'instruction publique.....	31,420	»
TOTAL égal....	603,886^{fr.}	»*	

Le département du *Pô* est divisé en 3 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Suze* ; 2°. de *Turin* ; 3°. de *Pignerol* ; en 42 cantons ou justices de paix, et 325 communes.

Le collège électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE SUZE,

Contenant 70 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Villard-d'Almèse, Avilliane, Giaveno, Bossolin, Suze, Bardonèche, Oulx, Césane.

La Population de cet arrondissement est de 61 mille 236 individus, et le collège électoral est composé de 122 membres.

Suze en est le chef-lieu. C'est une ville située au pied des montagnes, sur la Petite-Doire. Elle a une population de 1 mille 672 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, et le siège d'un tribunal de première instance.

Le sol de cet arrondissement est très-montueux, et par conséquent entrecoupé de vallées et de collines. On remarque que les vallées s'élargissent, à mesure que, des confins du département du Mont-Blanc, elles s'avancent vers Turin. Les productions consistent en froment, méteil, seigle, orge, avoine, maïs, vins, fruits, etc. ; mais elles ne sont pas en assez grande quantité pour suffire à la subsistance des habitans, qui y suppléent par des pommes de terre et des châtaignes. Les collines et les vallées offrent d'excellens pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux, dont le laitage forme aussi une grande ressource aux cultivateurs.

On trouve dans les montagnes des mines de fer et de cuivre ; on prétend même qu'il y a une mine d'or à Oulx,

mais elle n'est pas exploitée, et à Giaveno des terres argileuses propres à la poterie. Il existe dans les environs de Suze des carrières de marbre de différentes couleurs, l'une de marbre blanc veiné de rouge, l'autre de marbre gris-blanc, et une autre dans le canton de Bossolin, de très-beau marbre vert. Il y a d'ailleurs beaucoup de carrières de pierres calcaires, d'ardoises et de terres marneuses. Les cultivateurs en négligent l'exploitation, ainsi que nous l'avons observé, parce qu'ils ignorent l'art d'employer la marne comme engrais.

On rencontre peu de fabriques dans cet arrondissement, parce que les habitans sont dans l'habitude d'aller faire valoir leur industrie ailleurs, en se répandant en été, comme ceux des départemens des Hautes et Basses-Alpes, dans les campagnes, où ils aident aux travaux des champs : au défaut du sol fertile qui manque à leur pays, ils vont cultiver une terre étrangère. On y voit cependant des forges, des fourneaux, où l'on travaille le fer que l'on extrait des mines.

Le principal commerce consiste en vins, châtaignes, et autres fruits ; en bestiaux, sur-tout en bêtes à cornes et en mulets qu'on y élève, et qu'on revend avec avantage, lorsqu'ils ont atteint l'âge de trois à quatre ans ; en bois, charbon, fer, marbre, ardoises, etc.

Nous devons observer que la grande route du *Mont-Cenis*, dont une grande partie, à l'ouest, est comprise dans cet arrondissement, et celle du *Mont-Genève*, qui se réunissent à Suze, forment aussi une des principales ressources de cette contrée, par le grand nombre de voyageurs qui passent de France en Italie, et réciproquement. Pour gravir ou descendre ces hautes montagnes, on se fait porter par plusieurs hommes, sur des espèces de brancards ; mais, dans certains mois de l'année, la neige, affermie par un froid rigoureux, offre un moyen beaucoup plus prompt de des-

endre. On se met sur une espèce de traîneau, et on se laisse tout bonnement glisser du haut de la montagne en bas; cela s'appelle se faire *ramasser* : bien entendu que, dans cette descente périlleuse, on est guidé par un habitant du pays, qui sait éviter avec adresse les précipices et les rocs prééminens, qui, armé d'un bâton ferré, s'en sert pour diriger son frêle chariot, pour l'arrêter, dans le cas où il irait trop vite. Ce voyage ne se fait pas sans que quelquefois une culbute fatale ne renverse et la voiture, et le voyageur et le guide; mais ces sortes d'accidens ne sont jamais dangereux; en une minute le mal est réparé. Certains conducteurs sont plus habiles que d'autres à manœuvrer la *ramasse*.

Nous remarquerons que le passage du *Mont-Genèvre* n'est pas encore achevé, mais que lorsqu'il sera fini, ce sera l'une des routes la plus utile et la plus importante des Alpes.

ARRONDISSEMENT DE TURIN,

Contenant 148 Communes divisées en 23 Cantons ou Justices de paix : Cérés, Corio, Cirié, Caselle, Gassino, Casalborgon, Quiers, Riva-de-Quiers, Poirin, Carmagnole, Carignan, Orbassan, Rivoli, Viù, Lanzo, Venerie, Turin (six justices de paix), Moncallier.

La population de cet arrondissement est de 232 mille 323 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Turin en est le chef-lieu. C'est une grande, belle et forte ville, avec une bonne citadelle, située dans une contrée agréable sur le Pô, un peu au-dessous de son confluent avec la petite Doire. Elle a une population de 75 mille 716 individus, et est distante de Paris de 764 kilomètres (191 lieues). C'est le chef-lieu de l'administration générale des six départemens du Piémont, d'une préfecture;

le siège d'un évêché et de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel (ce tribunal comprend dans son ressort les départemens du Pô et de la Doire), le troisième de première instance et le quatrième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un général de division commandant la vingt-septième division militaire et d'un général de brigade commandant du département.

Les environs de Turin sont charmans : la chaîne de hauteur, nommée la *Colline*, est garnie de superbes maisons de plaisance.

Cette ville a des fabriques d'étoffe de soie pour meubles, de bas de soie plus beaux, de meilleure qualité et moins chers que ceux de nos fabriques de Paris, de Lyon et de Nîmes ; de velours, de gazes et autres petites étoffes ; de gants de chamois. Il y a des verreries ; on y fait d'excellent rosoli et d'autres liqueurs qui ont une grande réputation ; beaucoup de parfumeries, et sur-tout de l'eau de mille-fleurs, qui est très-renommée ; des corderies, etc.

En général, le sol de cet arrondissement, entrecoupé de vallées et de belles collines, est très-fertile ; cependant la partie située au nord de Turin l'est beaucoup moins. Les productions consistent en grains, vins, fruits, soie, chanvre, lin, etc. ; mais le climat n'est pas assez uniformément chaud, pour que les orangers y croissent en pleine terre : les vallées offrent des pâturages excellens où l'on élève une grande quantité de bestiaux. On y trouve aussi des mines de fer qui sont d'un grand rapport, des carrières de marbre et des sources d'eaux minérales.

Le principal commerce consiste en grains, vins, fruits, soie, bestiaux, et dans les produits des fabriques et manufactures qui sont établies à Turin et dans les environs.

ARRONDISSEMENT DE PIGNEROL;

Contenant 107 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Fenestrelles, Cumiana, None, Vigon, Villefranche, Cavour, Bricheras, Tour Perrero, Perouse, Pignerol.

La population de cet arrondissement est de 101 mille 634 individus, et le collège électoral est composé de 200 membres.

Pignerol en est le chef-lieu. C'est une ville ancienne, et autrefois fortifiée; ce qui la faisait regarder comme une forteresse importante et la clef de l'Italie. Elle a une population de 10 mille 86 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture.

Le sol de cet arrondissement est formé de plusieurs vallées, dont les parties montueuses produisent des châtaignes, du blé et des pâturages en abondance. On trouve des plaines très-agréables le long des rivières qui arrosent ces vallées, et qui offrent d'un côté les plus belles prairies, et de l'autre des campagnes fertiles où l'on cultive à la fois du blé, ou d'autres productions, et de la vigne, de façon que l'agriculteur sème et recueille les plus beaux grains sous des ceps unis ensemble par des lattes qui sont attachés d'un arbre à l'autre. Outre d'excellens arbres fruitiers, il y a un grand nombre de mûriers dont les feuilles servent à nourrir une grande quantité de vers à soie.

Le principal commerce consiste en grains, vins, fruits excellens, en châtaignes, en soie, bestiaux, beurre et fromages.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

T A B L E

D E S A R T I C L E S

CONTENUS DANS CE VI^e VOLUME.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE ET COM- MERCIALE DE LA FRANCE.

VI^e RÉGION, DITE DU SUD OU DU MIDI.

DÉPARTEMENTS de la Corrèze.	<i>Page</i>	1
— du Cantal.		10
— de la Lozère.		17
— de l'Hérault.		25
— des Pyrénées-Orientales.		35
— de l'Aude.		42
— du Tarn.		49
— du Lot.		58
— de l'Aveyron.		64

VII^e RÉGION, DITE DU SUD-OUEST OU DE LA GARONNE.

DÉPARTEMENTS de la Gironde.		73
— de la Dordogne.		83
— de Lot et Garonne.		90
— de la Haute-Garonne.		98
— de l'Arriège.		106
— des Hautes-Pyrénées.		112
— des Basses-Pyrénées.		118
— des Landes.		128
— du Gers.		134

VIII^e RÉGION, DITE DE L'OUEST
OU DU COUCHANT.

DÉPARTEMENTS de la Loire-Inférieure.	Page 143
— de Mayenne et Loire.	151
— d'Indre et Loire.	158
— de la Vienne.	165
— de la Haute-Vienne.	175
— de la Charente.	181
— de la Charente-Inférieure.	187
— de la Vendée.	196
— des Deux-Sèvres.	208

IX^e RÉGION, DITE DU NORD-OUEST
OU DES MERS.

DÉPARTEMENTS de la Manche.	216
— du Calvados.	224
— de l'Orne.	232
— de la Sarthe.	239
— de la Mayenne.	248
— du Morbihan.	253
— du Finistère.	259
— des Côtes-du-Nord.	267
— d'Ille et Vilaine.	273

X^e RÉGION ET DERNIÈRE, DITE DU CENTRE.

DÉPARTEMENTS de Loir et Cher.	283
— du Loiret.	288
— de l'Yonne.	294
— de la Nièvre.	302
— de l'Allier.	308
— du Puy-de-Dôme.	315
— de la Creuse.	322

DÉPARTEMENTS

DES ARTICLES,		401
DÉPARTEMENTS de l'Indre.		Page 327,
— du Cher.		336

APPENDICE OU SUPPLÉMENT.

PIÉMONT.	343
DÉPARTEMENTS de la Doire.	357
— de la Sesia.	363
— de Marengo.	369
— du Tanaro.	376
— de la Sture.	383
— Pô.	390

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

ERRATA DU TOME VI.

- Page 12 , ligne 13 , Vic-en-Candalès , lisez Vic-en-Cardalès.
— 16 , — 14 et 15 , Vic en Carladès , lisez Vic en Cardalès.
— 82 , — 10 , qui , lisez que.
— 116 , — 2 , Tarbe , lisez Tarbes.
— 120 , — 18 , Maulion , lisez Mauléon.
— 132 , — 1 , Parentis de Boin , lisez Parentis de Born.
— 202 , — 20 , remons , lisez remous.
— 274 , — 5 , Rauce , lisez Rance.
— 372 , — 18 et 19 , en chan-porcs , lisez en chanvre , en
porcs , etc.







